

# Rivière-Salée

*Ici,  
tout pousse  
à prendre racine*





# Le contenu du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

**Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services. Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.**

Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques. Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

Article L 151-4 du Code de l'urbanisme.

# Sommaire

<b>0. Préambule</b>	<b>9</b>
▪ 0.1. Rivière-Salée dans la géographie martiniquaise	10
▪ 0.2. Des démarches supra-communales à intégrer	11
• 0.2.1. Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la Martinique	
• 0.2.2. Le SCoT de la Communauté d'Agglomération Espace Sud Martinique (CAESM)	
• 0.2.3. Le PLH de la Communauté d'Agglomération Espace Sud Martinique	
• 0.2.4. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Martinique	
• 0.2.5. Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer	
• 0.2.6. La charte du Parc Naturel Régional de la Martinique (2012 – 2024)	
• 0.2.7. Le Schéma Régional Climat Air Energie	
• 0.2.8. Le Plan de Protection de l'Atmosphère	
• 0.2.9. Le Plan Climat Energie de la Martinique	
• 0.2.10. Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux	
▪ 0.3. La révision du PLU: définir un projet de territoire durable, fédérateur et maîtrisé	18
▪ 0.4. Le guide de lecture du diagnostic et de l'état initial de l'environnement	21
<b>1. Le profil paysager et urbain du territoire</b>	<b>22</b>
▪ 1.1. Le socle géographique et environnemental	23
• 1.1.1. Entre plaine agricole et mornes habités	
• 1.1.2. Un réseau hydrographique dense: entre contrainte et opportunité	
• 1.1.3. De vastes espaces boisés: la mangrove côté mer, les forêts côté terre	
▪ 1.2. Les paysages emblématiques	29
• 1.2.1. Les grandes entités paysagères	
• 1.2.2. Les vues et perspectives sur le grand paysage	
• 1.2.3. Les « routes vitrines » véhiculant l'image territoriale de Rivière Salée	

▪ 1.3. Les paysages du quotidien	40
• 1.3.1. Le Patrimoine industriel et agricole	
• 1.3.2. Le patrimoine religieux	
• 1.3.3. Les espaces publics et la nature en ville	
▪ 1.4. Urbanisation et morphologie urbaine	52
▪ Le Profil urbain et paysager de Rivière-Salée: Synthèse des enjeux	59

## 2. Le profil humain et social du territoire 60

▪ 2.1. Structure et évolution de la population saléenne	61
• 2.1.1. Une population qui diminue après 25 ans de croissance ininterrompue	
• 2.1.2. Un solde migratoire qui recule depuis plusieurs années	
• 2.1.3. Une population saléenne inégalement répartie	
• 2.1.4. Un vieillissement démographique qui s'accélère	
• 2.1.5. Une structure des ménages qui évolue	
• 2.1.6. Un profil socio-économique modeste	
• 2.1.7. Une population active qui se stabilise	
▪ 2.2. Fonctionnement du parc de logements	73
• 2.2.1. Un parc de logements important...	
• 2.2.2. ...Composé d'une majorité de résidences principales...	
• 2.2.3. ...Et d'un parc de logements vacants en forte progression	
• 2.2.4. Des logements individuels relativement récents	
• 2.2.5. Une majorité de grands logements aujourd'hui inadaptés à la composition des ménages	
• 2.2.6. Caractéristiques du marché immobilier	
• 2.2.7. Un parc de logement social important	
• 2.2.8. Les solutions d'hébergement des publics spécifiques	
• 2.2.9. Des besoins endogènes importants à prendre en compte	
▪ Le profil humain et social de Rivière-Salée : Synthèse des enjeux	85

### 3. Le profil fonctionnel et environnemental du territoire

86

- 3.1. Gestion des ressources environnementales 87
  - 3.1.1. Une gestion des déchets en voie d'amélioration
  - 3.1.2. Une alimentation en eau potable à sécuriser
  - 3.1.3. Un assainissement mixte
  - 3.1.4. Une qualité de l'air globalement bonne mais influencée par la RN5
  - 3.1.5. Un contexte climatique favorable au développement des énergies renouvelables
  - 3.1.6. Des leviers d'action pour maîtriser les émissions de Gaz à Effet de Serre
  - 3.1.7. Une indépendance énergétique à développer par le recours aux énergies renouvelables
  - 3.1.8. L'énergie solaire: une opportunité de renforcement de l'indépendance énergétique
  - 3.1.9. L'énergie éolienne: un potentiel moyen et des contraintes patrimoniales fortes
  - 3.1.10. La biomasse: une autre forme de valorisation des déchets fermentescibles
  - 3.1.11. Les autres sources d'énergie renouvelables envisageables
  
- 3.2. Les équipements, commerces et services de la commune 108
  - 3.2.1. Une commune équipée
  - 3.2.2. Les équipements scolaires saléens
  - 3.2.3. Les équipements et services médico-sociaux
  - 3.2.4. Les équipements et services publics
  - 3.2.5. Les équipements sportifs, culturels et de loisirs
  - 3.2.6. Les équipements touristiques
  - 3.2.7. Les équipements numériques
  - 3.2.8. Le tissu commercial saléen
  
- 3.3. L'organisation des déplacements 119
  - 3.3.1. Les pratiques de déplacements des ménages
  - 3.3.2. Les infrastructures routières
  - 3.3.3. Les transports en commun
  - 3.3.4. Le stationnement

▪ 3.4. Le tissu économique saléen	130
• 3.4.1. Un tissu économique en mutation	
• 3.4.2. Une majorité de petites entreprises	
• 3.4.3. L'agriculture	
• 3.4.4. Les zones d'activités Laugier et l'Espérance	
• 3.4.5. Le site de l'ancienne usine de Rivière-Salée	
• 3.4.6. Le projet de zone d'activités de Maupéou	
▪ Le profil environnemental et fonctionnel de Rivière-Salée : synthèse des enjeux	142

## 4. Synthèse prospective : contraintes et potentialités

### de développement de la commune

143

▪ 4.1. Une Trame Verte et Bleue omniprésente	144
• 4.1.1. Pourquoi une Trame Verte et Bleue?	
• 4.1.2. Des milieux boisés divers	
• 4.1.3. Des milieux ouverts dominés par la culture de la canne à sucre	
• 4.1.4. Une trame bleue dense et complexe	
• 4.1.5. Des réservoirs de biodiversité locaux	
• 4.1.6. Les pressions qui s'exercent sur les continuités écologiques	
• 4.1.7. Une nature en ville qui peut être support de biodiversité et réduit l'effet d'obstacle des zones urbanisées	
• 4.1.8. Des échanges entre le littoral et les mornes à maintenir	
▪ 4.2. Une géographie particulière qui génère des risques importants	153
▪ 4.3. L'artificialisation des sols au cours des 10 dernières années	154
• 4.3.1. Des risques qui impactent la commune régulièrement	
• 4.3.2. Des inondations* qui perturbent le fonctionnement de la ville, voire de l'île	
• 4.3.3. Des mouvements de terrain* localisés	
• 4.3.4. Un aléa sismique* important mais une commune épargnée par les éruptions de la montagne Pelée	
• 4.3.5. Des risques induits par la proximité du littoral	
• 4.3.6. Un Plan de Prévention des Risques Naturels unique pour une prise en compte globale de la problématique	
• 4.3.7. Des risques technologiques peu nombreux mais potentiellement dangereux	
• 4.3.8. Une pollution des sols assez faible	
• 4.3.9. Des nuisances sonores importantes liées au trafic routier sur les axes structurants	

▪ 4.4. Analyse de la consommation d’espaces agricoles et naturels au cours des 140 dernières années	167
• 4.4.1. Principes méthodologiques	
• 4.4.2. Les parcelles bâties et non bâties dans les espaces constructibles du PLU en 2004	
• 4.4.3. Les parcelles artificialisées et densifiées entre 2004 et 2013 dans les espaces constructibles du PLU	
▪ 4.5. Les capacités de densification et de mutation des espaces urbanisés	172
• 4.5.1. Principes méthodologiques	
• 4.5.2. Résultats de l’analyse multicritères	
• 4.5.3. Déclinaison de l’analyse multicritères	
▪ Contraintes et potentialités de développement de la commune : Synthèse des enjeux	184

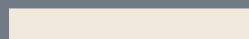




# Rivière-Salée



0



## Préambule

# 0.1. Rivière-Salée dans la géographie martiniquaise

Située dans le sud de la Martinique, la commune de Rivière-Salée s'étend sur la partie basse de la côte Caraïbe, entre la plaine du Lamentin et la presqu'île des Trois-Ilets. Entouré par les communes de Ducos et du Saint-Esprit au nord, de Rivière Pilote à l'est, des Trois-Ilets à l'ouest et de Sainte-Luce et du Diamant au sud, le territoire de Rivière Salée se distingue par son étendue qui en fait la 10<sup>ème</sup> commune la plus vaste de l'île avec une superficie de près de 4 000ha.

**Commune littorale à l'histoire industrielle**, Rivière-Salée s'ouvre au nord-est sur la baie de Fort-de-France, plus précisément sur la baie de Génipa. Le littoral saléen abrite l'une des plus belles **mangroves** de l'île qui accueille une très grande diversité d'habitats naturels mais qui reste aujourd'hui déconnectée du reste de la commune et offre peu de lien au littoral.

Les plaines, notamment agricoles, occupent la majorité de l'intérieur des terres, notamment à l'ouest et au nord de la commune.

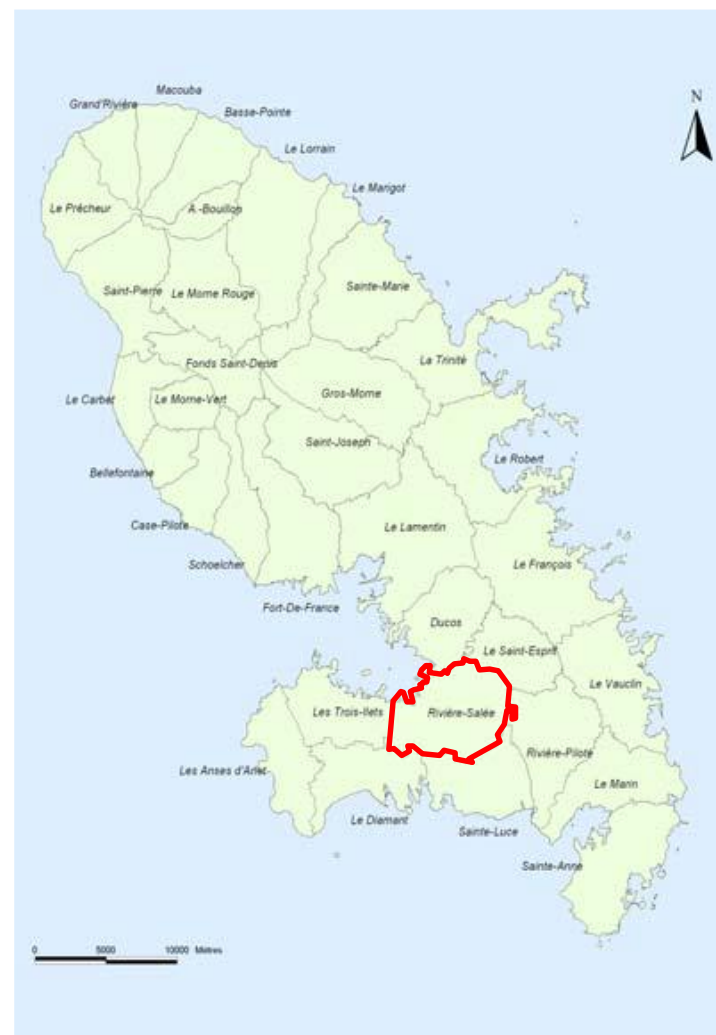
A l'est, la topographie est plus accidentée et le relief s'élève rapidement pour donner à voir un paysage accidenté, entre **mornes** et **ravines**.

Distante de Fort-de-France d'une vingtaine de kilomètres par la RN5, Rivière-Salée fait partie de l'arrondissement du Marin et de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM).

En 2013, l'INSEE recense 12 737 habitants sur la commune, ce qui fait de Rivière-Salée la **3<sup>ème</sup> pôle démographique** de la CAESM après Ducos et Le François et la **10<sup>ème</sup> commune la plus peuplée** de Martinique.

Traversée par plusieurs milliers de martiniquais chaque jour, la commune de Rivière Salée constitue aujourd'hui un **territoire de passage** entre les communes du centre de la Martinique (pôle commercial et d'emplois mais de moins en moins attractif pour les martiniquais) et l'Espace Sud (pôle touristique attractif et de plus en plus résidentiel).

Cette situation géographique singulière induit des dynamiques de développement spécifiques qui confèrent à la commune un **rôle stratégique** dans l'aménagement du territoire communautaire et régional.



## 0.2. Des démarches supra-communales à intégrer

### 0.2.1. Le schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la Martinique

Approuvé en 1998, le Schéma d'Aménagement Régional de la Martinique fixe les grandes orientations de la politique d'aménagement régional en déterminant les espaces à protéger, à mettre en valeur ainsi que les secteurs de développement urbain et économique préférentiels.

Le schéma détermine notamment la destination générale des différentes parties du territoire, l'implantation des grands équipements d'infrastructures et de transport, la localisation préférentielle des grandes activités industrielles, portuaires, des extensions urbaines, etc.

L'objectif du SAR de 1998 visait à mettre en œuvre les conditions du rééquilibrage du développement régional au profit des espaces nord et sud de la Martinique (rattrapage de l'emploi, relance de la construction de logement, rééquilibrage de l'offre commerciale et de l'armature d'équipements, etc.).

**Le SAR de 1998 est opposable aux documents locaux d'urbanisme et de planification stratégique par voie de compatibilité.**

Suite au bilan et à l'évaluation du SAR réalisée en 2008, la mise en révision du SAR de 1998 a été actée par délibération du 3 mai 2011. Si le projet de SAR en révision n'est pas directement opposable aux documents d'urbanisme en cours d'élaboration, la révision du PLU de Rivière-Salée prend néanmoins en compte ses grands principes et orientations afin d'anticiper son entrée en vigueur éventuelle dans les années à venir.

*Carte de destination générale des différentes parties du territoire du SAR de 1998*



#### Légende

— Limite du SMVM

#### Espaces urbanisés

- Zone d'urbanisation
- Zone d'urbanisation dense
- Zone d'activités
- Equipements structurants
- Espace à vocation ludique
- Urbanisation future
- Equipement futur
- Espaces ludiques futurs

#### Espaces naturels

- Espaces à vocation agricole
- Mangrove, marais, zones humides
- Retenue d'eau
- Autres espaces naturels
- Coupure d'urbanisation
- Protection forte

#### Réseau routier

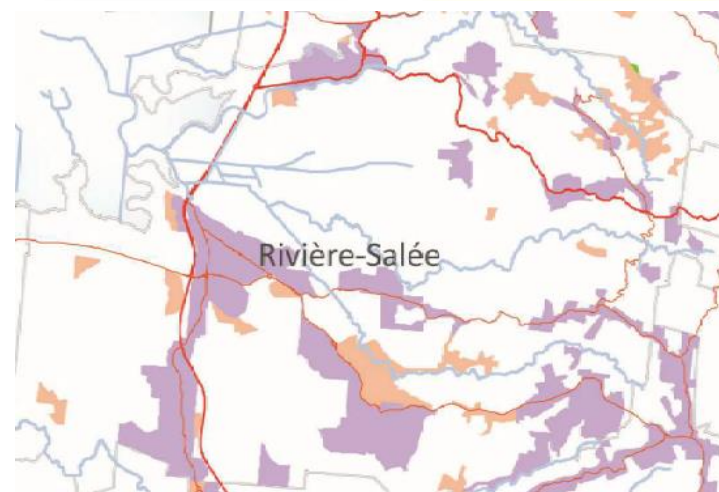
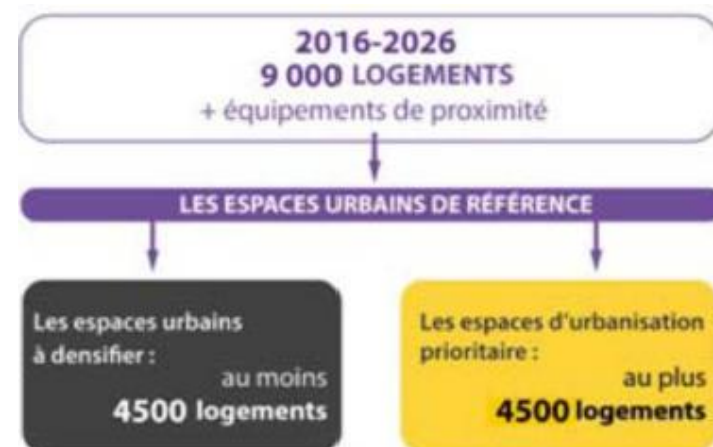
- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale

## 0.2.2. Le SCoT de la Communauté d'Agglomération Espace Sud Martinique (CAESM)

La CAESM a arrêté par délibération du conseil communautaire du 25 juin 2013 son Schéma de Cohérence Territoriale. Suite à un avis défavorable émis par la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles et de l'Etat le 29 novembre 2013, le SCoT a été arrêté une seconde fois à la fin novembre 2015.

Les principaux enjeux du SCoT portent notamment sur une gestion équilibrée du territoire organisé en trois bassins de vie conjuguant le politique de développement urbain et commercial avec la protection des espaces naturels et agricoles, en cohérence avec les thématiques du transport et de la régulation du trafic automobile.

Le SCoT prévoit la construction de 9 000 logements sur l'ensemble de la CAESM à l'horizon 2026, dont 3 600 logements (40%) sur le bassin Centre-sud/Presqu'île du Diamant auquel est intégrée Rivière-Salée.



Espaces urbains de référence

- Espaces à densifier (Zones U)
- Espaces d'urbanisation prioritaire (Zones AU et NA)

➔ Les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation dans ces secteurs



## 0.2.3. Le PLH de la Communauté d'Agglomération Espace Sud Martinique

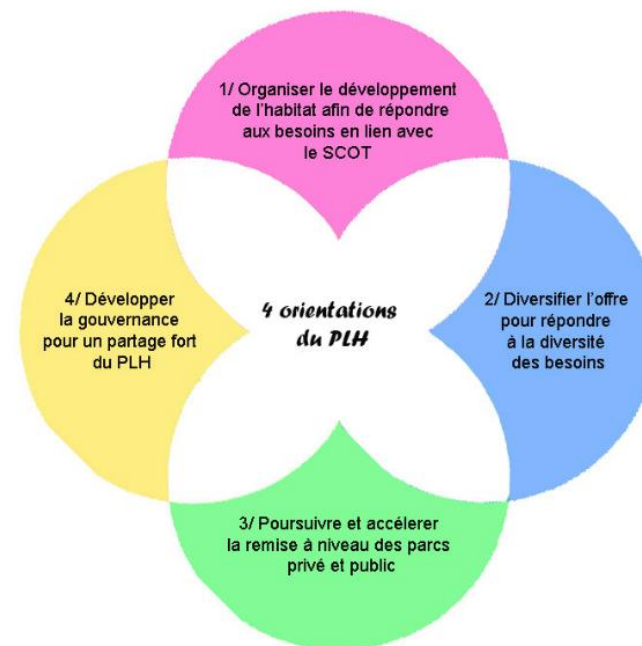
Approuvé en juin 2013, le PLH de la CAESM fixe les grandes orientations de la politique de l'habitat pour la période 2013-2019. Il définit les différentes actions à engager par la Communauté pour répondre aux besoins en logements de la population actuelle et future.

Les 4 orientations du PLH pour la période 2013-2019 sont les suivantes:

- Organiser le développement de l'habitat afin de répondre aux besoins en lien avec le SCOT ;
- Diversifier l'offre en logements pour répondre à la diversité des besoins ;
- Poursuivre et accélérer la remise à niveau des parcs publics et privés ;
- Développer la gouvernance pour un partage fort du PLH.

L'objectif de la Communauté d'Agglomération est de construire environ 1 250 logements supplémentaires par an, soit environ 7 500 logements à horizon 2019.

Pour la commune de Rivière-Salée, le PLH fixe un objectif de construction neuve de 107 logements par an (dont 93 logements en accession et 14 logements sociaux) sur la période 2013-2019.



Les orientations stratégiques du PLH 2013-2019 de la CAESM

	Construction neuve de logements /an				TOTAL PRODUCTION LOCATIF SOCIAL
	TOTAL	TOTAL ACCESSION	Construction neuve logements sociaux (80% production)	Acquisition-amélioration ou conventionnement dans le parc existant	
Les Anses-d'Arlet	41	32	9	3	12
Le Diamant	65	52	13	4	17
Ducos	163	131	32	8	40
Rivière-Salée	107	93	14	3	17
Les Trois-Rivets	84	67	17	4	21
Centre sud - Presqu'île Diamant	460	375	85	22	107

La territorialisation des objectifs de construction issue PLH 2013-2019 de la CAESM

## 0.2.4. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Martinique

Approuvé le 30 novembre 2015, le SDAGE définit pour une période de 6 ans (2016-2021) les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau de l'île ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre.

Les 4 orientations fondamentales du SDAGE sont les suivantes:

- Concilier les usages humains et les besoins des milieux aquatiques
- Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables
- Connaître pour mieux gérer l'eau et agir sur les comportements.

La mise en œuvre du SDAGE s'exprime notamment par l'intermédiaire du Programme de Mesure qui lui est associé, définissant les moyens et actions à développer pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE.

## 0.2.6. La charte du Parc Naturel Régional de la Martinique (2012 – 2024)

La charte du Parc comporte 4 orientations stratégiques:

*Axe 1 : Préserver et valoriser ensemble la nature en Martinique*

Il s'agit de poursuivre l'acquisition de connaissances scientifiques en élaborant une stratégie concertée avec d'autres acteurs afin de préserver l'ensemble des milieux naturels et les espèces les plus sensibles de la Martinique.

Le Parc œuvrera pour l'amélioration du cadre de vie en promouvant, en partenariat avec les communes, un aménagement équilibré et respectueux des ressources patrimoniales et paysagères du territoire en partenariat avec les communes.

*Axe 2 : Encourager les martiniquais à être acteurs de leur territoire*

Une mission qui se traduit par 2 orientations :

- être moteur dans le développement et la valorisation d'un espace de tourisme et de loisirs intégré, respecté par et pour tous;
- soutenir une activité agricole diversifiée, de proximité et respectueuse de l'environnement.

*Axe 3 : Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc*

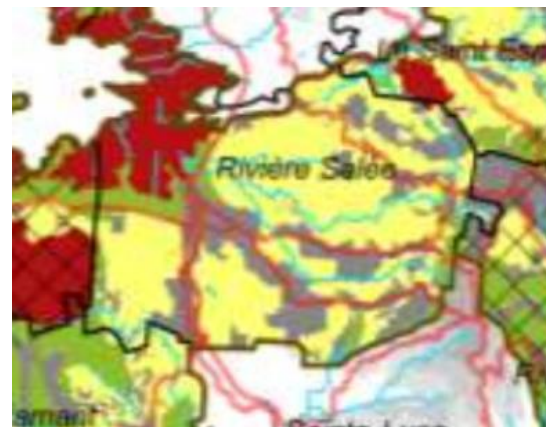
Le Parc a la volonté d'aider à la transmission de la culture créole afin de consolider l'émergence de l'identité Martiniquaise. Il souhaite développer et promouvoir une image renouvelée moderne et intégrée des us et coutumes locaux en :

- valorisant la dimension culturelle du Parc dans tous les projets du Parc;
- favorisant les produits à forte valeur patrimoniale;
- privilégiant l'usage de la langue créole dans la communication du Parc.

*Axe 4 : Renforcer la performance de l'outil Parc*

Les nouvelles orientations s'appuient sur de réelles compétences techniques qui doivent être perpétuellement confortées, tout en clarifiant l'organisation territoriale et humaine du parc. Le Parc souhaite aussi partager ses priorités et mettre en place des actions de formation, d'animation, de coopération, d'information.

Des actions de sensibilisation sur les richesses du patrimoine culturel et naturel seront également menées avec différents partenaires.



## 0.2.7. Le Schéma Régional Climat Air Energie

Le SRCAE Martinique, approuvé en avril 2013 est l'un des documents cadres majeurs à prendre en compte dans le PLU de Rivière Salée. Son objectif premier repose sur la déclinaison des grandes orientations nationales en matière de réduction des émissions de GES (20%) pour les ramener à leur niveau de 1990, d'amélioration de l'efficacité énergétique (20%) d'ici 2020 et d'intégration de 23% d'énergies renouvelables dans les consommations finales d'énergie en 2020, porté à 50% dans les DOM. Selon les régions, il fixe des grands objectifs, notamment en termes d'amélioration de la qualité de l'air. Pour la Martinique, il s'agit:

- d'une amélioration de -38% de la consommation dans les bâtiments en comparaison des consommations de 2010;
- d'une diminution de -20% d'émission de gaz à effet de serre par rapport à l'année de référence en matière d'émissions de gaz à effet de serre, à savoir 1990;
- d'une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique en 2020 de l'industrie en comparaison de la tendance observée.

## 0.2.8. Le Plan de Protection de l'Atmosphère

Le Plan de la Protection de l'Atmosphère (PPA) a été adopté le 30 avril 2014. Son objectif principal est de réduire les émissions de polluants atmosphériques et maintenir ou ramener les concentrations de polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées par l'article R.221-I du Code de l'environnement dans la zone concernée par le PPA.

Le PPA prévoit des mesures contraignantes pour la lutte contre les pollutions atmosphériques et a donc une véritable valeur réglementaire. Il est obligatoire pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants et soumis à débat dans les agglomérations dépassant les seuils réglementaires.

## 0.2.9. Le Plan Climat Energie de la Martinique

Un Plan Climat-Energie de la Martinique a été mis en place par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) en 2009.

Le programme d'actions du Plan Climat Martinique s'appuie sur une étude du bilan énergie-CO2 de la Martinique à l'échelle des communes et sur l'analyse prospective des évolutions d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2025 par typologie de territoire.

Cette connaissance des émissions permet de fixer à la fois les enjeux sur l'existant (bâtiments, axes de déplacement...), ainsi que les défis énergétiques auxquels la collectivité devra faire face dans les cinquante prochaines années (performance thermique du futur bâti, étalement urbain énergivore, climatisation...).



## 0.2.10. Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)

Approuvé par arrêté préfectoral en mars 1997, le PPGDND a fait l'objet d'une révision en 2005. Par la suite, le Conseil Général de la Martinique a lancé par délibération du 19/07/2012 la procédure d'élaboration du PDPGDND. Ce nouveau plan est établi pour 2015 à 2027.

Le plan est concerné par 4 priorités:

- La prévention;
- Le recyclage matière et organique;
- La limitation de l'enfouissement;
- La communication.

Ces 4 priorités se déclinent dans le plan en 9 objectifs directeurs :

- Réduire la production individuelle d'ordures ménagères et assimilées (OMA) de 10% d'ici 2021 et 2027 par rapport à 2012;
- Réduire la fraction organique (biodéchets) contenue dans les ordures ménagères et assimilées;
- Améliorer les performances de valorisation des recyclables secs;
- Maîtriser les flux de déchets occasionnels ménagers et assimilés (apports en déchèteries + collectes en porte à porte);
- Augmenter la valorisation des déchets occasionnels (apports en déchèteries + collectes en porte à porte);
- Réduire les flux et augmenter la valorisation des déchets des collectivités (services municipaux);
- Maîtriser les flux de déchets d'activités économiques (DAE) collectés par les opérateurs privés;
- Augmenter le recyclage matière et organique des DAE et respecter la hiérarchie des modes de traitement;
- Valorisation des boues par compostage.

## 0.3. La révision du PLU: définir un projet de territoire durable, fédérateur et maîtrisé

La commune de Rivière-Salée dispose d'un Plan Local de l'Urbanisme (PLU) en vigueur depuis 2004. Après plus de 10 ans de mise en œuvre, les élus souhaitent aujourd'hui engager une nouvelle réflexion prospective qui doit permettre à la commune d'imaginer et de mettre en œuvre un projet de territoire durable, fédérateur et innovant pour les 10 à 15 prochaines années.

La commune de Rivière-Salée a donc prescrit par délibération du 18 juin 2015 la révision de son PLU datant du 13 décembre 2004. L'élaboration du PLU devra permettre aux élus de formaliser le projet de la municipalité au regard :

- Des dispositions réglementaires récentes issues notamment du Grenelle de l'environnement (juillet 2010), de la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) promulguée en mars 2014 ou encore de la Loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt (LAAF) d'octobre 2014 ;
- De l'évolution du contexte de la planification supra-communale et de la dynamique de projets à l'échelle communale et communautaire: mise en révision du SAR de 1998 et du PPRN de 1998, SCoT et PLH de la CAESM notamment ;
- De la volonté des élus de définir un « urbanisme de projet » permettant à la municipalité de maîtriser et de planifier le développement urbain au cours des 10 à 15 prochaines années.



# Bilan d'application du PLU de 2004

L'article L-101-2 du Code de l'urbanisme liste les objectifs à atteindre par les collectivités en matière d'urbanisme. La commune de Rivière-Salée, à travers son Plan Local d'Urbanisme de 2004 et les deux révisions simplifiées de ce dernier intervenues en 2008 et 2009, s'est attachée à porter son action en ce sens :

- En matière de gestion des risques naturels et de lutte contre la vulnérabilité du bâti, la **révision simplifiée de 2008 (délibération n° 27/04-2008)** a permis la reconstruction de l'école de Fond-Masson, fortement endommagée par l'ouragan Dean en août 2007 ;
- En matière de maîtrise du développement urbain, la **révision simplifiée de 2009 (délibération n° 40/06-2009)** a modifié le périmètre des zones constructibles dans les quartiers Là Haut, Courbaril, Fond-Masson, Dufresne et Desmarinières, pour une surface totale de 30 354m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, les éléments statistiques de bilan ci-dessous viennent appuyer cette action. L'année 1999 est ici prise en référence dans la mesure où elle a servi de point de départ pour l'élaboration du diagnostic du PLU de 2004 :

- Concernant l'évolution démographique et l'attractivité du territoire, la population de Rivière-Salée s'élevait à 12 276 habitants en 1999. En 2012, la population municipale s'établit à 12 708 habitants. La forte croissance démographique visible depuis le début des années 1990 s'est donc sensiblement essouffée entre 2006 et 2012, en raison de la perte d'attractivité de la commune et l'incapacité du solde naturel à compenser le solde migratoire devenu déficitaire, en particulier pour la tranche d'âge des moins de 20 ans ;
- En matière de revitalisation de son centre urbain, Rivière-Salée est affectée par l'augmentation de la vacance dans son parc de logements, avec environ 620 logements en 1999, contre 835 en 2012 (soit 14% du parc) ;
- Afin d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages et plus particulièrement la préservation de la qualité de de l'eau, des écosystèmes et de la biodiversité associée, un inventaire des zones humides de la Martinique a été réalisé en 2005 par Impact Mer pour la DEAL, le PNRM, et l'ODE. Cet inventaire a été mis à jour en 2012. En 2005, 4 mangroves (310 ha), 3 étangs (0,9ha) et 3 mares (0,2ha) avaient été recensés sur le territoire de Rivière-Salée pour une surface totale d'environ 311 hectares (à noter que les mangroves recouvrent plusieurs communes dont Rivière-Salée). En 2012, la mise à jour de l'inventaire a mis en évidence des impacts réels sur ces milieux naturels fragiles puisque 2 zones humides ont disparu (0,1 ha) sur le territoire communal et que la mangrove du Petit-Bourg a présenté une forte dégradation et pollution de ses écosystèmes. Ces constats généraux ont motivé l'élaboration du Contrat de milieu de la baie de Fort-de-France et de son bassin versant pour la période 2010-2015. Il a été prolongé jusqu'en mai 2017 afin de permettre la mise en œuvre de ses actions. Aujourd'hui, la création de la Réserve Naturelle Régionale de la baie de Génipa est en projet et permettra de préserver et valoriser cette mangrove unique à la biodiversité faunistique et floristique remarquable.

Les éléments présentés au tome I du rapport de présentation (diagnostic et état initial de l'environnement) permettent d'établir un diagnostic contextualisé et détaillé, conformément aux dispositions de l'article L151-4 du Code de l'urbanisme.

# Les objectifs de la révision générale du PLU

La Ville de Rivière-Salée a prescrit la révision générale de son PLU par délibération n° I97/2.I\_2015 en date du 25 juin 2015.

La délibération de prescription précise les objectifs poursuivis par la municipalité dans le cadre de révision générale de son PLU :

*La commune de Rivière-Salée doit réviser son PLU, pour l'adapter aux nouveaux enjeux de développement de son territoire et le mettre en conformité avec les lois Grenelle et ALUR.*

*La collectivité souhaite notamment prendre en compte le SCoT et le Plan de prévention des risques naturels (PPR), intensifier la gestion économe de l'espace, densifier les quartiers, préserver et valoriser l'environnement, élaborer un projet urbain pour améliorer les relations entre Grand-bourg et les zones d'activités, poursuivre l'aménagement de la résidence séniors, créer et intégrer les nouveaux équipements et consolider les dispositions se rapportant à la zone agricole protégée.*

Extrait de la délibération n° I97/2.I\_2015 de mise en révision du PLU.

## 0.4. Le guide de lecture du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

Un diagnostic cartographique et illustré qui contient différents niveaux de lecture.

4 « **profils de territoire** » pour aborder la commune sous tous les points de vue et de manière transversale :

1

- Le **profil urbain et paysager** pour révéler l'identité paysagère et patrimoniale de Rivière-Salée et comprendre les dynamiques d'urbanisation récentes de la commune

2

- Le **profil humain et social** de Rivière-Salée, afin d'analyser les mutations de la population observées sur le temps long et au cours des dernières années et identifier les besoins actuels et futurs des ménages saléens ;

3

- Le **profil fonctionnel et environnemental** de Rivière-Salée afin de comprendre l'organisation et le fonctionnement du territoire et le rôle de l'environnement dans les pratiques et les usages quotidiens du territoire ;

4

- Un **diagnostic stratégique et prospectif** qui vise à croiser les besoins de la population aux capacités de développement de la commune au cours des 10 prochaines années.

Un diagnostic alimenté par une **Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®)**, dont les principaux éléments d'analyse sont identifiés par le logo ci-contre.






# Rivière-Salée



# 1

---

Le profil paysager et urbain  
de  
Rivière-Salée



Dossier  
d'approbation

Diagnostic et état initial de  
l'environnement

**PLU**  
Plan local d'urbanisme

# 1.1. Le socle géographique et environnemental

## 1.1.1. Entre plaine agricole et mornes habités

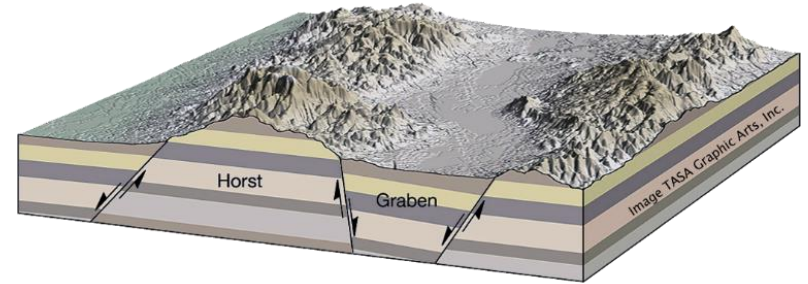
La géologie de la commune de Rivière Salée s'explique par celle de l'île de la Martinique. En effet, cette dernière relève de l'arc volcanique des Petites Antilles qui résulte de la subduction de la plaque Atlantique sous la plaque Caraïbe. Cette île d'origine volcanique est prédominée par des formations volcaniques et volcanosédimentaires. Celles-ci sont accompagnées de formations calcaires liées à des épisodes de sédimentation marine et à des périodes de submersion.

Le substratum de l'île de la Martinique a été d'abord formé par l'activité volcanique sous-marine. Entrecoupée de phases de sédimentation calcaire, cette activité volcanique est devenue aérienne en édifiant par la même occasion de grands ensembles volcaniques, constituant les principaux reliefs actuels de la Martinique.

Rivière Salée fait partie de la région géologique du Lamentin. Celle-ci correspond à un système de horsts et grabens d'orientation principale NE-SW, avec quelques accidents de direction NW-SE. Correspondant à une zone d'effondrement majeure, la plaine du Lamentin est concernée par un réseau de fractures NW-SE qui constituerait la principale structure de contrôle de mise en place des magmas martiniquais depuis le Miocène moyen.

La direction NE-SW, en décrochement depuis le Miocène supérieur se marque par de grandes failles qui compartimentent le réseau précédent.

La géologie de surface de la plaine du Lamentin est largement masquée par les mangroves et les alluvions. La commune de Rivière Salée est concernée par un édifice volcanique, déterminé par le volcanisme acide plio-pléistocène. Ainsi, au sud de la baie, un dôme de dacites est daté à 0,63 Ma.



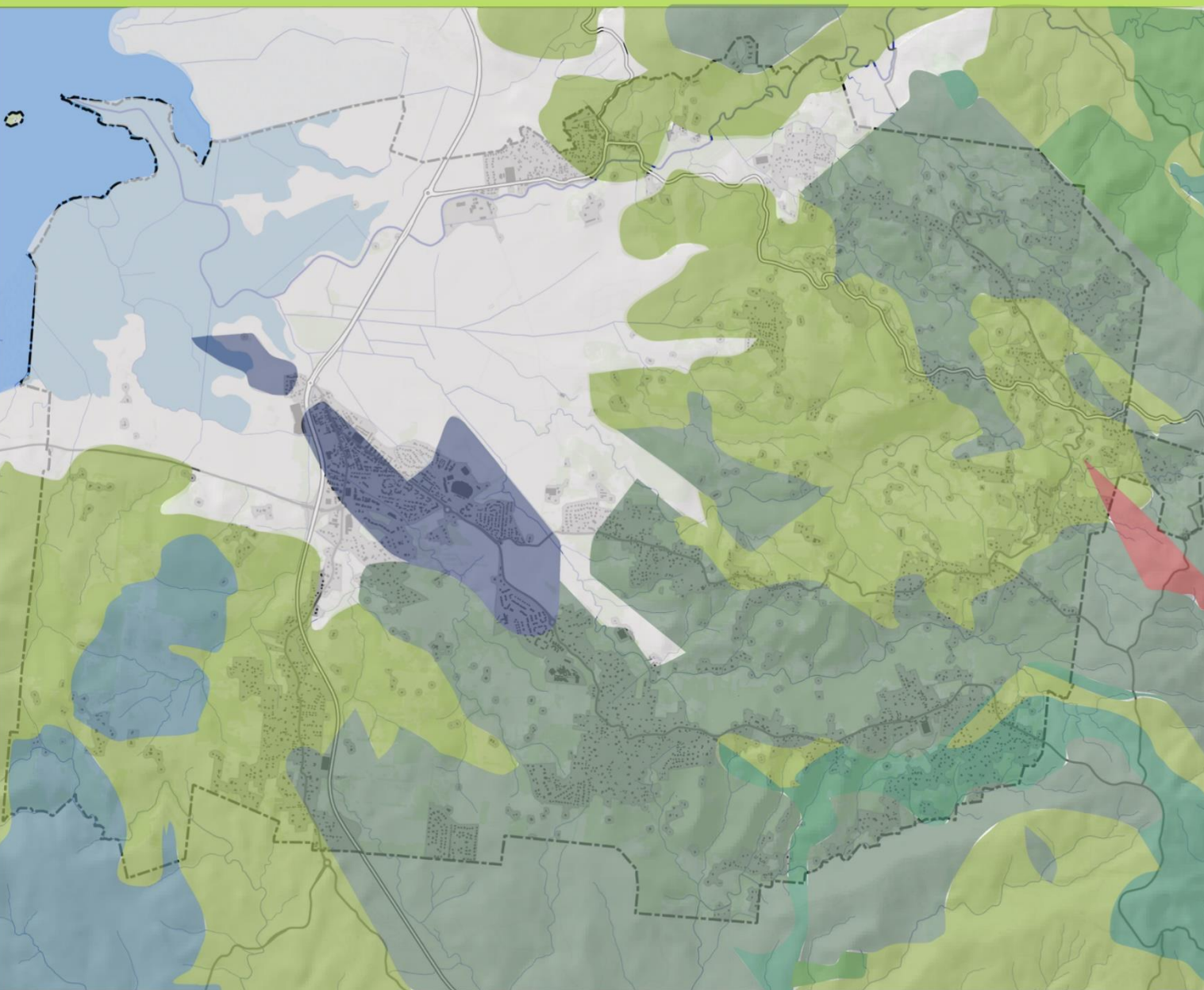
Rivière Salée est déterminée par une topographie résultant des horsts et grabens  
Source : [http://geology.isu.edu/Alamo/devonian/basin\\_range.php](http://geology.isu.edu/Alamo/devonian/basin_range.php)



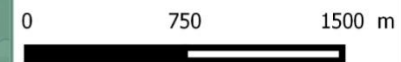
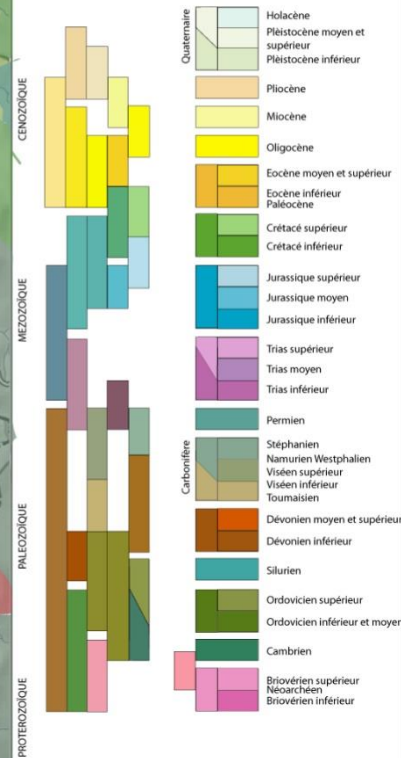
La géomorphologie de la Martinique a engendré le paysage remarquable des mornes  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016

# Le socle géologique de Rivière Salée

PLU de Rivière Salée - Juin 2016



## STRATIGRAPHIE SEDIMENTAIRE ET VOLCANISME



Sources : IGN, OSM et BRGM





Le sud de l'île, où s'inscrit Rivière Salée, possède un relief atténué comparé au reste du territoire, souligné par un paysage de mornes (collines). Les reliefs moins importants au sud, limités par la Montagne du Vauclin à 504 m d'altitude, permettent néanmoins une barrière contre le vent qui devient plus sec.

Rivière Salée présente un relief particulier au sein de cet ensemble puisqu'elle est l'une des rares communes de l'île comportant une plaine alluviale d'envergure. Celle-ci est relativement basse puisqu'en certains points elle peut même descendre en dessous du niveau de la mer. Dotée de sols particulièrement fertiles, la plaine de Rivière Salée est un réel atout pour l'activité agricole locale, notamment la culture de la canne à sucre aujourd'hui. La plaine alluviale se poursuit à l'ouest, en direction du littoral, par une extension de la Mangrove.

La plaine est ceinturée par des mornes dont l'altitude varie de 150 à 300m. Les mornes sont majoritairement occupés par de l'habitat, plus ou moins diffus, disposé soit en ligne de crête, soit à flanc des versants.



*Les mornes constituent un relief parfois fortement occupé par l'habitat  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016*



*La nature des sols et la géologie ont formé un paysage marqué par les plaines et les mornes  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016*

## 1.1.2. Un réseau hydrographique dense: entre contrainte et opportunité

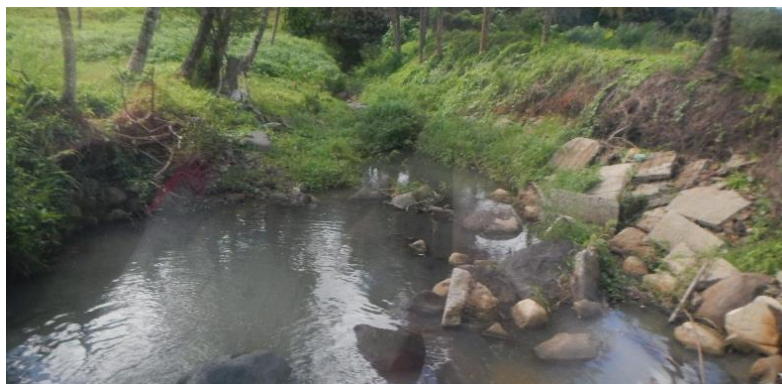
La commune de Rivière Salée au bassin versant de la rivière du même nom couvrant une superficie de 69,5 km<sup>2</sup>. Ce bassin comprend plus de 240 km de cours d'eau et rivières.

Ainsi, le bassin versant de la Rivière Salée s'étend sur 6 communes : Rivière-Salée, le Saint-Esprit, Ducos, le François, Rivière-Pilote et Sainte-Luce.

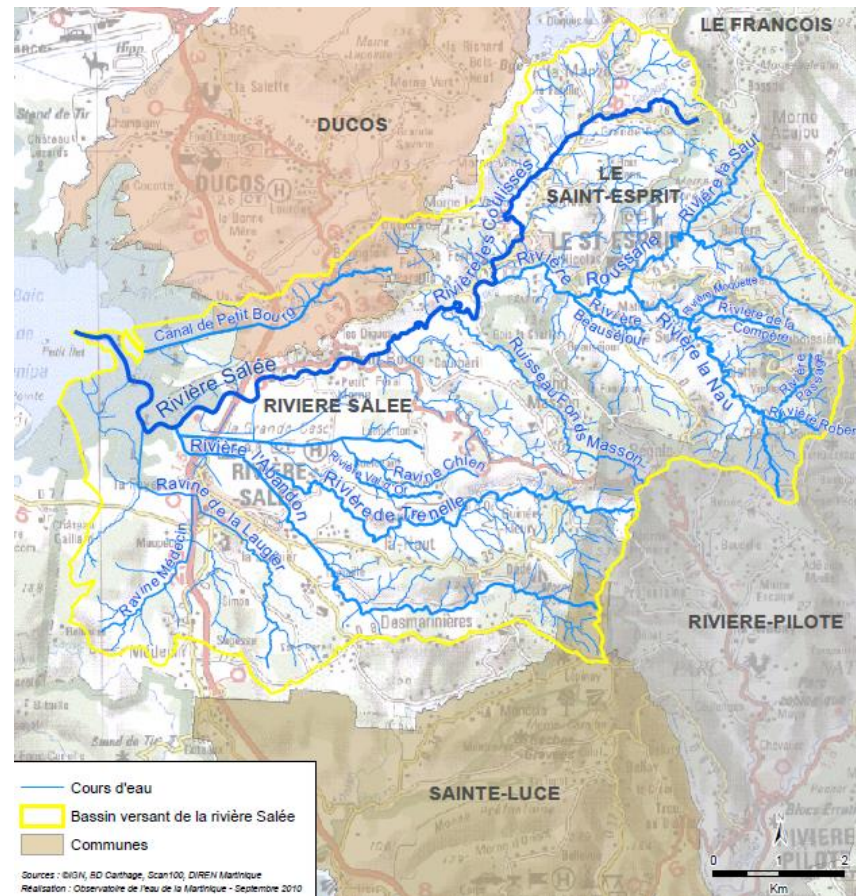
Au sein de la commune, les cours d'eau principaux sont:

- la Rivière Salée (6,5 km);
- la rivière l'Abandon (9km);
- la rivière de Trénelle (8km);
- la ravine de la Laugie (5,6 km).

Les rivières présentent un fonctionnement hydraulique mixte. En effet, les cours d'eau drainent en amont un paysage de mornes avant de s'écouler à travers la plaine. Ainsi, elles adoptent un fonctionnement mixte : torrentiel en amont, de plaine en aval.



La ravine Chien possède un fonctionnement de type mixte  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016



Le bassin versant de la Rivière Salée

Source : CIGN, BD Carthage, Scan 100, DIREN Martinique, Observatoire de l'eau de la Martinique-Septembre 2010

# 1.1.3. De vastes espaces boisés: la mangrove côté mer, les forêts côté terre

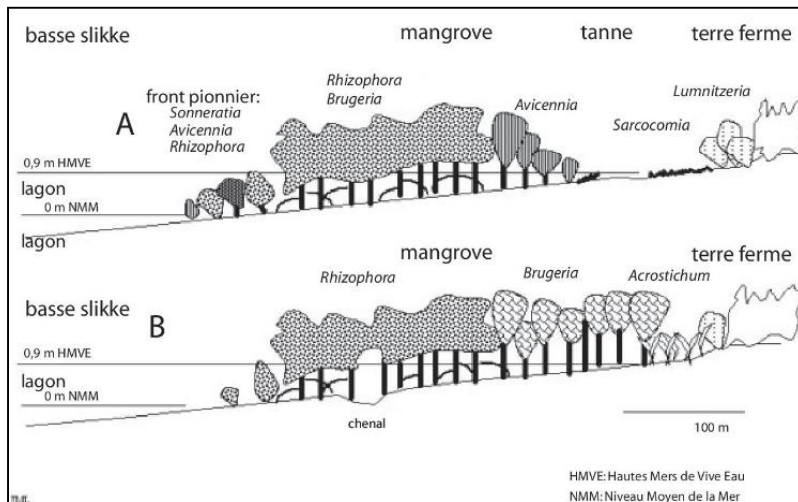
La mangrove, à l'ouest, sur la façade littorale, est l'une des plus grande et remarquable de l'île. Présentant une grande richesse faunistique et floristique, ses peuplements de palétuviers traversés par la Rivière Salée et par le canal du Petit-bourg conduisent à des forêts galeries révélatrices d'une ambiance paysagère remarquable. Ces pénétrantes naturelles permettent une découverte de ce milieu typique par de petites embarcations et génèrent un impact visuel exceptionnel depuis le ciel. La mangrove se caractérise par 4 grands types de paysages particuliers : la mangrove, l'arrière mangrove, les marais d'eau douce, les berges et les plans d'eau.

En regard de cette forêt littorale, des espaces forestiers sont implantés sur les reliefs dans les terres. La végétation y est principalement mésophile, car elle se complait à ces altitudes. Toutefois, ces espaces font l'objet de défrichements en vue d'une mise en cultures ou de nouvelles urbanisations, ce qui engendre de nombreux taillis arbustifs.

Des forêts plus humides sont également présentes, avec parfois de grands arbres dépassant les 30m de hauteur.



La Mangrove, un espace naturel exceptionnel  
Source : EVEN CONSEIL-avril 2016



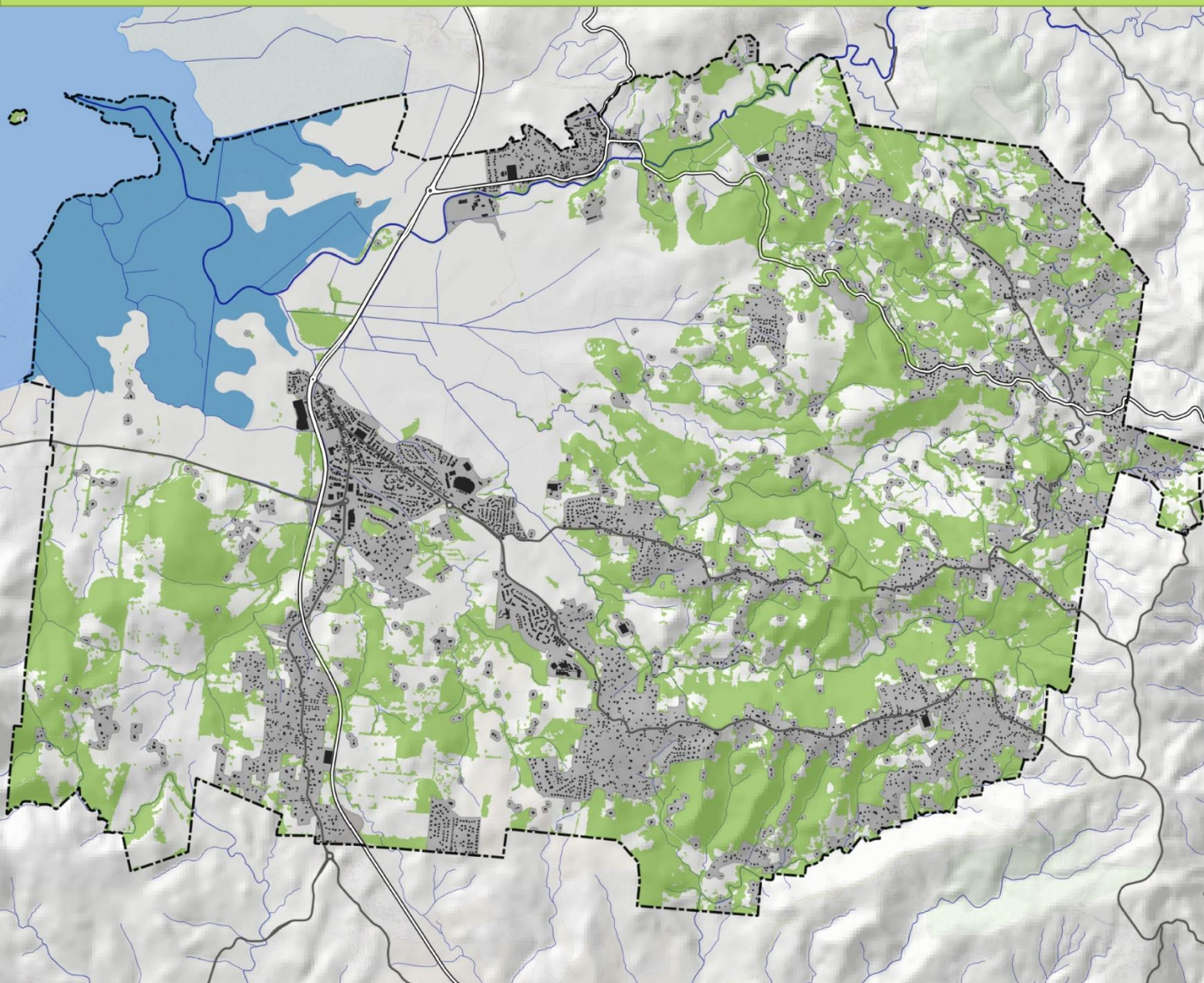
Transects mangrove-tanne et mangrove-prairie-marécageuse  
Source : Lebigre, J.-M., 2004.- Les marais à mangrove de Nouvelle-Calédonie, un exemple de milieu « naturel » lagonaire



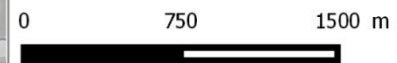
Les espaces forestiers de Rivière Salée sont très denses  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016

# Les grands milieux naturels composant la commune de Rivière Salée

PLU de Rivière Salée - Juin 2016



- Les espaces forestiers
- La mangrove



Sources : IGN, OSM

even  
Conseil

# 1.2. Les paysages emblématiques

## 1.2.1. Les grandes entités paysagères

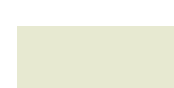
Les entités paysagères de Rivière Salée se définissent par une diversité de reliefs et d'occupations du sol, naturelles ou façonnées par l'Homme.

Rivière Salée se définit par 4 grandes entités paysagères liées à la particularité de la topographie et à l'activité agricole qui ont déterminé l'emplacement des espaces urbanisés: les mornes habités, la plaine agricole, la Mangrove, les deux bourgs.

Ces différentes entités paysagères fondent l'identité de la commune, certaines d'entre elles la distinguant particulièrement des autres communes de Martinique (ex: plaine agricole). Elles sont également déterminantes dans la lecture du paysage saléen et dans l'orientation du visiteur.



Les mornes de Rivière Salée et leurs pentes habitées  
Source : EVEN  
CONSEIL-février 2016



La plaine agricole  
Source : EVEN  
CONSEIL-février 2016



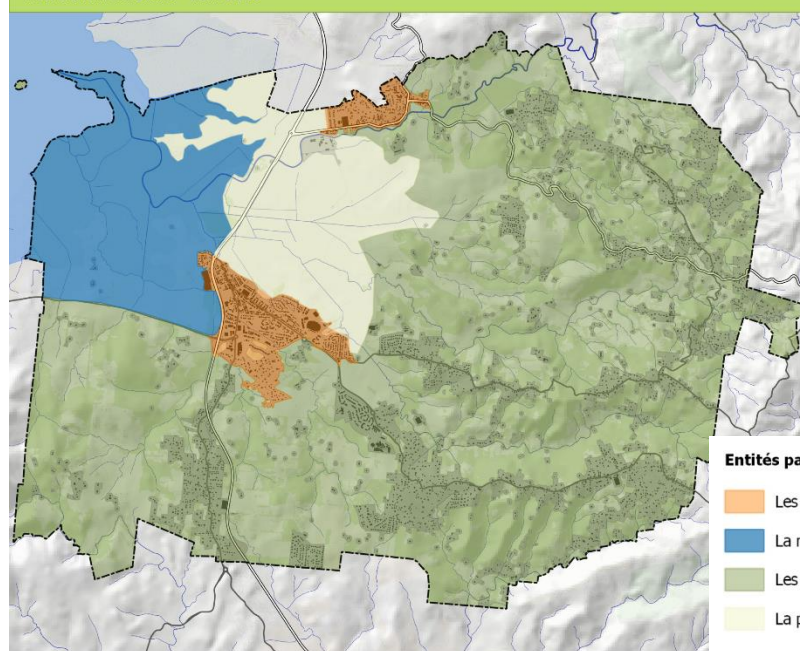
La mangrove et la baie de Genipa  
Source : EVEN  
CONSEIL-avril 2016



Les quartiers de Petit-bourg et de Rivière Salée  
Source : EVEN  
CONSEIL-février 2016

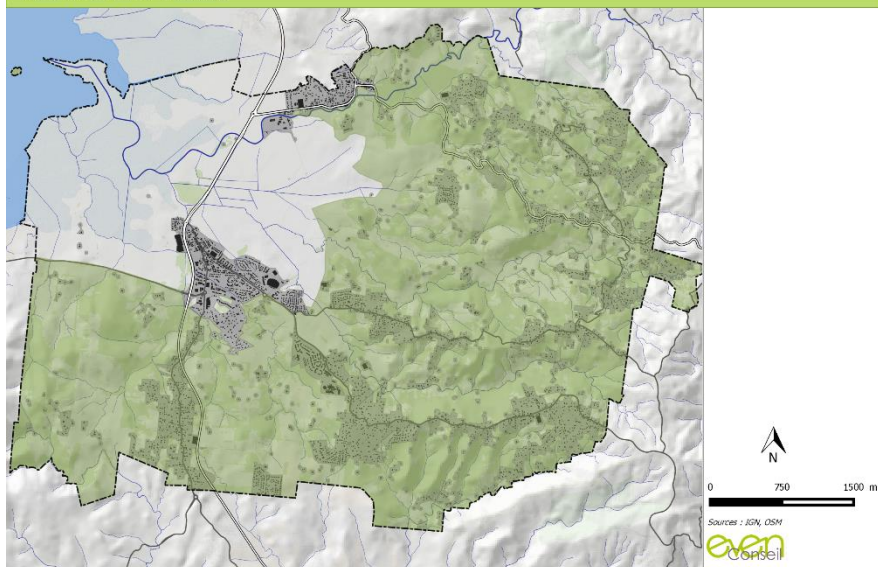


Des entités paysagères qui structurent le territoire de Rivière Salée  
PLU de Rivière Salée - Juin 2016



## Les mornes de Rivière Salée et leurs pentes habitées

PLU de Rivière Salée - Juin 2016



Les Mornes, signifiant mont ou montagne, d'origine volcanique créent une frange à l'est de la commune. Ils couvrent une vaste partie du territoire saléen. Leurs altitudes variant de 120 m à 300 m environ donnent du caractère aux paysages de la commune côté terre et permettent de nombreux points de vues et panoramas, parfois lointains.

L'habitat s'inscrit de manière diffuse, au rythme des crêtes et de la trame viaire. L'urbanisation s'y effectue majoritairement sur les pentes mais également au bord des cours d'eau. Cette implantation est culturelle et traditionnelle car se placer au dos des mornes permettait de s'assurer un foyer plus chaud et plus sec car à l'abri du vent et des nuages. Par moment, on peut également observer des immeubles émergeant depuis la crête modifiant ainsi la ligne naturelle sommitale du morne. Malgré le développement d'une urbanisation diffuse sur les mornes, les paysages restituent une ambiance très naturelle et verte car ils accueillent forêts et espaces de cultures vivrières de petite taille, ainsi qu'un réseau de rivières et ravines serpentant entre ces collines. De plus, de nombreuses demeures possèdent des jardins d'agrément densément végétalisés ou des jardins créoles ordonnés par les cocotiers, les arbres à pains et les bananiers, directement visibles depuis la rue.

*Ceinturant la commune de Rivière Salée, les mornes, reliefs de collines, sont caractérisés par une végétation importante et des pentes urbanisées.*



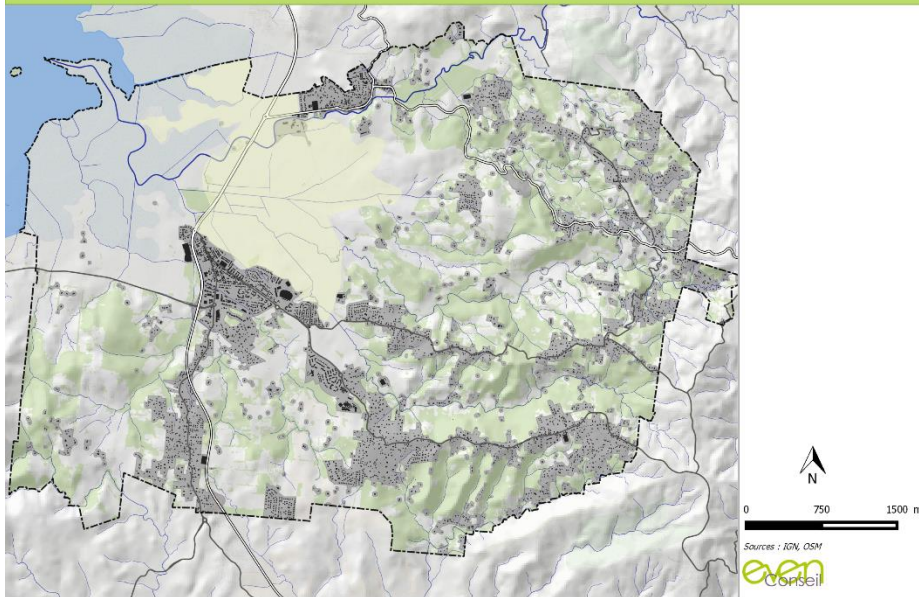
*Des jardins privés visibles depuis la voie qui participent à la qualité du paysage*  
Source : EVEN CONSEIL – avril 2016



*Les pentes des mornes sont dominées par les habitations*  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016

## La plaine agricole

PLU de Rivière Salée - Juin 2016



*A l'interface entre le littoral et les mornes s'étend une vaste plaine agricole, dominée par les plantations de cannes à sucre.*

La plaine agricole s'étend depuis Grand-bourg au sud de Petit-bourg. Les cultures de canne à sucre se déploient sur de grandes étendues basses et ouvertes, créant des paysages de grandes cultures qui évoluent au rythme des saisons et des étapes du cycle de production de la canne.

Particularité dans le paysage martiniquais, la plaine permet d'offrir un paysage ouvert au sein duquel les perspectives visuelles sont larges et profondes. Au loin, ces vues sont cadrées par les mornes, le front urbain ou la mangrove.

La proximité de l'activité agricole avec les limites de l'urbanisation de Petit-bourg et Grand-bourg provoque une fragilité de ces espaces de culture. Mais ce contact est aussi un atout car il permet d'affirmer les zones agricoles au sein de la commune, comme entité à forte valeur paysagère et culturelle, par l'intermédiaire notamment de liens visuels au sein des bourgs.



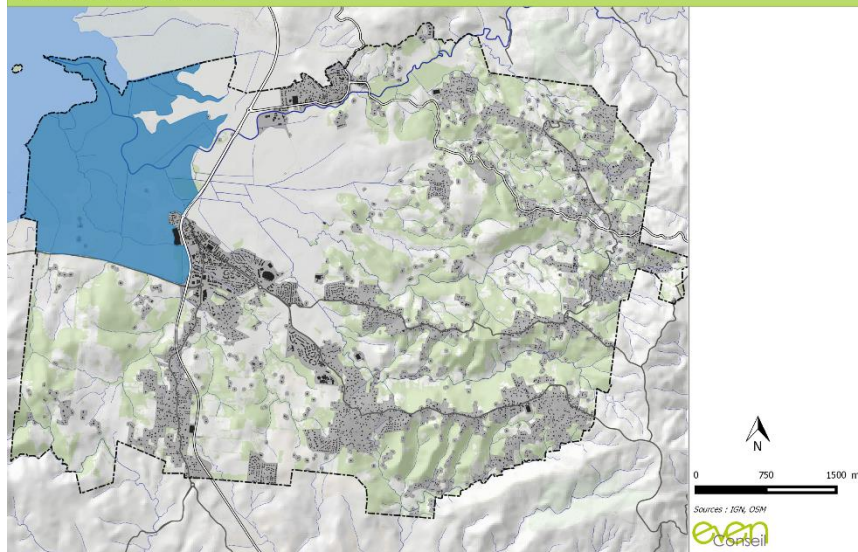
*Au sein de Petit-bourg, une fenêtre paysagère sur la plaine  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016*



*Vue sur la plaine agricole depuis Petit-bourg  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016*

## La mangrove et la baie de Génipa

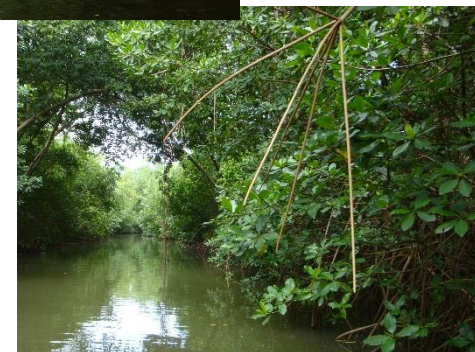
PLU de Rivière Salée - Juin 2016



*L'ouest de la commune saléenne se définit par une Mangrove de taille considérable qui vient s'appuyer sur la baie de Génipa.*



*La mangrove  
Source : EVEN CONSEIL –  
avril 2016*



Le paysage de la mangrove est d'abord dessiné par le réseau hydrographique. La Rivière Salée et ses modestes affluents vont structurer l'espace de la mangrove et la nourrir par la même occasion. Cette mangrove est la plus importante de Martinique puisqu'elle couvre deux tiers des 1800 hectares de mangrove que compte l'île (soit 6% des zones boisées).

En partie inondée, elle délimite une frontière entre les milieux aquatiques et terrestres qui caractérise également l'espace du littoral.

La mangrove est un milieu naturel qui joue un rôle primordial dans la protection mécanique des côtes, de filtres et de réservoirs de biodiversité.

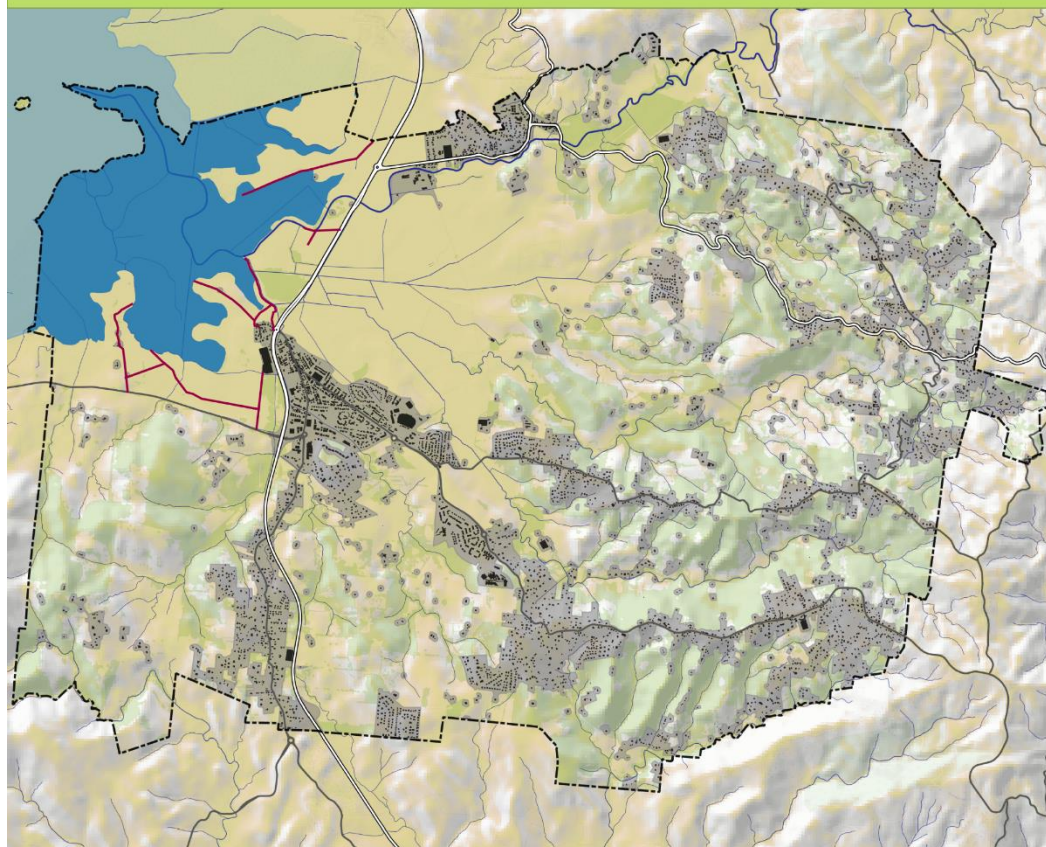
Vient ensuite le paysage de l'arrière-Mangrove, très limité sur la commune, Il se caractérise par des savanes héritées du déboisement de la mangrove.

Au sein de cette entité, les vues sont limitées et bornées par la densité boisée. De même, depuis la commune, l'identité littorale de Rivière Salée est quasiment imperceptible du fait de cette barrière forestière masquant la mer. Seuls quelques points de vues depuis les hauteurs permettent de rendre compte de la proximité de la mer des Antilles.



# Les liens entre la commune et la mangrove à valoriser

PLU de Rivière Salée - Juin 2016



Bien que ce soit un élément structurant de l'organisation communale, la mangrove n'est que peu valorisée à Rivière Salée.

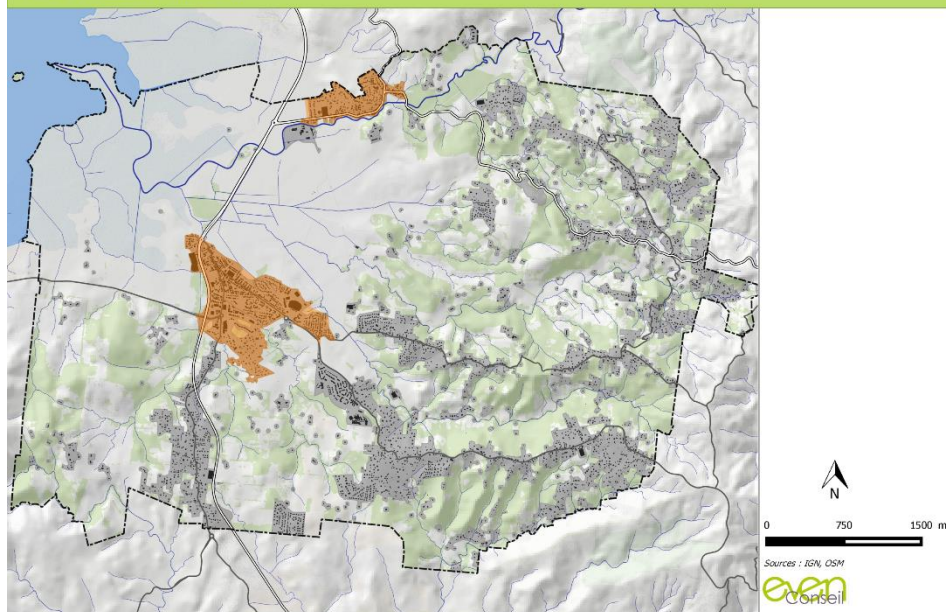
Pourtant, la commune présente de nombreux liens avec cet espace naturel remarquable: cheminements, cours d'eau dont la Rivière Salée qui l'alimente principalement, liens visuels...

Ces éléments méritent d'être valorisés davantage afin que la mangrove participe de la vie quotidienne des habitants et soit portée à la connaissance des visiteurs. La prise de conscience conduit souvent à une meilleure prise en compte et une meilleure protection du patrimoine.



## Les quartiers de petit bourg et de Rivière Salée

PLU de Rivière Salée - Juin 2016



Rivière Salée est dominé par l'activité commerciale et par des logements dégradés

Source : EVEN CONSEIL-février 2016



Le logement pavillonnaire de Petit-bourg se dessine le long de la pente

Source : EVEN CONSEIL-février 2016

Grand-bourg et Petit-bourg représentent deux polarités urbaines bien définies par une densité et des formes urbaines particulières, s'inscrivant en frange des paysages des mornes et de la plaine agricole.

Les deux bourgs répondent à une trame urbaine groupée qui se diffuse de manière linéaire à l'est, en direction des mornes, en suivant les axes de communication.

Le relief est très faible au niveau de Grand-bourg, tandis que Petit-bourg se situe sur une colline.

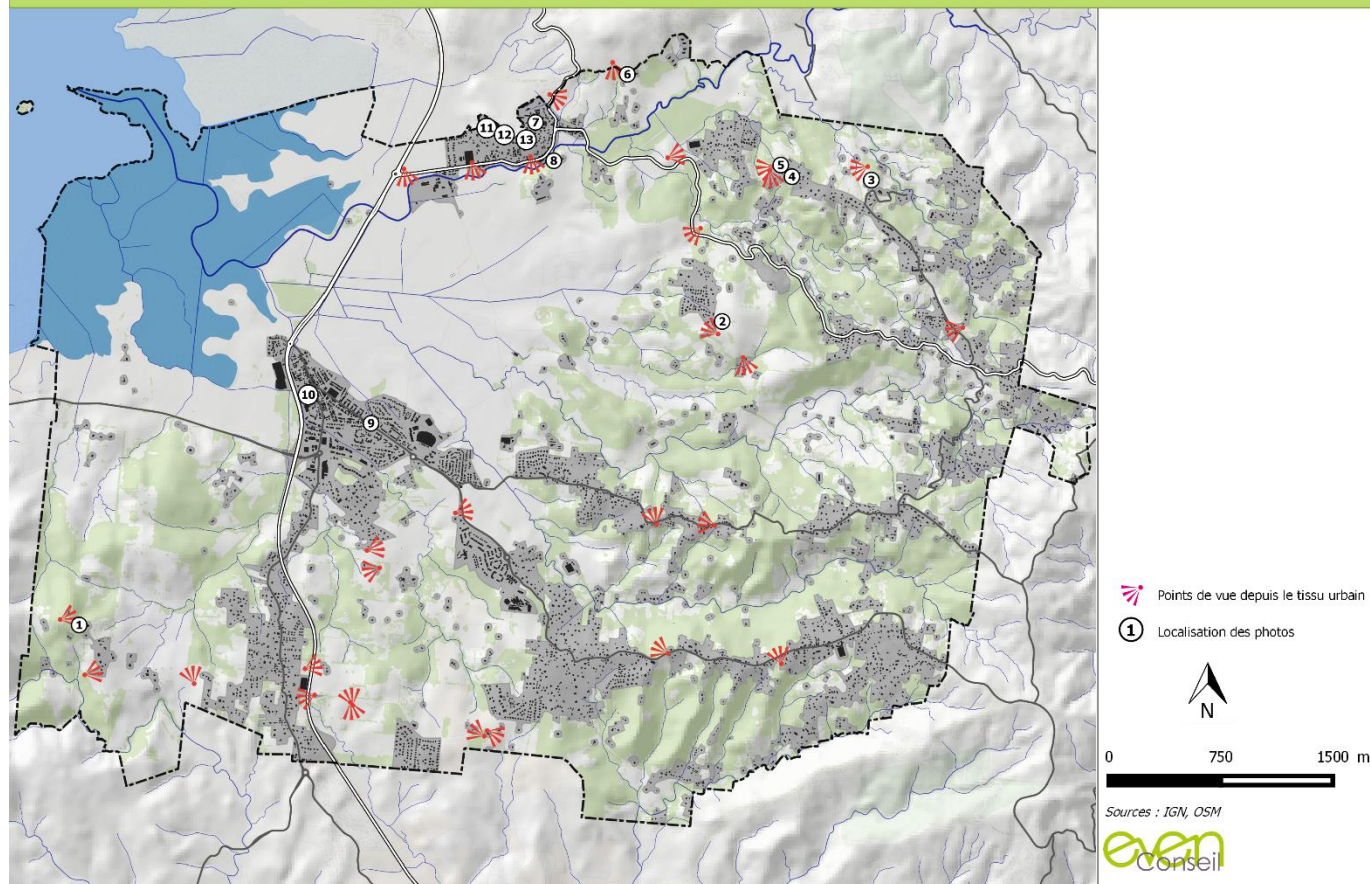
L'habitat est majoritairement pavillonnaire dans les deux secteurs, avec quelques zones d'habitat collectif, mais également la présence plus importante d'équipements et services.

On dénombre de nombreux logements ou bâtiments à l'abandon ou délabrés, qui viennent déqualifier le paysage urbain par endroit. L'atmosphère y est très minérale et contraste avec les ambiances vertes et naturelles des autres entités paysagères.

## 1.2.2. Les vues et perspectives sur le grand paysage

### Un paysage offrant de nombreux points de vue

PLU de Rivière Salée - Juin 2016



Le paysage de Rivière Salée peut-être perçu grâce à de nombreux points de vue, en particulier au sommet des mornes. Selon leur topographie plus ou moins marquée, ils vont renseigner l'espace communal, orienter le visiteur au sein des repères paysagers de la commune mais également positionner Rivière Salée au sein des autres paysages martiniquais alentours.

En effet, le relief des mornes qui ceinture la commune d'ouest en est, permet une situation de balcon sur la plaine de Rivière Salée et les paysages de la baie et de la mangrove en arrière-plan, puis de la mer des Antilles. En outre, lorsque l'on se tourne vers l'est, on peut apercevoir les paysages de la côte atlantique de la Martinique.

Les abords des rivières et ravines vont également favoriser des vues vers les mornes en contre-plongée, mais également de grands panoramas en direction des bourgs.

## Les points de vue principaux sur le paysage de Rivière Salée

1. Vue sur la baie depuis les mornes du quartier Médecin  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016



2. Près de Nouvelle Cité, la topographie favorise une vue sur la plaine agricole de Rivière Salée  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016



3. Le chemin Zicaques, au nord-ouest de la commune permet de nombreux panoramas  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016



4. Le chemin de Fond Masson offre un panorama exceptionnel  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016



5. Au quartier de Courbaril, le paysage des mornes qui fait face reste facile à contempler  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016



6. Panorama sur le paysage lointain des mornes, depuis le quartier de Petit-bourg  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016



7. La situation topographique de Petit-bourg favorise les perspectives visuelles  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016



8. Les paysages remarquables de la plaine de Rivière Salée sont visibles depuis Petit-bourg  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016



9. La voie des Givres, parallèle à l'avenue des Ecoles offre un point de vue sur le paysage de la plaine et de Petit-bourg  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016



## Les points de vue principaux sur le paysage de Rivière Salée

10. L'aire de sport de la rue Joinville Saint Prix favorise la vue sur la plaine

Source : EVEN CONSEIL-février 2016



11. L'Allée Joseph Eugène permet d'accéder à un point de vue

Source : EVEN CONSEIL-février 2016



12. A Petit-bourg, les routes favorisent les points de vue paysagers

Source : EVEN CONSEIL-février 2016



13. Au cœur de Petit-bourg, le paysage communal reste facilement accessible

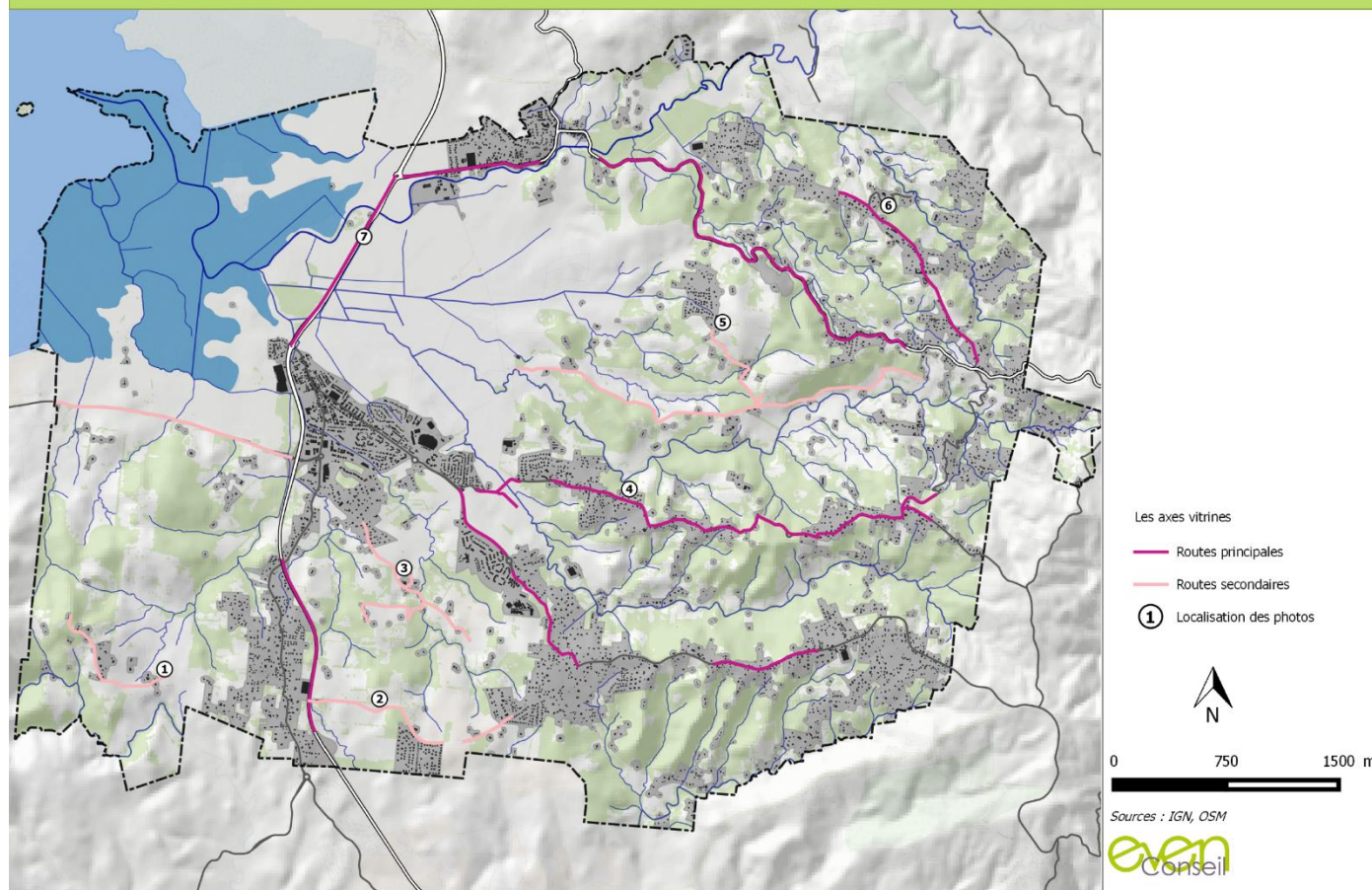
Source : EVEN CONSEIL-février 2016



## 1.2.3. Les « routes vitrines » véhiculant l'image territoriale de Rivière Salée

### Des axes routiers révélateurs de l'image identitaire de Rivière Salée

PLU de Rivière Salée - Juin 2016



Les voies vitrines communales sont caractérisées par des tronçons d'axes de communication (RD35, RD8, RN5 ET RN8) qui suivent la topographie, notamment les lignes de crêtes ou bien encore les franges de la plaine.

Ces voies vont alors permettre d'accéder aux points de vue sur le grand paysage ou créer des fenêtres paysagères dès lors que le bâti s'efface.

Ces voies vitrines sont l'un des importants vecteurs de découverte du paysage saléen.

## Les vues depuis les routes vitrines

1. La route reliant le quartier de Médecin à Bellevue offre des vues sur une végétation luxuriante

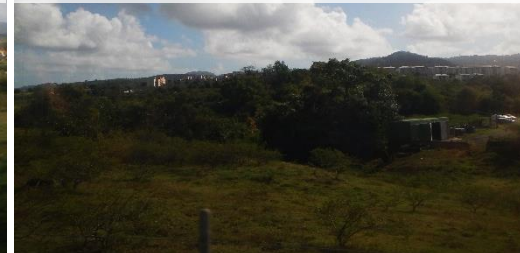
Source : EVEN CONSEIL-février 2016



2. La route menant à Sans Pareil depuis Médecin donne des vues sur les paysages des mornes de l'ouest  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016



3. Près de Nouvelle Cité, la topographie favorise une vue sur la plaine agricole de Rivière Salée  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016



5. Depuis le chemin rural de Lambertton, la vue est remarquable sur une grande partie du paysage saléen  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016



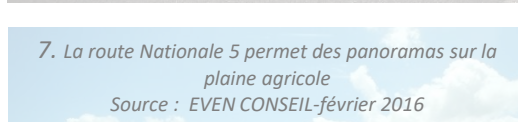
6. La route Nationale 8 offre une vue d'ensemble sur les mornes habités  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016

Source : EVEN CONSEIL-février 2016



4. La RD35, près du quartier de Là-Haut offre un point de vue focal sur les mornes  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016

Source : EVEN CONSEIL-février 2016



7. La route Nationale 5 permet des panoramas sur la plaine agricole

Source : EVEN CONSEIL-février 2016

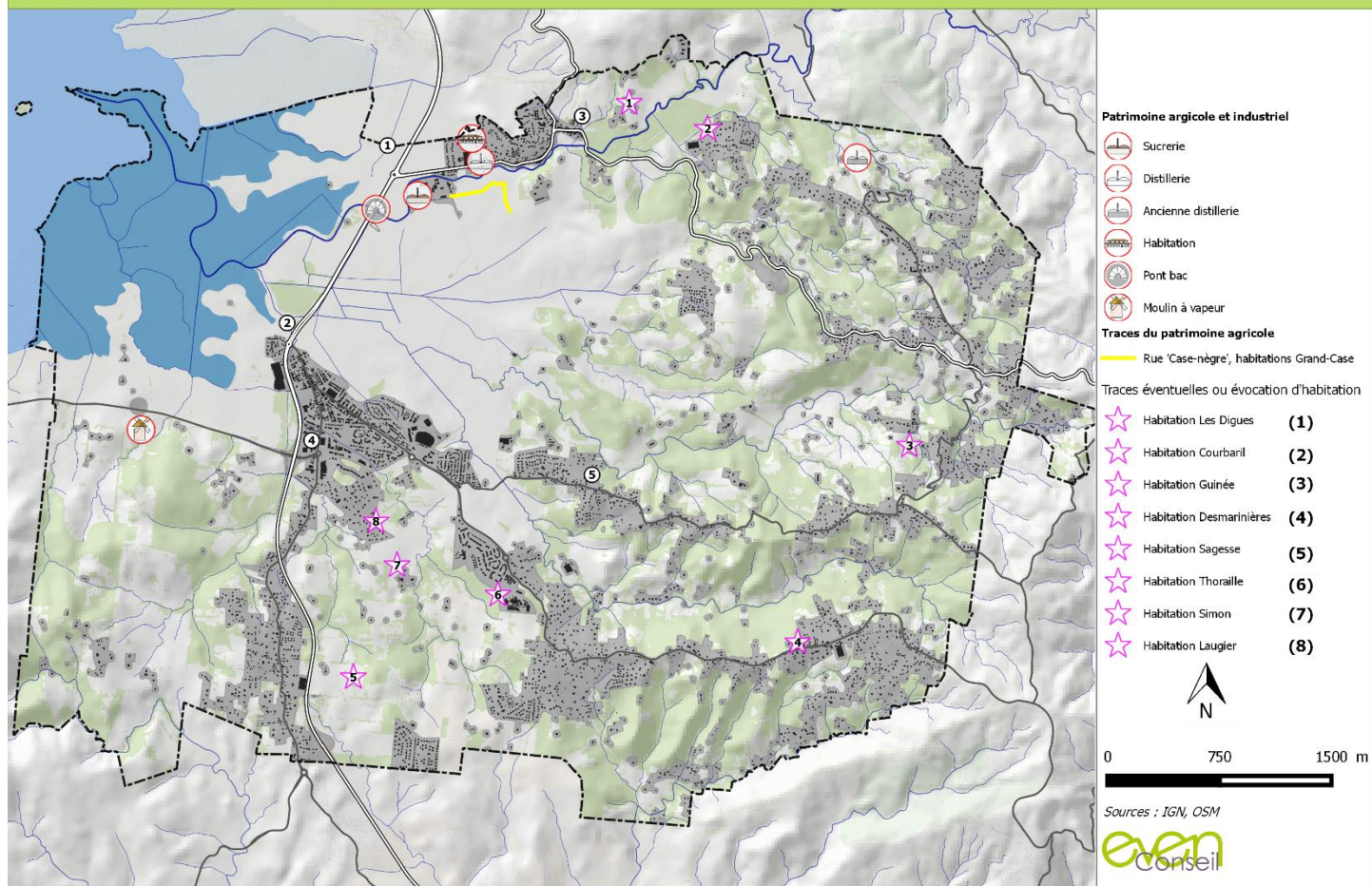


# 1.3. Les paysages du quotidien

## 1.3.1. Le patrimoine industriel et agricole

### Un patrimoine industriel et agricole révélateur de l'histoire de Rivière Salée

PLU de Rivière Salée - Juin 2016



L'histoire de la commune de Rivière Salée s'explique beaucoup par l'exploitation de la canne à sucre. En effet, deux importantes usines, celles de Petit-bourg et Grand-bourg seront achevées en 1879 et formeront le point central de la région. De nombreux ouvrages industriels, de génie civil et d'habitations y seront associés\*. Une grande partie de ces éléments patrimoniaux ont disparu, mais parfois, la toponymie demeure et révèle cette histoire. La mémoire des lieux est une source historique pour la compréhension du paysage actuel de Rivière-Salée.

\* Voir le glossaire pour les informations sur les monuments historiques



## Un patrimoine lié à la culture de canne à sucre



La sucrerie de Petit-bourg n'est plus en fonction de nos jours  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016



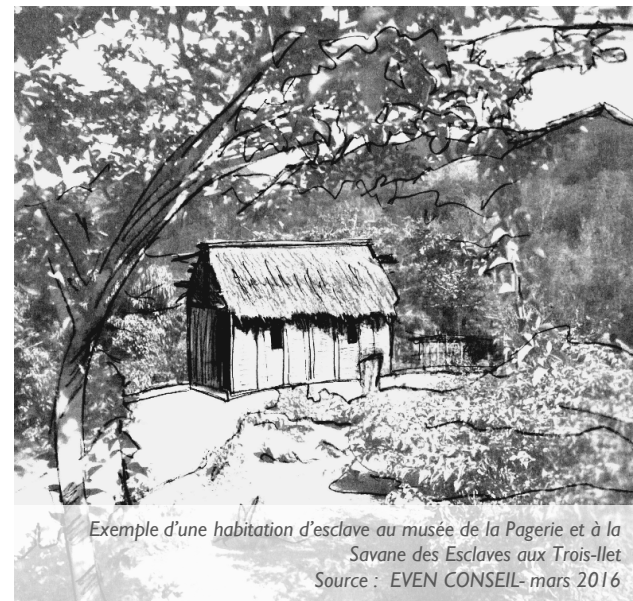
Au début du XXe siècle, ce débarcadère a permis à Rivière Salée, qui comptait alors 6 distilleries, de transporter des marchandises et des passagers par ce que l'on appelait un « yacht », bateaux à vapeur, qui reliait les habitants du sud à Fort-de-France.



Le Pont Bac (Rivière Salée) – Crédit Photo: Service communication de la Ville de Rivière Salée

Le bac établi sur la Rivière Salée fixait des droits de péage par un arrêté datant du 2 septembre 1850. Suite à la construction d'un pont un peu plus tard, le pont Bac sera surélevé. Ainsi, les chalands ou les gabarres transportant le sucre des usines vers les cargos sucriers de la baie pourront passer facilement. Abandonné au profit de la RN5, dans les années 1960, il reste tout de même un élément fort du patrimoine communal. Ouvrage d'art métallique unique en Martinique, il se distingue par sa portée d'un seul tenant et par un assemblage de type vannerie qui assure sa solidité.

Les habitations désignent un domaine agricole avec ses plantations, sa maison et ses bâtiments d'exploitation. La plupart sont soit en ruines, en exploitation, transformées en distilleries ou en hôtels. Elles peuvent se visiter et permettent d'offrir des lieux et des sites culturels, empreints de la richesse patrimoniale de la Martinique.

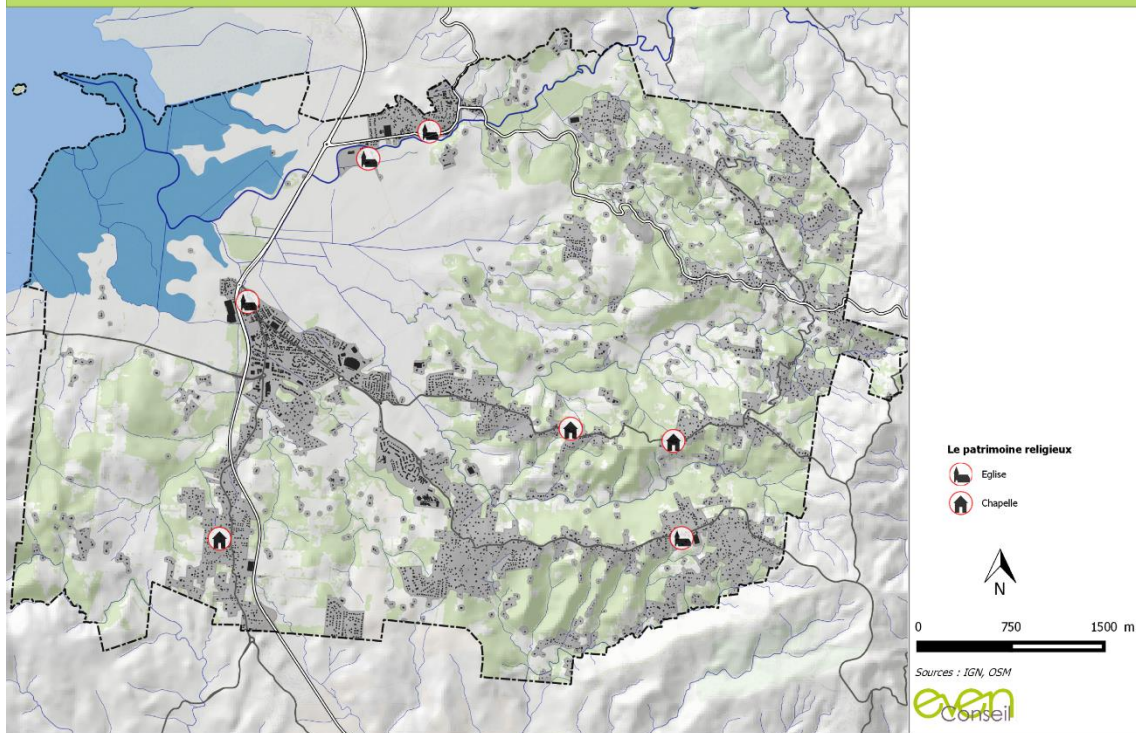


Exemple d'une habitation d'esclave au musée de la Pagerie et à la Savane des Esclaves aux Trois-Ilet  
Source : EVEN CONSEIL-mars 2016

## 1.3.2. Le patrimoine religieux

### Un patrimoine religieux à préserver

PLU de Rivière Salée - Juin 2016



Rivière Salée possède peu de bâtiments historiques. Son patrimoine se définit surtout par des éléments religieux (églises, chapelles...) et par quelques constructions contemporaines. Ces éléments patrimoniaux ne sont pas classés.

On dénombre 4 églises dans la commune ainsi que 3 chapelles réparties dans les quartiers:

- L'église de Saint-Jean-Baptiste,
- L'église de Dieu, située à l'entrée du Petit-bourg,
- L'église du Petit-bourg,
- L'église Notre-Dame de Fatima à Desmarinières,
- La chapelle du quartier Médecin,
- La chapelle du quartier Là-Haut, dédiée à Sainte Rita,
- La chapelle du quartier Dédé.



Chapelle du quartier Dédé  
Source : Photographie Fernand Lamartinière



Chapelle du quartier Médecin  
Source : Photographie Fernand Lamartinière



Chapelle du quartier Là-Haut  
Source : Photographie Fernand Lamartinière

## 1.3.2. Le patrimoine religieux



*L'église Notre-Dame de Fatima  
Source : JM Sutour*

Edifiée à l'initiative du père Pulvar dans les années 1960, au quartier Desmarinières à l'est de la commune, l'église Notre-Dame de Fatima porte plus souvent le nom de sanctuaire. Actuellement fermée depuis de longues années, elle permettait de nombreuses processions et pèlerinages. C'est aussi un endroit doté d'un magnifique point de vue sur une grande partie du territoire martiniquais.



*L'église de Rivière Salée  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016*

L'église de Saint-Jean-Baptiste possède un clocher unique percé de claustras (paroi ajourée). Cet édifice a été soumis à de nombreuses reconstructions. C'est après la seconde guerre mondiale que cette église va se parer d'un bénitier et d'un autel de marbre. Trop petite, elle fut par la suite agrandie par les paroissiens et le curé. Malheureusement, celle-ci a été victime d'un cyclone puis d'un tremblement de terre en 2007 et fût impraticable durant 3 ans. Son clocher a été reconstruit et le reste restauré.



*L'église de Petit-bourg  
Source : Martinique Découverte*

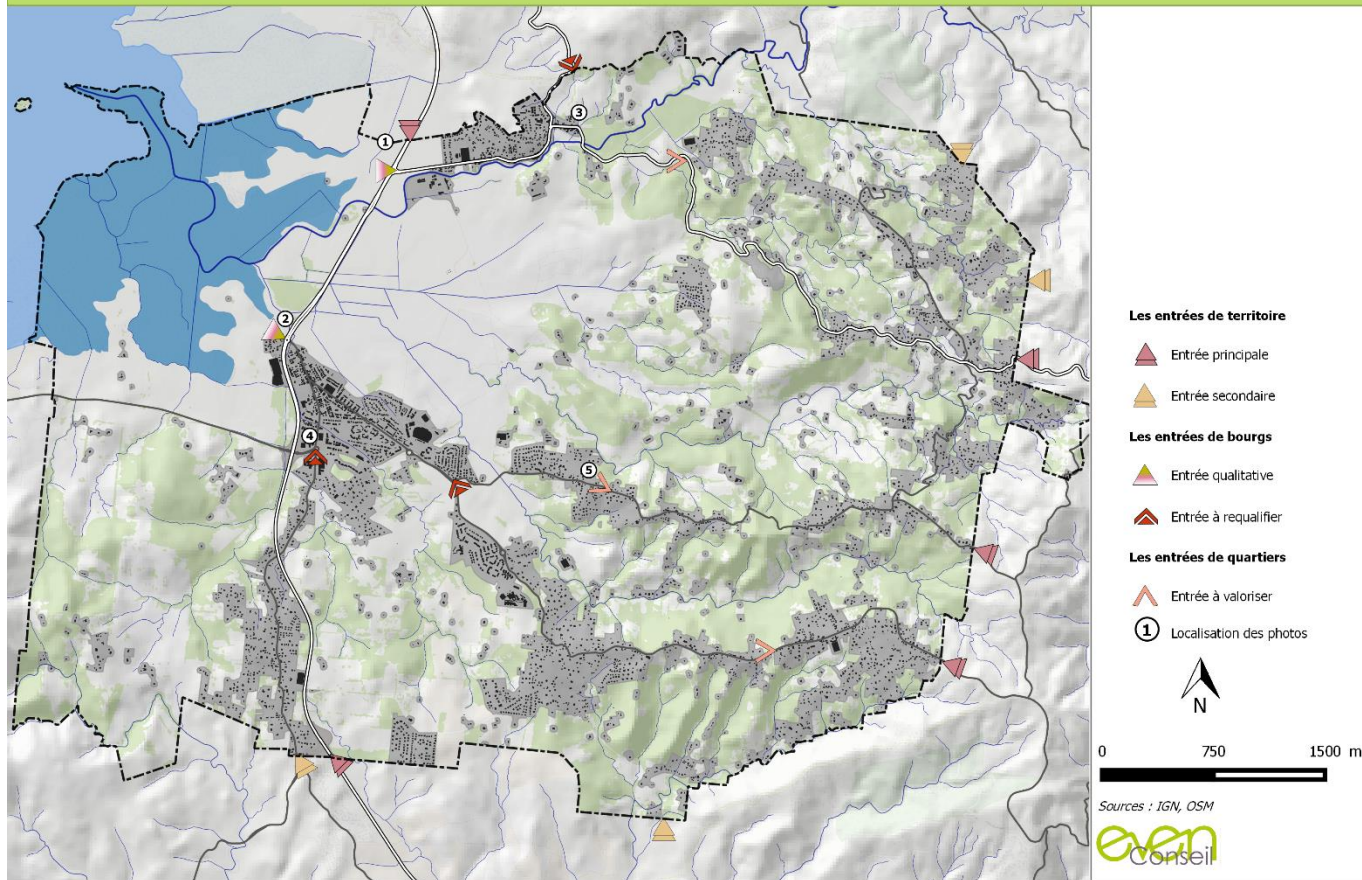
L'église de Petit-bourg est d'abord une chapelle. Celle-ci fût construite en 1847. Elle a ainsi permis de mettre de côté une rivalité entre les bourgs. Jusqu'en 1930, l'église était accessible par un escalier, puis une dalle de béton fût coulée devant le parvis. Pendant longtemps, une salle de cette église faisait office de salle de cinéma.

*A noter : l'église de Petit-bourg fait actuellement l'objet de réflexions concernant le réaménagement de son parvis afin d'améliorer sa fonctionnalité et renforcer ses connexions et accès depuis la rue de la Liberté.*

## 1.3.2. Les entrées de ville, de bourgs et de quartiers

### Des entrées de territoire, de bourgs et de quartiers guident la lecture du paysage

PLU de Rivière Salée - Juin 2016



La multiplicité d'entités urbaines (bourgs, quartiers) génère une pluralité d'entrées de ville ou de quartiers. Celles-ci ont de l'importance car elles véhiculent auprès du visiteur la première image du territoire et impactent donc fortement le potentiel d'attractivité de celui-ci.

Par ailleurs, la situation géographique de Rivière Salée fait d'elle, un paysage très traversé, notamment pour relier l'agglomération de Fort-de-France au Sud de la Martinique.

Pour mieux identifier l'identité de la commune dès le seuil d'entrée, et révéler les atouts de Rivière Salée pour les visiteurs en transit, il est important de requalifier ou de souligner certaines de ces entrées de ville.

## DES ENTRÉES DE BOURGS QUALITATIVES

L'arrivée sur Petit-bourg, depuis la RN7, offre un paysage remarquable. La perspective large et dégagée de la plaine agricole participe à cette vision centrée sur Petit-bourg qui se situe à un niveau topographique plus élevé, et laisse entrevoir les mornes en toile de fond.

La traversée des champs de canne à sucre permet de marquer fortement l'arrivée à Rivière Salée et l'identité de la commune.

En dehors de la voirie, peu de place est laissée aux espaces publics pour affirmer l'entrée à Rivière Salée et inviter le visiteur à s'arrêter et découvrir le quartier. Un palmier situé juste après le panneaux d'entrée de Petit-bourg s'impose comme un élément repère marquant le seuil.



1. L'entrée sur Petit Bourg, depuis la Route Nationale 7  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016



2. L'entrée de bourg sur Rivière Salée, depuis Petit-bourg  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016

L'entrée nord à Grand-bourg, depuis la RN5, permet d'appréhender une première image de la centralité. En effet, l'horizon laisse deviner la silhouette bâtie de Rivière Salée, notamment avec quelques repères, comme par exemple le clocher de l'église.

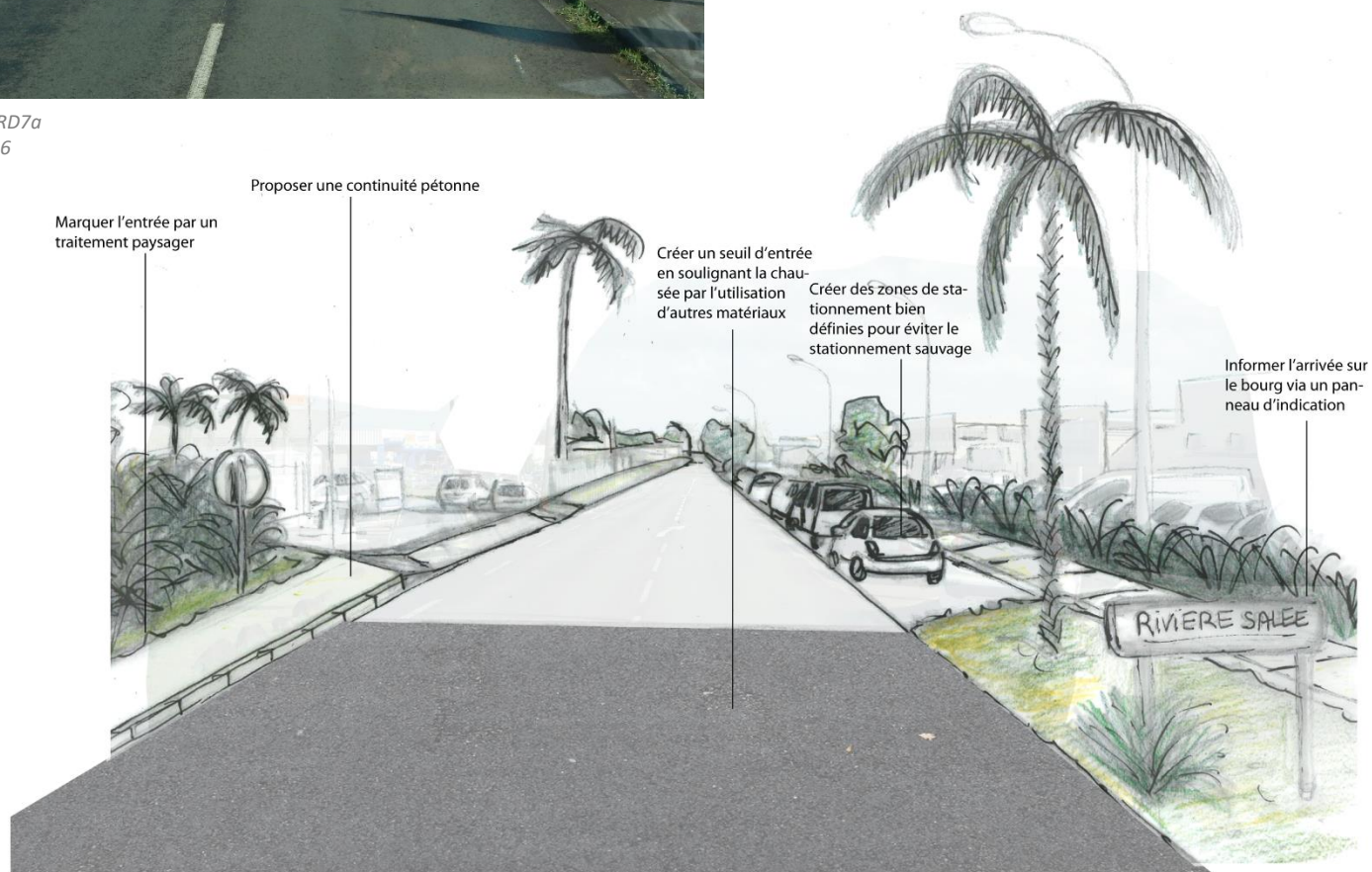
De plus, l'entrée possède de grands espaces verts latéraux de qualité qui appuient cette vision focale et offrent une vision positive de la ville par un traitement et un entretien adapté de ces espaces.

Un parking associé à des trottoirs sécurisés invitent ainsi à la découverte de Grand-bourg.

## DES ENTRÉES DE BOURGS À REQUALIFIER



4. L'entrée sur Rivière Salée, depuis la RD7a  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016



Croquis de recommandations paysagères pour l'entrée sur Rivière Salée, depuis la RD7a  
Source : EVEN CONSEIL-mars 2016

## DES ENTRÉES DE QUARTIERS À VALORISER



5. L'entrée sur le quartier de Là-Haut, depuis Grand-bourg  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016

L'arrivée dans le quartier de Là-Haut est plutôt qualitative notamment grâce à la visualisation de grands espaces privés arborés. En effet, le cadre végétal particulièrement prononcé guide le regard de l'observateur dans la continuité du quartier. Un panneau pourrait informer de l'altitude moyenne du quartier, ainsi que de la présence d'une chapelle au quartier Dédé pour valoriser les atouts du site et inviter les visiteurs à le parcourir.

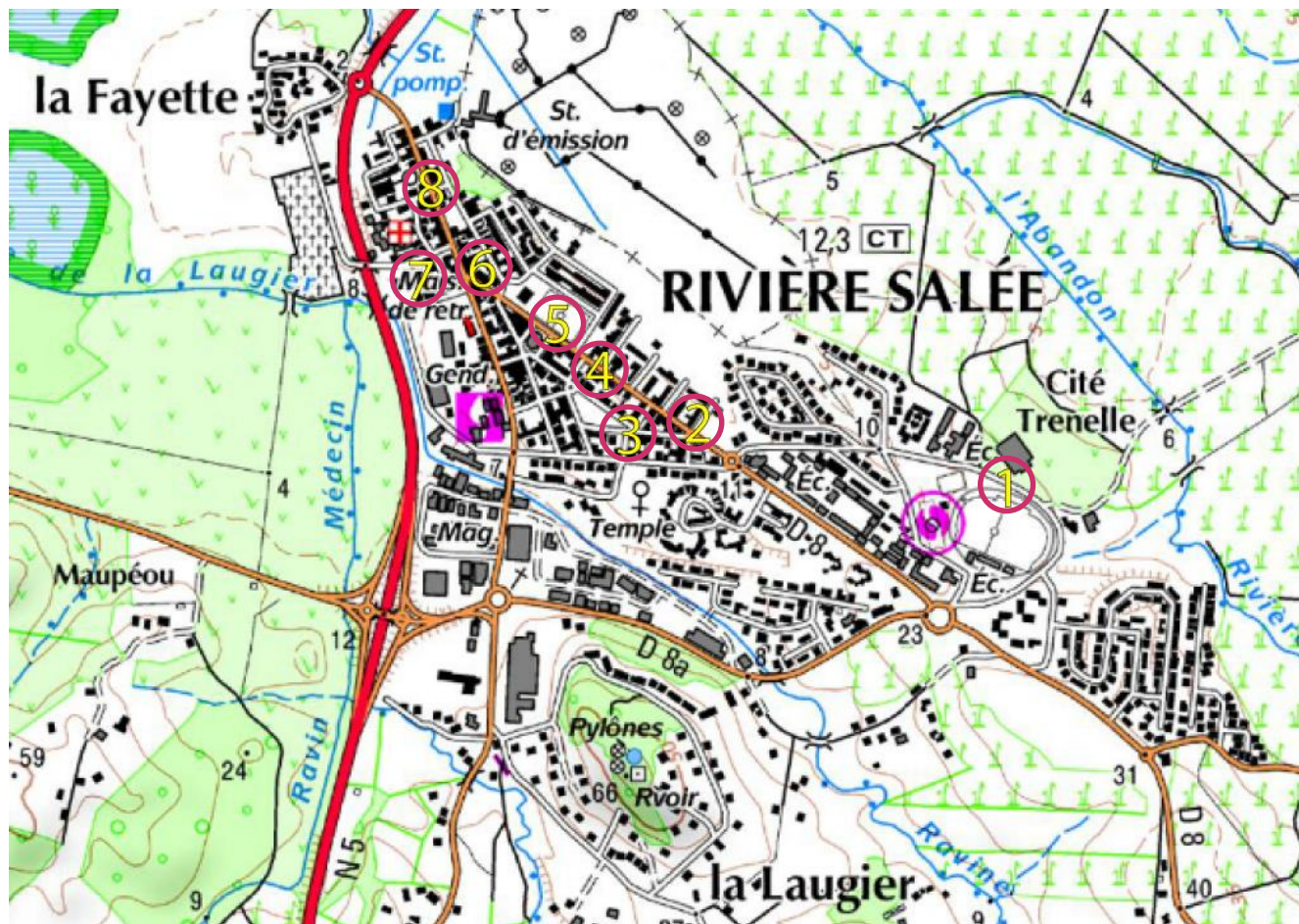
De manière générale, les entrées de quartiers bénéficient du cadre paysager remarquable dans lequel elles s'inscrivent, notamment de l'ambiance naturelle et verte, associée aux points de vue remarquables. Il s'agirait donc davantage de marquer le seuil d'entrée de chaque quartier afin d'affirmer leur identité. Toutefois, le caractère diffus de l'urbanisation dans une majorité de ces quartiers rend difficile la définition de limites définies, et donc de seuils.

### 1.3.3. Les espaces publics et la nature en ville

La définition de l'espace public à Rivière Salée est un réel enjeu. En effet, ce type d'espace permet à la population de se rassembler ou de parcourir la ville pour bénéficier de ses aménités.

Relevant majoritairement du domaine public, ces espaces sont des atouts au cœur de la ville pour qualifier le paysage urbain, le cadre de vie, et favoriser l'accès de tous aux services et équipements.

Grand-bourg possède des lieux publics, essentiellement à proximité de la RD8, qui présentent des niveaux de qualité et de fonctionnalité divers.



Par ailleurs, il convient de signaler que des études sont actuellement en cours concernant la restructuration de l'hôtel de ville, avec une réflexion particulière sur le traitement du parvis (Rue Schoelcher) et de l'espace public.

Localisation des espaces publics qualitatifs ou à valoriser  
Source : EVEN CONSEIL-mars 2016



## DES ESPACES PUBLICS À SOULIGNER OU À VALORISER

Repenser l'aménagement au sol, en utilisant des matériaux nécessitant moins d'entretien, tout en gardant un aspect esthétique (ex: Béton balayé, Béton imprimé...).

Privilégier des clôtures plus douces qui s'intègrent plus facilement à l'aire de jeux (Bois, pierres, grillages fins) et qui demandent moins d'entretien.

Mettre davantage en valeur cet élément de mémoire permettant également de rappeler le profil littoral de la commune.

Un trottoir accompagné d'un traitement végétal à préserver en assurant une gestion annuelle.

Favoriser le croisement des piétons en reculant les bacs à fleurs ou en les supprimant si l'entretien n'est pas assuré.



1. Aire de jeux, rue du général Vassoigne  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016

Prévoir des zones ombragées permettant aux usagers de pratiquer réellement l'espace de jeux et sportif sur un temps relativement prolongé.



2 et 3. Trottoir qualitatif, rue Joinville Saint-Prix  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016

Une aire de sport vaste et bien entretenue, qui, au centre de l'espace urbain permet une amélioration du cadre de vie et représente une aire de respiration importante dans le bâti. Là encore des zones ombragées avec des bancs inviteraient davantage les habitants à investir le lieu.



4. Aire de sport, rue Joinville Saint-Prix  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016

Un terrain de basket bien implanté qui favorise le loisir à proximité des résidences.

Améliorer les espaces à proximité du terrain de basket pour créer un espace urbain homogène et de qualité.



5. Terrain de basket, rue du Trénelle  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016

Trouver des solutions de stationnement pour les deux roues motorisés pour privilégier un espace piéton.

Mettre davantage en valeur la fontaine en proposant un traitement végétal plus important aux abords de la place, notamment en limite avec le parking.

Planter du mobilier urbain pour favoriser la détente et l'arrêt.



6. Place avec fontaine, rue Victor Schœlcher  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016

Un espace public récemment réalisé par la commune, présentant un traitement minéral et végétal qualitatif, valorisé par du mobilier urbain (bancs, clôtures en bois). Cet espace accueille une liaison douce déconnectée de la rue et donc sécurisée appelant les usagers à l'emprunter. Des arbres ont été intégrés pour prévoir des zones ombragées futures.



7. Un espace public de passage qualitatif  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016

Un parvis pavé associé à des bandes plantées qui permet une mise en valeur de l'église de Rivière Salée. Le site est entretenu et invite à emprunter ce cheminement alternatif à la rue Victor Schœlcher investie par l'automobile.



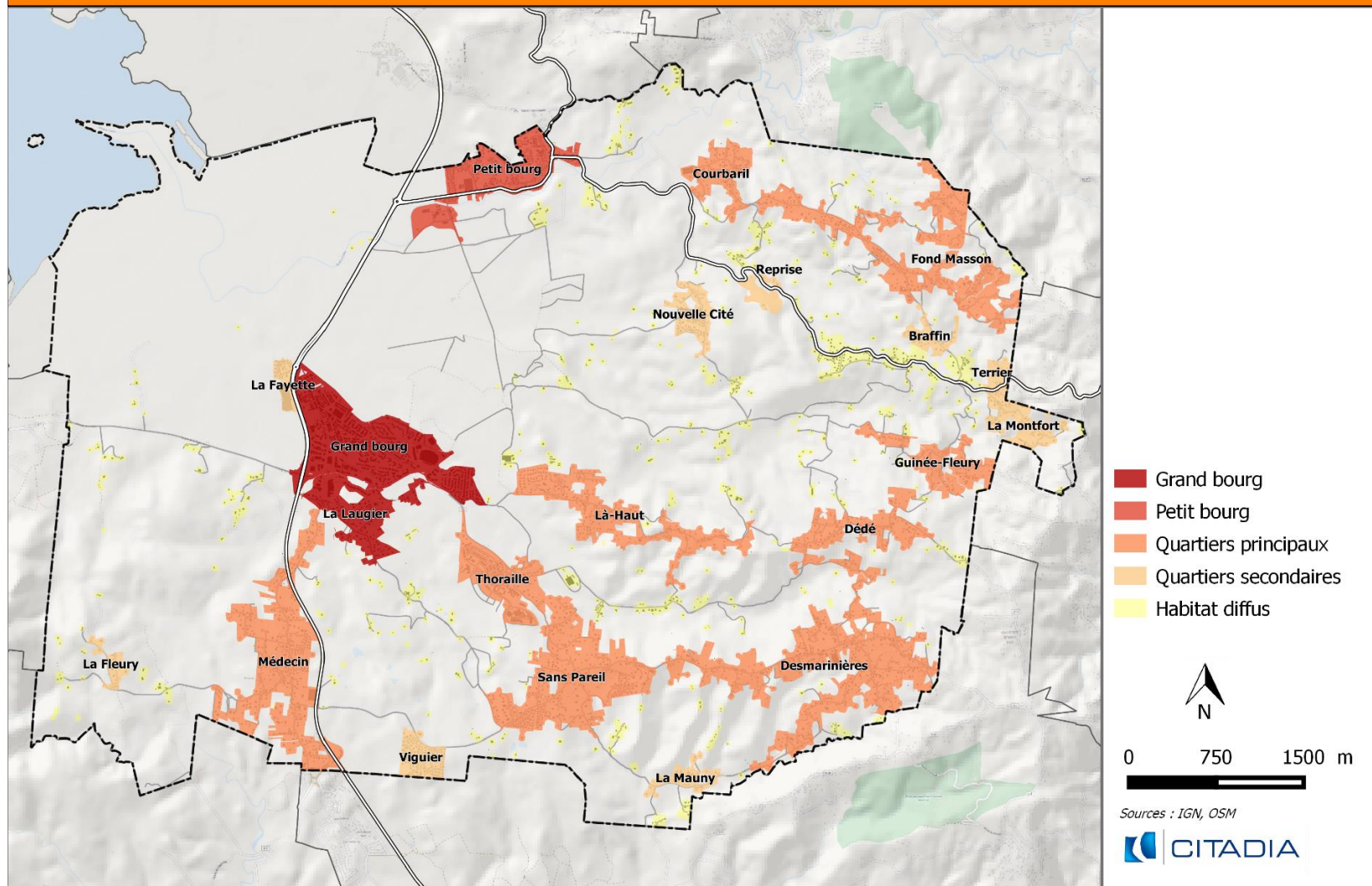
8. Parvis de l'église de Rivière Salée  
Source : EVEN CONSEIL-février 2016

Réhabiliter le monument mémorial de la place afin de supprimer l'impression d'abandon et de délabrement de la place

# 1.4. Urbanisation et morphologie urbaine

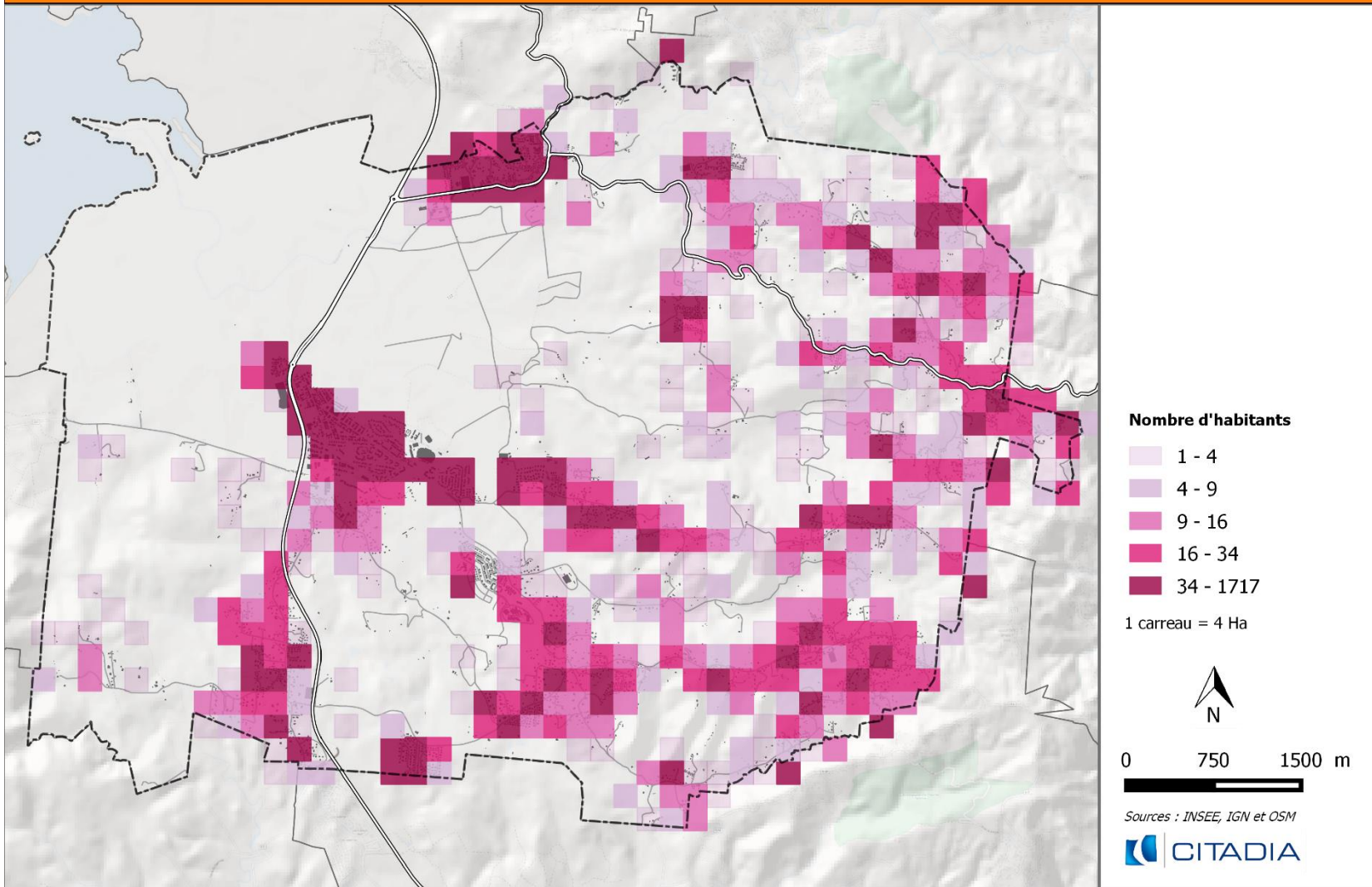
## L'organisation urbaine de la commune

PLU de Rivière Salée - Avril 2016



# Nombre d'habitants par carreau en 2013

PLU de Rivière Salée - Avril 2016



L'organisation urbaine saléenne est aujourd'hui structurée autour des centralités historiques de Grand-bourg et Petit-bourg, d'une mosaïque de quartiers ruraux plus ou moins importants situés dans les mornes et de nombreux secteurs d'habitat diffus ou isolé.

### Grand-bourg

Implanté sur un replat entre mangrove et plaine agricole, Grand-bourg est délimité par la station d'émission de la Marine au nord, la RN5 à l'ouest et par les zones d'activités de l'Espérance et la Laugier au sud. Grand-bourg regroupe aujourd'hui le centre ancien patrimonial de la commune autour de la rue Schœlcher et du marché couvert (alignement sur rue, front urbain homogène), plusieurs quartiers d'habitat individuel (lotissements, habitat bourgeois, maisons de ville, etc.) et collectif et se caractérise par une importante mixité des fonctions urbaines. Regroupant les densités les plus importantes de la commune, Grand-bourg constitue en effet la principale centralité de la commune en matière d'implantation commerciale et d'équipements (administratifs, scolaires, sportifs et culturels).



### Petit-bourg

Implanté le long de la RN7 reliant Rivière-Salée au Sud Caraïbes, Petit-bourg a connu un développement important à partir du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle grâce à l'essor de l'activité industrielle et constitue aujourd'hui la seconde centralité urbaine de la commune. Petit-bourg présente une configuration urbaine contrainte par la Rivière-Salée et la topographie et regroupe :

- une urbanisation linéaire historique le long de la RN7, accueillant un habitat ancien en front de rue et plusieurs activités commerciales et de services implantées de manière discontinue ;
- des flancs de morne à vocation résidentielle, qui accueillent une majorité de villas individuelles ;
- D'un plateau accueillant des logements collectifs et les différents équipements de proximité, notamment scolaires et sportifs.

A l'image de nombreux centres-anciens martiniquais, Grand-bourg et Petit-bourg se caractérisent aujourd'hui par un nombre important de logements vacants, de friches et plusieurs îlots d'habitat dégradé ou à l'état de ruine. Face à ce constat, la municipalité a mené une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) au début des années 2000 afin de favoriser la réhabilitation et la modernisation de ces secteurs.



### Les centres anciens saléens

Les centres anciens saléens se caractérisent par une densité bâtie élevée, avec des logements accolés formant un front bâti à l'alignement de la voirie, ou une implantation plus libre au sein d'une parcelle irrégulière et de taille variable.

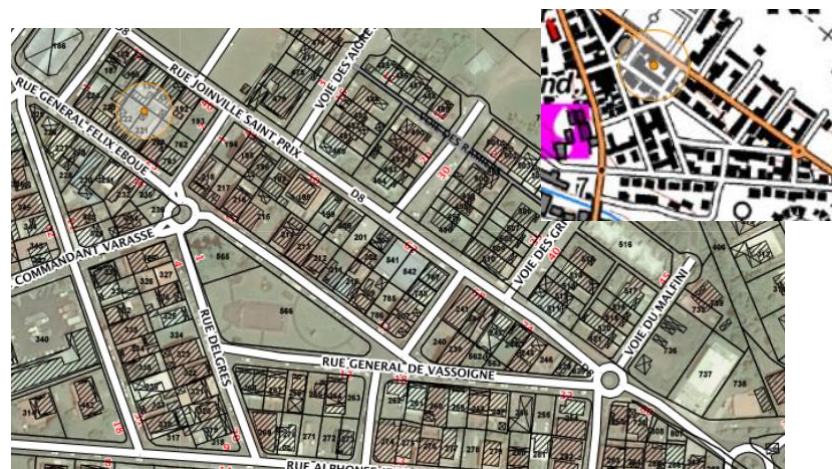
La maison de ville, développée au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, est la typologie de logement typique des centres anciens. Il s'agit de maisons aux caractéristiques patrimoniales (fenêtres à persiennes, volets, impostes au dessus des portes, etc.) alors qu'au 18<sup>ème</sup> siècle l'habitat des centres était davantage représenté par le modèle de la case, présentant des formes et matériaux plus sommaires. L'implantation du bâti notamment dans le centre de Grand-bourg, avec son bâti dense et ses rues et parcelles géométriques, rappelle par ailleurs le modèle colonial caractéristique du début du XX<sup>ème</sup> siècle avec une organisation du bâti selon une trame orthogonale « en damier ».



### L'habitat individuel groupé à Rivière-Salée

L'habitat individuel groupé ou «en bande» est constitué d'habitations accolées les unes aux autres. Les parcelles sont généralement de dimension réduite (de 150m<sup>2</sup> à 400m<sup>2</sup> en moyenne), de forme rectangulaire et très régulière.

Les habitations sont implantées à faible distance de l'alignement de la voirie, formant ainsi un front bâti continu. Cette forme bâtie particulièrement dense ne se retrouve quasiment qu'à Grand-bourg. A Petit-bourg, les anciens logements ouvriers liés à l'ancienne usine présentent également cette forme, avec des logements accolés deux à deux.

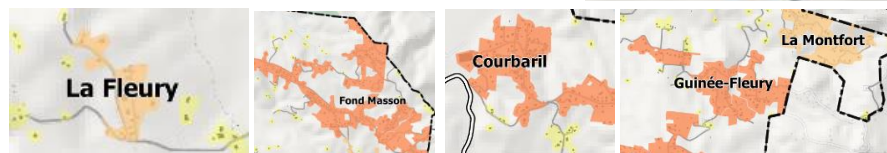


## Les quartiers

Le quartier est historiquement la plus petite unité du système rural martiniquais après la case. Alors qu'il constituait auparavant un prolongement de l'habitation, le quartier est devenu aujourd'hui la périphérie du bourg. L'urbanisation s'y est développée de manière linéaire ou diffuse, généralement sur les lignes de crêtes ou en flanc de ravine. Les lignes de crêtes et les premiers flancs de morne, bien ventilées, accessibles facilement et offrant une vue panoramique, accueillent généralement un habitat individuel groupé ou des lotissements de standing. A proximité des ravines on retrouve en revanche un habitat plus dispersé et ancien.

Les quartiers constituent par ailleurs des espaces de vie à forte valeur identitaire, intimement liés à l'histoire et à la sociologie rurale du territoire :

- Véritables lieux de vie pour les habitants, les **quartiers principaux** de la commune (*Sans Pareil, Desmarinières, La Haut, Dédé, Guinée-Fleury, Médecin, Fond Masson et Courbaril*) disposent d'un petit commerce ou d'un équipement de proximité (généralement une école, un foyer rural et/ou un plateau sportif), occupent quelques fonctions de service et atteignent une dimension assez importante avec un habitat relativement groupé et continu;
- Les **quartiers secondaires de la commune** (*Viguié, La Mauny, La Fleury, Nouvelle Cité, Terrier, Braffin, Reprise et La Montfort*) regroupent soit des secteurs d'habitat rural ancien soit des quartiers d'habitat individuel récents ou des lotissements. Ces quartiers disposent également d'une identité forte mais se distinguent des quartiers principaux par une vocation principalement résidentielle, une dimension moins importante et des densités plus faibles que les quartiers principaux.





### Les lotissements

Les parcelles caractéristiques des opérations de construction en lotissement sont généralement géométriques, plus grandes que pour l'habitat groupé des centres anciens (entre 400 et 800 m<sup>2</sup> en moyenne, parfois jusqu'à 1 000 m<sup>2</sup>), tandis que les habitations sont implantées en milieu de parcelle et desservies par des voies en impasse. Les opérations de lotissement ont été réalisées au gré des opportunités foncières, soit en continuité du tissu urbain existant, soit de manière isolée (Nouvelle Cité, Viguiers par exemple).



Lotissement à Viguiers



Lotissement Nouvelle Cité

### Le quartier Thoraille

Le quartier Thoraille présente une organisation et un fonctionnement urbain spécifique. Réalisé sur un modèle d'habitat collectif, le quartier accueille également une école primaire ainsi que le lycée de la commune situé en surplomb. Plus récemment, l'aménagement du quartier a été complété par plusieurs lots d'habitat intermédiaire et de villas qui ont contribué à la diversification des formes urbaines et de l'offre en logements sur le quartier. La commune porte également un projet de création de jardins familiaux à destination des habitants.



Le quartier Thoraille



## L'habitat diffus

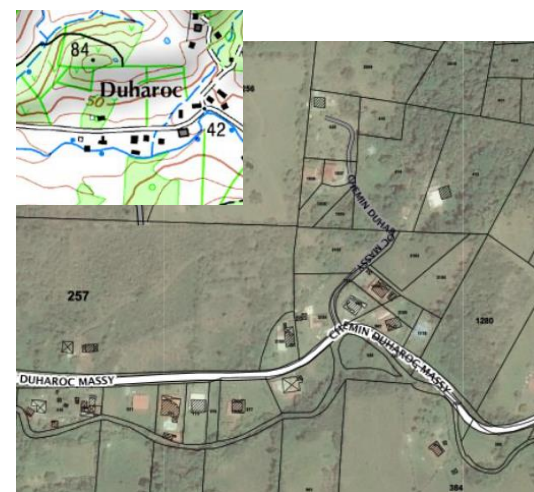
En-dehors des quartiers principaux et secondaires qui présentent une certaine continuité et densité du bâti, l'habitat diffus se caractérise par un mitage des habitations dans les mornes, avec des constructions parfois implantées à plusieurs centaines de mètres de l'habitation la plus proche. Dans d'autres cas, il s'agit du prolongement d'un quartier de façon discontinue et éparse.

Les maisons auxquelles ont été ajoutées des annexes d'usage diversifié sont généralement accompagnées de jardins que les saléens cultivent pour leur propre consommation ou pour la vente de leurs productions (jardins créoles).

Bien qu'intimement lié à l'identité rurale et agricole du territoire, le développement de l'habitat diffus au sein des espaces naturels et agricoles dans les mornes habités rend aujourd'hui la lecture des paysages, l'organisation urbaine et la gestion des risques naturels de plus en plus complexe: cohabitation habitat/élevage, défrichements, parcelles agricoles non utilisées ou sous-exploitées, vulnérabilité des ménages face aux risques, etc.



Habitat diffus à Guinée-Fleury



Habitat diffus à Duharoc

# Le profil urbain et paysager de Rivière-Salée

## Synthèse des enjeux

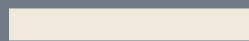
- Le maintien de la naturalité des mornes et la maîtrise de l'impact paysager de l'urbanisation
- La pérennisation de la plaine agricole
- La protection de la mangrove
- La révélation de l'identité littorale de Rivière-Salée et la valorisation des liens entre la ville et ses habitants et la mangrove
- La préservation des vues remarquables depuis les mornes et des perspectives visuelles depuis les bourgs sur la plaine et les mornes
- La pérennisation et la valorisation de l'identité de la commune en s'appuyant sur la préservation des patrimoines historiques, agricoles et industriels, mais également religieux
- La diffusion d'une image qualitative et identitaire grâce à des entrées de ville affirmées et de qualité, notamment depuis la RN5, et en apportant un soin particulier dans les zones d'activité
- L'affirmation de l'identité des quartiers en marquant les entrées
- La poursuite de l'amélioration de la qualité des espaces publics, notamment en donnant plus de place au végétal, pour un paysage urbain de qualité dans les bourgs et les quartiers.
- La maîtrise de l'urbanisation et la limitation de la consommation d'espaces agricoles et naturels ;
- La limitation de l'urbanisation diffuse et isolée, à l'origine du mitage des terres agricoles et d'impacts sur les paysages et les milieux saléens ;
- La mise en œuvre d'une organisation urbaine multipolaire du territoire saléen ;
- La promotion de formes urbaines innovantes et de qualité, en accord avec l'identité paysagère et le patrimoine de la commune ;
- La valorisation de Grand-bourg en tant que centralité urbaine principale de la commune ;
- Le maintien des fonctions de centralité historiques de Petit-bourg ;
- La pérennisation des quartiers en tant que centralités urbaines de proximité ;
- Le désenclavement et le développement de fonctions urbaines diversifiées à Thoraille.



# Rivière-Salée



# 2



## Le profil paysager humain et social de Rivière Salée

## 2.1. Structure et évolution de la population saléenne

### Les chiffres clés

**12 708**

le nombre de saléens en 2012

**+5 517**

le nombre d'habitants supplémentaires entre 1982 et 1999. La population saléenne a été multipliée par près de 2 entre 1982 (6 757 habitants) et 1999 (12 274 habitants).

**+870**

Le nombre d'habitants supplémentaires entre 1999 et 2006

**-436**

L'évolution du nombre de saléens entre 2006 et 2012, négative.

**-1,3%**

Le solde migratoire de la commune entre 2006 et 2012, contre +2,5% entre 1990 et 1999.

**+885**

le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans supplémentaires entre 1999 et 2012

**1,61**

l'indice de jeunesse en 2012, contre 1,21 pour l'Espace Sud et 1,16 pour la Martinique

**2,42**

le nombre moyen de personnes par foyer en 2012, contre 3,35 en 1990

**29%**

la part des ménages ne comportant qu'une seule personne, contre 26 % en 2006

**17 854 €**

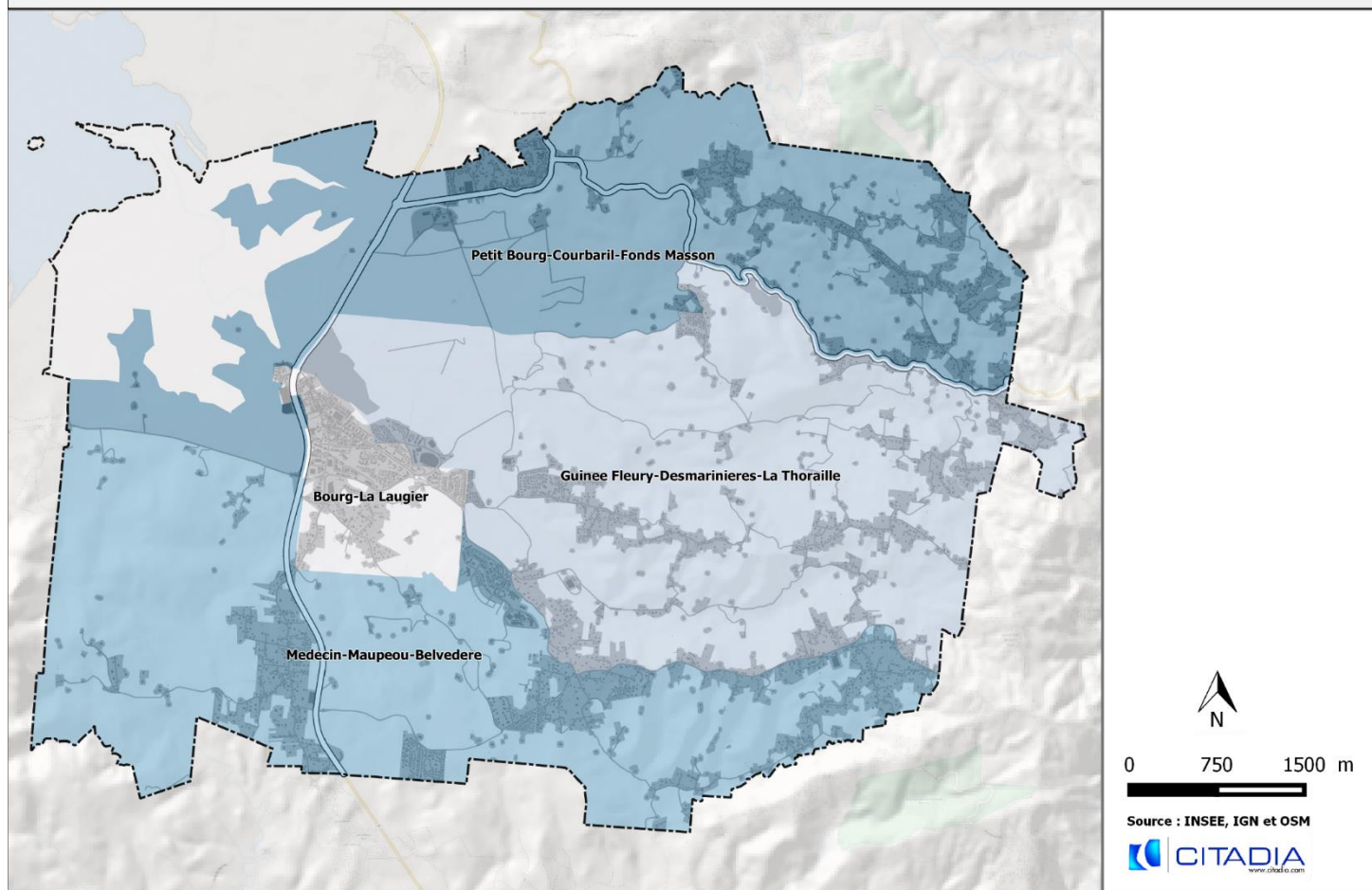
Le revenu fiscal moyen des ménages saléens en 2012

**28,4%**

le taux de chômage en 2012, contre 26,5% à l'échelle de la Martinique

## Limites d'IRIS

PLU de Rivière Sallée - Avril 2016



La commune de Rivière-Salée est divisée en 4 IRIS ou « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique » :

- Petit-bourg – Courbaril – Fonds Masson au nord ;
- Bourg – La Laugier au centre ;
- Guinée Fleury – Desmarinières – La Thoraille à l'est ;
- Médecin – Maupéou – Belvédère au sud.

L'analyse de la structure démographique et sociale de la population saléenne à l'échelle des 4 IRIS permet d'apprécier plus finement les évolutions récentes et les besoins des ménages.

## 2.1.1. Une population qui se stabilise autour de 13 000 habitants après 25 ans de croissance ininterrompue

La commune de Rivière-Salée regroupe 12 708 habitants au 1<sup>er</sup> Janvier 2012 (Source : population municipale, INSEE 2012) ce qui en fait le troisième pôle démographique de la CAESM (derrière Le François et Ducos) et la dixième commune martiniquaise.

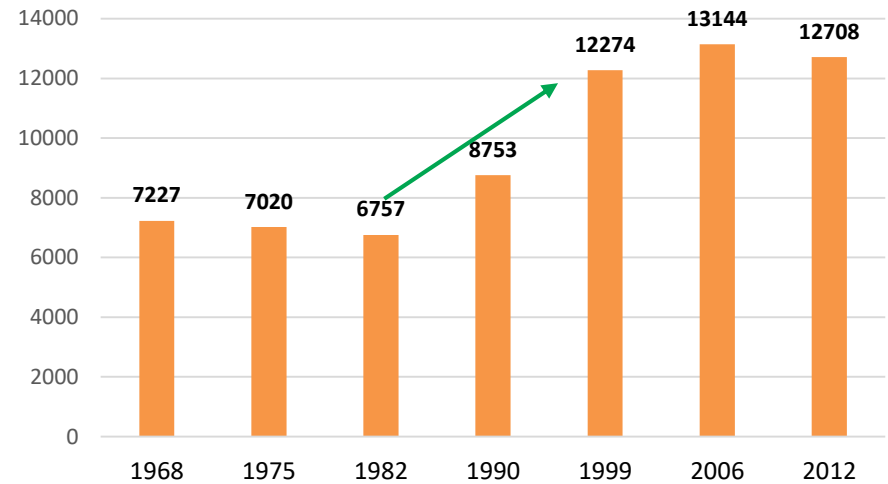
L'évolution de la démographie saléenne sur le temps long illustre les différentes phases de développement de la commune depuis 40 ans.

Après une phase de déclin démographique observée de la fin des années 1960 au début des années 1980 principalement liée à la fermeture des deux usines de la commune, la population saléenne a connu un essor spectaculaire du milieu des années 1980 au début des années 2000, la population ayant plus que doublé entre 1982 et 2006 grâce à une évolution annuelle moyenne supérieure à 3%.

Au cours des années 1980 et 1990, de nombreux ménages en provenance du Centre de la Martinique et des communes limitrophes se sont installés à Rivière-Salée, tandis que le solde naturel assurait la croissance endogène de la population saléenne.

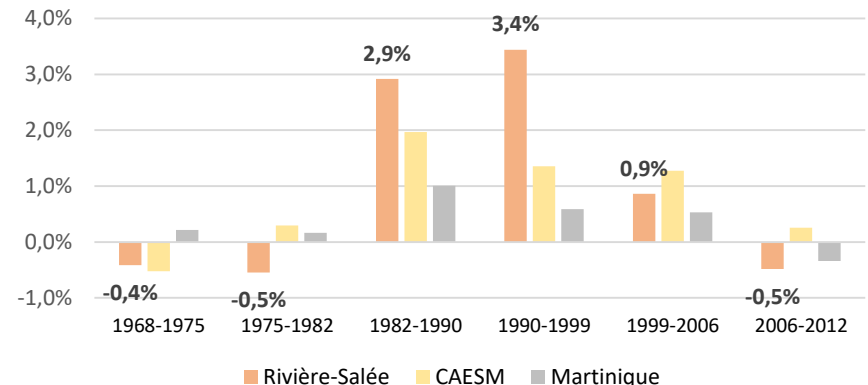
Après une phase de croissance démographique modérée au début des années 2000 (près de 2 fois inférieure à la moyenne communautaire), la commune a vu sa population diminuer sensiblement entre 2006 et 2012 (avec la perte de plus de 400 habitants) et se stabiliser autour de 12 700 habitants ces dernières années, notamment au regard du recul du solde migratoire de la commune.

Evolution de la population municipale entre 1968 et 2012



Source : INSEE RGP 2012

Comparaison du taux de croissance annuel moyen par période et par territoire



Source : INSEE RGP 2012

## 2.1.2. Un solde migratoire qui recule depuis plusieurs années

Si l'évolution positive du solde migratoire et naturel a permis l'essor démographique de la commune dans les années 1980 et 1990, le solde naturel (+0,8%) n'arrive aujourd'hui plus à compenser le solde migratoire négatif depuis 2006 (-1,3%), ce qui explique le replis démographique observé au cours des dernières années.

Cette nouvelle donne démographique intervient dans un contexte stagnation puis de baisse de la population observée à l'échelle iliéenne (-10 000 habitants depuis 2006) et de ralentissement de la croissance de l'Espace Sud (+0,3% par an entre 2006 et 2012 contre +1,3% jusqu'au début des années 2000).

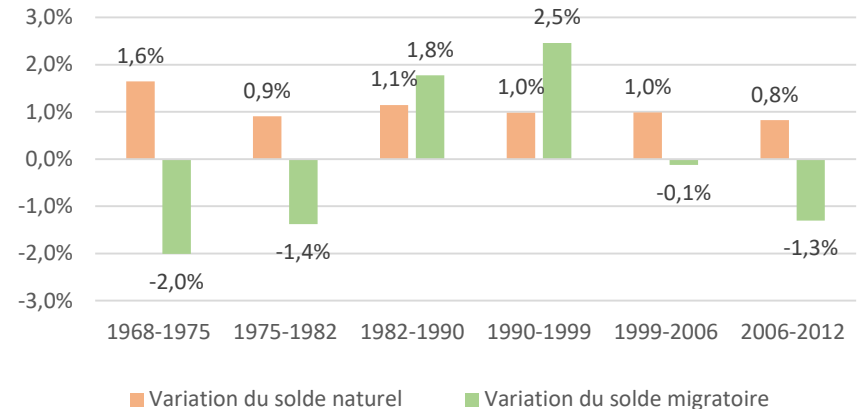
Le recul récent du solde migratoire interroge les perspectives d'évolution de la démographie saléenne, dans un contexte de vieillissement de la population déjà amorcé et de ralentissement global de la dynamique démographique.

## 2.1.3. Une population saléenne inégalement répartie

Si la commune doit aujourd'hui faire face à une certaine perte d'attractivité depuis la fin des années 2000, des dynamiques différentes peuvent être observées selon les secteurs.

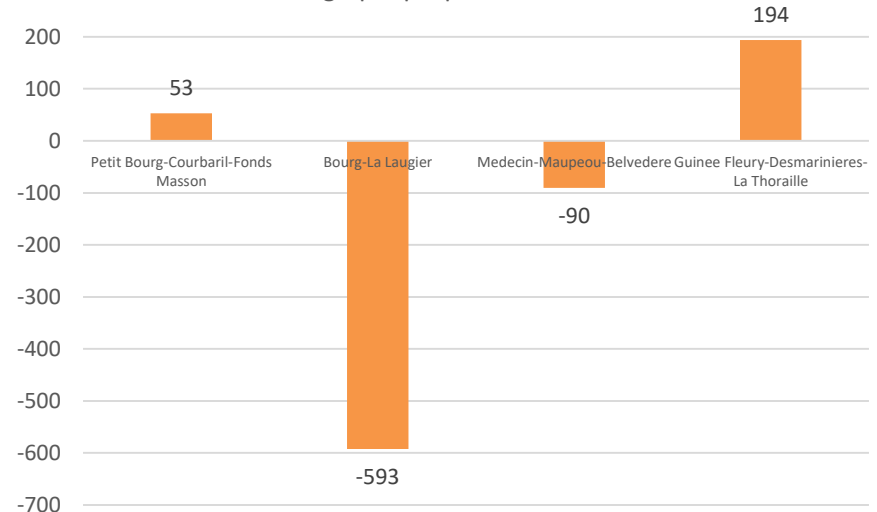
Centralité historique de la commune regroupant la majorité des commerces et des équipements et présentant les plus fortes densités de population, Grand-bourg accueille aujourd'hui moins d'un habitant sur 5 et a par ailleurs vu sa population diminuer au cours des dernières années (près de -600 habitants entre 2006 et 2012), au profit de quartiers de plus en plus habités (+ 200 habitants sur l'IRIS Guinée-Fleury / Desmarinières).

Variation du solde naturel et du solde migratoire par période



Source : INSEE RGP 2012

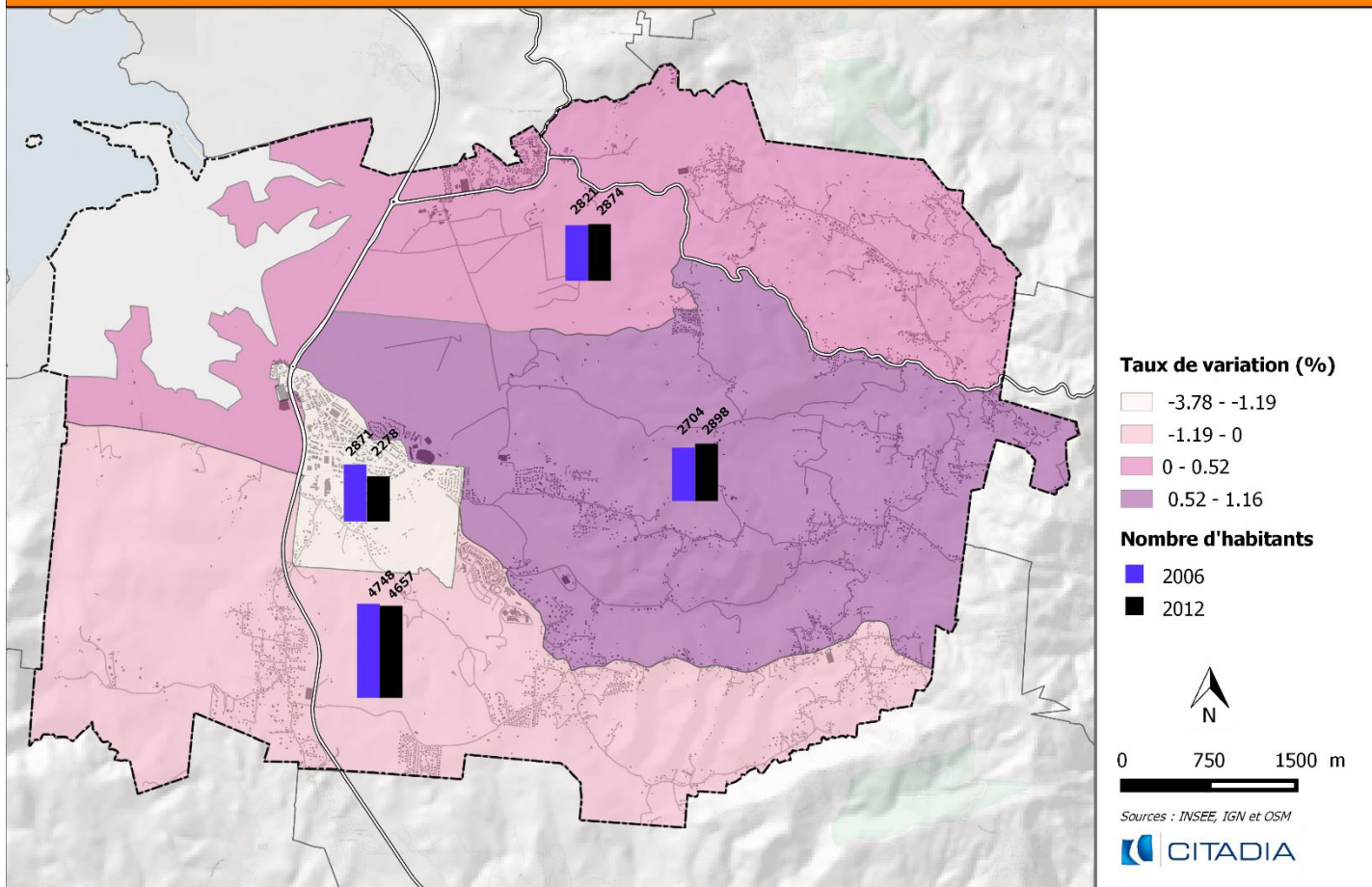
Evolution démographique par IRIS entre 2006 et 2012





## Taux de variation de la population par IRIS entre 2006 et 2012

PLU de Rivière Salée - Avril 2016



Les IRIS de Petit-bourg – Courbaril – Fonds Masson et Médecin – Maupéou – Belvédère ont vu leur population globalement stagner entre 2006 et 2012. Guinée Fleury-Desmarinières – La Thoraille présente une augmentation de sa population de 1,2 % alors que la population du Bourg – La Laugier décroît de façon significative (-3,8%).

On observe donc principalement une perte de population sur Grand-bourg au profit des mornes habités, notamment dans le secteur de Desmarinières.

## 2.1.4. Un vieillissement démographique qui s'accélère

L'évolution de la pyramide des âges témoigne du vieillissement démographique de la population saléenne engagé depuis plusieurs années.

La part des 60 ans et plus est notamment passée de 12% à 18% entre 1999 et 2012, tandis que la part des jeunes (0-44ans) a reculé de près de 20% sur la même période.

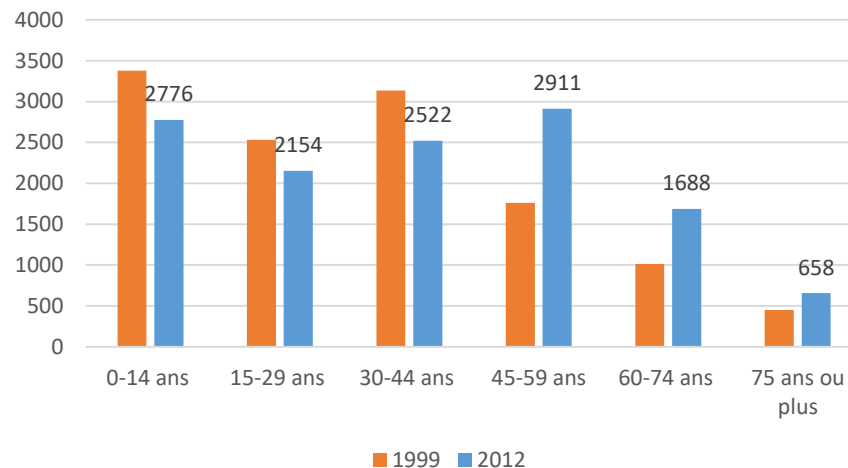
Si la population saléenne reste globalement plus jeune que la moyenne de l'Espace Sud, l'augmentation du nombre d'habitants sur la tranche d'âge 45-59 ans laisse également présager d'une accentuation du vieillissement de la population dans les prochaines années.

D'après les projections de l'INSEE, d'ici 2040, la Martinique devrait devenir, après la Corse, la deuxième région la plus âgée de France. Ce phénomène s'expliquerait par la hausse de l'espérance de vie, le retour des retraités, ainsi que l'arrivée de la génération du baby boom dans la population de plus de 60 ans.

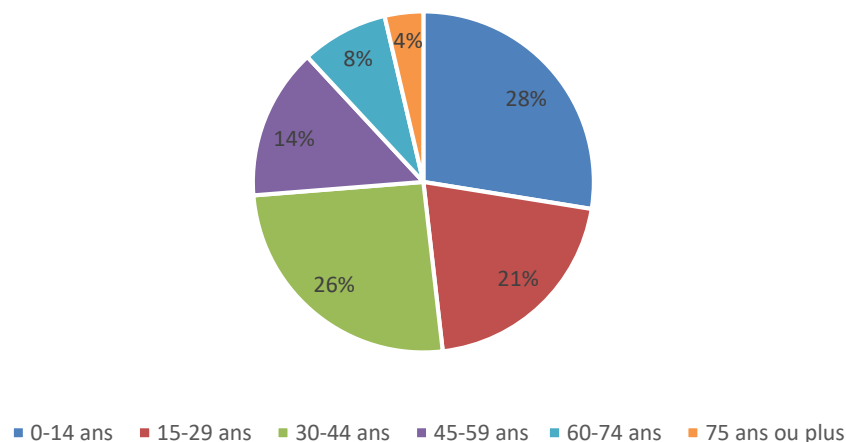
Par ailleurs, la population âgée dépendante de 85 à 89 ans doublerait entre 2014 et 2040. Celle des personnes dépendantes de 90 ans et plus devrait tripler, posant ainsi de nombreux défis aux collectivités en termes de financement des systèmes de solidarité.

Zone géographique	Rivière-Salée	CAESM	Martinique
Population des 0-19ans	3 775	31 253	100 368
Population des plus de 60 ans	2 345	25 889	86 597
Indice de jeunesse en 2012	1,61	1,21	1,16

Evolution de la structure de la population entre 1999 et 2012

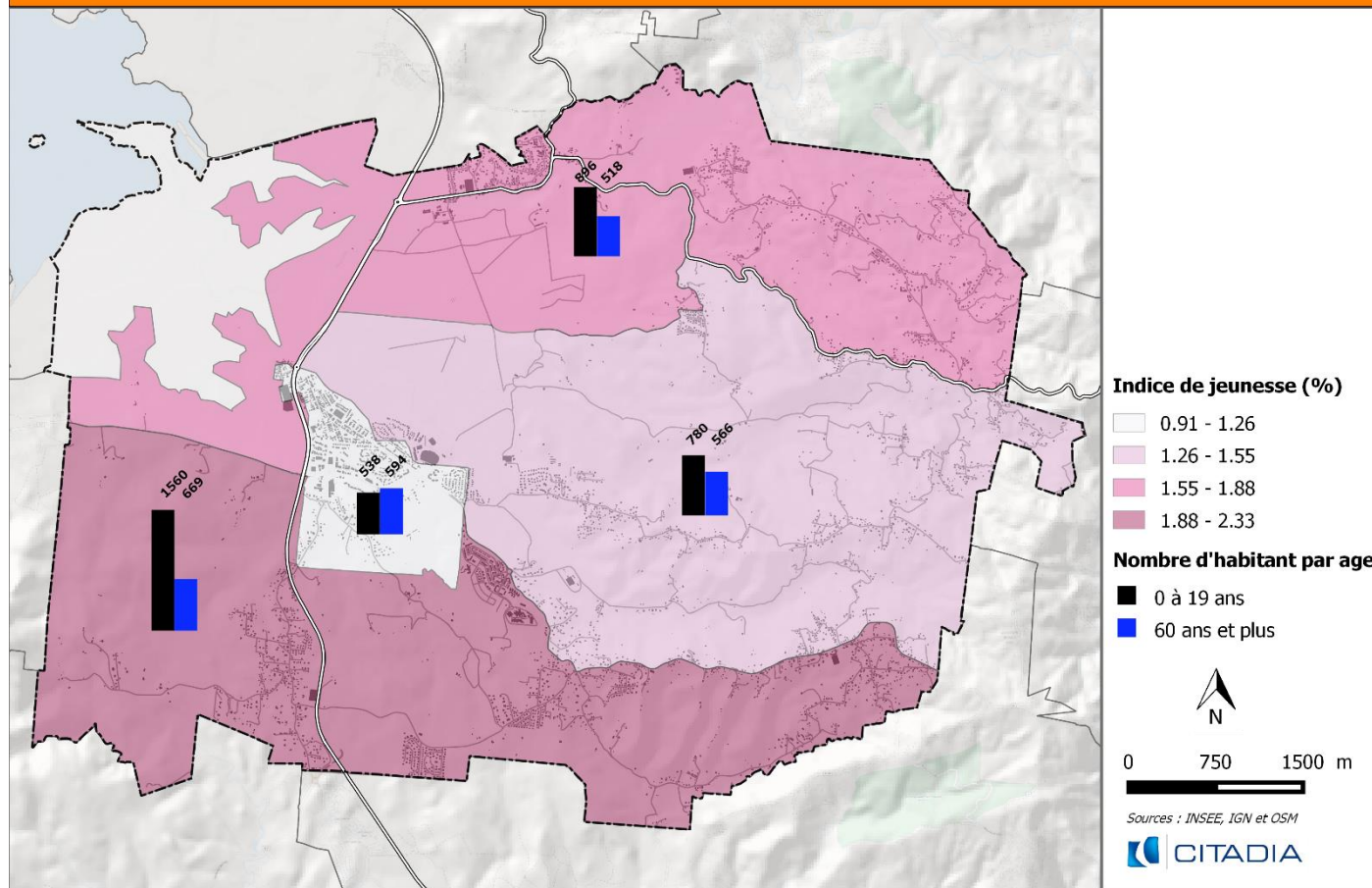


Répartition par âge de la population saléenne en 2012



## Indice de jeunesse par IRIS en 2012

PLU de Rivière Salée - Avril 2016



A l'échelle infra-communale, on note un indice de jeunesse particulièrement élevé sur le secteur Médecin-Maupéou (2,33) et particulièrement faible sur le secteur Bourg-La Laugier (0,91).

La commune se caractérise donc par une concentration des personnes âgées à Grand-bourg, qui accueille aujourd'hui 35 % des personnes de 80 ans et plus.

A l'inverse, Médecin-Maupéou regroupe 44 % des 3-10 ans, soit près de la moitié des enfants de la commune.

L'indice de jeunesse désigne le rapport entre la population de moins de 20 ans et la population de plus de 60 ans.

## 2.1.5. Une structure des ménages qui évolue

Alors que la population saléenne décroît depuis plusieurs années, le nombre de ménages résidant sur la commune a fortement augmenté : 5 200 ménages sont recensés en 2012, contre 4 172 en 1999, soit plus d'un millier de ménages supplémentaires en 10 ans.

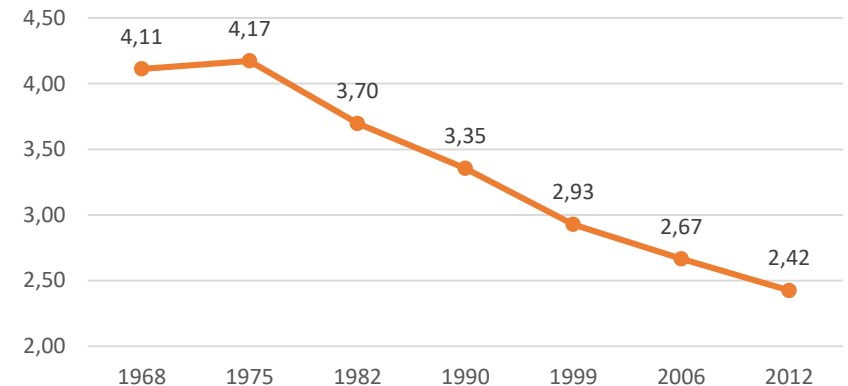
Cet augmentation est liée à la diminution du nombre moyen de personnes par ménage, qui est passé de 2,93 personnes par ménage à la fin des années 1990 à moins de 2,5 personnes par ménage en 2012, soit un niveau similaire à la moyenne de l'Espace Sud et de la Martinique.

Ce phénomène de desserrement des ménages peut être observé aussi bien à l'échelle de la Martinique qu'à l'échelle nationale. Les changements de modes de vie (décohabitation des jeunes, séparation et divorce, couples qui restent plus longtemps sans enfants), ainsi que la « séniorisation » de la population sont les principaux facteurs d'explication de ce phénomène qui impactent directement sur les besoins des ménages aussi bien quantitativement (besoin de plus de logements pour loger le même nombre de ménages) que qualitativement (besoin de logements de plus petite taille).

De la même manière, la composition des ménages a fortement évolué au cours des 10 dernières années :

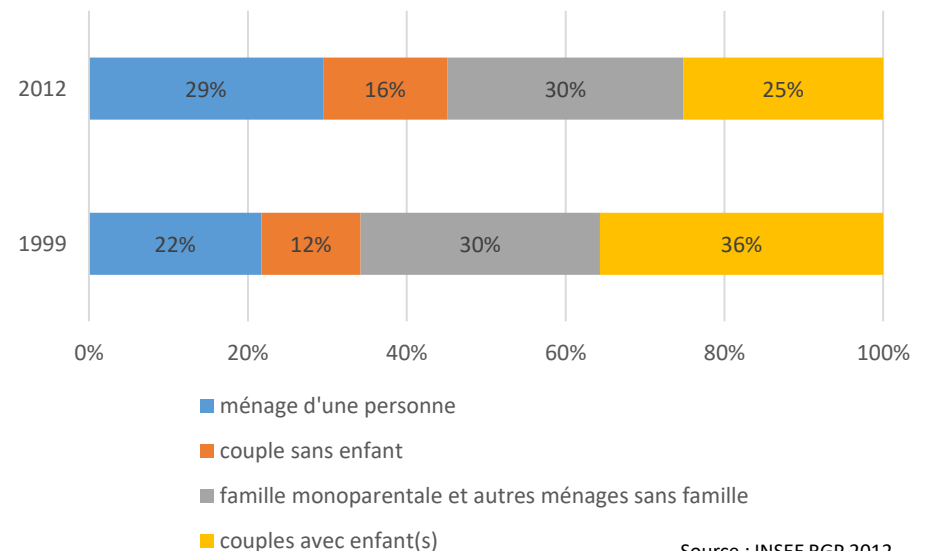
- Le nombre de ménages d'une personne est en forte augmentation (+69%), tout comme celui des ménages sans enfants (+57%) et des familles monoparentales (+23%) ;
- En revanche, on observe une diminution du nombre de ménages avec enfants (hors familles monoparentales) de l'ordre de -12% entre 1999 et 2012.

Evolution de la taille moyenne des ménages saléens



Source : INSEE RGP 2012

Composition des ménages



Source : INSEE RGP 2012

Les trajectoires résidentielles des ménages selon les âges et la structure familiale signalent:

- Un perte de population chez les jeunes et les actifs (20-24 ans et 25-29 ans) ;
- Un gain démographique pour les ménages familiaux de la tranche 35-39 ans ainsi que des séniors de plus de 60 ans.

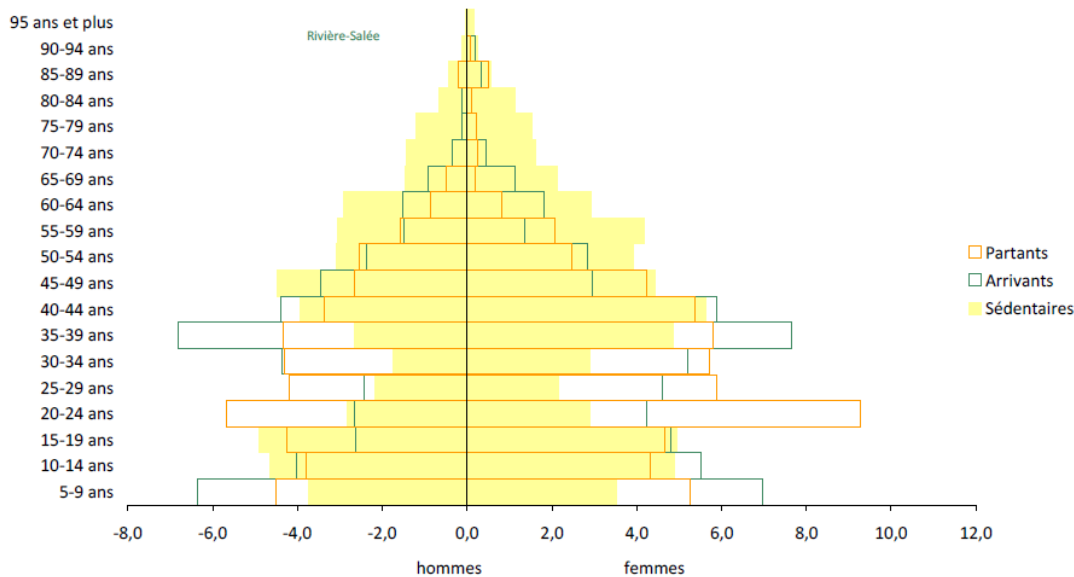
On observe par ailleurs un départ plus important de personnes seules, mais une arrivée de couples avec enfant.

A noter que sur Rivière-Salée, près de 21 % des jeunes de 18-24 ans ne vivent pas chez leurs parents, ce qui représente une part inférieure à l'Espace Sud (24%), à la Martinique (28%) et la France hexagonale (49%) en 2009.

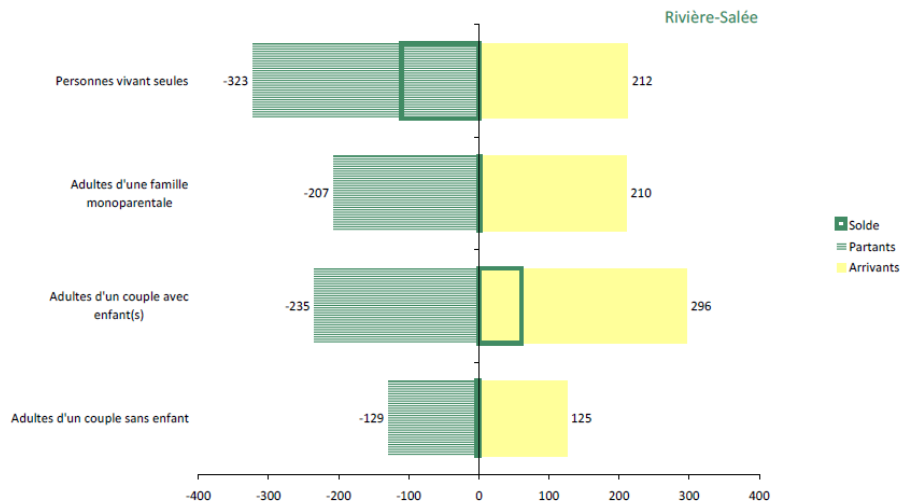
Par ailleurs, la part des jeunes de 15-24 ans habitant le même logements sur la même commune 5 an auparavant est plus élevée à Rivière Salée (75,1 %) que dans la CAESM (73,2 %), en Martinique (70,0 %) et en France Hexagonale (53,8 %).

Source – Analyse des besoins sociaux –  
CCAS de Rivière-Salée

## Structure par âge et sexe des flux résidentiels entre 2003 et 2008

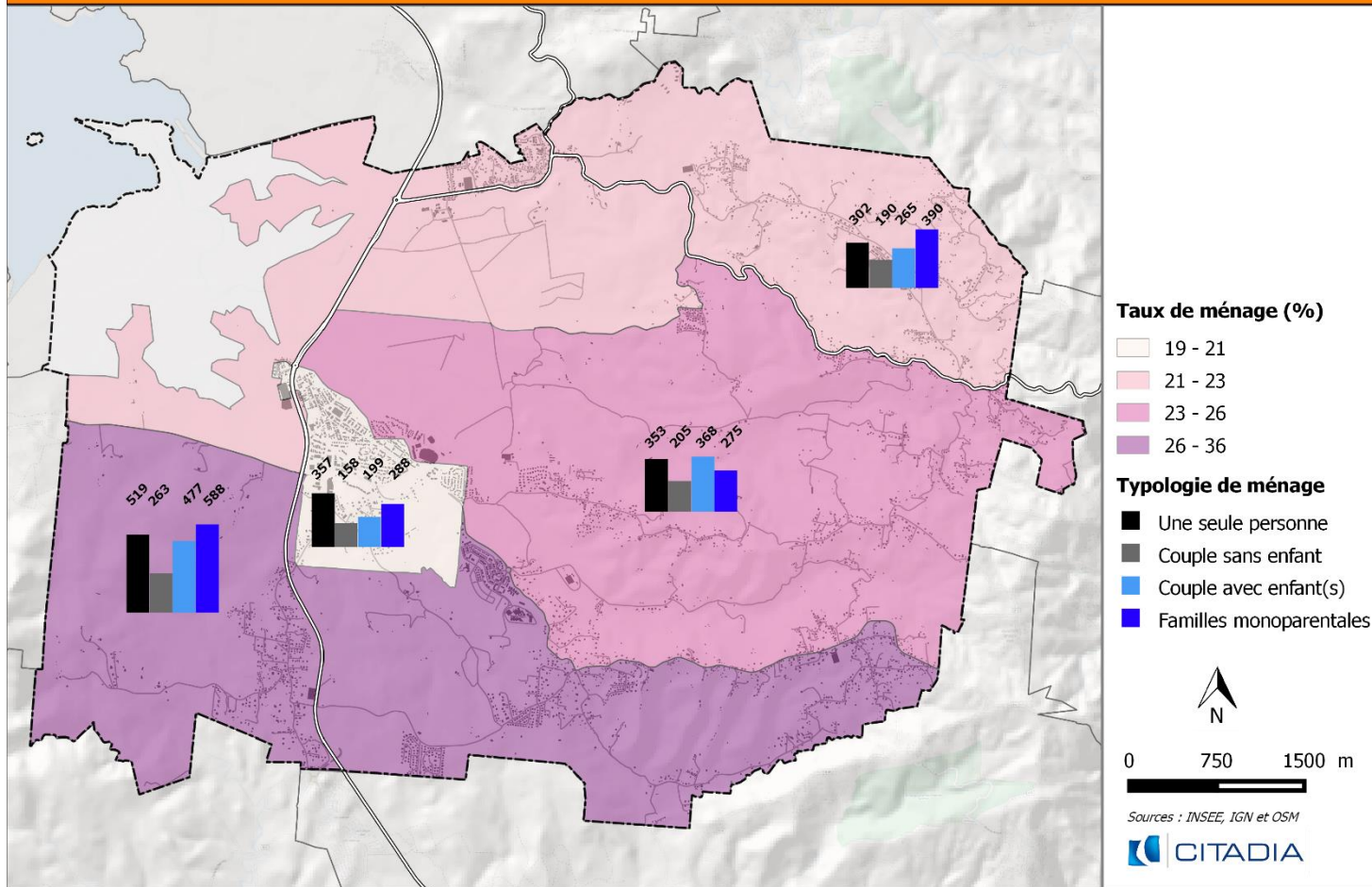


## Répartition des migrations par situation familiale des ménages



## Répartition des ménages par IRIS en 2012

PLU de Rivière Salée - Avril 2016



La part des ménages composés d'une seule personne est particulièrement élevée dans le secteur de Grand-bourg/ La Laugier (36% des ménages). Ce constat peut être expliqué par une population globalement plus âgée et un renouvellement démographique moins important que sur les autres secteurs de la commune.

Les secteurs de Médecin et de Guinée-Fleury/Desmarinières/Thoraille se caractérisent par une part plus importante de couples avec enfants (26% et 31%), notamment au regard d'une population plus jeune et globalement installée plus récemment sur le territoire communal.

## 2.1.6. Un profil socio-économique modeste

La population martiniquaise ne fait pas exception à la situation de fragilité économique et sociale qui touche une grande partie des Antilles Françaises.

Ce constat se traduit notamment par un taux de chômage structurellement élevé, des niveaux de revenus relativement limités et un pouvoir d'achat en baisse au cours des dernières années.

Le revenu moyen par foyer fiscal en 2012 sur la commune de Rivière-Salée est de 17 854 €, ce qui correspond sensiblement à la moyenne des revenus martiniquais. Parallèlement, 30% des ménages fiscaux saléens sont imposables. Ce taux est similaire à celui observé à l'échelle martiniquaise, mais reste inférieur aux communes voisines de Ducos et Sainte-Luce.

On constate cependant que des communes limitrophes comme Ducos et Sainte-Luce disposent d'un revenu fiscal moyen supérieur à celui observé sur Rivière-Salée.

Le taux de chômage est de 28,4% à Rivière-Salée en 2012. Ce taux est supérieur au taux de chômage de la Martinique et des communes de Ducos et Sainte-Luce notamment.

A Rivière-Salée, la CAF recense 1 458 allocataires des minima sociaux à la fin 2011. Par ailleurs, 47% des allocataires de la CAF sont considérés comme dépendants des prestations CAF, les prestations sociales qu'ils perçoivent constituant plus de la moitié de leurs revenus. Ce sont ainsi environ 1 494 ménages saléens qui sont particulièrement fragiles. La suppression d'une prestation ou un paiement différé du fait d'un problème administratif peut mettre en péril l'équilibre budgétaire de ces ménages, d'autant plus que parmi eux, 78% ont un revenu constitué à 100% des prestations sociales (1 166 ménages).

	Taux de chômage	Part des ménages fiscaux imposables	Revenu fiscal moyen (€)
<b>Rivière-Salée</b>	<b>28,4%</b>	<b>30%</b>	<b>17 854</b>
Martinique	26,5%	29,4%	17 638
<i>Ducos</i>	<i>22,3%</i>	<i>35,5%</i>	<i>20 736</i>
<i>Sainte-Luce</i>	<i>20,1%</i>	<i>32,7%</i>	<i>20 193</i>

Source : DGIFP

## 2.1.7. Une population active qui se stabilise

En 2012, Rivière-Salée compte 5 882 actifs. La population active est donc similaire à celle de 2006 (5 859 actifs) et supérieure de 8% au nombre d'actifs en 1999 (5 452 actifs).

Entre 1999 et 2006, la population en âge de travailler (15-64 ans) a connu une progression plus importante que celle du nombre d'actifs, entraînant de ce fait une diminution du taux d'activité (69% en 1999, 67% en 2006).

Entre 2006 et 2012, la population âgée de 15-64 ans a diminuée en lien avec le recul de la population et le vieillissement démographique amorcé, tandis que la population active se maintient à un niveau similaire, entraînant ainsi une augmentation du taux d'activité qui atteint 70% en 2012.

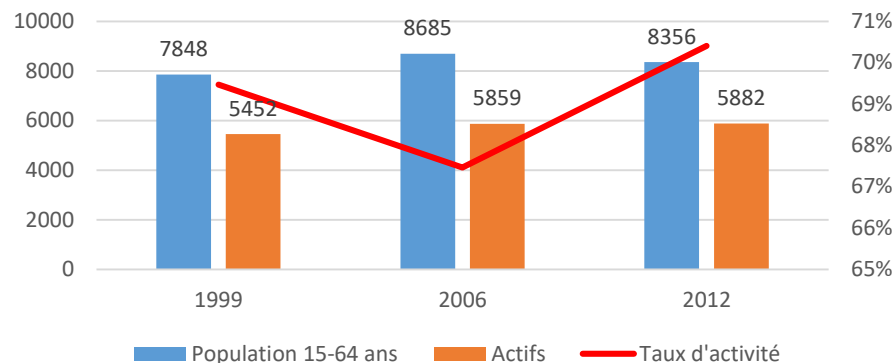
La répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle a relativement peu évolué au cours des 10 dernières années. Avec près de 37% d'employés parmi les actifs, c'est la catégorie socio-professionnelle la plus représentée sur la commune, suivie par les professions intermédiaires qui représentent 22% de la population active saléenne.

Le poids des cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actifs saléens a néanmoins augmenté entre 1999 et 2012 et ce de façon plus marquée que sur la CAESM et le département.

*La population active regroupe la population active occupée ayant un emploi et les demandeurs d'emplois.*

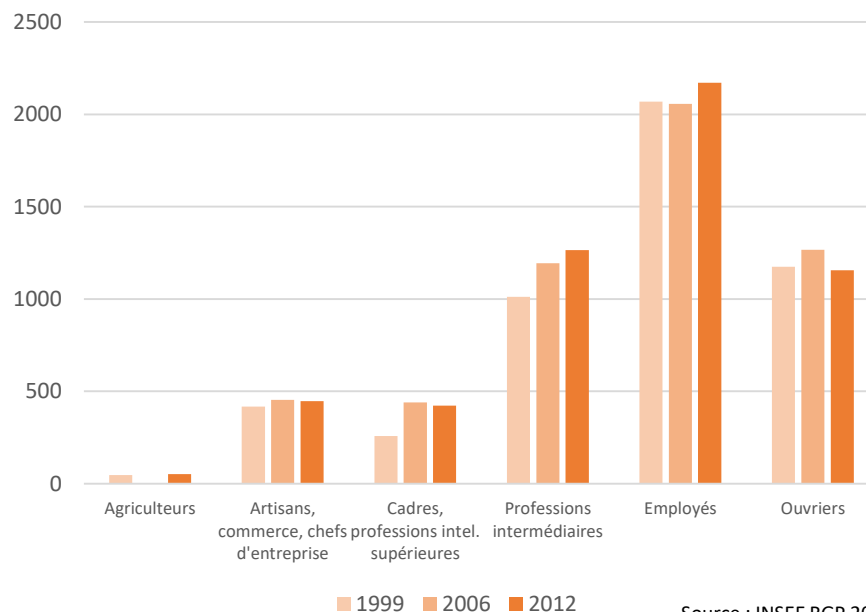
*Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante.*

Evolution comparée de la population 15-64 ans, des actifs et du taux d'activités



Source : INSEE RGP 2012

Evolution de la population active selon la catégorie socio-professionnelle



Source : INSEE RGP 2012



## 2.2. Le fonctionnement du parc de logements

### Les chiffres clés

**6 163**

le nombre de logements en 2012 à Rivière-Salée

**5 200**

Le nombre de résidences principales, soit près de 85% du parc, contre 77% dans l'Espace Sud

**118**

le nombre de résidences secondaires ou occasionnelles en 2012, soit 2 % du parc de logements

**835**

le nombre de logements vacants en 2012, soit 14 % du parc de logements saléen

**665**

Le nombre de logements commencés sur la commune entre 2004 et 2013, soit une moyenne de 67 logements par an

**379**

le nombre de logements vacants supplémentaires entre 2006 et 2012

**65%**

la part de l'habitat individuel dans le parc de logements saléen

**46%**

la part des propriétaires en 2012

**1 491**

Le nombre de logements sociaux sur la commune

**59%**

la part du parc de logements comportant 4 pièces et plus alors que

**45%** des ménages comptent moins de 2 personnes

## 2.2.1. Un parc de logements important...

En 2012, la commune de Rivière-Salée recense 6 153 logements. Le parc de logements de la commune a connu une progression par étapes au cours des 30 dernières années.

La progression la plus significative est intervenue entre 1990 et 1999: le nombre de logements a augmenté de 67% au cours de cette période, soit 1 936 logements supplémentaires en dix ans. Depuis le début des années 2000, le parc de logement saléen a continué à progresser sur un rythme toutefois moins soutenu : +15% entre 2000 et 2006 (soit 715 logements supplémentaires) et + 11% entre 2006 et 2012 (soit 597 logements supplémentaires).

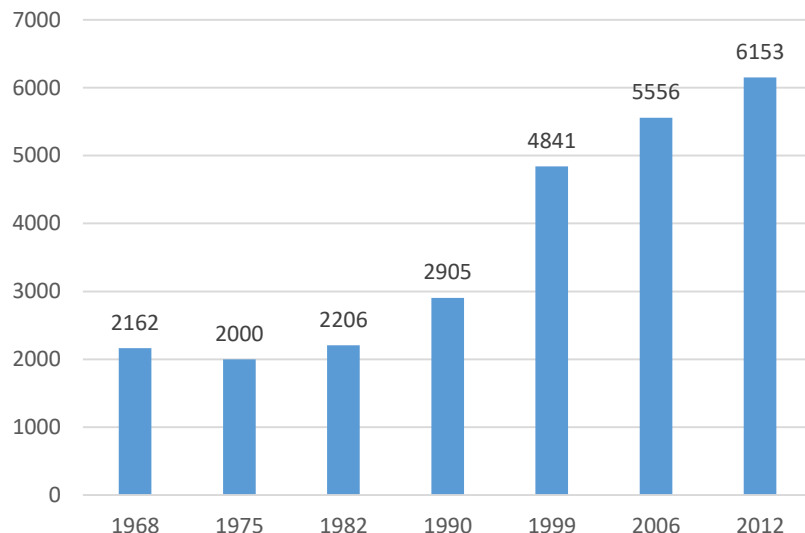
L'attractivité démographique et résidentielle observée au cours des années 1980 et 1990 correspond à une période de production de logements dynamique qui a notamment contribué à l'installation de plusieurs milliers de nouveaux ménages sur la commune du début des années 1980 à la fin des années 1990. A l'inverse, le ralentissement de l'évolution du parc de logements et la diminution du nombre de résidences principales est à l'origine du ralentissement de la croissance démographique au début des années 2000 et de la baisse de la population observée depuis 2006.

## 2.2.2. ...Composé d'une majorité de résidences principales...

En 2012, le parc de logements saléen est composé d'une majorité de résidences principales qui représentent 85% du parc (contre 14% de logements contre 2% de résidences secondaires), soit un niveau comparable à celui du Centre de la Martinique (86% en 2012) mais nettement supérieur à la moyenne de l'Espace Sud (77%) qui compte un nombre plus élevé de résidences secondaires, en particulier sur les communes de la Presqu'île du Diamant.

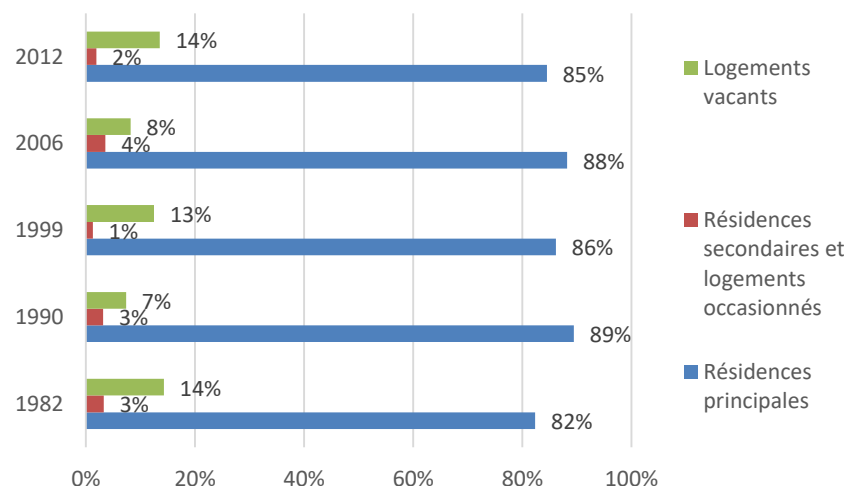
La composition du parc de logements saléen signale donc une commune résidentielle dont la vocation d'accueil touristique et de villégiature reste aujourd'hui limitée et fragilisée par l'augmentation récente du nombre de logements vacants.

Evolution du parc de logements saléen au cours de 40 dernières années



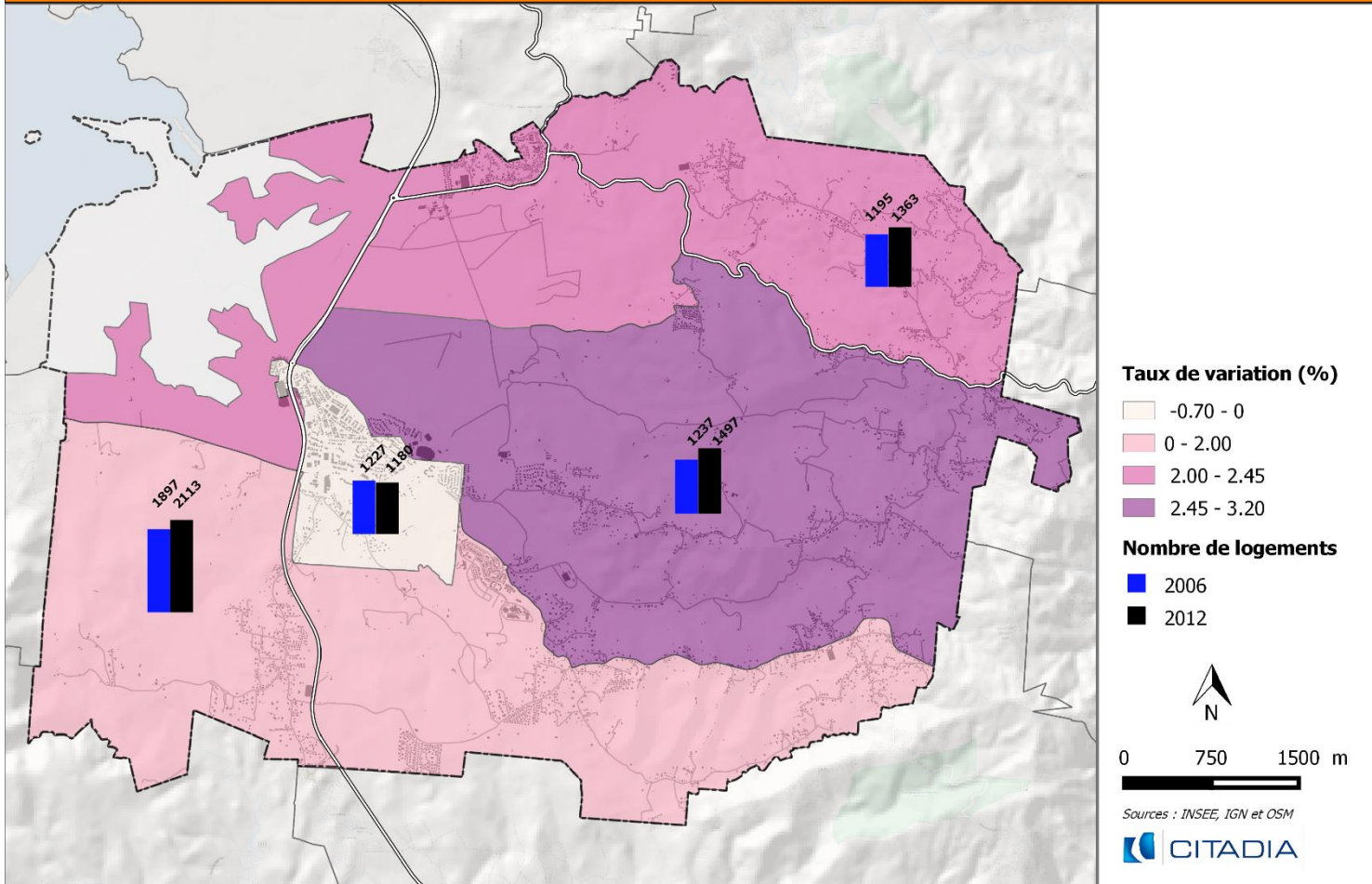
Source : INSEE RGP 2012

Evolution de la composition du parc de logements saléen



## Taux de variation de nombre de logements par IRIS entre 2006 et 2012

PLU de Rivière Salée - Avril 2016



A l'échelle intra-communale, on note une répartition relativement équilibrée du nombre de logements entre les quatre secteurs de la commune.

Sur la période 2006-2012, le secteur Bourg – La Laugier qui perd de la population de façon importante (-3,8 %) a vu son nombre de logements diminuer également (-0,7%).

Le secteur Guinée Fleury-Desmarinières – La Thoraille, dont la population a augmenté sur la période, a vu son nombre de logements augmenter de façon significative (+3,2 %, alors que la population a progressé de 1,2 %).

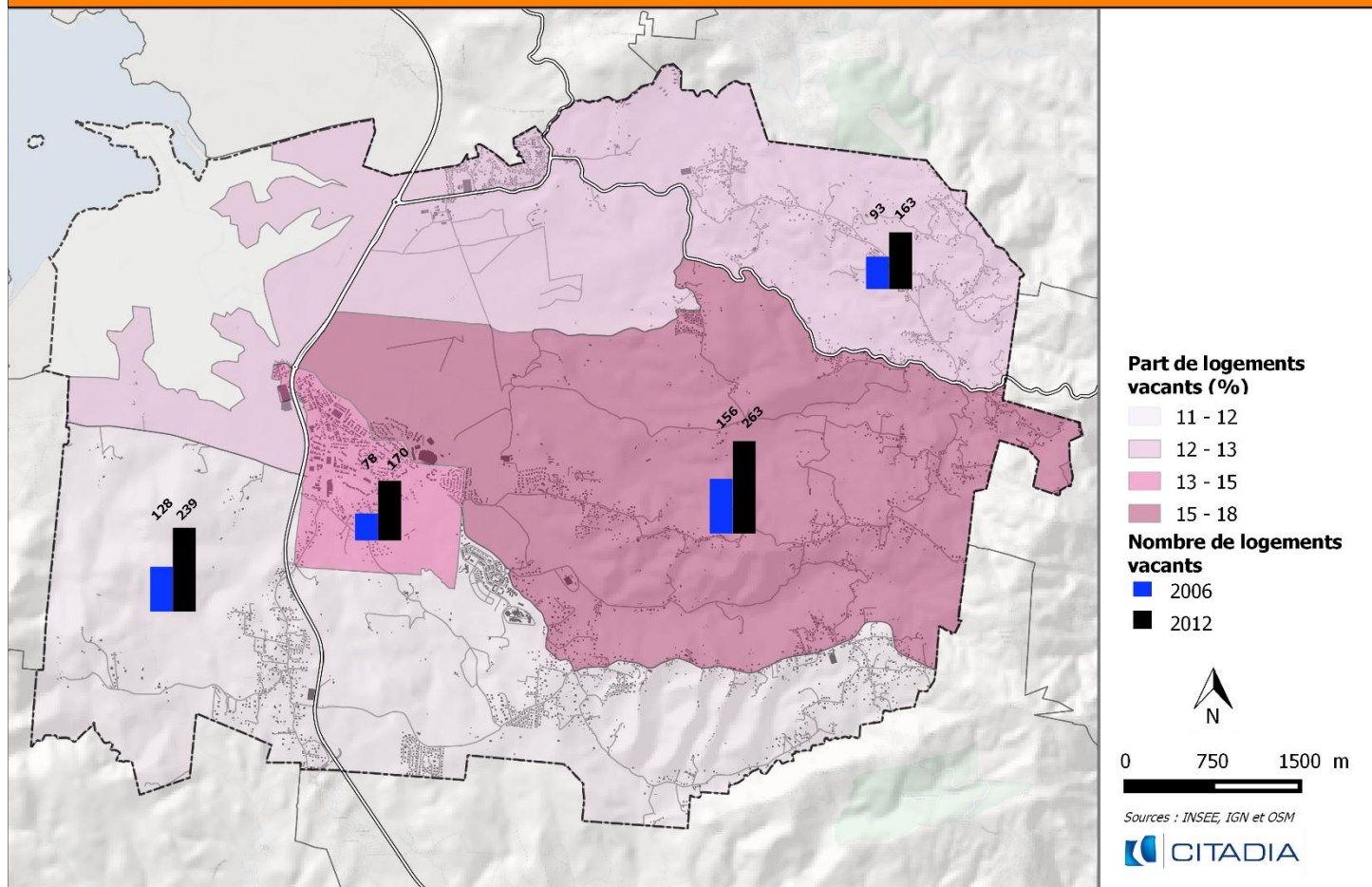
Les tendances d'évolution de la population et des logements sont donc cohérentes, mais se sont réalisées sur des rythmes différents.

## 2.2.3. ... et d'un parc de logements vacants en forte progression

En 2012, le parc résidentiel saléen est composé de 835 logements vacants pour un taux de vacance supérieur à 14%, ce qui correspond globalement à la moyenne observée sur le Centre de la Martinique et l'Espace Sud. Le nombre de logements vacants a néanmoins connu une progression significative de plus de 80% depuis 2006, soit 379 logements vacants supplémentaires (Source : INSEE 2012).

### Part de logements vacants par IRIS en 2012

PLU de Rivière Salée - Avril 2016



Le secteur Guinée-Fleury dispose du parc de logements vacants le plus important de la commune, avec 263 logements vacants en 2012 (18% du parc de logements du secteur).

Cependant, la plus forte progression du parc de logements vacants entre 2006 et 2012 concerne le secteur Bourg/La Laugier, dont le nombre de logements vacants a plus que doublé sur la période pour passer de 6% en 2006 à 14% en 2012 (170 logements vacants).

## 2.2.4. Des logements individuels relativement récents

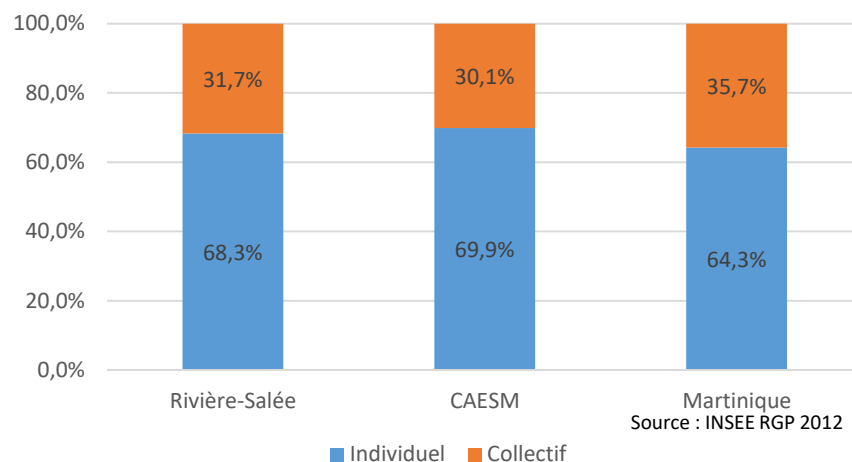
La commune de Rivière-Salée regroupe aujourd'hui une majorité de logements individuels qui représentent plus des 2/3 du parc en 2012. Cette part est sensiblement inférieure à la moyenne de l'Espace Sud (70%) mais reste supérieure à la moyenne martiniquaise (64,3%).

La parc de logements individuels s'est par ailleurs considérablement développé ces dernières années sous l'effet des mesures de défiscalisation qui ont notamment favorisé l'aménagement de petits lotissements privés sur l'ensemble de la commune.

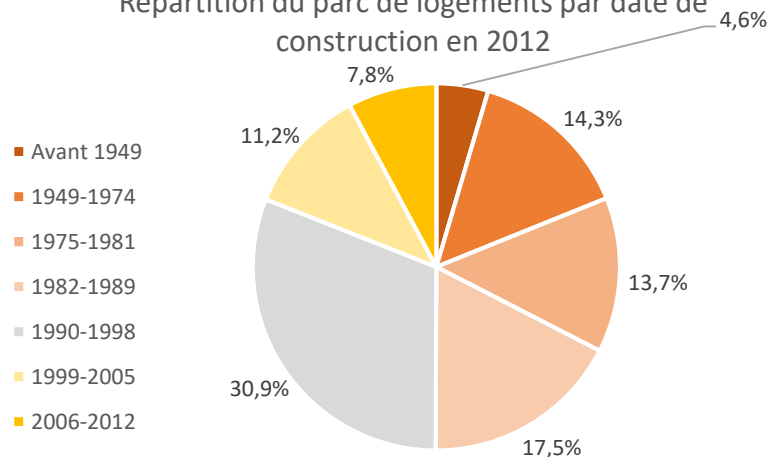
Le parc de logements saléen est relativement récent, près de la moitié des logements ayant été construits dans les années 1990 ou après en lien avec le développement démographique de la commune. Si le niveau de confort du parc de logements saléen s'est considérablement amélioré depuis plusieurs décennies, la commune de Rivière Salée est néanmoins confrontée à une problématique d'habitat ancien et de logements potentiellement indignes.

L'évolution des formes d'habitat (logements intermédiaires, groupés, etc.) et la mobilisation du parc existant présentant des capacités de réhabilitation constituent aujourd'hui deux enjeux majeurs pour maîtriser le développement de l'urbanisation de la commune et répondre à l'évolution des besoins des ménages à travers de nouveaux types de produits.

Répartition du parc de logements par typologie en 2012



Répartition du parc de logements par date de construction en 2012



Source : INSEE RGP 2012

## 2.2.5. Une majorité de grands logements aujourd'hui inadaptés à la composition des ménages

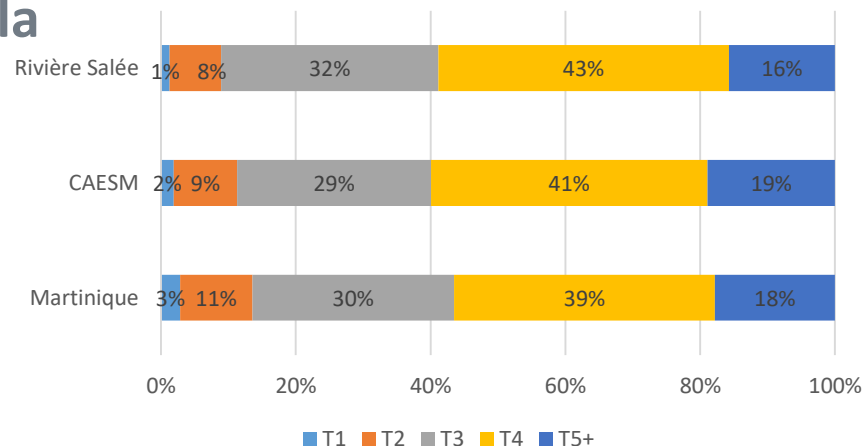
La commune est caractérisée par une majorité de T4, T5 et + qui représentent en 2012 près de 60% du parc de logements saléen, tandis que les logements de petite taille type T1/T2 représentent moins d'1 logement sur 10 (contre 11% en moyenne dans l'Espace Sud et 14% à l'échelle de l'île).

La comparaison entre la répartition du parc de logements par taille et la composition des ménages révèle une inadéquation réelle entre les logements proposés sur la commune et les besoins de la population résidente. La très faible part de petits logements laisse par ailleurs présager une tension importante sur ce segment de marché dans les années à venir.

Les ménages constitués d'une seule personne représentent 29% des ménages de la commune, tandis que la part des T1/T2 n'est que de 9%. Contrairement, la part des couples avec enfants représente 25% des ménages alors que les grands logements (T4/T5 et +) représente près de 60% du parc de logements de Rivière-Salée.

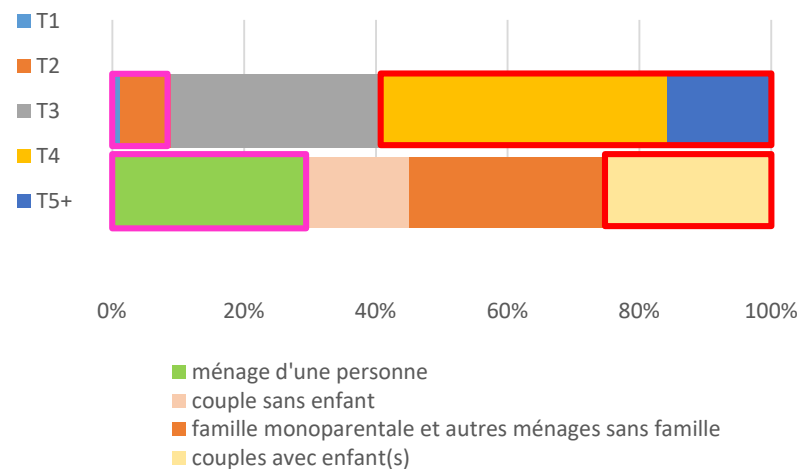
Les écarts observés entre la répartition du parc et la structuration des ménages peuvent être des facteurs explicatifs de la progression de la vacance et de la perte de population que connaît la commune ces dernières années. En effet, les grands logements ne trouvent potentiellement pas tous preneurs du fait du grand nombre de petits ménages qui tend par ailleurs à augmenter fortement depuis plusieurs années.

Répartition du parc de logements par taille



Source : INSEE RGP 2012

Comparaison entre la composition des ménages et la répartition par taille du parc de logements



Source : INSEE RGP 2012

## 2.2.6. Caractéristiques du marché immobilier

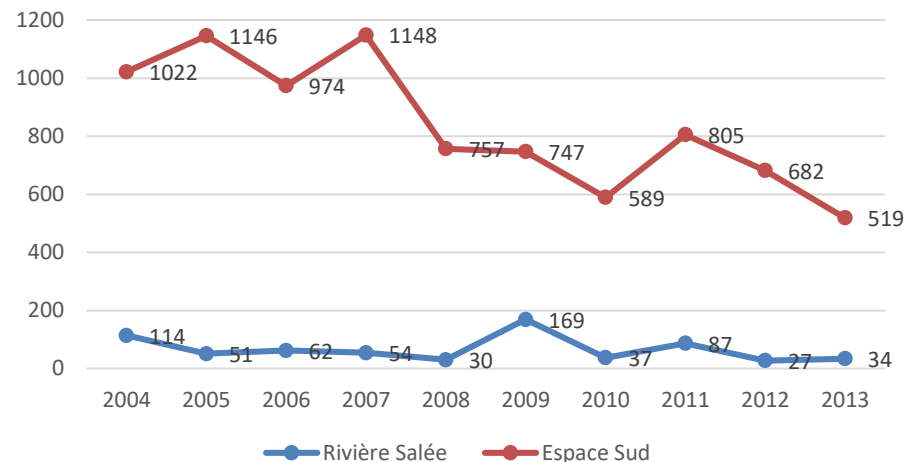
A l'image de l'ensemble du territoire martiniquais, Rivière-Salée a connu un essor de la construction particulièrement soutenu au cours des années 1980 et 1990. Porté par les mesures de défiscalisation intervenues au milieu des années 1980, le boom de la construction a notamment permis la constitution d'un parc privé important, l'émergence d'une offre sociale (locative et en accession) sur la commune et a par ailleurs entraîné de nombreuses répercussions sur les valeurs foncières, avec une évolution de la demande et une augmentation des prix.

Depuis plusieurs années, la dynamique de la construction sur la commune de Rivière-Salée s'inscrit dans le contexte observé sur l'Espace Sud. A Rivière-Salée, près de 67 logements sont commencés chaque année en moyenne depuis 2004.

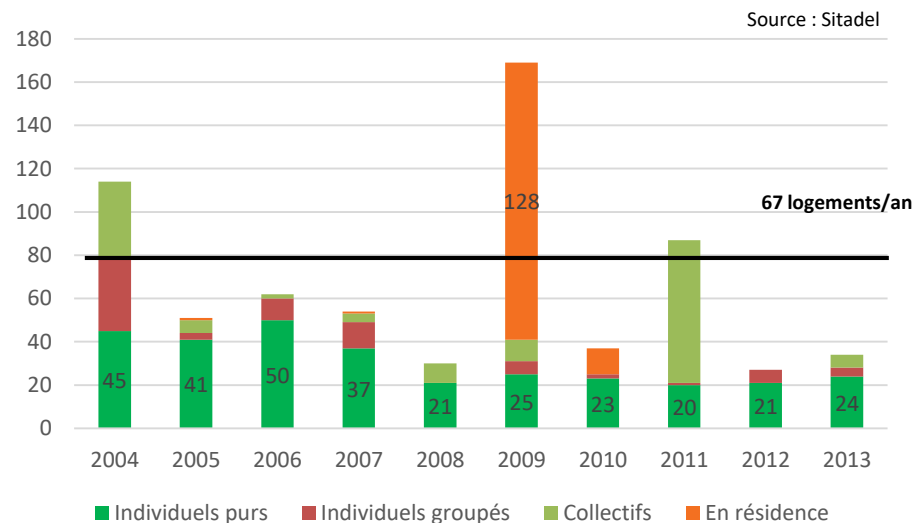
A partir du milieu des années 2000, on note un ralentissement du marché de la construction sur la commune qui tend à s'accroître à partir de 2007 (notamment au regard des effets de la crise économique sur les activités du bâtiment). Les années 2009 et 2011 font figure d'exception avec des opérations de logements collectifs et en résidence d'envergure : 166 logements ont ainsi été commencés en 2009 (dont 128 logements en résidence), ce qui correspond globalement au niveau de la construction observée au début des années 2000 sur la commune.

La production de logements a été essentiellement portée par l'habitat individuel pur qui représente près d'une construction de logements sur 2 entre 2004 et 2013 (46%). Le logement collectif et en résidence ont quant à eux enregistré des évolutions plus irrégulières, au gré des opérations portés par les opérateurs: les logements collectifs représentent 30% des logements commencés en 2004. Ce ratio atteint 75% en 2011, tandis que les opérations en résidence représentent près de 8 logements commencés sur 10 pour l'année 2009.

Evolution comparée du nombre de logements commencés entre 2004 et 2013 à Rivière-Salée et dans l'Espace Sud



Nombre de logements commencés par typologie entre 2004 et 2013 à Rivière-Salée



	Logements individuels purs	Logements individuels groupés	Logements collectifs	Logements en résidence	Rivière-Salée	Espace Sud
2004	45	33	36	0	114	1022
2005	41	3	6	1	51	1146
2006	50	10	2	0	62	974
2007	37	12	4	1	54	1148
2008	21	0	9	0	30	757
2009	25	6	10	128	169	747
2010	23	2	0	12	37	589
2011	20	1	66	0	87	805
2012	21	6	0	0	27	682
2013	24	4	6	0	34	519
<b>2003-2014</b>	<b>307</b>	<b>77</b>	<b>139</b>	<b>142</b>	<b>665</b>	<b>8 389</b>

	Logements individuels purs	Logements individuels groupés	Logements collectifs	Logements en résidence	Rivière-Salée
Logements commencé entre 2004 et 2013	307	77	139	142	665
Surface logements commencés (m <sup>2</sup> )	33 083	6 712	10 293	10 237	60 325
Surface moyenne logements commencés (m <sup>2</sup> )	108m <sup>2</sup>	87m <sup>2</sup>	74m <sup>2</sup>	72m <sup>2</sup>	91m <sup>2</sup>

Les données concernant la construction de logements au cours des 10 dernières années sont toutefois à relativiser: les données recensées par la base Sitadel sur les logements autorisés ne permettent en effet pas de comptabiliser les logements construits sans autorisation d'urbanisme ni de déduire les chantiers arrêtés en cours de construction.

	Terrain	Maison	Location
Surface moyenne (m <sup>2</sup> )	1 675m <sup>2</sup>	214m <sup>2</sup>	43m <sup>2</sup>
Prix moyen	146 056 €	323 917 €	644 €
Prix moyen €/m <sup>2</sup>	119 €	1 535 €	15 €

Prix moyens observés à Rivière-Salée :

- Villa F4 neuve : environ 300 000€
- Terrain nu : entre 60 et 80€/m<sup>2</sup>
- Terrain à bâtir (Grand –Bourg) : 130€/m<sup>2</sup>
- Prix moyen à la location : 10,5€/m<sup>2</sup>

Source : PLH de la CAESM

Source : Logic-immo.com / seloger.com



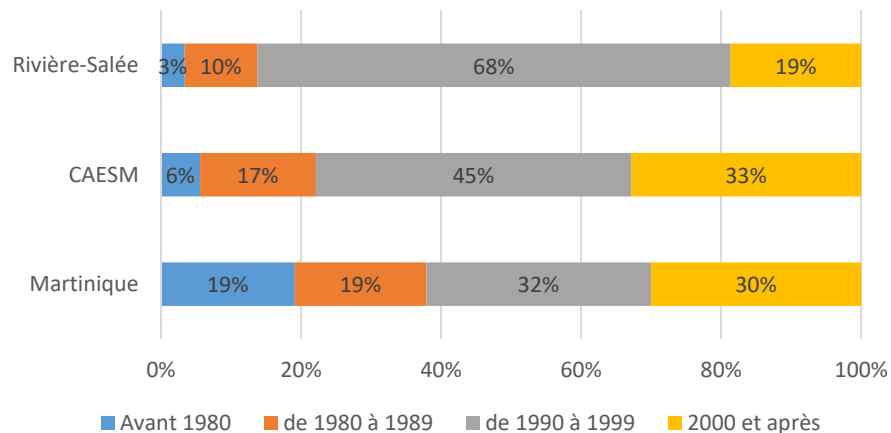
## 2.2.7. Un parc de logement social important

En 2014, Rivière-Salée possédait 1 491 logements sociaux (RPLS 2014), soit 27% du parc de résidences principales de la commune et près de 20% du parc de logement social total de la CAESM. Il s'agit du parc de logement social le plus important à l'échelle communautaire.

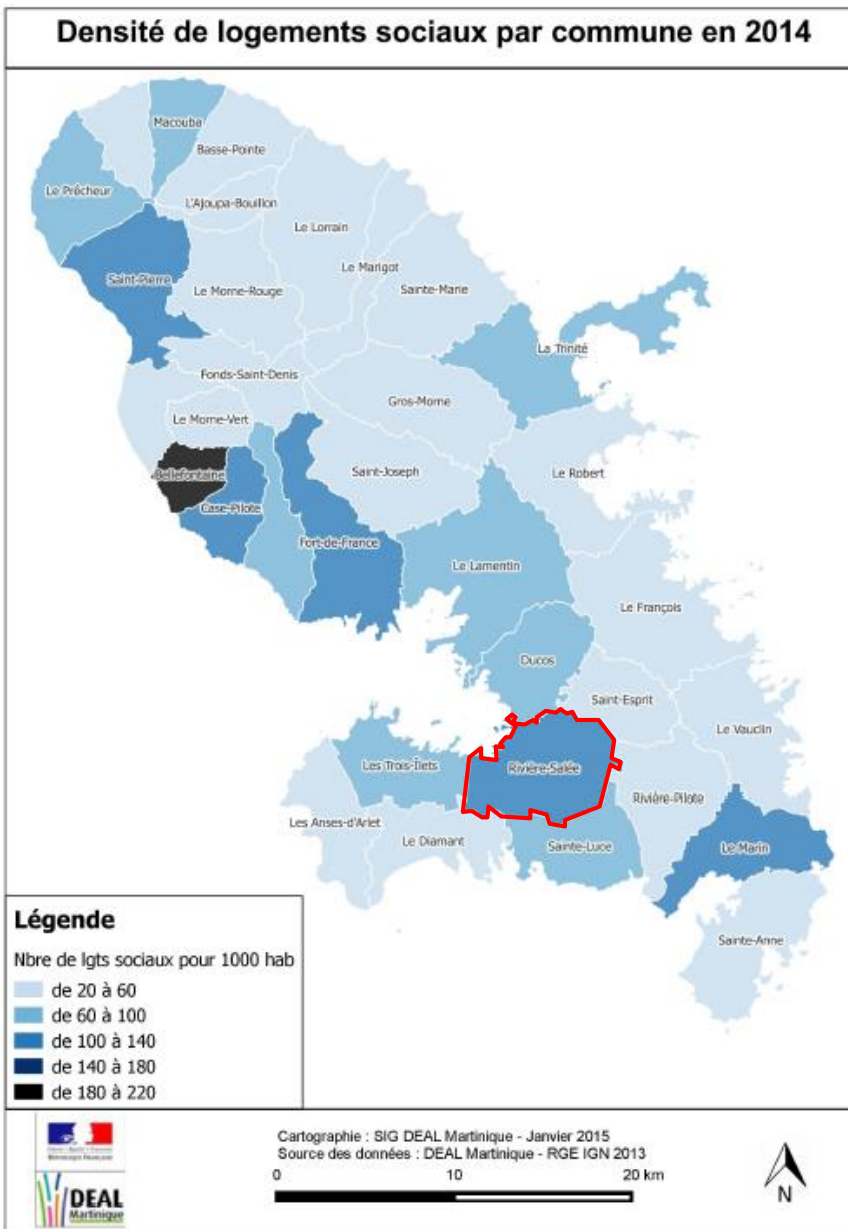
La répartition par âge du parc de logement social de Rivière-Salée témoigne de l'importante dynamique de construction qu'a connue la commune au cours des années 1990. En effet, 68% des logements sociaux ont été construits entre 1990 et 1999 contre 45% à l'échelle de la CAESM et 32% à l'échelle de la Martinique. Parallèlement, seulement 13% du parc social a été construit avant 1990 et 19% après 1999.

Entre 2014 et 2016, le nombre de logements sociaux est resté relativement stable à Rivière-Salée, puisque l'on en compte 1493 au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Répartition du parc de logement social par période de construction en 2014



Source : DEAL Martinique RPLS 2014



## 2.2.8. Les solutions d'hébergement des publics spécifiques

L'hébergement des personnes âgées et dépendantes:

**La commune accueille l'EHPAD Logis Saint-Jean qui dispose d'une capacité d'accueil totale de 40 places. Par ailleurs, le schéma gérontologique (2009-2013) préconisait une extension de l'EPHAD pour porter sa capacité d'accueil à 70 places.**

L'hébergement des personnes défavorisées :

La Martinique fait l'objet d'un Plan Départemental d'Action pour le Logement des personnes Défavorisées (PDALPD). Ce plan a pour objectif de favoriser le parcours résidentiel des personnes défavorisées afin qu'ils puissent accéder ou se maintenir dans un logement de droit commun répondant aux normes de décence et de dignité. Le PDALPD fixe 6 axes d'action pour la période 2011-2015 :

- Redynamiser le dispositif ;
- Connaître et analyser les besoins des personnes défavorisées ;
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement en vue d'une insertion durable ;
- Faciliter la mobilisation et le développement de logements en direction des ménages défavorisés ;
- Lutter contre l'habitat indigne ;
- Accueillir, héberger et insérer les personnes sans abris ou mal logées.

**L'association Allô Héberge-Moi gère une maison relais de 23 places à Rivière-Salée permettant d'accueillir des personnes isolées ou des ménages ayant des difficultés d'accès à un logement à court terme.**

## 2.2.9 Des besoins endogènes importants à prendre en compte

### Le « point mort » : définition et méthode de calcul

La construction de logements neufs ne contribue pas seulement à la croissance de la population, elle doit également répondre aux besoins endogènes du territoire.

La somme de ces besoins est appelée « point-mort » : il s'agit du nombre de logements à construire pour permettre le maintien de la population sur une période et un territoire donnés.

Deux phénomènes font varier le point mort :

- **Le renouvellement du parc de logements:** parallèlement à la construction de nouveaux logements permettant d'accueillir de nouveaux habitants, certains sont démolis, abandonnés ou affectés à une autre destination (commerces, bureaux, activité, etc.). A l'inverse, des locaux d'activités ou des cellules commerciales peuvent être transformés en logements. Le nombre de logements consommés par le phénomène de renouvellement du parc est donc évalué en calculant la différence entre le nombre de logements construits et la variation totale du parc de logements au cours d'une même période ;
- **La diminution de la taille des ménages:** à Rivière-Salée comme sur l'ensemble de l'île, le nombre moyen de personnes par ménage est en baisse. Ce phénomène de desserrement des ménages s'explique par l'émergence de nouveaux comportements sociaux et le vieillissement de la population: augmentation du nombre de divorces, de célibataires, de familles monoparentales, de décohabitations, etc.

Deux autres phénomènes font varier le nombre de logements à construire pour assurer le maintien de la population :

- **La variation de la part de logements vacants:** la question des logements vacants est souvent difficile à appréhender. En effet, un trop gros volume de logements vacants démontre la faible attractivité du parc et/ou révèle un phénomène de logements potentiellement indignes. Par ailleurs une trop faible part de logements vacants entraîne une pression sur le marché du logement qui ne permet pas un « turn-over » suffisant et entraîne généralement une augmentation des valeurs foncières et immobilières ;
- **La variation de la part de résidences secondaires ou de logements occasionnels:** la part des résidences secondaires et des logements occasionnels constitue le dernier phénomène qui fait varier le point mort, au même titre que les logements vacants. Plus cette part est importante, plus le territoire est considéré comme attractif d'un point de vue touristique, ou voit sa population augmenter en haute saison.

## Analyse de l'évolution du « point mort » à Rivière-Salée

Sur la période 1990-1999, la construction de 622 logements était nécessaire pour répondre aux besoins endogènes du territoire. Le point mort a été en grande partie généré par la diminution de la taille des ménages (679 logements consommés, soit 61% du point mort) et la variation du nombre de logements vacants (392 logements consommés, soit 63% du point mort).

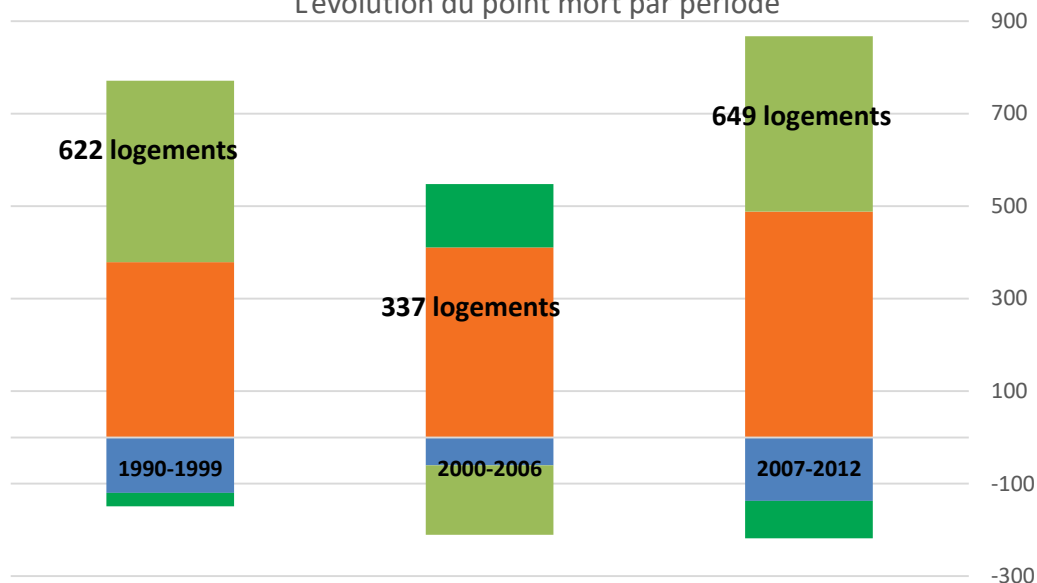
**Malgré un point mort élevé, la construction de plus de 1 800 logements sur la période a permis à la commune d'accueillir 3 500 nouveaux habitants au cours des années 1990.**

Sur la période 2000-2006, le point mort de la commune a enregistré une diminution importante (337 logements) principalement liée à la réduction du nombre de logements vacants et au ralentissement du rythme de renouvellement du parc.

Sur la période 2007-2012, le point mort a connu une hausse significative (649 logements), portée par l'accroissement du nombre de logements vacants et un desserrement plus rapide des ménages (75% du besoin).

**Le nombre de logements construits (460 logements) étant inférieur au point mort (649 logements), la population saléenne a reculé de 436 habitants sur la période.**

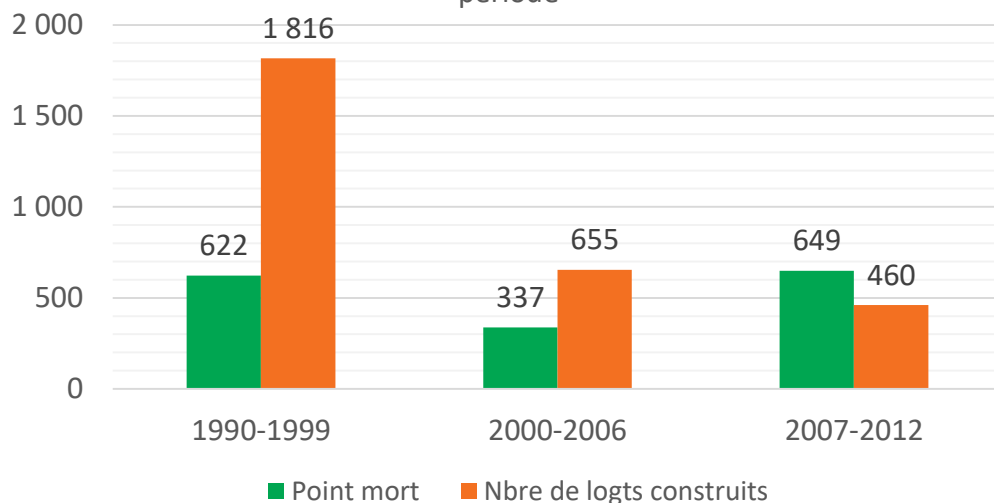
### L'évolution du point mort par période



### Le point mort, dont :

■ Renouvellement ■ Desserrement ■ Logements vacants ■ RS+LO

### Le rapport entre la construction neuve et le point mort par période



Source : INSEE, Sitadel - Calculs :  
CITADIA

# Le profil humain et social de Rivière-Salée

## Synthèse des enjeux

- La prise en compte de l'évolution des besoins des ménages saléens dans la politique locale de l'habitat ;
- La mise en œuvre de nouvelles typologies de logements ;
- La réponse au défi du vieillissement démographique, à travers :
  - *Le développement de solutions d'hébergement adaptées aux besoins des séniors ;*
  - *Le renforcement des services d'aide et d'accompagnement à domicile ;*
- Le développement d'une offre en logements attractive et adaptées aux jeunes, notamment à destination :
  - *des ménages familiaux ;*
  - *des jeunes actifs et des décohabitants (dessalement des ménages).*
- La poursuite du développement de l'offre en logement social sur la commune, notamment afin de répondre aux besoins en logements des ménages modestes ;
- L'amélioration du parc de logements existant, notamment des logements anciens ou potentiellement indignes (renouvellement du parc) ;
- L'amélioration de la performance énergétique et environnementale des logements existants et des nouvelles constructions ;
- La remise sur le marché de logements vacants.



# Rivière-Salée



# 3

---

## Le profil environnemental et fonctionnel du territoire

# 3.1. Gestion des ressources environnementales

## Quelques chiffres clés

**0**

Comme le nombre de déchetterie à Rivière Salée

**29 654**

Comme le tonnage annuel de déchets ménagers et assimilés produits au sein de la CAESM

**18**

Comme la production moyenne de déchets verts collectés en porte à porte (hors déchèteries) en kg/hab/an

**Entre 100 000 et 150 000**

Comme le tonnage de déchets enfouis tous les ans en Martinique

**18 251 418**

Comme la quantité (en m3) d'eau potable produite en 2014 par le SICSM

**96**

Comme la quantité d'eau potable (en m3) consommée par an par les usagers domestiques du SICSM

**73**

Comme le taux de rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable

**4,83**

Comme la quantité d'eau (en m3) perdue en réseau lors la distribution par jour et par km de réseau en 2014

**2 764**

Comme le nombre de fuites d'eau réparées en 2014 par le SICSM

**17,4**

Comme le taux de conformité des installations d'assainissement autonome existantes et contrôlées

**3**

Comme le nombre de stations d'épuration présentes à Rivière Salée

**100**

Comme le taux de conformité de la station d'épuration principale de la commune desservant Grand-bourg

## 3.1.1. Une gestion des déchets en voie d'amélioration

Les collectivités compétentes pour la gestion des déchets à Rivière Salée sont la CAESM pour la collecte et le SMTVD (Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets) pour le traitement.

### Une collecte bien organisée et complète

Sur le territoire de la CAESM, cinq types de collecte sont organisés à destination des ménages : la collecte des ordures ménagères, la collecte de la Fraction Fermentescibles des ordures ménagères (Bio déchets), la collecte des emballages, la collecte des encombrants et la collecte des déchets verts. Les 4 dernières relèvent de la collecte sélective. Celles-ci s'effectuent en porte-à-porte.

Pour les déchets d'activité de soin à risques infectieux (piquants, coupants), les DASRI, depuis 2014, deux filières, l' E-Compagnie, filiale de la SEEN, et l'association Azur Environnement, organisent la récupération des déchets auprès des praticiens médicaux.

L'Espace Sud compte 6 déchèteries permettant de collecter des déchets « occasionnels » n'entrant pas dans le cadre de la collecte classique. Elles sont réparties sur les communes du François, Vauclin, Marin, Saint-Esprit, Sainte-Luce, et Anses d'Arlet. Rivière Salée n'en accueille donc aucune.

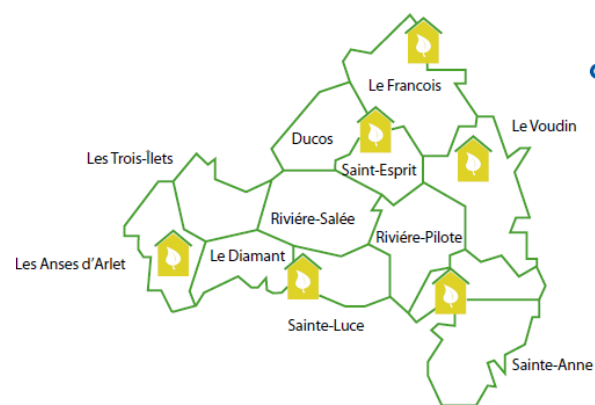
### Une amélioration du taux de collecte des déchets produits pour une meilleure valorisation

Depuis 2006, en Martinique la production d'ordures ménagères a tendance à stagner autour de 140 000 tonnes par an, mais accuse tout de même une légère baisse depuis 2012. Quant aux déchets ménagers et assimilés, leur production diminue fortement depuis 2010, passant de 300 000 tonnes par an à environ 200 000 tonnes/an, en 2012. Dans les communes gérées par la CAESM, le tonnage est de 29 654 tonnes/an, soit 269 kg/hab./an.

La collecte sélective, est un véritable enjeu sur l'île de la Martinique. En effet, seulement 10kg de déchets sont triés dans les bacs jaunes et les bornes de tri alors que le territoire métropolitain trie près de 42,5 kg de déchets par an. Cependant, le tri sélectif ne cesse d'augmenter depuis 2006.

Les déchets verts sont quant à eux acheminés vers le Centre de Valorisation Organique (CVO) du Robert. Ils seront alors transformés en compost. Les collectivités ont ainsi collecté près de 7373 tonnes de déchets verts en porte à porte (hors déchèteries) en 2012, soit 18 kg/hab./an.

Les déchets les plus collectés dans les déchetteries au sein de la CAESM sont les déchets verts (17 kg/hab./an), les ferrailles (7 kg/hab./an), le tout-venant (3,5 kg/hab./an) et d'autres recyclables (22 kg/hab./an). Ainsi, les déchets collectés représentent 200 000 tonnes en 2012, contre environ 5000 tonnes en 2007.



Localisation des déchèteries régies par l'Espace Sud (CAESM)  
Source : Document d'information de collecte des déchets verts-Commune de Rivière Salée

2012	CCNM	CAESM	CRCM	TOTAL	Ratio en kg/hab/an
<b>Déchets verts</b>	1 051	4 462	1 266	6 778	17
<b>Ferrailles</b>	882	1 190	621	2 693	7
<b>Autres recyclables</b>	74	1 278	67	1 420	3,5
<b>Tout venant</b>	1 701	4 224	2 793	8 718	22
<b>Total déchèteries</b>	<b>3 708</b>	<b>11 154</b>	<b>4 747</b>	<b>19 608</b>	<b>49</b>

Bilan des déchets collectés en déchèteries en 2012 par catégorie de déchets  
Source : Bilan déchets 2012\_ Conseil général de la Martinique



### Un traitement local des déchets

Les déchets provenant de la collecte sélective des emballages sont transférés au centre de tri Martinique Recyclage dans la commune de Ducos, au nord de Rivière Salée. Créé en 2000, ce centre a pour vocation de répondre aux besoins croissants des collectivités locales en matière de traitement et de recyclage des déchets issus de la collecte sélective. Il permet également de recycler les piles, les tubes et ampoules, ainsi que les déchets électriques et électroniques. Il possède également une plateforme de broyage qui permet la destruction de papiers de bureau et le conditionnement et la valorisation locale en sous-couche routière des bouteilles de verre.

Les ordures ménagères résiduelles et Déchets Industriels Banals sont traités par enfouissement à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Céron à Sainte-Luce. Depuis la fermeture du site de la Trompeuse en 2014, il est le seul site d'enfouissement en Martinique.

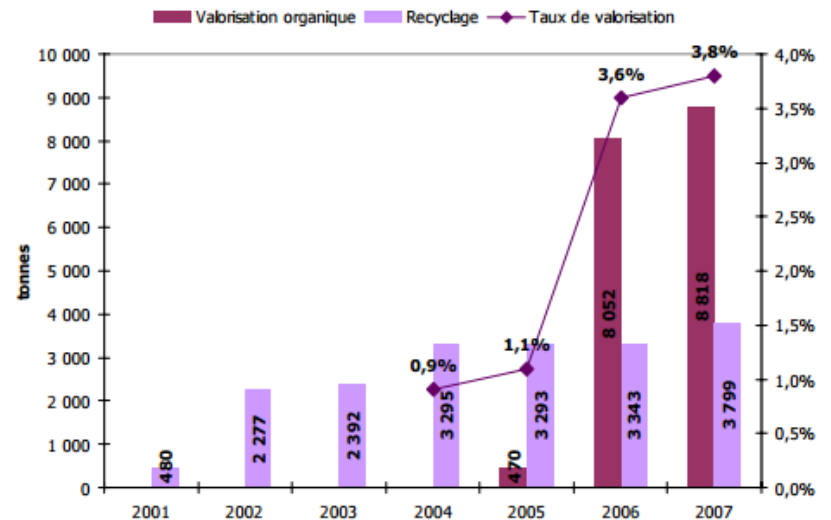
Cette décharge est située en bordure du domaine public maritime et accueille 70 000 tonnes d'ordures ménagères/an. La zone comprise entre les limites du site et la mangrove est occupée par une quantité importante de déchets.

En 2014, sa capacité d'accueil s'est vue presque doublée avec les 80 000 tonnes qui auraient été destinées à la Trompeuse. Alors que la capacité de Céron est d'environ 100 000 à 120 000 tonnes. Pour remédier à ce problème, une extension a été réalisée.

Général de nombreux dysfonctionnements, et particulièrement des incendies, ce centre devrait accueillir encore les déchets de toute la Martinique durant l'année 2016 avec une fermeture imminente en faveur du nouveau centre de Petit Galion au Robert qui devra ouvrir ses portes en juillet 2016.

Une partie des déchets traités est valorisée de façon énergétique grâce à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de la Morne Dillon (UIOM) aussi appelé UTVD (Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets). Elle présente une capacité de 2 fours capables de brûler 7 Tonnes/heure.

En 2011, elle a vendue 14496 MWh/an d'électricité.



Tonnages valorisés et recyclés en Martinique-Taux de valorisation annuels  
Source : iedom\_ADEM Martinique

## 3.1.2. Une alimentation en eau potable à sécuriser

Les compétences relatives à l'alimentation en eau potable de la commune de Rivière Salée étaient gérées par le SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du sud de la Martinique) jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elles ont depuis été transférées à l'Espace Sud. Les données présentées ci-dessous proviennent du rapport annuel d'activité de 2014 du SICSM.

Le SICSM est ainsi alimenté par 3 principales ressources: l'usine de Rivière Blanche prélevant l'eau dans la rivière du même nom à Saint-Joseph, l'usine de Directoire qui traite l'eau de la rivière Lézarde au Lamentin, et l'usine de Vivé qui traite l'eau de la rivière Capot au Lorrain. Ces usines alimentent donc le réseau principal d'adduction formant une boucle sur l'ensemble du territoire du SICSM.

L'indice de protection de la ressource est de 60%. Cela signifie que les captages du SICSM sont protégés actuellement par des périmètres spécifiques au sein desquels des règles permettent la préservation de la ressource au regard de pollutions accidentelles. Toutefois, aucun périmètre de protection de captage AEP n'est présent sur la commune de Rivière Salée.

L'eau distribuée provient essentiellement de ressources superficielles, entraînant des problèmes lors des épisodes de sécheresse soutenues. Ainsi, on observe un taux d'occurrence des interruptions de service de 22,6/1000 abonnés. Cela traduit le nombre de coupures d'eau lié au fonctionnement du réseau public. Pour comparaison, la moyenne nationale est de 1,97/1000. Cela traduit une problématique particulièrement importante localement. De ce fait, 2 nouveaux forages ont été réalisés et entreront bientôt en fonctionnement dans la nappe alluviale de la Rivière Blanche.

Afin de mieux gérer les flux de production d'eau au regard de la consommation, le SICSM dispose aussi de nombreux réservoirs d'eau disséminés au sein de son périmètre, dont 11 sont localisés à Rivière Salée au niveau des différents quartiers que compte la commune et permettent de stocker environ 5200m<sup>3</sup>. Le SICSM estime qu'il dispose d'une réserve de moins de 3 jours grâce à ses réservoirs.

Le rendement du réseau de distribution de l'eau potable s'élève en moyenne à l'échelle du SICSM à 73%. Le rendement contractuel de 81%, exigible depuis 2006 n'a donc pas été atteint. Cela signifie que l'acheminement de l'eau génère des pertes et donc des pressions sur les ressources et du gaspillage.

Ces pertes sont estimées à 4,83 m<sup>3</sup>/jour/km en 2014. On note toutefois une amélioration comparée à l'année 2013 puisque l'indice s'élevait à 6,34 m<sup>3</sup>/jour/km. En effet, le SICSM a réparé 2 764 fuites en 2014, dont 129 à Rivière Salée.

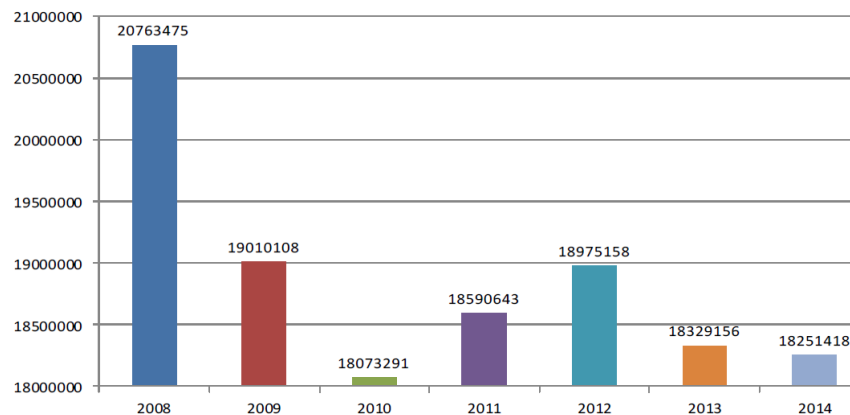
En 2014, le SICSM comptait 6094 abonnés desservis sur Rivière Salée pour 13001 habitants. Le nombre d'abonnés sur la commune est en hausse constante depuis 2009 avec +0,63% d'abonnés entre 2013 et 2014.

Le volume total d'eau produite pour alimenter le territoire du SICSM s'élève à 18 251 418 m<sup>3</sup>, dont la majorité est produite par l'usine de Rivière Blanche (63,5%).

La qualité des eaux distribuées est bonne puisqu'elle répond aux normes de potabilité: 100% de conformité au regard des paramètres physico-chimiques, 99,7% de conformité au regard de la microbiologie. De plus aucune analyse n'a révélé la présence de micro-polluants organiques tels que le chlordécone.

La production d'eau potable a fortement chuté au cours des dernières années, les volumes vendus sont eux aussi en baisse constante depuis 2009. Ainsi, le SICSM estime en 2014 une consommation domestique unitaire de 96m<sup>3</sup>/an (contre 131m<sup>3</sup>/an en 2009), ce qui correspond à des volumes consommés de 585 024m<sup>3</sup> pour les abonnés de Rivière Salée. Ces volumes rentrent largement dans les capacités des ressources mobilisables.

Les habitants du territoire du SICSM privilégient des solutions d'approvisionnement en eau économe de type bassin de récupération d'eau de pluie, prélèvement dans les rivières et les sources. La commune de Rivière Salée est concernée par trois sources, la source Dédé, déconseillée à la consommation par l'Agence Régionale de Santé, et celles de Guinée et de Desmarinières qui sont impropres à la consommation. Bien que ces comportements réduisent les pressions sur la ressource, ils exposent les populations à des problèmes sanitaires.



Evolution de la production d'eau potable entre 2008 et 2014 par le SICSM  
Source : RPQS - SICSM

### 3.1.3. Un assainissement mixte

L'assainissement des eaux usées était encore une compétence du SICSM jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 où c'est l'Espace Sud qui en a repris la gestion, qu'il s'agisse de l'assainissement collectif ou autonome. Les données présentées ci-après viennent du rapport d'activité annuel 2014 du SICSM.

#### Un assainissement autonome majoritaire et impactant

A Rivière Salée, au vu de l'importance de l'habitat rural, le mode d'assainissement dominant est l'assainissement autonome, ou aussi qualifié d'individuel.

D'après le SICSM, 93% des contrôles de bonne exécution réalisés lors de la conception des nouveaux dispositifs sont conformes. Ainsi, ces installations n'engendreront pas de pollutions ou de risques pour l'environnement et les personnes. En revanche, seules 17,4% des installations existantes sont conformes. Elles sont donc potentiellement sources de nuisances et de pollutions pour les milieux récepteurs.

#### Un assainissement collectif satisfaisant

Le taux de desserte par les réseaux collectifs n'est que de 58,4%, ce qui signifie que de nombreuses constructions pouvant être raccordées ne sont pas encore desservies.

Rivière Salée compte 3 stations d'épuration: celle du Bourg, celle de Kanel, et celle de Fond Masson. Elles possèdent une capacité nominale respective de 7000 EH (Equivalent Habitant), 200 EH, et 500 EH. La station du Bourg est l'équipement collectif principal. Il dessert environ 6053 habitants, sa capacité nominale est de 7000EH. Cette station présente de plus une conformité totale de ses équipements de traitement. Elle n'entraîne donc pas de pollutions pour les milieux récepteurs.

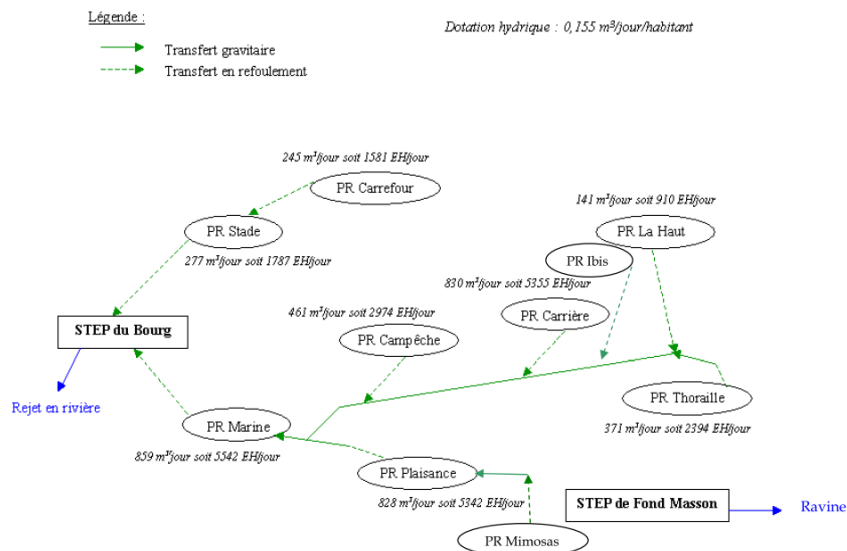
Le suivi relatif à ces 3 stations d'épuration indique une conformité de 100% de la charge reçue et des rejets effectués. Néanmoins, il faut noter que la station de Kanel reçoit les effluents de 380 habitants, tandis que la capacité n'est que de 200 EH. La charge de cet équipement est donc à surveiller.

Sur le réseau, le SICSM relève un nombre de points noirs particulièrement élevé générant tous types de dysfonctionnement : 10,42 pour 100 km de réseau (moyenne nationale: 2,4/100km).

STEU	TYPE DE TRAITEMENT	CAPACITE NOMINALE EN EH	NOMBRE D'HABITANTS RACCORDES	DEBITS DE REFERENCES JOURNALIERS
BOURG	Boues activées	7000	6053	908
KANEL	Boues activées	200	380	57
FOND MASSON	Boues activées	500	380	57

#### Les Zonage et Schéma Directeur d'Assainissement du SICSM

Actualisé en 2013, ces documents précisent l'état des lieux des connaissances sur l'assainissement pour le territoire du SICSM. Ils apportent une expertise sur les améliorations du service selon les besoins futurs en lien avec les exigences en terme de performances environnementales imposées en Martinique. Sur le territoire de Rivière Salée, le SDA présente la synoptique suivante :



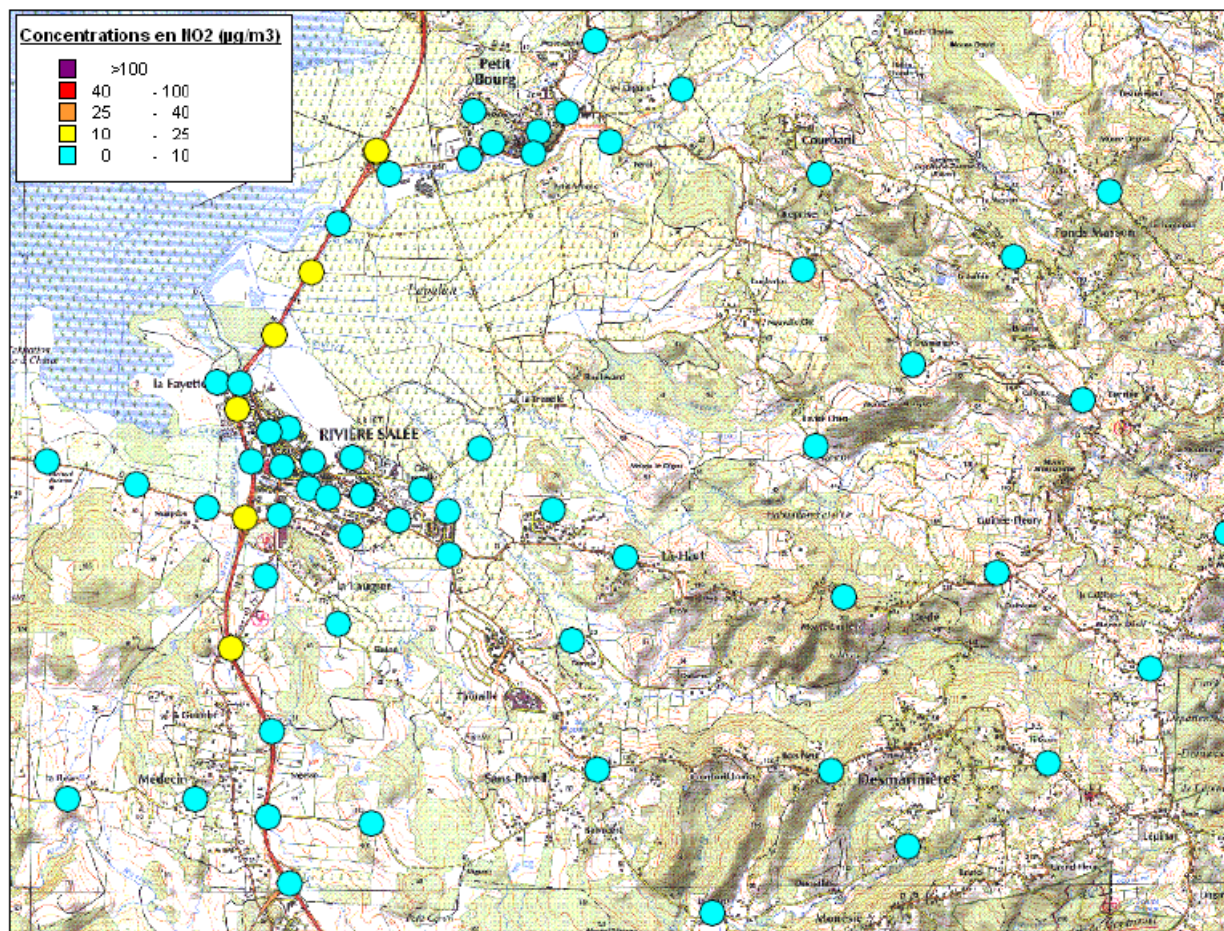
La STEP du bourg semble assumer l'ensemble des effluents de la commune avec une charge entrante de 7329EH en 2013 pour une capacité nominale maximale de 7000EH. Ainsi des solutions doivent être trouvées pour améliorer la capacité épuratoire du service d'assainissement collectif.

Au total, sur le territoire Ducos / Saint Esprit / Rivière Salée / Sainte Luce - Les Coteaux, les solutions d'assainissement retenues par le SDA sont :

- les extensions de réseau : 206390 ml de réseau, 38 PR pour 4410 abonnées supplémentaires ainsi que des travaux de réhabilitation ;
- la réhabilitation des STEP Pays Noyé, Petit Fond, ainsi que la création des STEP intercommunale (40000 EH), Peter Maillet (200 EH) et la Régale (250 EH).

Ces solutions d'assainissement auront pour effet, à l'horizon 2040, d'augmenter le nombre d'abonnés raccordés à l'assainissement collectif mais aussi la capacité épuratoire du territoire permettant d'assurer le traitement des eaux usées des habitants futurs.

### 3.1.4. Une qualité de l'air globalement bonne mais influencée par la RN5



**Annexe VI.5 : Dispersion de la concentration moyenne en NO<sub>2</sub> (µg/m<sup>3</sup>) sur la commune de Rivière-Salée lors des 4 Campagnes du 06/10/2009 au 30/11/2009.**

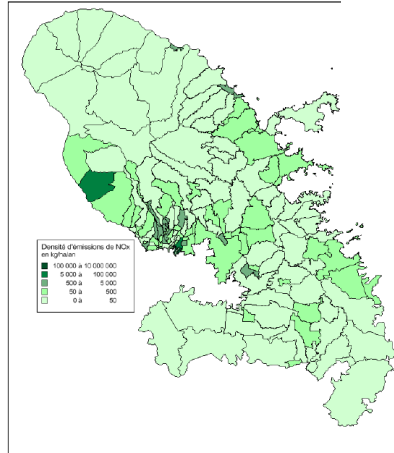
Source : ETUDE DE LA QUALITÉ DE L'AIR PAR TUBES PASSIFS - ASSOCIATION RÉGIONALE DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

La proximité de Rivière Salée avec l'aéroport Aimé Césaire, la densité de population et le fort trafic routier engendrent des sources de pollution journalières sur le territoire. Ainsi, la commune de Rivière Salée est classée parmi les communes dites « sensibles » pour la qualité de l'air dans le SRCAE de la Martinique. Par ailleurs, elle présente un risque élevé de dépassement des normes pour le NO<sub>2</sub> et les PM<sub>10</sub>, de ce fait, elle est concernée par le Plan de Protection de l'Atmosphère.

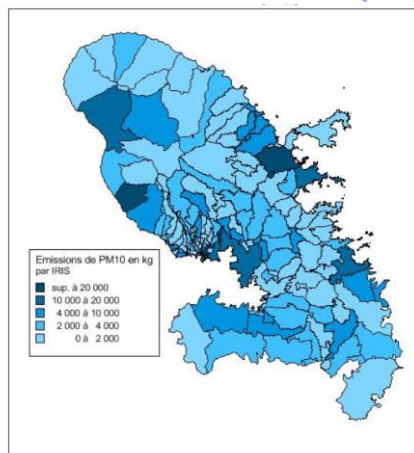
L'étude menée dans la commune par Madin'Air en 2009 démontre que la qualité de l'air est très influencée par le trafic routier à Rivière Salée avec des concentrations plus élevées de dioxyde d'azote à proximité de la RN5 et notamment au niveau des deux ronds-points de Petit-bourg et Grand-bourg. Le quartier La Fayette et l'entrée de ville de Grand-bourg sont donc particulièrement concernés. Toutefois, les concentrations moyennes mesurées respectent l'objectif de qualité, et les probabilités de dépassement de la valeur limite horaire sur la zone sont faibles. En revanche, l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune augmentera ces concentrations et exposera d'avantage les populations au niveau de ces deux secteurs sensibles.

Rivière Salée compte également une carrière susceptible d'influencer la qualité locale de l'air, notamment à cause du trafic routier et des particules fines que cela engendre.

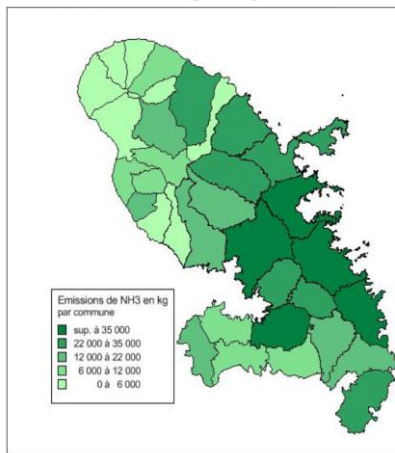
## Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)



## Particules de diamètre inférieur à 10 microns (PM<sub>10</sub>)

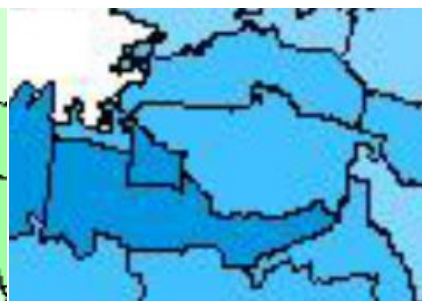
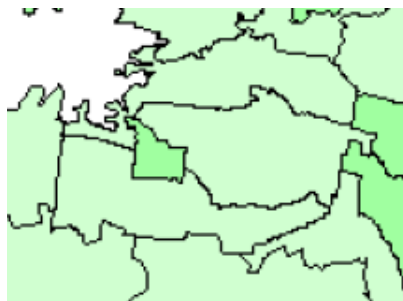
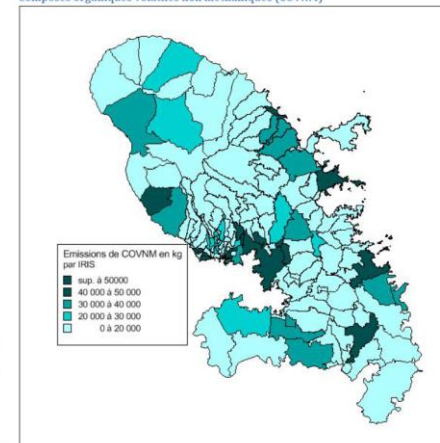


## Ammoniac (NH<sub>3</sub>)



## Composés organiques volatiles

### Composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM)



Source : Inventaire spatialisé des émissions de polluants atmosphériques en Martinique – Madinin'Air

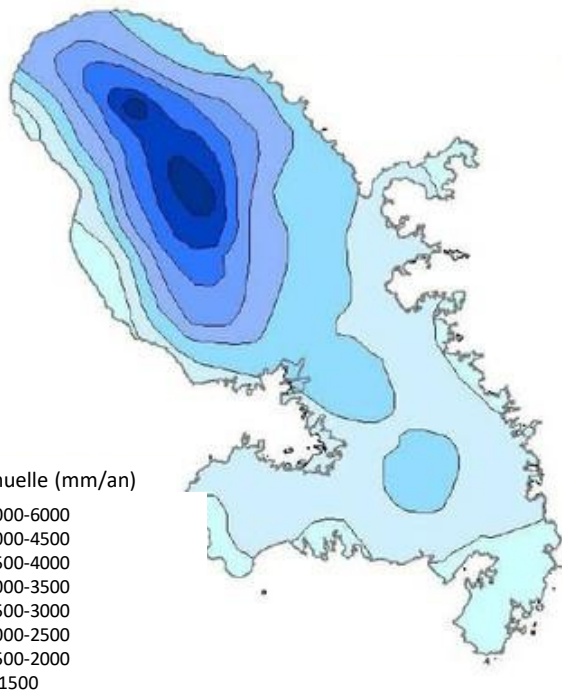
Il est à noter que les études de Madinin'Air révèlent une sensibilité particulière de l'île aux particules fines. En revanche, les mesures pour les autres polluants sont satisfaisantes. En effet, Rivière Salée ne présente pas de sensibilité particulière en comparaison au reste de la Martinique, excepté pour les émissions d'Ammoniac (NH<sub>3</sub>). Cela s'explique par l'importance de l'activité agricole dans la commune.

Polluants	Origine	Conséquences sur la santé
<b>Ozone (A3)</b>	C'est un polluant secondaire qui se forme sous l'action du rayonnement solaire à partir des polluants issus principalement de la circulation automobile, essentiellement Nox (Oxyde d'azote) et COV (composés organiques volatiles).	L'ozone est un <b>irritant des voies respiratoires</b> , ayant pour effet d'augmenter les symptômes des personnes souffrant d'asthme et de maladies pulmonaires (telles que la toux). Il peut aussi provoquer des irritations oculaires.
<b>Dioxyde d'azote (NO2)</b>	Il résulte de la réaction de l'azote et de l'oxygène de l'air qui a eu lieu à haute température dans les moteurs et les installations de combustion. Les véhicules émettent la majeure partie.	Le dioxyde d'azote est un gaz irritant pour les poumons. Il diminue leur résistance aux infections respiratoires (telles que la grippe) et peut entraîner une hyperréactivité bronchique chez les patients .
<b>Monoxyde de carbone (CO)</b>	Il provient de la combustion incomplète des combustibles et carburants, notamment sur les processus défectueux ou mal réglés. La source principale de ce polluant est le trafic automobile.	Ce gaz empêche le transport normal de l'oxygène par le sang et gêne l'oxygénation de l'organisme. Cela peut conduire à un dysfonctionnement des systèmes respiratoire, cardiaque et nerveux, avec des conséquences plus ou moins graves suivant le temps et la teneur de l'exposition.
<b>Particules fines (PM10 et PM2,5)</b>	Elles résultent de la combustion, de l'usure de véhicules sur la chaussée et de l'érosion. Ces poussières peuvent également véhiculer d'autres polluants comme les métaux lourds et les hydrocarbures. Les principaux émetteurs sont les véhicules diesel.	Les plus grosses particules sont retenues par les voies respiratoires supérieures. Elles sont donc moins nocives pour la santé que les particules plus fines (< 2,5 µm de diamètre) qui pénètrent plus profondément dans l'organisme ; elles irritent alors les voies respiratoires inférieures et altèrent la fonction respiratoire dans l'ensemble. Certaines, selon leur nature, ont également des propriétés mutagènes et cancérogènes.

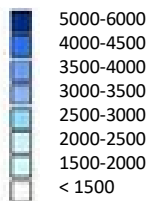
### Effets sur la santé du changement climatique :

- Hausse des pathogènes engendre une augmentation du taux d'allergies ;
- Augmentation du taux de mortalité à cause de la canicule ;
- Risques sanitaires associés aux UV (cancers de la peau, cataractes,...) ;
- Emergences de maladies animales
- Emergence de maladies humaines liées aux problèmes de conservation des aliments et médicaments

### 3.1.5. Un contexte climatique favorable au développement des énergies renouvelables

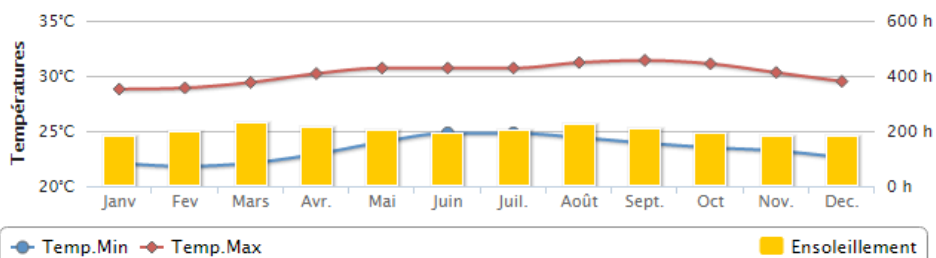


Pluviométrie annuelle (mm/an)



Carte de la pluviosité annuelle maximale (maximal des cumuls sur 10 ans)

Source : DIREN- Observatoire de l'eau en Martinique



Taux d'ensoleillement annuel, ville du Lamentin Source : METEOFRANCE-2016

Rivière Salée se caractérise par son climat tropical et sa proximité immédiate avec l'océan. Les températures varient faiblement au cours de l'année, restant relativement chaudes. On relève seulement 3 à 4 degrés d'écart en moyenne entre les mois de Février et d'Août.

Deux saisons sont déterminées par les précipitations: une saison sèche, le carême, et une saison des pluies, l'hivernage, avec deux intersaisons plus ou moins marquées:

de février à avril (Carême): le vent souffle assez fortement en quasi-permanence (30 à 50 km/h). Les températures maximales atteignent 30°C. Le temps est très ensoleillé et peu pluvieux;

de juillet à octobre (hivernage): Le climat est plus chaud et plus humide. Les averses sont plus nombreuses et parfois intenses. Le vent reste très faible;

Les inter-saisons : dès mai-juin apparaissent les premières chaleurs ; la quantité de pluie tombée augmente nettement en novembre et décembre à l'occasion d'épisodes pluvieux brefs et intenses.

On comptabilise en moyenne 2800 heures de soleil par an, soit 7 heures par jour. Le bulletin climatique mensuel de décembre 2015, de la Martinique démontre que l'ensoleillement était excédentaire avec 209 heures relevés à la station du Lamentin au lieu d'une normale de 170 heures. Concernant le vent, sur les 30 dernières années, décembre 2015 fût le mois le plus venté devant 2013.

Ces deux tendances illustrent bien l'intérêt croissant de développer le recours à ces énergies renouvelables dans le territoire, comme alternatives durables aux énergies fossiles.

### 3.1.6. Des leviers d'action pour maîtriser les émissions de Gaz à Effet de Serre

**ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012**

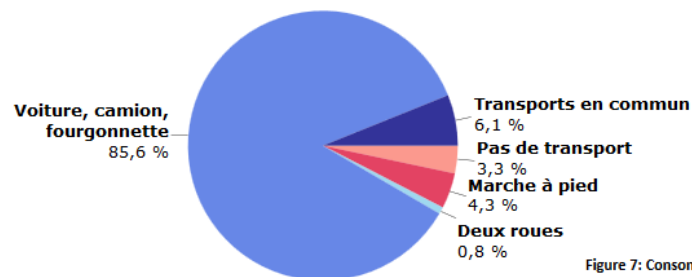
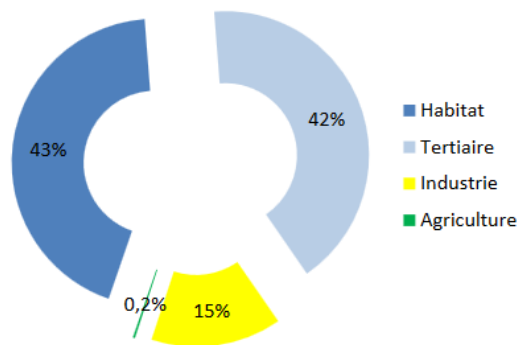
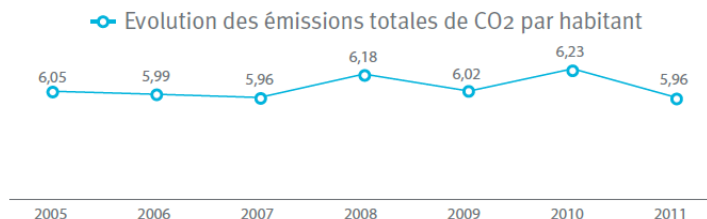


Figure 7: Consommation électrique par secteur en 2005. Source: ADEME-Explicit



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.  
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

#### Un martiniquais = 5,96 tonnes CO2 / an



Source : OMEGA Martinique

En 2008, la consommation d'énergie fossile représentait près de 75%. Le diesel, l'essence et le carburacteur étant les produits pétroliers les plus consommés. La part du secteur des transports, hors aérien et maritime transatlantique représente 64% de la consommation énergétique finale de la Martinique. Ce secteur représente donc l'une des principales sources d'émissions de GES à l'échelle de la Martinique mais également pour Rivière Salée.

Seuls 26% des actifs salariés travaillent dans la commune. Cela signifie qu'une grande majorité des habitants doit effectuer des déplacements pendulaires quotidiens relativement importants.

Ces déplacements sont de plus effectués largement en voitures. En effet, plus de 85% des déplacements sont effectués en automobile. Cela représente une source d'émissions de GES non négligeables, et influence également la qualité locale de l'air.

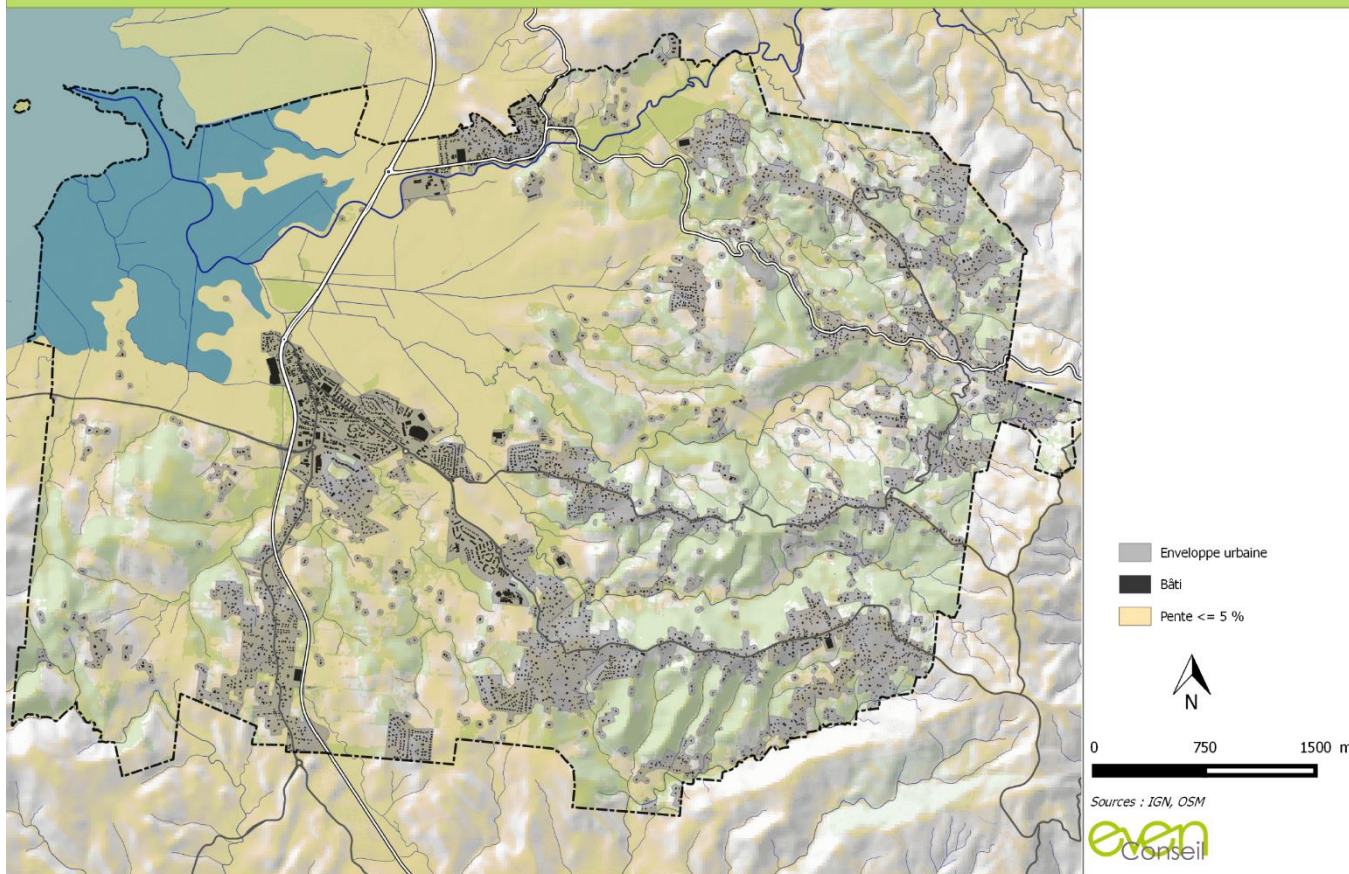
Des modes alternatifs doivent donc être développés pour limiter l'impact des déplacements sur l'air et les consommations d'énergie, notamment les modes doux.

Le secteur résidentiel est le second poste de consommation d'énergie en Martinique. Bien que celui-ci s'appuie principalement sur des ressources électriques, les modes de production de l'électricité en Martinique en font un levier important de maîtrise des émissions. Des alternatives durables, parfois déjà mises en œuvre, permettent de couvrir les besoins en eau chaude sanitaire par des énergies renouvelables et de maîtriser les consommations liées à la climatisation des bâtiments grâce au bioclimatisme.



### Une topographie adaptée à la pratique des modes doux

PLU de Rivière Salée - Juin 2016



Comme le démontre la carte ci-contre, plusieurs quartiers de Rivière Salée sont implantés au sein d'espaces dont la topographie est relativement plane. Ce contexte, peu commun en Martinique, est particulièrement favorable à la pratique des modes doux

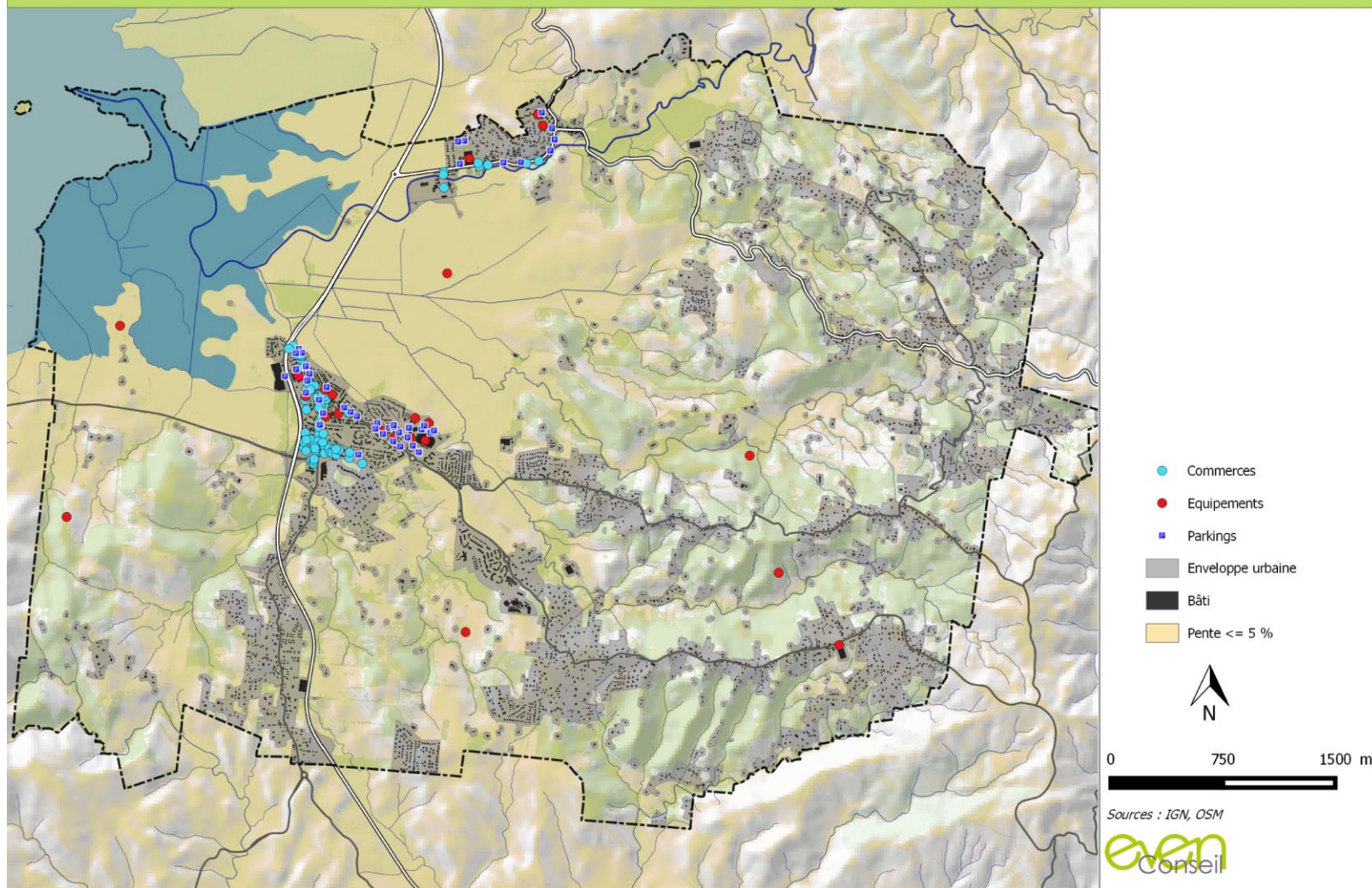
Ainsi Grand-bourg se situe entièrement dans la plaine. De plus, plusieurs quartiers sont connectés par ces espaces « plats »: Petit-bourg et Courbaril, Petit-bourg et Grand-bourg, Grand-bourg et Thoraille...

Des liaisons structurantes en modes doux pourraient alors être créées pour offrir une alternative à la voiture aux habitants de ces quartiers pour se déplacer au sein de la commune.

Ces liaisons structurantes permettraient de favoriser l'accès aux habitants des quartiers concernés aux équipements et services localisés dans les bourgs.

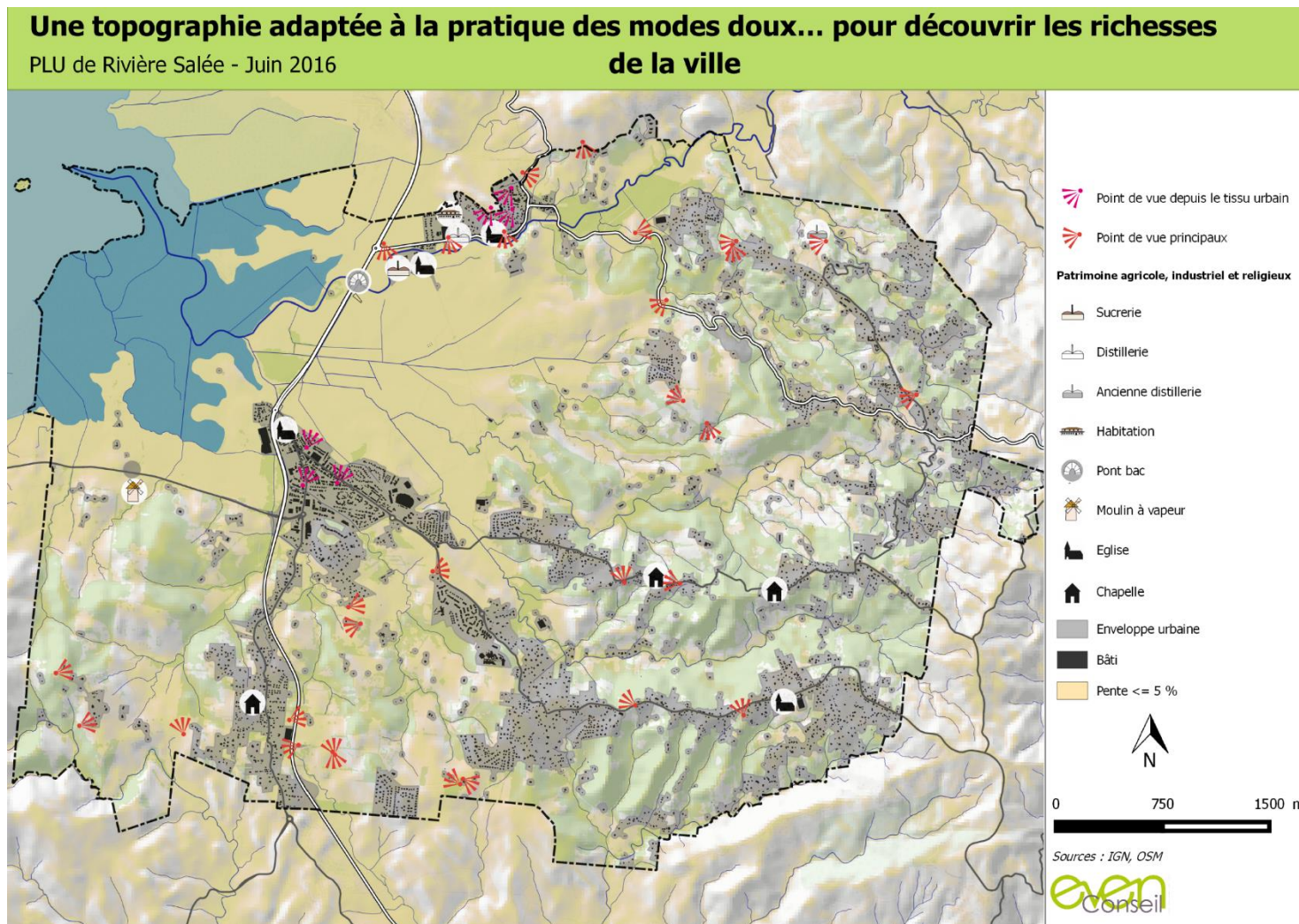
## Une topographie adaptée à la pratique des modes doux... pour des déplacements

PLU de Rivière Salée - Juin 2016



Ces liaisons structurantes permettraient également d'organiser un circuit de découverte des richesses patrimoniales, bâties et naturelles, du territoire.

Une boucle donnant à voir les richesses patrimoniales des deux bourgs ainsi que la mangrove pourrait être proposée, à pied ou à vélo, en suivant, entre autre, la Rivière Salée et en empruntant un cheminement à travers la plaine agricole.



## MAIS DES FREINS EGALEMENT...

**Des espaces publics peu ombragés**



**Une proximité avec le trafic peu agréable**

**Des discontinuités dans les cheminements piétons**



**Une place importante laissée à la voiture qui incite peu aux déplacements actifs**



Bien que de nombreuses conditions soient réunies pour que le report modal vers les modes doux et actifs soit particulièrement efficace à Rivière-Salée, au regard du reste de la Martinique, certains facteurs rendent peu attractif la pratique de la marche ou du vélo.

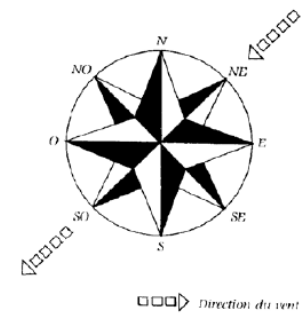
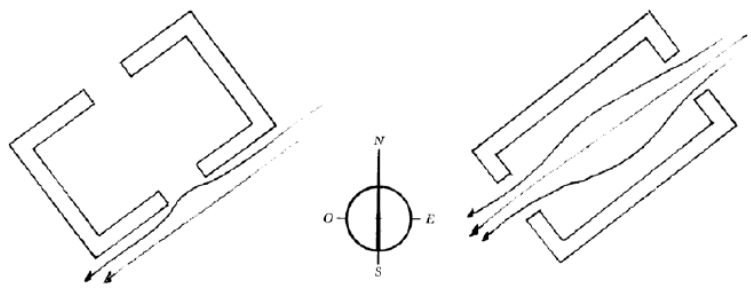
Ainsi, le manque d'ombrage, les nuisances sonores liées au trafic intense sur certains axe, le manque de continuité de aménagements, et donc de sécurité, ainsi que l'empiètement de la voiture sur les espaces réservés aux piétons, rendent la pratique peu agréable.

# DES PRINCIPES BIOCLIMATIQUES A APPLIQUER EN MARTINIQUE

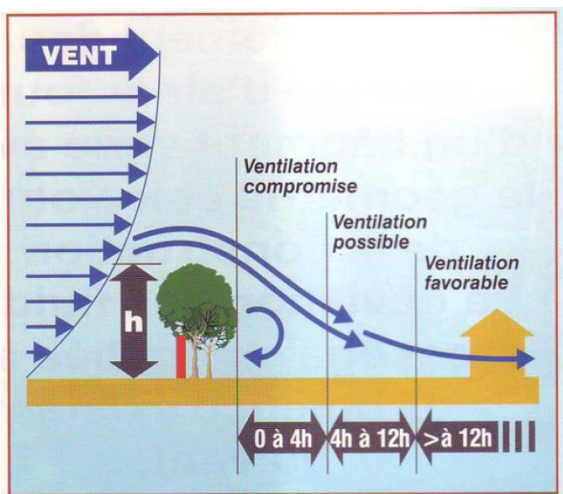
Source: CAUE de la Martinique

## UNE BONNE IMPLANTATION SUR LE SITE

Les façades principales seront disposées de préférence face aux vents dominants, c'est-à-dire E-NE



*La disposition des ouvertures et des façades par rapport aux vents dominants influe sur la qualité de l'aération.*



Potentiel de ventilation d'un bâtiment en fonction de l'éloignement d'un obstacle aérodynamique.

Les bâtiments doivent être éloignés le plus possible d'un obstacle (bâtiment, relief...). Idéalement cette distance devrait être de 12 fois la hauteur de l'obstacle dans le sens du vent et de 4 fois celles-ci perpendiculairement au sens du vent.

La végétation peut constituer une aide efficace à la protection des murs et des baies. Il est recommandé d'étendre la végétalisation autour du bâtiment bien au-delà d'une bande de 3m de largeur surtout si la topographie du site est défavorable afin d'empêcher que le revêtement de sol réfléchisse le rayonnement solaire vers le bâtiment et contribue à un échauffement de l'air ambiant autour de lui. Les plantations ne devront pas être pourtant un obstacle pour le vent.

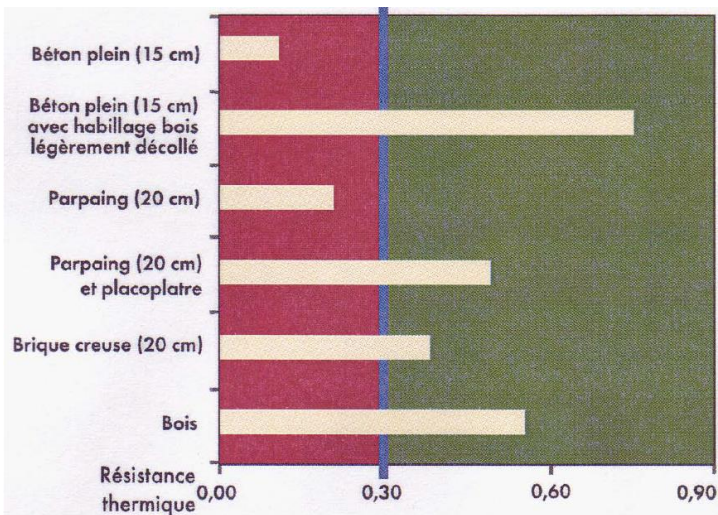
# DES PRINCIPES BIOCLIMATIQUES A APPLIQUER EN MARTINIQUE

Source: CAUE de la Martinique

## UNE PROTECTION SOLAIRE EFFICACE

Il faut isoler les toitures en priorité ou utiliser des matériaux isolants, sinon on disposera des combles de toitures fortement ventilés ou des sur-toitures. Il est également nécessaire qu'elles soient le plus réfléchissantes possibles. On fera ainsi appel à des couleurs claires.

Couleur toiture		Epaisseur d'isolant préconisée		Résistance thermique minimale en m <sup>2</sup> . K/W
		Laine de verre ou laine de roche	Polystyrène extrudé	
Claire		5 cm	4 cm	1,2
Moyenne		8 cm	6 cm	1,9
Sombre		11 cm	8 cm	2,6



Résistance thermique minimale préconisée de 0,3 m<sup>2</sup>. K/W

Il faut opter également pour des murs dont le coefficient d'absorption est le plus faible possible. Leur protection doit être d'autant plus soignée qu'ils reçoivent plus d'énergie, c'est le cas des murs exposés à l'ouest. Les dispositifs de protection des murs peuvent être des auvents ou des casquettes, des balcons, des loggias, des pare-soleil verticaux, une isolation thermique extérieure ou une combinaison entre eux.

## UNE VENTILATION NATURELLE OPTIMALE

Celle-ci est obtenue en:

- Réalisant des locaux complètement traversant;
- Positionnant les pièces principales au vent, et les secondaires ou les moins utilisées en façades ouest;
- Ayant une porosité des façades au moins égale à 25%;
- Répartissant correctement les ouvrants sur les façades pour un meilleur balayage des pièces;
- Sur dimensionnant les ouvrants sous le vent par rapport à ceux au vent d'au moins 25%;
- Faisant appel à des toitures favorisant la ventilation (écopes, pans dénivelés...);
- Installant des brasseurs d'airs en plafond afin d'améliorer la ventilation naturelle si cette dernière n'est pas assez efficace;
- En mettant en place des extracteurs d'air pour évacuer l'air chaud des combles...

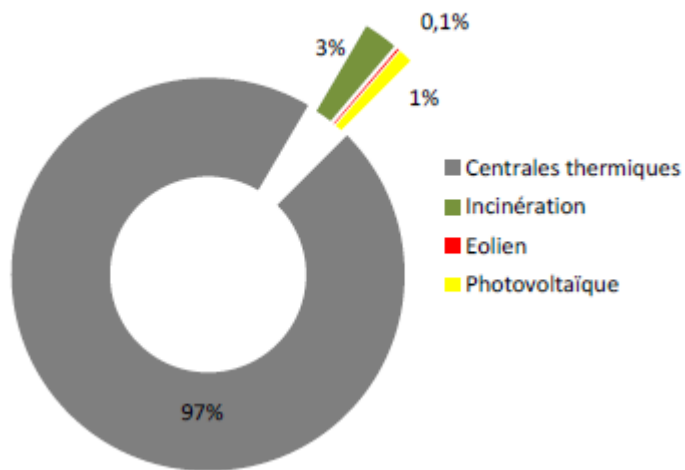
### 3.1.7. Une indépendance énergétique à développer par le recours aux énergies renouvelables

Le mix énergétique de Martinique est constitué principalement d'énergies fossiles, utilisées également pour la production d'électricité. Le développement des énergies renouvelables est fortement contraint. La surreprésentation des énergies fossiles induit donc des émissions plus élevées de GES dans tous les secteurs d'activité de l'île.

En effet, les énergies renouvelables et de récupération ne représentent que 4% de la production d'énergie locale.

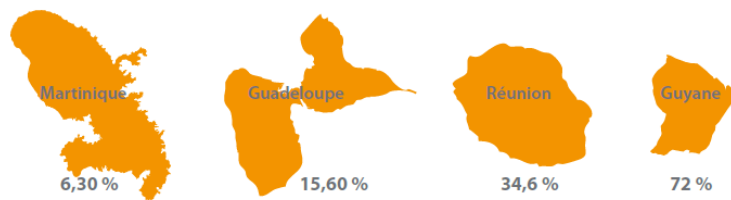
En comparaison avec la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane, la Martinique présente le plus faible taux de pénétration des ENR dans la production électrique. Une forte marge de progression est donc possible.

Mix électrique de la Martinique en 2010



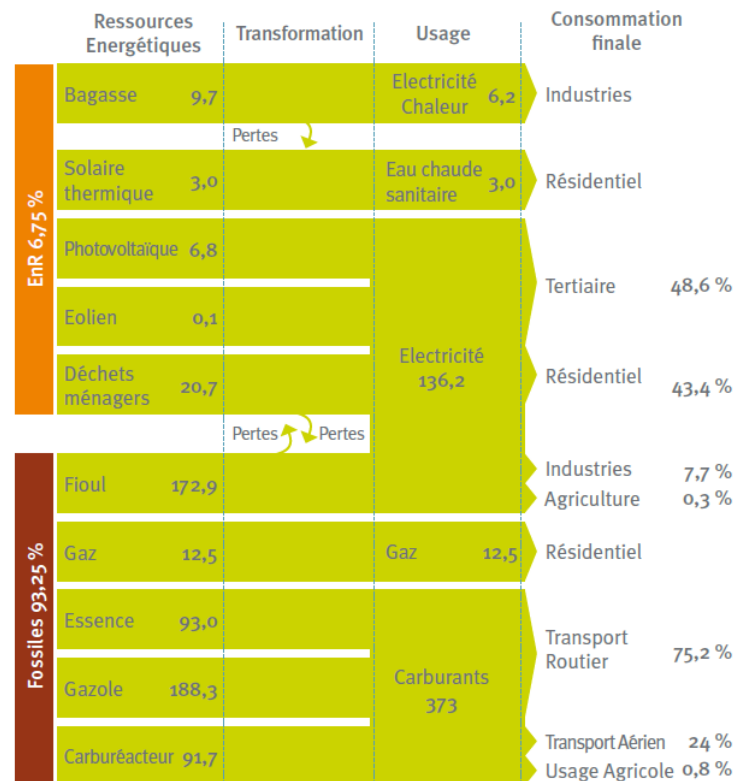
Source : SRCAE

Comparatif DOM du taux de pénétration des EnR dans la production électrique :



Source : OMEGA

Schéma énergétique de la Martinique (en ktep) :



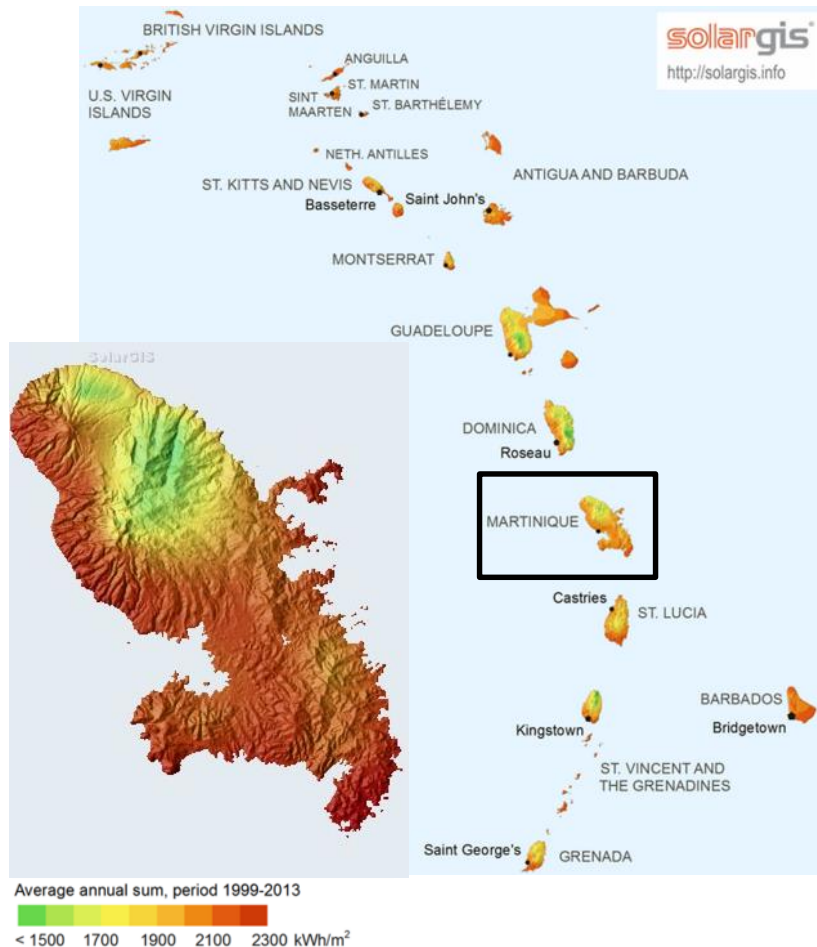
Source : OMEGA

### 3.1.8. L'énergie solaire: une opportunité de renforcement de l'indépendance énergétique

Le positionnement de la Martinique proche de l'équateur lui confère un taux d'ensoleillement assez élevé. En effet, l'énergie solaire journalière représente environs 4200 kWh. Le taux d'ensoleillement moyen annuel est compris entre 2 100 – 2 300 kWh/m<sup>2</sup>/an.

Dans le but de généraliser les installations de chauffe-eau solaires, la Région Martinique et EDF ont signé une convention de partenariat pour inciter à l'achat et l'installation de ces derniers. En 2014, près de 25 professionnels ont installé 2 400 pièces. Un nouveau programme 2015-2020 s'ouvre, dans la continuité, pour les maisons individuelles ou les petits logements collectifs.

A Rivière Salée de nombreux chauffe-eau solaires sont d'ores et déjà installés. Néanmoins, une marge de progression est encore possible puisque seules 24% des résidences principales étaient équipées en 2012 (INSEE).



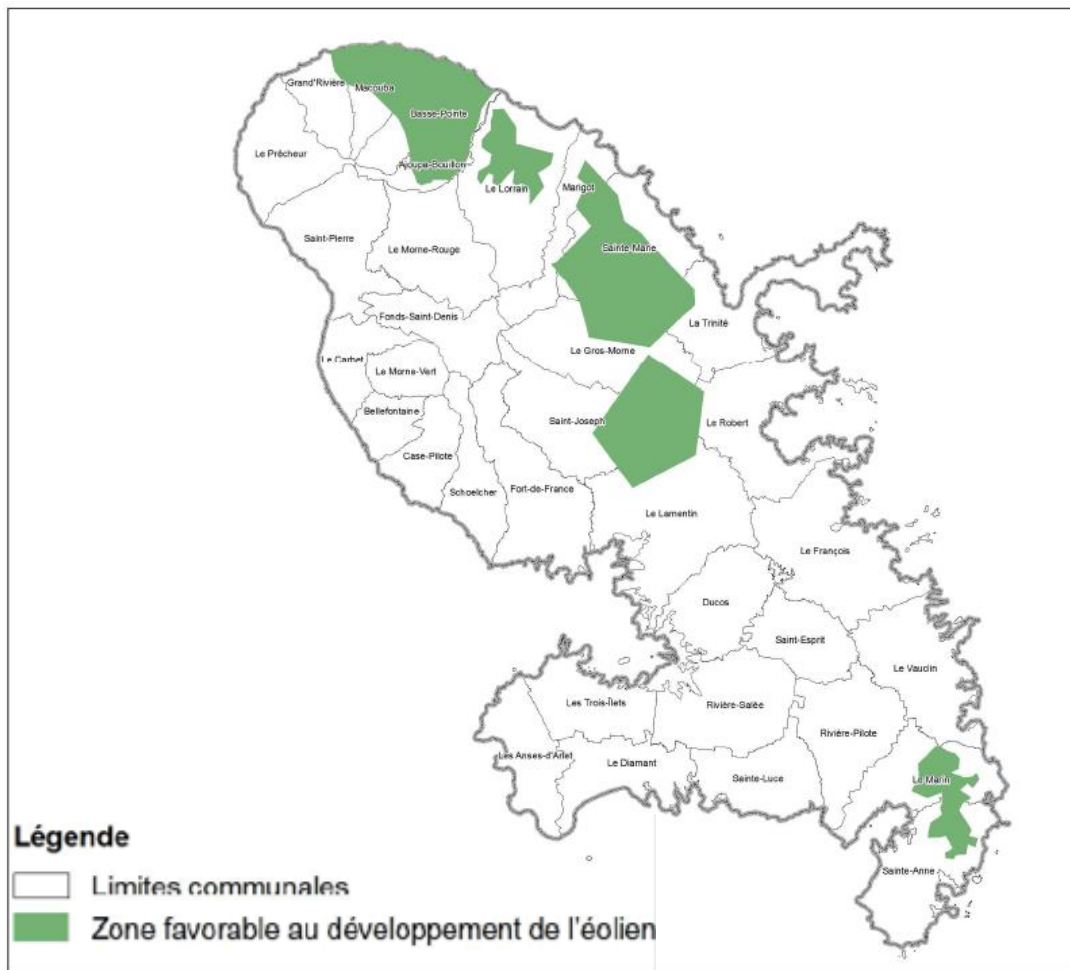
Carte du taux d'ensoleillement annuel sur les Antilles  
 Source : SOLARGIS.INFO- GHI Solar Map



Logements équipés de chauffe-eau solaires à Rivière Salée  
 Source : EVEN Conseil – Avril 2016



### 3.1.9. L'énergie éolienne: un potentiel moyen et des contraintes patrimoniales fortes



Source : Schéma Régional de l'Eolien

D'après le Schéma Régional Eolien, Rivière Salée ne possède qu'un potentiel de production d'énergie éolienne que moyen (entre 4 et 5m/s), au regard du potentiel plus fort sur les façades nord et est de l'île.

De plus, de nombreuses contraintes patrimoniales, naturelles et paysagères à Rivière Salée limitent fortement les possibilités d'implantation du grand éolien. De ce fait, la commune n'est pas reconnue par le schéma comme une zone favorable au développement de l'éolien.

Toutefois, d'autres dispositifs éoliens moins impactants sur le paysage peuvent être développés: le petit éolien. Un exemple a pu être observé à Petit-bourg. Le développement de ces dispositifs individuels peut être intéressant pour diversifier le mix énergétique des bâtiments.



Eolienne individuelle installée sur un logement à Petit-bourg  
Source : EVEN Conseil – Avril 2016

### 3.1.10. La biomasse: une autre forme de valorisation des déchets fermentescibles



Centre de Valorisation Organique de la Pointe Jean-Claude, au Robert  
Source : IDEX-Environnement

Capacité du site :  
**45.000 t/ an**

Production d'électricité :  
**4 900 MWh/an**  
Soit la consommation électrique de : **1000 foyers**

Production de deux amendements organiques :  
- NFU 44.051  
- NFU 44.095  
**13 000 t/an**

Production de biomasse agricole du type BRF

**7 000 t/an**



La canne à sucre: une source d'énergie renouvelable locale à valoriser

En Martinique, le biogaz a permis de produire de l'électricité pour la première fois en 2008 à hauteur de 433 MWh (soit 37 tonnes équivalent pétrole). La puissance théorique installée s'élevait alors à près d'1MWh.

En 2011, 0,6 MW de biogaz étaient installés au centre de valorisation Organique (CVO). Le CVO est une usine dans laquelle sont traités les biodéchets (déchets alimentaires issus des ménages) et les déchets verts (branches et herbes). Ces éléments sont valorisés de deux manières différentes: par compostage pour les déchets verts ou par méthanisation pour les bio-déchets. A l'horizon 2020, 1,6 MW de biogaz seront installés sur le territoire martiniquais, en considérant le projet de valorisation du biogaz sur le site de la Trompeuse qui sera en fonctionnement.

En 2008, 208 milliers de tonnes de cannes à sucre ont été broyées. 62 milliers de tonnes de bagasse ont été produits dont 53 milliers pour la production d'énergie. Sur le territoire martiniquais, la bagasse est valorisée sous forme d'électricité par la sucrerie du Galion et la distillerie Saint-James.

En 2008, la valorisation de la bagasse représente un potentiel de production(I) de 111 976 MWh.

Cette filière possède des ressources estimées à 50 Mwe, mobilisables à l'horizon 2020 qui sont déjà disponibles mais ne sont pas suffisamment valorisées.

Rivière Salée, qui produit une quantité non négligeable de canne à sucre, peut ainsi prendre part au développement de cette énergie renouvelable locale.

### 3.1.11. Les autres sources d'énergie renouvelables envisageables

Aucune installation géothermique n'est exploitée actuellement en Martinique. Aucune étude n'évalue le potentiel géothermique de la Martinique non plus. Seuls les futurs forages d'exploration permettront de quantifier les ressources géothermiques et d'en évaluer le potentiel.

De la même manière, aucune installation mettant en œuvre les énergies marines n'existe actuellement en Martinique. Toutefois, des études ont identifié un certain potentiel, que ce soit pour la filière Energie Thermique Marine (ETM), la filière vent ou la filière houle.

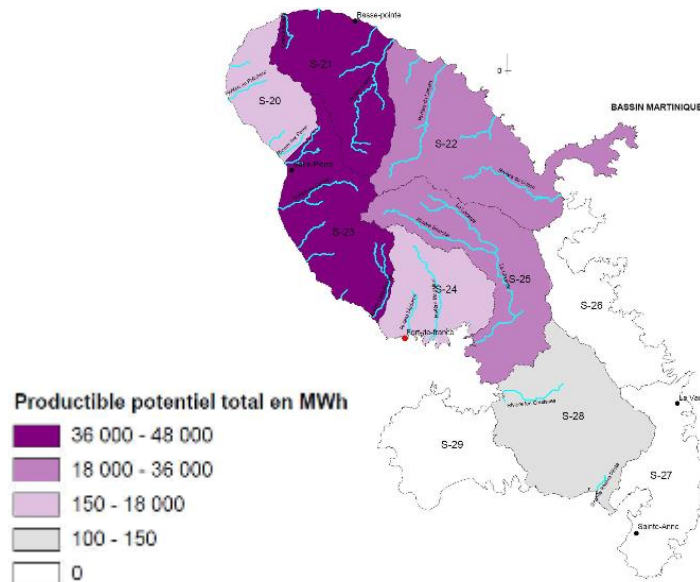
Il n'existe en 2012 aucune centrale hydroélectrique en fonctionnement sur le bassin de la Martinique. Compte tenu des contraintes règlementaires et environnementales, 4,8 MW (soit 23 GWh) serait « normalement » mobilisables et 31,2 MW (soit 125 GWh) mobilisables sous conditions strictes. Le bassin de Rivière Salée présente un faible potentiel au regard du reste de la Martinique.

De manière générale, ces ressources nécessitent un approfondissement de la connaissance du potentiel réel local.



Cartographie des zones favorables aux énergies marines  
Source : SRCAE Martinique-avril 2013

#### Répartition géographique du potentiel de la filière Hydraulique



## 3.2. Les équipements, commerces et services de la commune

### Quelque chiffres clés

**200**

Équipements sur la commune de Rivière Salée

**16**

Comme le nombre d'équipements et de services pour 1 000 saléens

**2**

Soit la place de Rivière Salée au sein de la CAESM en matière d'équipements

**8**

Comme le nombre de groupes scolaires primaires sur la commune

**1 500**

Le nombre d'enfants scolarisés en élémentaire et primaire à Rivière-Salée

**2**

Le nombre d'équipements scolaires du secondaire à Rivière-Salée

**2**

Le nombre de commerce de grande distribution alimentaire

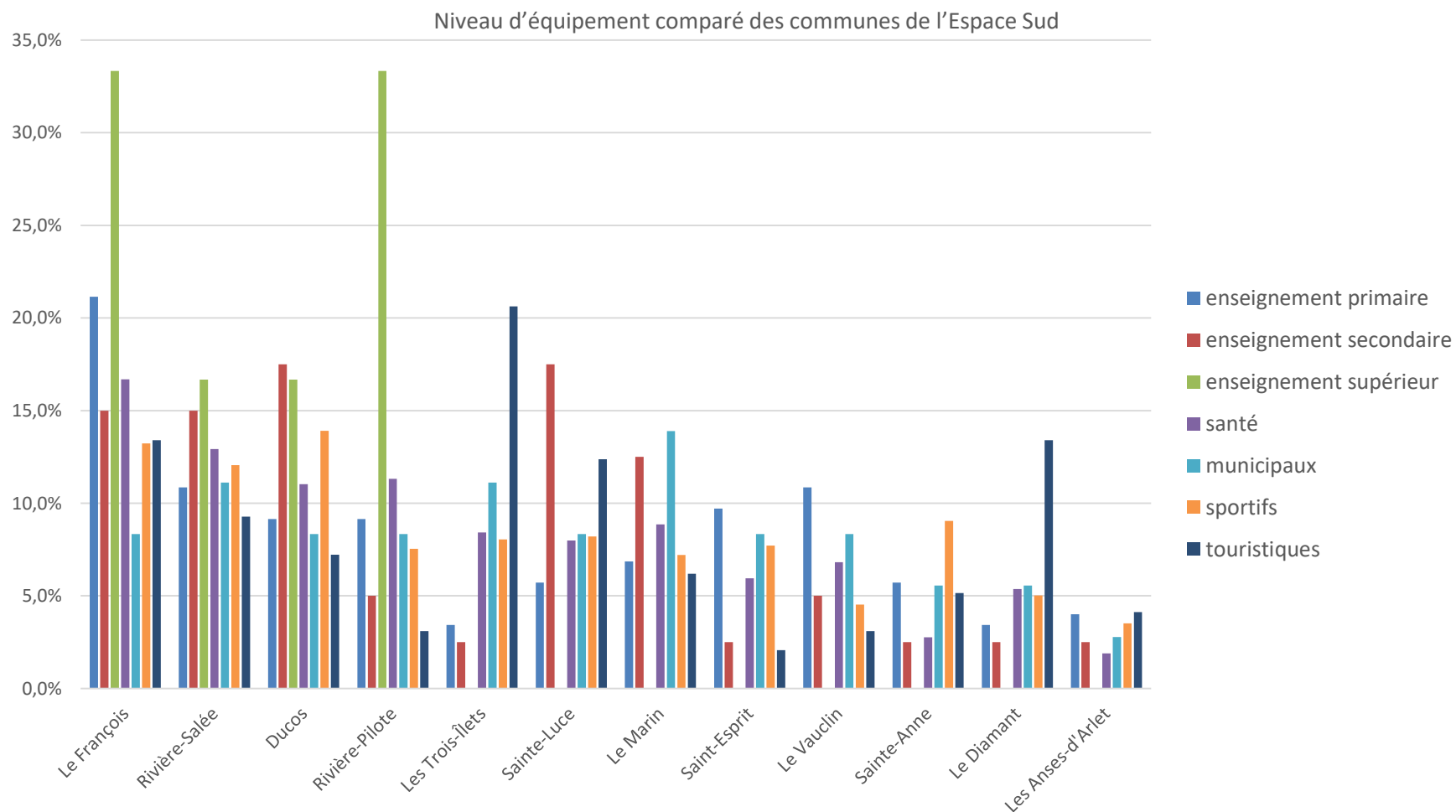
**75**

Le nombre d'établissements commerciaux de proximité implantés à Rivière-Salée

## 3.2.1. Une commune équipée

Rivière-Salée dispose aujourd'hui d'un bon niveau d'équipements et de services. En accueillant plus de 200 équipements et services et avec une densité de près de 16 équipements pour 1 000 habitants, la commune constitue le second pôle d'équipements de l'Espace Sud après Le François.

La commune accueille par ailleurs une offre d'équipements et de services complète et diversifiée, aussi bien en matière d'équipements scolaires, sportifs et de loisirs que de services publics et de santé.





La majorité des équipements et services saléens se situe aujourd'hui à Grand-bourg, Petit-bourg et dans les quartiers de la commune.

Depuis plusieurs années, les zones d'activités de l'Espérance et de la Laugier accueillent néanmoins une part croissante des nouveaux équipements et services de la commune.

Cette tendance est à l'origine de nombreuses problématiques en matière de stationnement, d'accessibilité et de circulation dans les zones d'activités et contribue par ailleurs à fragiliser les quartiers de la commune, de plus en plus habités mais de moins en moins équipés. La mutation des zones d'activités en espaces commerciaux et de services constitue également une contrainte pour l'attractivité et l'image de Grand-bourg qui est de fait de moins en moins fréquenté par les saléens.



## 3.2.2. Les équipements scolaires saléens

Rivière-Salée fait partie des communes de l'Espace Sud qui accueillent le plus grand nombre d'équipements d'enseignement primaire et secondaire.

Avec 2 écoles maternelles à Grand-bourg et Petit-bourg, 3 écoles élémentaires et 3 groupes scolaires primaires à Thoraille, Desmarinières et Fond-Masson, la commune dispose d'un maillage important de groupes scolaires qui accueillent aujourd'hui près de 1 500 élèves dans une centaine de classes. La construction d'un groupe scolaire temporaire est par ailleurs prévue dans le cadre d'une opération de mise aux normes parasismiques des écoles élémentaires de Grand-bourg.

Concernant l'équipement secondaire, la commune accueille le collège Georges-Élisabeth situé Avenue des Ecoles, le lycée d'enseignement général et technologique Joseph Zobel à Thoraille ainsi qu'un centre de formation des apprentis (CFA) situé à Laugier.

Pour la petite enfance, Rivière-Salée dispose de 3 gardes d'enfant préscolaires qui accueillent près de 550 enfants de moins de 3 ans.

Si en 2010, plus de 76 % des jeunes âgés de 11-14 ans et 52% des 15-17 ans sont scolarisés sur la commune, près de 3 jeunes de 18 à 24 ans sur 4 sont scolarisés en dehors de la commune et se dirigent vers les communes du Centre Martinique pour réaliser leurs études.

En matière de niveau de formation, 40 % des 15-24 ans non scolarisés ont un bas niveau de formation, ce qui est supérieur à la part enregistrée sur la CAESM (35 %), tandis que les hauts niveaux de formation chez les jeunes non scolarisés sont plutôt sous-représentés par rapport aux moyennes des territoires observés (8 % sur Rivière-Salée contre 10 % sur la CAESM, 11 % en Martinique).

Etablissements		Effectifs scolaires		Nombre de classes	Enfants par classe
		2014/2015	2015/2016		
Elémentaires	Mixte A	289	278	44	20
	Mixte B	204	207	11	19
	Petit-bourg	161	161	7	23
Primaires	Desmarinières	167	176	8	22
	Fond-Masson	152	148	7	21
	Thoraille	199	197	9	22
Maternelles	Grand-bourg	246	225	12	19
	Petit-bourg	96	92	4	21
<b>Rivière-Salée</b>		<b>1 514</b>	<b>1 484</b>	<b>102</b>	

Source – Ville de Rivière-Salée

### 3.2.3. Les équipements et services médico-sociaux

En regroupant près de 15% des équipements et services de santé de l'Espace Sud, Rivière Salée est la seconde commune la mieux équipée de la CAESM derrière Le François.

La commune accueille notamment 1 structure d'hébergement pour les personnes âgées (EHPAD à Grand-bourg), 1 centre d'hébergement pour adultes handicapés à Thoraille, 1 établissement pour adultes et familles en difficulté ainsi que 2 centre de santé à Grand-bourg ainsi que de nombreux spécialistes de santé (médecins généralistes et spécialistes, cabinets d'infirmiers, etc.).

Le maintien et l'adaptation des équipements médico-sociaux constitue un enjeu fort dans les années à venir pour la commune afin de préserver un bon accès aux soins dans un contexte de vieillissement démographique de plus en plus marqué.

### 3.2.4. Les équipements et services publics

En regroupant de nombreux équipements et services publics d'envergure à l'image de la CAF, de Pôle Emploi ou encore de l'antenne de Justice et du siège de la CGSS, Rivière-Salée occupe aujourd'hui un statut de centralité administrative à l'échelle de l'Espace Sud.

Plusieurs services publics de proximité, principalement situés à Grand-bourg, Petit-bourg et dans les quartiers complètent par ailleurs l'offre en équipements publics de proximité.

### 3.2.5. Les équipements sportifs, culturels et de loisirs

Rivière Salée se place en troisième position pour les équipements sportifs, culturels et de loisirs derrière Ducos et Le François et regroupe aujourd'hui 12% de l'offre en équipements de l'Espace Sud.

Le Hall des Sports, le Stade Trenelle à Grand-bourg et le Stade Panzo de Petit-bourg ainsi que les nombreux plateaux sportifs situés dans les quartiers contribuent à l'animation locale et répondent aux besoins des associations sportives saléennes. Le construction d'un complexe aquatique porté par la CAESM est par ailleurs à l'étude sur la commune.

La médiathèque de Rivière Salée constitue un équipement d'envergure pour la commune et joue un rôle important dans la vie culturelle locale, notamment à destination des jeunes. La commune accueille également 6 foyers ruraux de jeunes et d'éducation populaire à Fonds-Masson, Courbaril, Guinée-Fleury, Desmarinières, La Haut et Médecin.

Par ailleurs, l'implantation du second cinéma de l'Espace Sud (avec celui des Anses d'Arlet) pourrait être envisagée dans le cadre de la réalisation de la zone d'activités de Maupéou.

### 3.2.6. Les équipements touristiques

A l'échelle de l'Espace Sud, l'offre en équipements touristiques de Rivière-Salée est aujourd'hui assez peu significative avec 1 hôtel non classé de 14 chambres, 5 agences de voyage et 3 pôles d'information touristique.

L'intérêt touristique de Rivière-Salée réside aujourd'hui dans la valorisation de ses espaces naturels, ses champs de canne à sucre et sa mangrove. La valorisation écotouristique de la mangrove, la réalisation d'aménagements légers au sein de la mangrove permettant de la découvrir depuis Rivière-Salée et d'un circuit de promenade reliant Grand-bourg, Petit-bourg et la mangrove, le long de la rivière Salée et au travers des champs de canne à sucre pourraient constituer des leviers intéressants pour la promotion d'un modèle d'éco-tourisme sur la commune.



## 3.2.7. Les équipements numériques

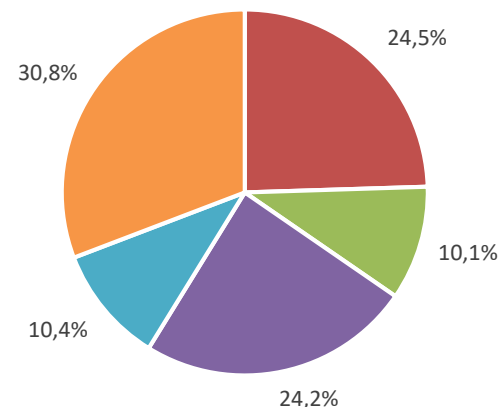
### Une couverture numérique inégale:

D'après les données fournies par l'Observatoire France Très Haut Débit, en 2016, et toute technologies confondues, plus de la moitié des locaux de la Martinique ont un accès internet Très Haut Débit (51,5%), chiffre légèrement supérieur à ce que l'on peut observer à Rivière Salée (41,2%). La part des locaux éligibles à des débits très faibles (c'est-à-dire inférieurs à 3 Mbit/s) est quant à elle très supérieure à moyenne martiniquaise sur le territoire de Rivière Salée (24,5% pour Rivière Salée, contre 10,9% pour la Martinique).

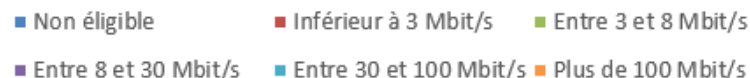
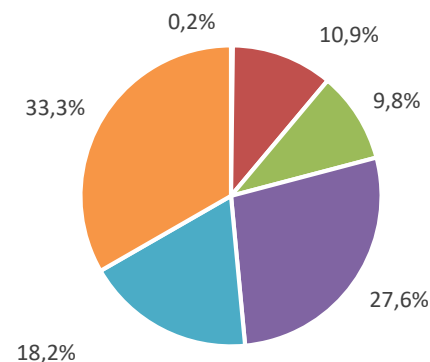
En se concentrant sur les types de technologies déployées en 2016, on constate que seule une très faible partie du territoire martiniquais est aujourd'hui éligible à la fibre (seul 4,4 % des locaux de Fort-de-France ou l'initiative est privée). Rivière Salée s'appuie donc sur la DSL (100% des locaux éligibles) et le câble (30,8% les locaux éligibles), ce qui la place dans la moyenne haute des communes de la Martinique.

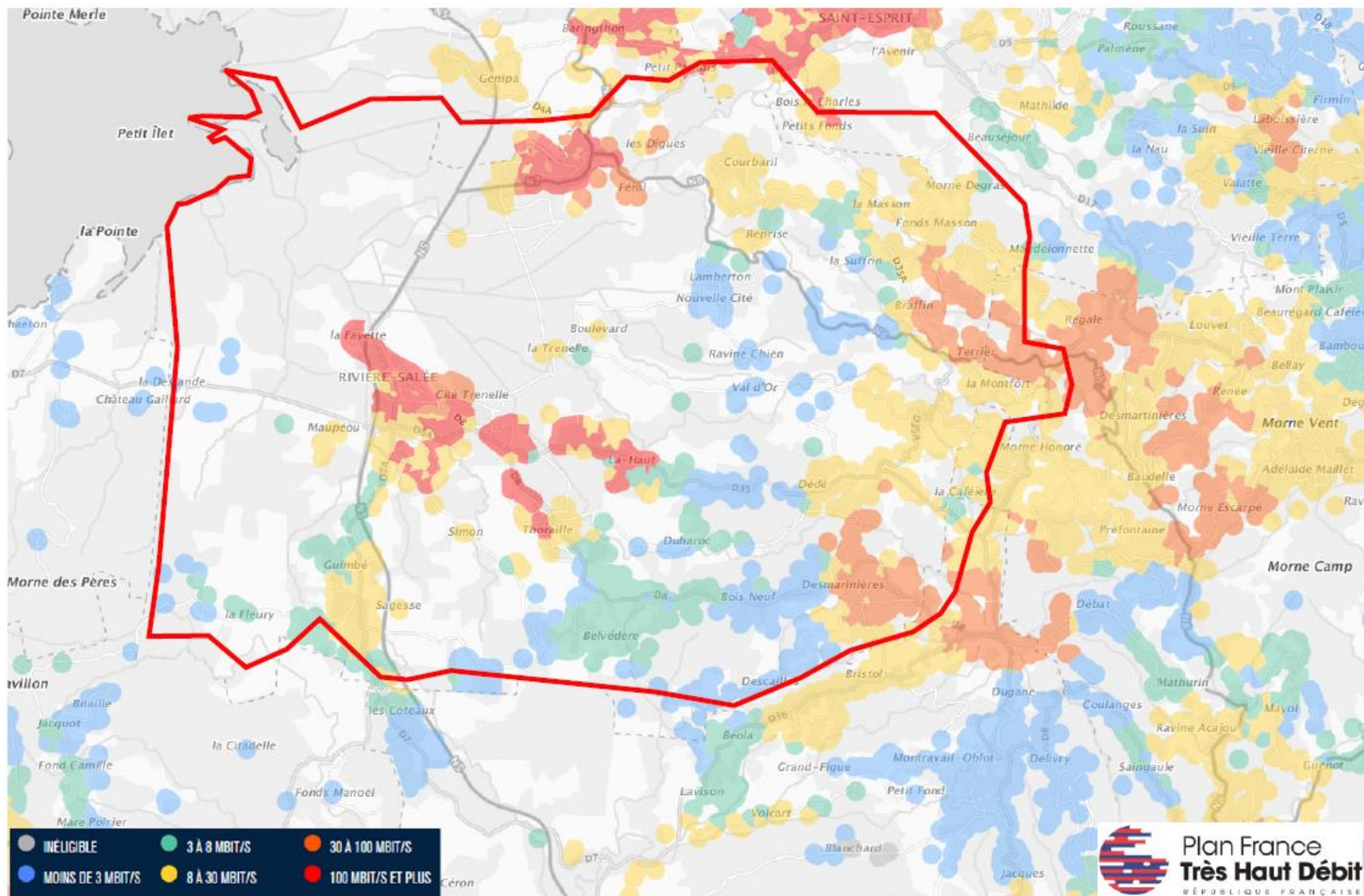
De plus, au niveau de la répartition géographique, il est possible d'observer des disparités de couverture numérique entre les principaux quartiers urbains de la ville (Grand-bourg, Petit-bourg, La Haut ou Thoraille) et les secteurs d'habitat diffus et isolés. Les premiers disposent d'une couverture supérieure à 100 Mbit/s (c'est-à-dire Très Haut Débit), alors que les deuxièmes disposent de débit inférieurs à 30 Mbit/s.

Rivière Salée



Martinique





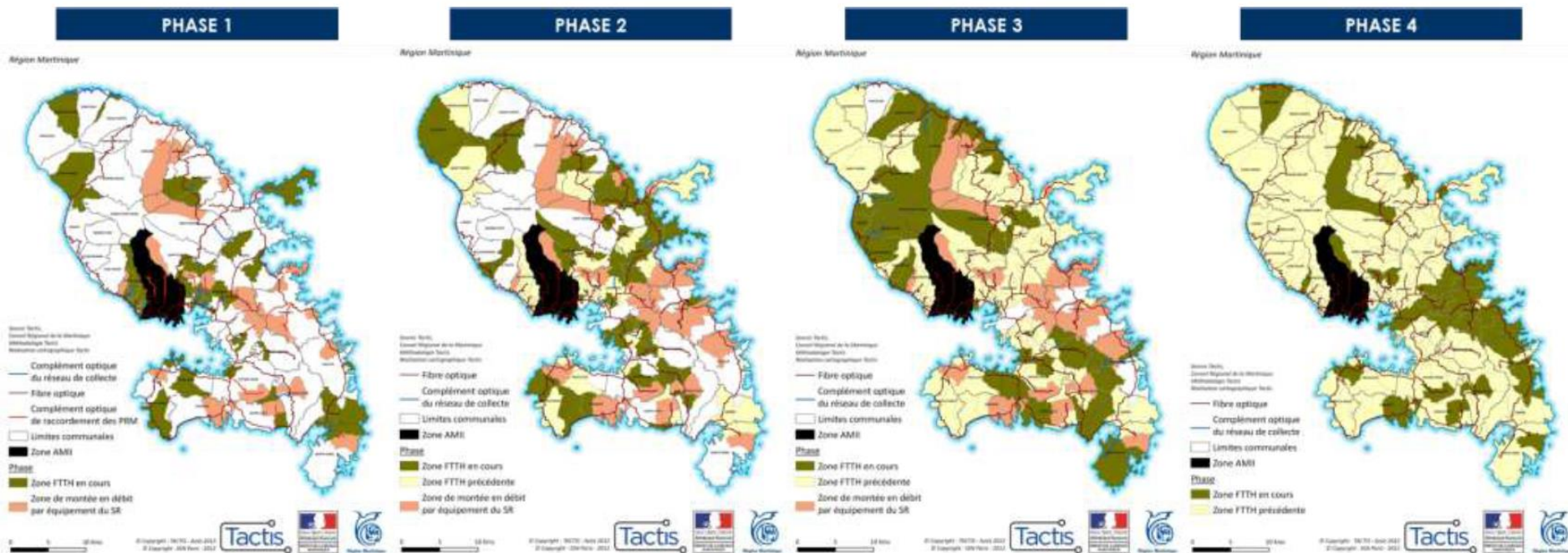
La couverture numérique de Rivière Salée Source – France Très Haut Débit, 2017.

## Les perspectives de déploiement des infrastructures numériques:

Un des objectifs principaux du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Martinique de 2013 est la couverture en très haut débit du territoire martiniquais à l'horizon 2020 (on considère que le Très Haut Débit correspond à un débit supérieur ou égal à 30 Mbit/s), cela en privilégiant le déploiement de la fibre optique (et donc en limitant les opérations de montée en débit). L'autre objectif majeur étant d'assurer une meilleure continuité territoriale entre la Martinique et la Métropole, afin d'éviter les surcoûts d'accès aux habitants et de permettre une meilleure capacité de développement numérique au territoire.

Le scénario de déploiement retenu, dit de « mix technologique » doit s'effectuer en 4 phases, permettant au territoire d'être complètement couvert par la fibre en 2022, en passant d'abord par une phase de « montée en débit » sur les territoires en fracture numérique, de manière à répondre à l'urgence de leur couverture.

Cette montée en débit concerne notamment le sud de la commune de Rivière Salée, qui devrait en bénéficier en phase 1. Concernant le passage à la fibre, le territoire de Rivière Salée sera fortement impacté en phase 2 et en phase 3, lui permettant d'être intégralement couvert par la fibre en 2022 au regard des perspectives de déploiement des réseaux définis par le SDTAN.

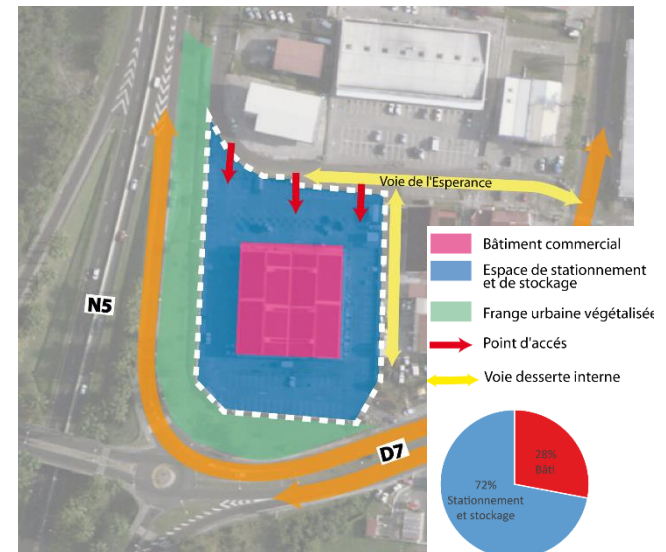
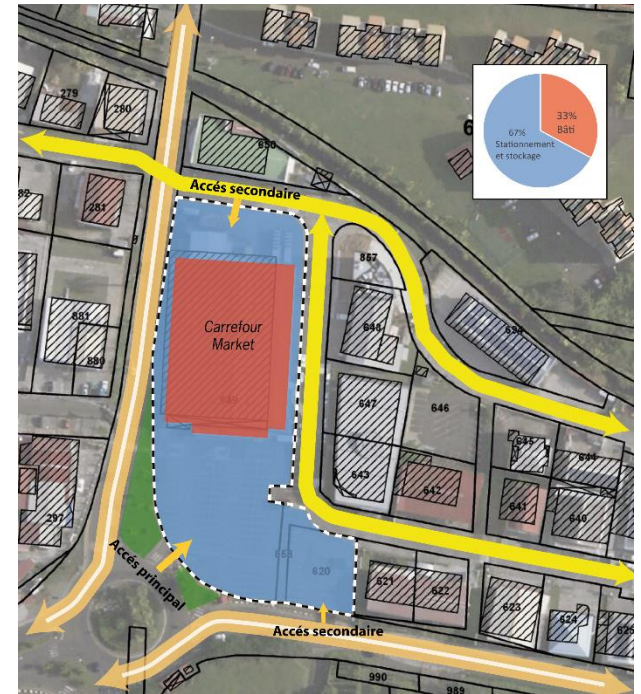


Le phasage du scénario de « mix technologique » Source – SDTAN de la Martinique, 2013.

## 3.2.8. Le tissu commercial saléen

L'offre commerciale de Rivière-Salée est principalement structurée autour **des zones d'activités de la Laugier et de l'Espérance** au sein desquelles plusieurs grandes et moyennes surfaces alimentaires (enseignes Carrefour Market et Leader Price) et spécialisées sont implantées.

Ces deux enseignes constituent les principales locomotives commerciales de la commune et attirent également des consommateurs en provenance des communes limitrophes et de l'ensemble de l'Espace Sud (notamment des Trois-Ilets et des Anses d'Arlet).

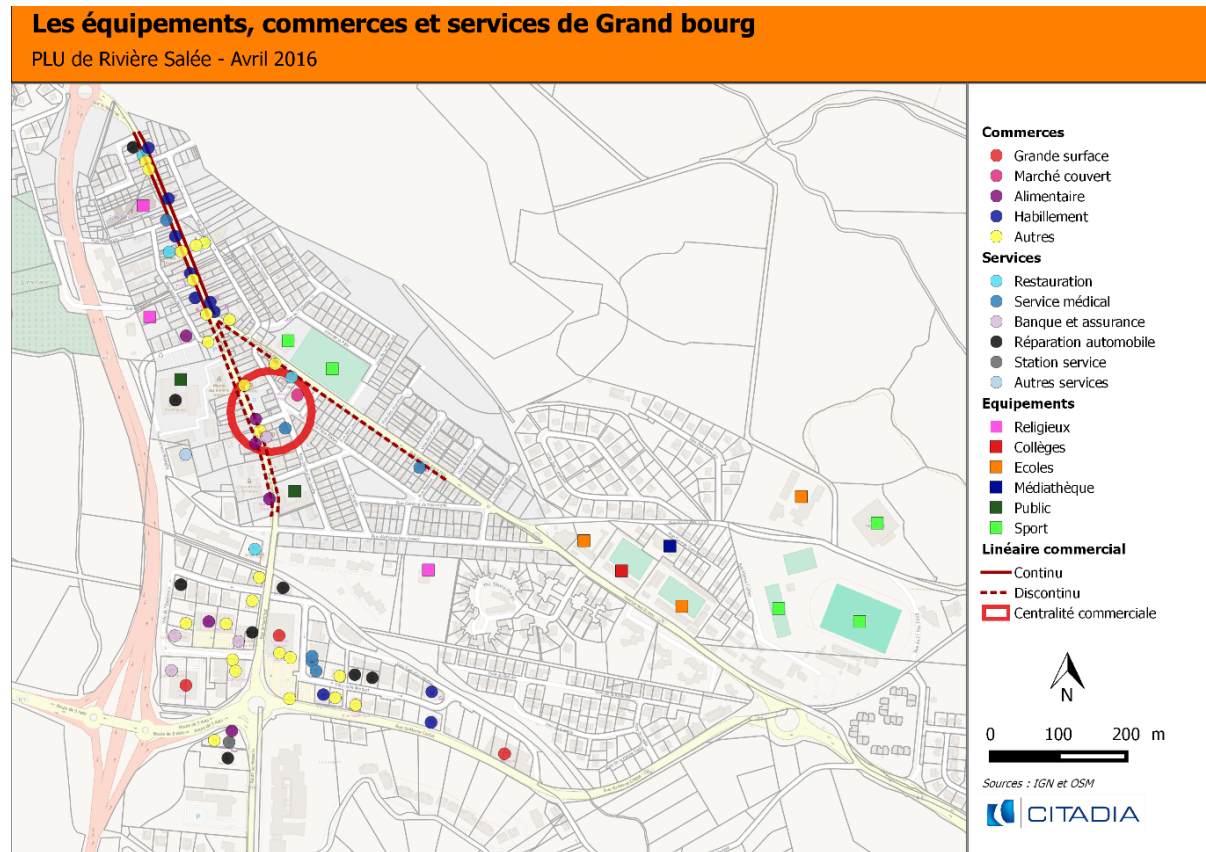


## 3.2.8. Le tissu commercial saléen

**Grand-bourg** accueille aujourd'hui de nombreux commerces de proximité organisés sous la forme de linéaires commerciaux plus ou moins continus le long de la Rue Schœlcher et Joinville Saint-Prix et autour du marché couvert.

L'offre commerciale de Grand-bourg se caractérise par une majorité de commerces du secteur de l'équipement de la personne (habillement/textile), par un nombre important d'activités de services et de restauration et, ponctuellement, par quelques cellules commerciales vacantes.

Approvisionné quotidiennement, le marché couvert connaît une fréquentation particulière le week-end et pourrait constituer de ce fait le point de départ d'une véritable centralité commerciale de proximité, susceptible de redynamiser l'ensemble des commerces situées à proximité dans les années à venir.



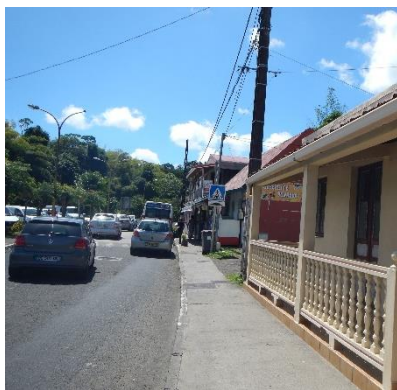
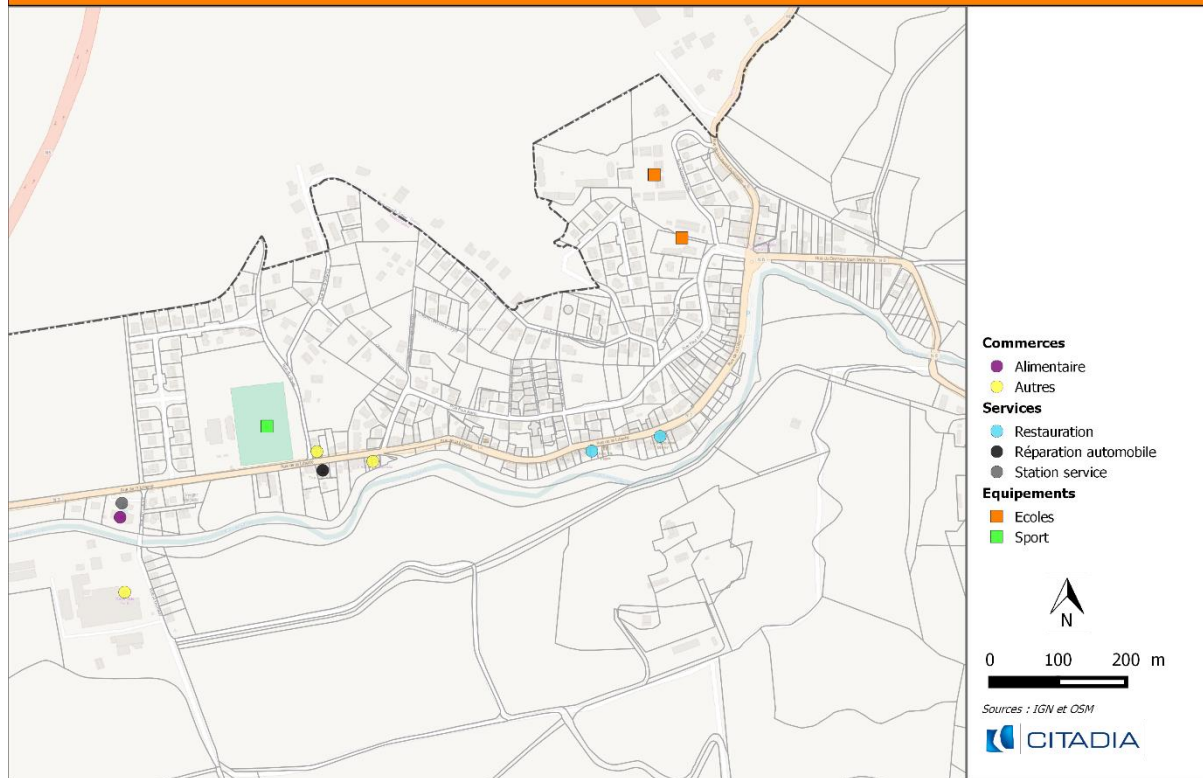
## 3.2.8. Le tissu commercial saléen

**Petit-bourg** accueille plusieurs cellules commerciales organisées de manière discontinue le long de la RN7. Bien qu'implantées à proximité immédiate d'un axe routier structurant et emprunté quotidiennement par plusieurs milliers de véhicules, les cellules commerciales sont aujourd'hui difficilement accessibles en voiture (du fait manque de place de stationnement) comme à pied, au regard de l'absence d'aménagements dédiés aux piétons. Le commerce de proximité à Petit-bourg est donc aujourd'hui confronté à une problématique de vacance importante.

**Par ailleurs, certains quartiers** disposent ponctuellement d'un ou plusieurs commerces d'appoint de type alimentation générale qui permettent de répondre aux besoins quotidiens des saléens habitant dans les mornes.

### Les équipements, commerces et services de Petit bourg

PLU de Rivière Salée - Avril 2016



## 3.3. L'organisation des déplacements

### Quelques chiffres clés

#### Au Sud Caraïbe

**1,07**

comme le taux de véhicule personnel par ménage, soit le taux de motorisation le plus élevé de Martinique

**0,28**

comme le taux de vélos par ménage, soit le 2ème taux le plus élevé de Martinique

**0**

comme le nombre d'actifs ayant un emploi possédant un abonnement transports en commun

**80 %**

comme la part des personnes possédant une voiture pour se rendre au lieu de travail/d'études

#### A Rivière-Salée

**1h30**

Comme la durée moyenne de déplacement par personne et par jour, soit le 2ème temps le plus élevé de Martinique après Le Carbet.

**83%**

comme la part des déplacements s'effectuant en voiture, ce qui fait de Rivière-Salée la commune la taux le plus élevé de Martinique

**5**

comme le nombre de lignes de bus du réseau de la CAESM desservant quotidiennement la commune

### 3.3.1. Les pratiques de déplacements des ménages

#### Le nombre de déplacements et leur répartition modale

Avec 3,7 déplacements en moyenne par jour et par personne, Rivière-Salée fait partie des 3 communes de Martinique pour lesquelles le nombre de déplacements quotidiens des ménages jour est le plus important, derrière Le Carbet et Schœlcher. Les saléens sont donc particulièrement mobiles au regard du nombre de déplacements quotidiens moyens.

Ces déplacements sont très majoritairement réalisés en voiture, comme ailleurs en Martinique, d'abord en tant que conducteur (2 déplacements/jour/personne), puis en tant que passager (0,9 déplacement/jour/personne).

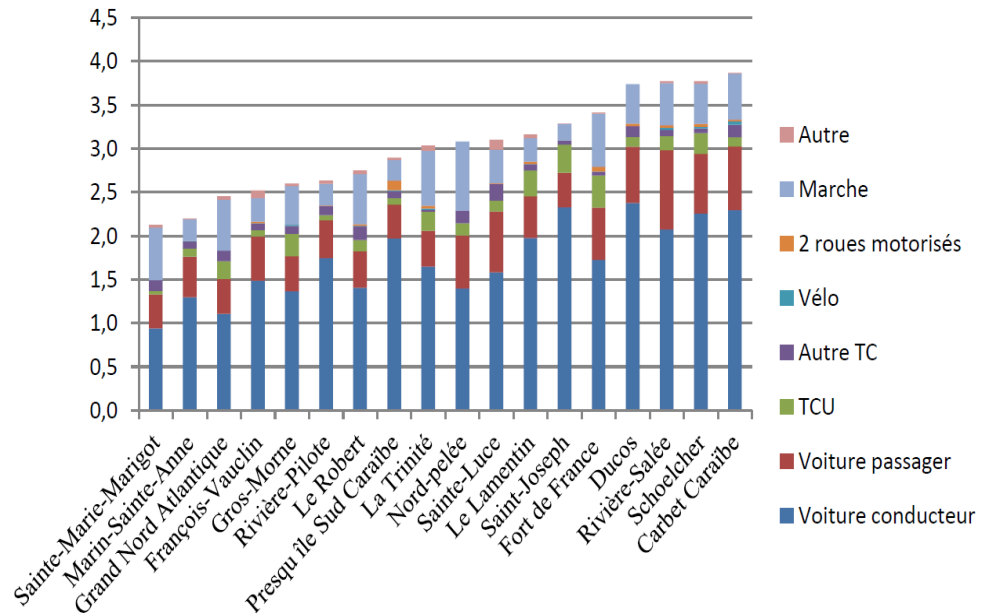
Après la voiture, le mode de déplacement le plus utilisé est la marche à pied, avec un nombre de déplacements par personne et par jour supérieur à Rivière-Salée (0,519) que dans le Sud Caraïbe (0,369) et qu'en Martinique (0,462).

Les déplacements en transports en commun sont principalement de type « urbain », les autres modes de transports en commun (taxi collectifs, transporteurs privés), étant nettement moins utilisés. Le nombre de déplacements en transports en commun à Rivière-Salée est dans la moyenne des deux échelles de référence, sachant qu'à l'échelle de la Martinique, ce sont principalement les transports en commun urbains qui sont utilisés alors qu'à l'échelle du Sud Caraïbe ce sont davantage les autres modes de transports en commun.

Les déplacements à vélo sont relativement faibles en nombre, mais ils sont largement plus importants que dans tout le reste de la Martinique (0,049/jour contre 0,009 en Martinique).

Nombre moyen de déplacements par personne et par jour, selon la zone de résidence et le mode de déplacement

Source : Rapport d'exploitation EMD 2013-2014



Nombre de déplacements par personne et par jour

	Rivière-Salée	Sud Caraïbe	Martinique
À pied	0,519	0,369	0,462
En deux-roues motorisées	0,029	0,054*	0,025
À vélo	0,049*	0,008	0,009
En TC (autres)	0,097	0,120	0,091
En TCU	0,147	0,117	0,181
En voiture passager	0,9	0,6	
En voiture conducteur	2	1,9	

Source : Rapport d'exploitation EMD 2013-2014

\* Les plus importants à leur échelle



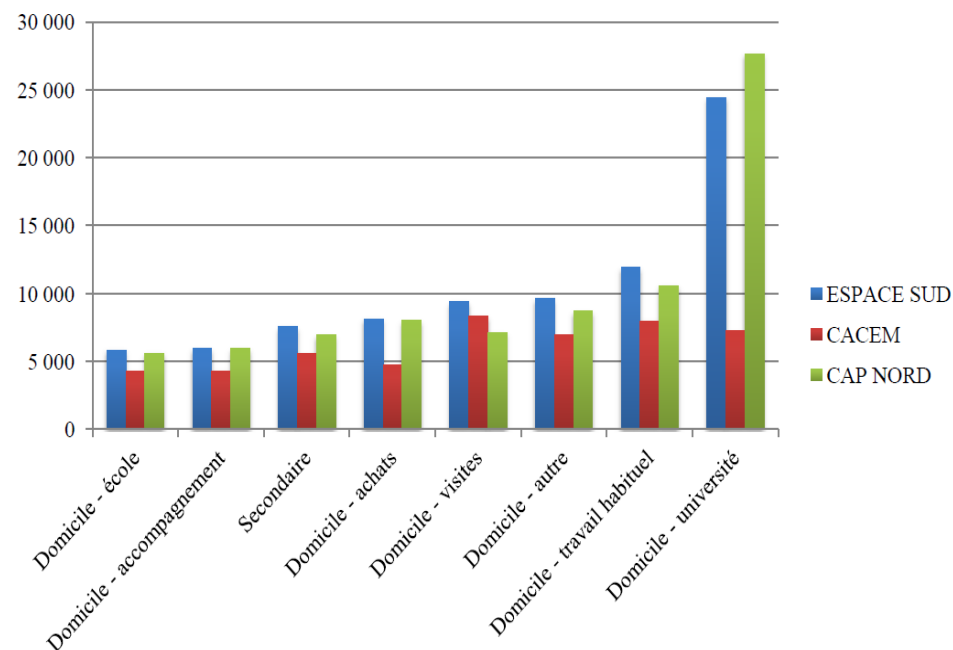
## Les distances-temps de déplacement des ménages

Tout type de déplacements confondus, la distance moyenne de déplacement en Martinique est de 7 km par jour. Le type de déplacement le plus élevé est le trajet domicile-université qui est en moyenne de 14 km, le déplacement domicile-travail étant de 9,8 km.

Dans l'Espace sud, la distance moyenne tout confondu passe à 8,3 km. Ce sont les résidents de cette zone qui parcourent les plus grandes distances. Le trajet domicile-université est de 24,4 km et le trajet domicile-travail de 11,9 km par jour en moyenne.

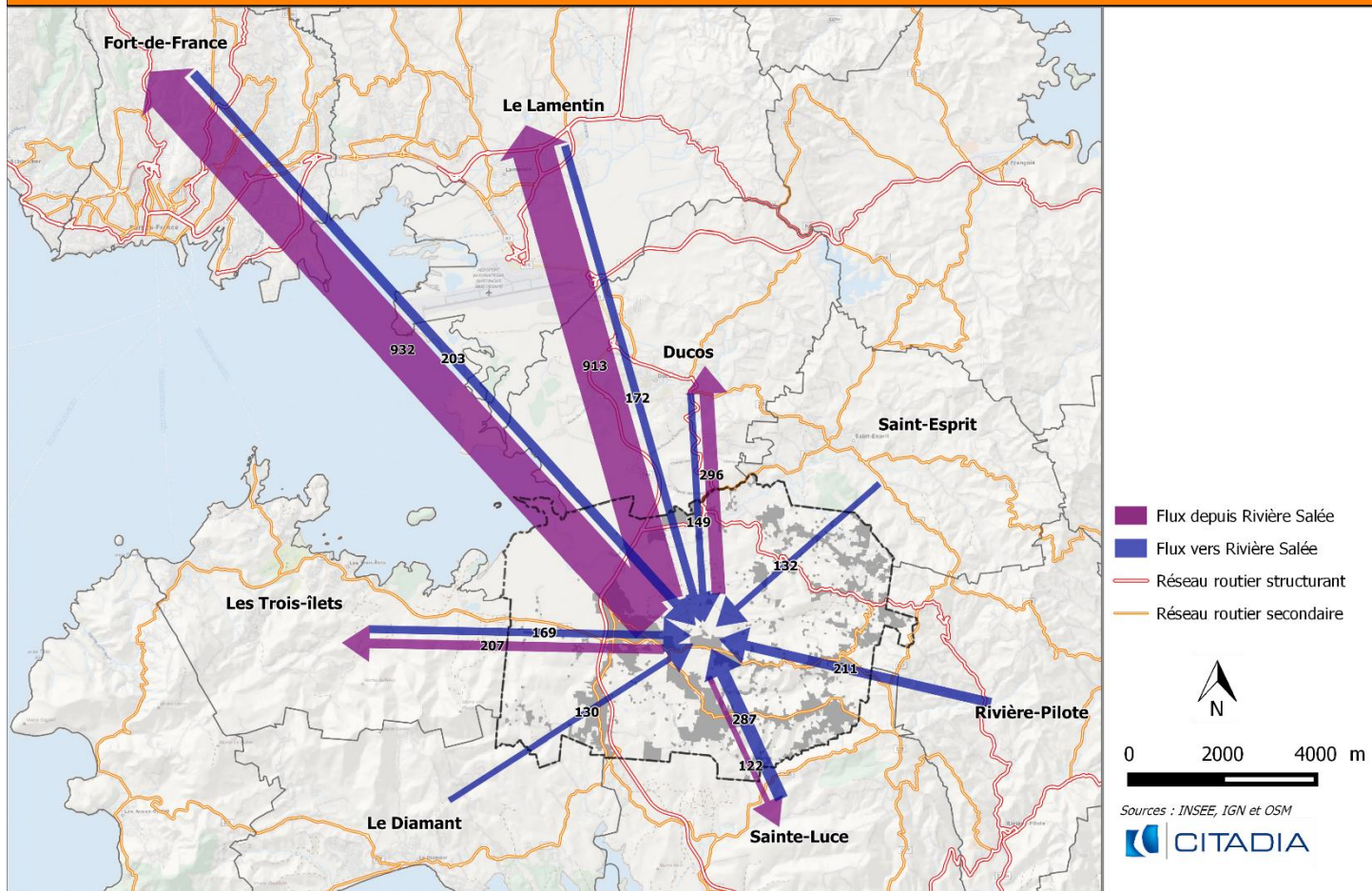
Par ailleurs, en termes de temps, 67 minutes sont consacrées aux déplacements à l'échelle de la Martinique. Cette durée dépasse 90 minutes à Rivière-Salée. C'est le second temps de déplacement quotidien le plus élevé de l'île après la commune du Carbet.

Distance moyenne parcourue en fonction du type de déplacement, selon les EPCI (en mètres)



## Déplacements domicile-travail en 2010

PLU de Rivière Salée - Avril 2016



### Destination des actifs

Les actifs saléens travaillent principalement à Fort-de-France et au Lamentin, avec respectivement 932 et 913 déplacements pendulaires quotidiens, suivis dans une moindre mesure de Ducos, Les Trois-îlets et Sainte-Luce (respectivement 296, 207 et 122 déplacements).

### Origine des actifs

Les actifs extérieurs travaillant à Rivière Salée proviennent principalement de Sainte-Luce (287), puis de Rivière Pilote et Fort-de France (autour de 200 déplacements) et enfin Le Lamentin, Les Trois-îlets, Ducos, Saint-Esprit et Le Diamant (130 à 170 déplacements).

Analyse réalisée à partir des flux supérieurs à 100 déplacements journaliers.

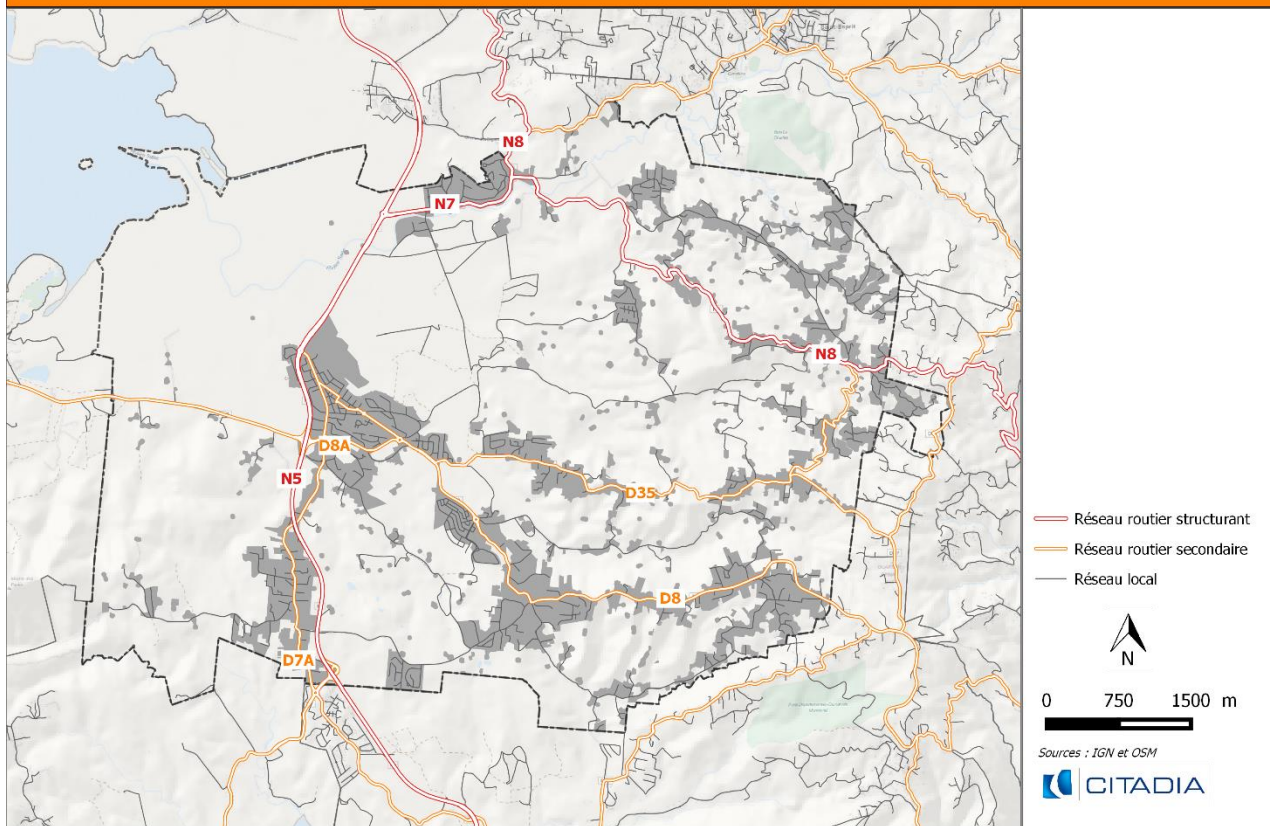
## 3.3.2. Les infrastructures routières

Rivière-Salée bénéficie d'une desserte routière de qualité. La commune est notamment desservie par :

- Le *réseau routier structurant* permettant de relier Rivière-Salée au Centre Martinique en moins de 20mn par la RN5 et les communes du Sud Caraïbes (notamment Rivière-Pilote et le Marin) par la RN 7 en 30 mn ;
- Un *réseau secondaire* organisé est-ouest qui dessert les quartiers et assure la connexion avec les communes limitrophes : la RD7 qui dessert la commune depuis les Trois-Ilets et la Presqu'île du Diamant, la RD8 qui relie Rivière-Salée à Rivière-Pilote et Sainte-Luce via Sans Pareil et Desmarinières et la RD35 vers Rivière-Pilote par La Haut et Dédé ;
- Un *réseau local* dense qui assure la connexion des différents quartiers saléens et dessert les secteurs d'habitat diffus dans les mornes habités.

### La desserte routière de la commune

PLU de Rivière Salée - Avril 2016



Axe	Fréquentation quotidienne moyenne
RN5	20 000 – 49 999 véh/jr
RN7	10 000 – 19 999 véh/jr
RN8	< 10 000 véh/jr
RD7	10 000 – 19 999 véh/jr
RD7a :	< 10 000 véh/jr

Source: Observatoire des transports de Martinique.

Les réseaux routiers saléens supportent aujourd'hui un trafic quotidien important (qui tend à s'accroître depuis plusieurs années), entraînant de ce fait des difficultés de circulation et des encombrements réguliers.

Les temps de parcours en voiture sont donc élevés sans pour autant être réellement « décourageants » pour les automobilistes dans la mesure où les alternatives modales restent limitées et offrent des temps de parcours encore plus élevés.

La commune se trouve à moins d'une heure de Saint-Anne, Le Marin, Le Robert, Le François, Fort de France et La Trinité, et à un peu plus d'une heure de Saint-Pierre.

En distinguant heures creuses et heures de pointe (8h30 et 15h30) on obtient les temps de trajet suivant :

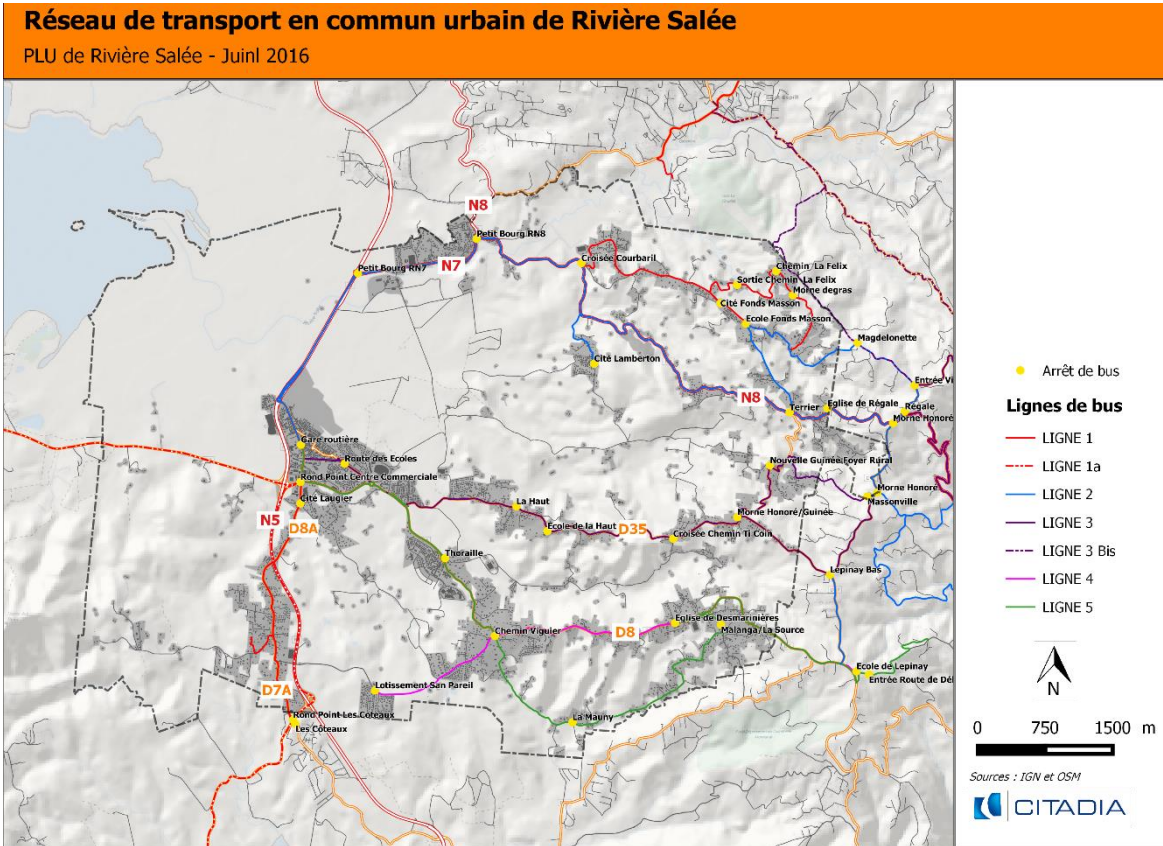
	<b>Temps de trajet départ 8h30</b>	<b>Temps de trajet départ 15h</b>	<b>Temps de trajet heures creuses</b>
Le Marin	11 min	11 min	11 min
Fort-de-France	17 min	27 min	19 min
Le Robert	26 min	38 min	30 min
La Trinité	28 min	40 min	31 min
Le François	24 min	32 min	36 min
Sainte-Anne	44 min	45 min	40 min
Saint-Pierre	1h 02	1h14 min	1h 03

### 3.3.3. Les transports en commun

La commune de Rivière-Salée est desservie par les réseaux de transport en commun de la CAESM (Bassin Centre).

Le territoire de Rivière Salée est traversé par 5 lignes de bus qui assurent la desserte des différents quartiers de la commune à partir de la gare routière via Grand-bourg (5 lignes) et Petit-bourg dans une moindre mesure (2 lignes).

A horizon moyen/long terme, la commune pourrait également bénéficier du prolongement du TCSP de la Martinique sur la RN5 entre l'échangeur de Carrère au Lamentin et Grand-bourg. La perspective du prolongement du TCSP constituerait un levier majeur en faveur de la réorganisation des déplacements au sein de l'Espace Sud en offrant une alternative a priori compétitive pour les actifs pendulaires de la CAESM qui se dirigent quotidiennement vers le Centre Martinique. Ce projet permettrait en effet de désengorger la RN5 sur son segment le plus fréquenté (Grand-bourg/Carrère) et d'envisager une requalification globale des entrées de ville saléennes.



Source - CAESM

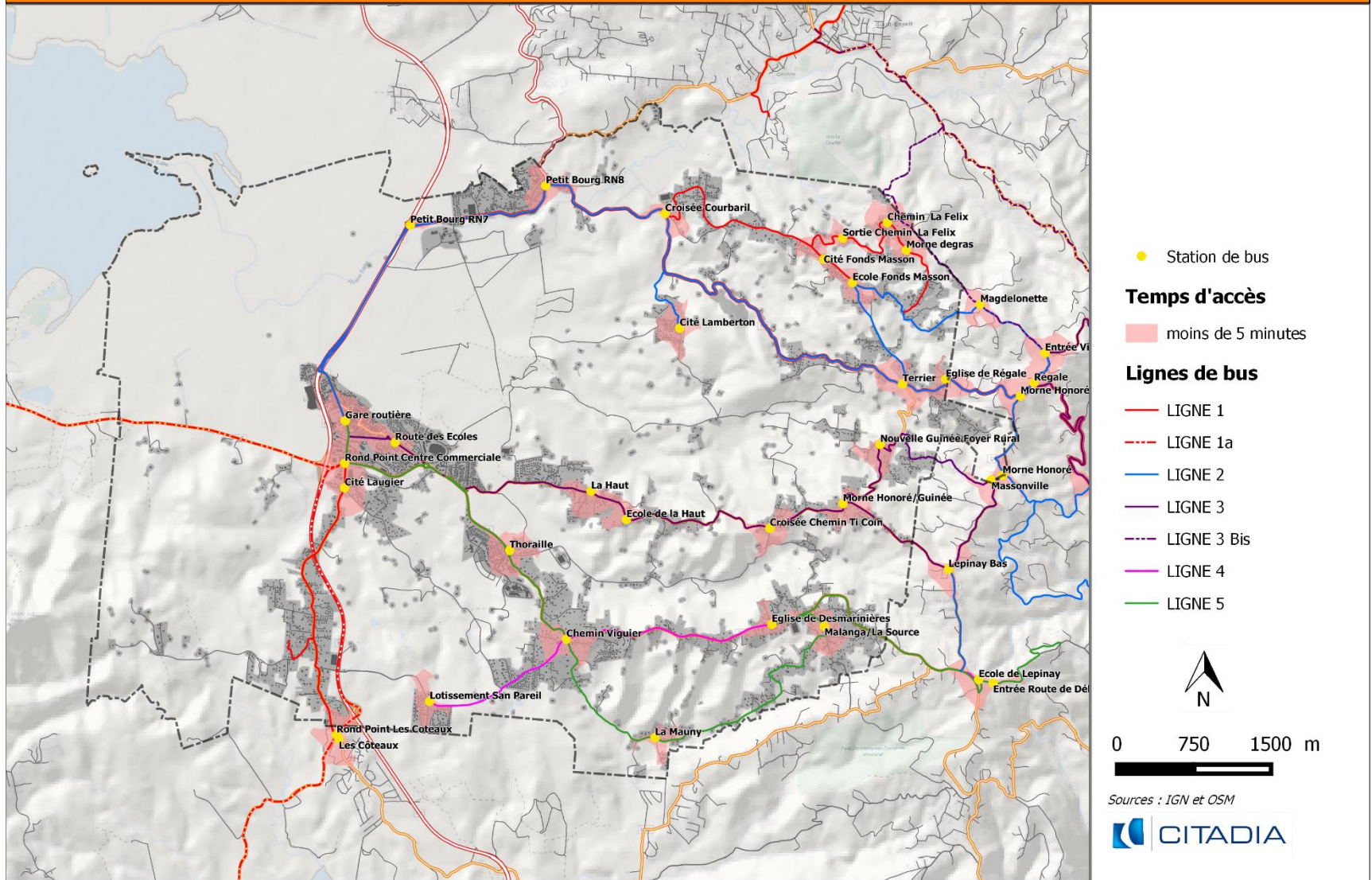
- L1 Gare routière Rivière-Salée / Fond Masson / Les Coteaux
- L2 Gare routière Rivière-Salée / Terrier
- L3 Gare routière Rivière-Salée / Massonville
- L4 Gare de Rivière-Pilote / Lépinay Ecole
- L5 Gare / Chapelle Débat

		Nombre de passages/jour	Amplitude horaire	Fréquence moyenne par heure
L1	Fond-Masson	9	06h-16h35	0,85
L2	Terrier / La Digue	10	06h-16h45	0,93
L3	Massonville	11	06h30-17h45	0,98
L4	Lépinay	11	06h30-17h45	0,98
L5	Débat / Lafayette	8	07h30 - 17h15	0,82

### 3.3.3. Les transports en commun

#### Accessibilité aux stations de bus

PLU de Rivière Salée - Juin 2016



Il existe également 5 lignes intercommunales qui relient Rivière Salée au reste du sud du territoire Martiniquais: les lignes C, D, E, F et I. Ces lignes ont été mises en place en 2016 grâce au réseau Sudlib.

Elles permettent notamment de relier Rivière Salée à Saint-Luce (15 min), Les Trois-Îlets (15 min), Rivière-Pilote (30 min), Le Marin (30 min), Le Diamant (21 min), Les Anses d'Arlet (43 min), Ducos (23 min) et Le Saint-Esprit (18 min).

Ces lignes ne permettent donc pas de relier Rivière Salée aux communes situées au nord de le CAESM (Fort de France, Saint-Pierre, la Trinité ou Le Robert) ni directement à la commune de Sainte-Anne.

*A noter : des réflexions sont actuellement en cours autour de l'implantation d'une future gare multimodale à Grand-bourg, afin notamment de favoriser le désengorgement du cœur de ville.*

### 3.3.4. Le stationnement

Rivière Salée compte 827 places de stationnements publics, dont 637 à Grand-bourg (77% du parc communal) et 190 à Petit-bourg (23% de l'offre). 97 places supplémentaires sont en projet à Grand-bourg, à la maternelle Trénelle, dans la ZA de Laugier et impasse Marine, ce qui porterait de total des places à 924, dont 734 à Grand-bourg.

Les parcs de stationnement les plus importants à Grand-bourg sont celui du Palais des sports et de la mairie, qui comptent tout deux un peu plus d'une centaine de places. A Petit-bourg, le plus important se situe aux abords du stade Herman Panzo et compte 80 places.

La localisation des parcs de stationnement de la commune est généralement liée à la présence d'équipements (mairie, stade, écoles, médiathèques,...) et sont organisés sous forme de parking en surface ou de places le long des voies de circulation (notamment rue Joinville-St Prix).

A ces places publiques s'ajoutent un important stationnement sauvage et de véhicule « ventouse », dans les impasses (Voie des Ramiers, des Aigrettes, des Grives,...) et le long des voies (Rue Paul Rano à Petit-bourg, etc.).

De manière générale, l'emprise des espaces de stationnement est importante (plus de 20 000m<sup>2</sup> d'espaces de stationnement au total sur la commune), entraînant de ce fait des problématiques de circulation automobile (engorgement) et piétonne ainsi qu'une difficulté réelle en matière de valorisation des espaces publics.

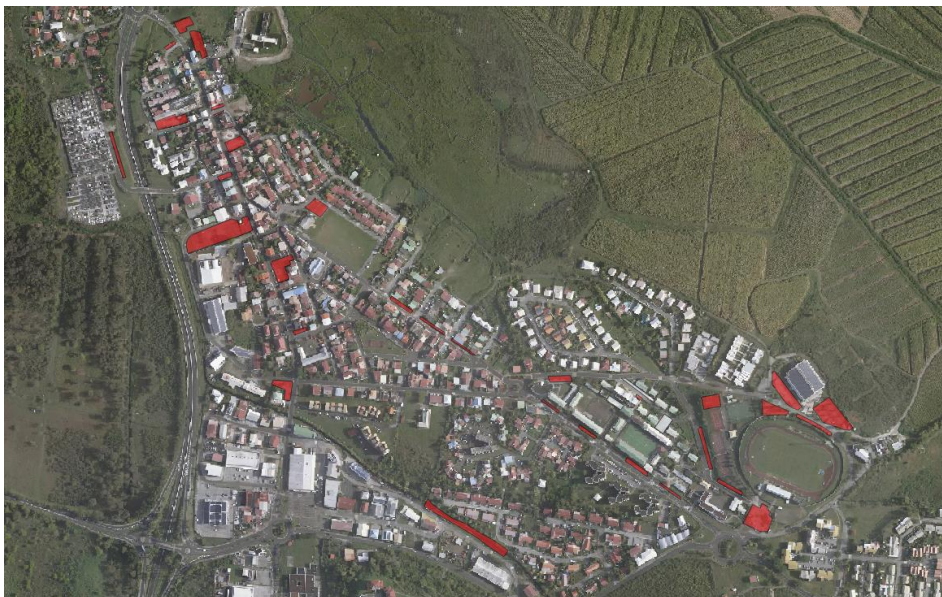
	Grand-bourg	Petit-bourg	Rivière-Salée
Nombre de places	637 (+ 97 en projet)	190	827
Surfaces	17 007 m <sup>2</sup>	4 811 m <sup>2</sup>	21 818 m <sup>2</sup>



Petit-bourg – Inventaire des capacités de stationnement		
Nom	Nombre de places	Surface (m <sup>2</sup> )
Abords Stade Herman Panzo	80	2421
L.E.S Les Palmiers	26	395
Abords Poste Petit-bourg	11	249
Abords Eglise	13	318
Rue de la Liberté	34	1032
Rue Paul Rano	6	81
Rue Stephen Rose	20	314



### 3.3.4. Le stationnement



**Grand-bourg – Inventaire des capacités de stationnement**

Nom	Nbre places	Surface (m <sup>2</sup> )
Entrée nord (est)	16	534
Entrée nord (ouest)	8	119
Impasse Marine (projet)	25	765
Eglise Grand-bourg	33	896
Allée des artistes	13	158
Place Pierre Rose	20	576
Rue Zizine	10	197
Abords cimetière	24	438
Abords mairie	103	3 350
Abords Centre Culturel	23	668
Poste de Grand-bourg	37	1 042
Rue Commandant Varasse	9	146
Rue Joinville St Prix	24	317
Rue Nelson Mandela / Rue Schælcher	15	657
Zone artisanale de Laugier (Projet)	48	1 767
Abords Réfectoire	10	408
Abords Médiathèque	4	51
Avenue des écoles	40	797
Rue Marius Cultier	26	474
Rue l'Abbé Destaing	19	279
Maternelle Trénelle (Projet)	24	655
Abords Stade de Trénelle	95	2 795
Abords Palais des Sports	108	3 104

## 3.4. Le tissu économique saléen

**3 063**

comme le nombre d'emplois en 2012

**640**

comme le nombre d'emplois supplémentaires entre 1999 et 2012  
(127 emplois en moins entre 2006 et 2012)

**73**

comme le nombre d'emplois disponibles pour 100 actifs occupés résidant sur la commune

**5 882**

comme le nombre d'actifs saléens en 2012

**495**

comme le nombre d'actifs occupés supplémentaires entre 1999 et 2012

**87%**

Comme la part des emplois compris dans la sphère économique présente en 2012

**1 555**

comme le nombre d'établissements économiques implantés sur la commune en 2014

**202**

comme le nombre d'exploitations agricoles saléennes en 2010

**1 568**

comme le nombre d'hectares de Surface Agricole Utilisée en 2010

**3**

comme le nombre d'espaces d'activités à vocation économique

### 3.4.1. Un tissu économique en mutation

En 2012, Rivière-Salée comptait sur son territoire 3 063 emplois, soit 640 emplois de plus qu'en 1999 (+26%), mais 127 de moins qu'en 2006 (-4%).

En 2012, la commune recense 73 emplois pour 100 actifs occupés résidant à Rivière-Salée. Malgré une augmentation de ce ratio (65 emplois pour 100 actifs occupés en 1999, 72 pour 100 en 2006), Rivière-Salée reste une commune majoritairement résidentielle puisque 3 actifs sur 4 résidant à Rivière-Salée travaillent en dehors de la commune.

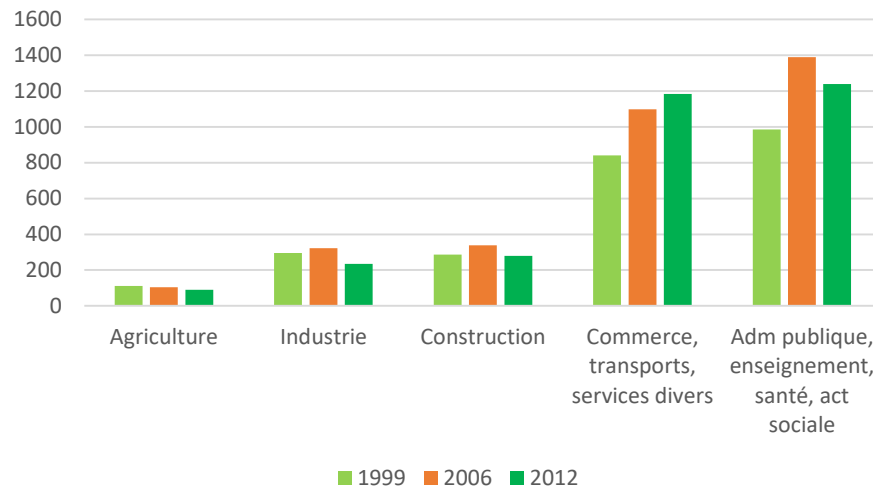
L'évolution de l'emploi par secteur d'activité depuis 10 ans signale une diminution du nombre d'emplois agricoles (-19%), industriels (-21%) et du secteur de la construction (-2%). Parallèlement, le nombre d'emplois dans les commerces/services (+41%) et dans l'administration publique, l'enseignement et la santé (+26%) ont connu une progression importante.

	Emplois	Etablissements	Emplois	Etablissements
Sphère présenteielle	2 524	896	87%	58%
Sphère non présenteielle	372	659	13%	42%

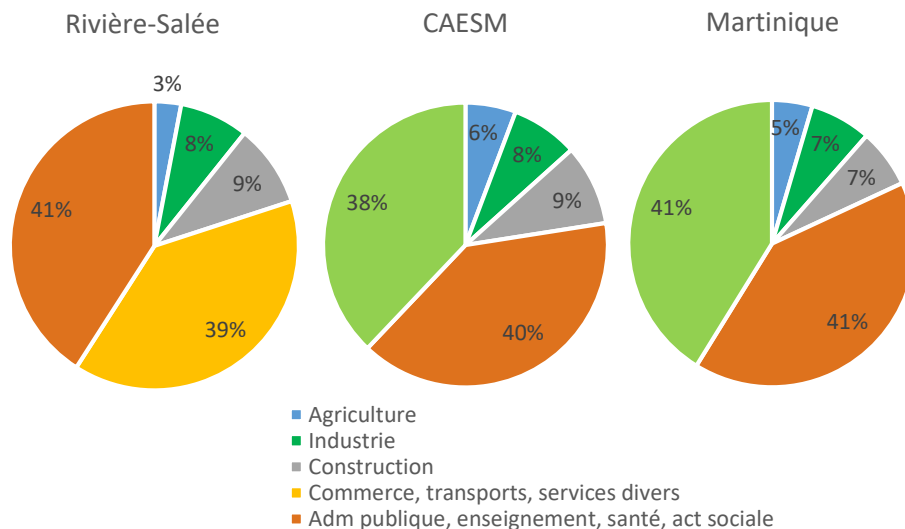
Les activités présentesielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités non présentesielles produisent des biens majoritairement consommés hors de la commune.

Evolution du nombre d'emplois par activités



Source : INSEE RGP 2012

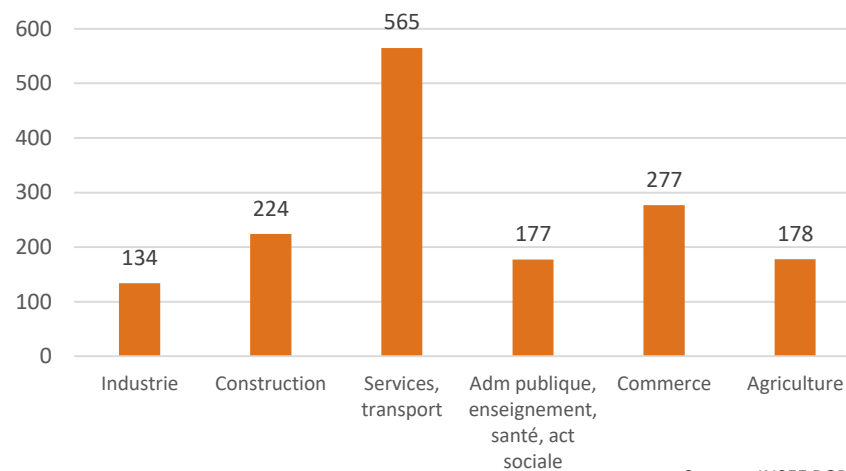


En 2012, 3 063 établissements économiques sont recensés à Rivière-Salée.

La répartition des établissements par secteur d'activité témoigne du poids croissant du secteur tertiaire dans l'économie saléenne. En 2012, on compte 565 établissements de services et 277 établissements commerciaux, soit 54% du total d'établissements implantés sur la commune. Si la part des établissements de services (36%) reste inférieure à la moyenne de l'Espace Sud (45%) et de la Martinique (52%), celle-ci a progressé de façon importante depuis 10 ans.

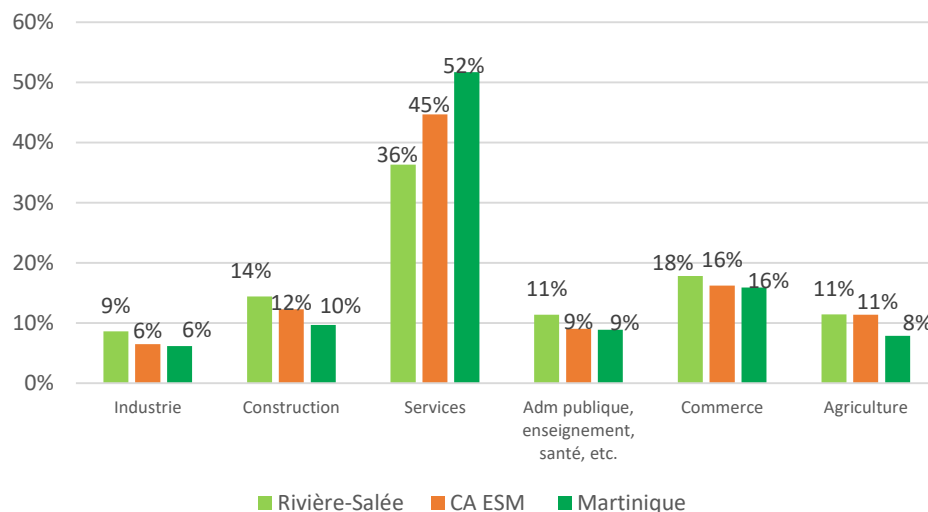
L'évolution de l'emploi et des établissements économique par secteurs d'activités traduisent donc la mutation progressive d'une économie productive à un tissu économique porté par les services et l'économie présentielle.

Nombre d'établissements économiques par secteur d'activité en 2012



Source : INSEE RGP 2012

Répartition des établissements économiques saléens par secteur d'activité en 2012



Source : INSEE RGP 2012

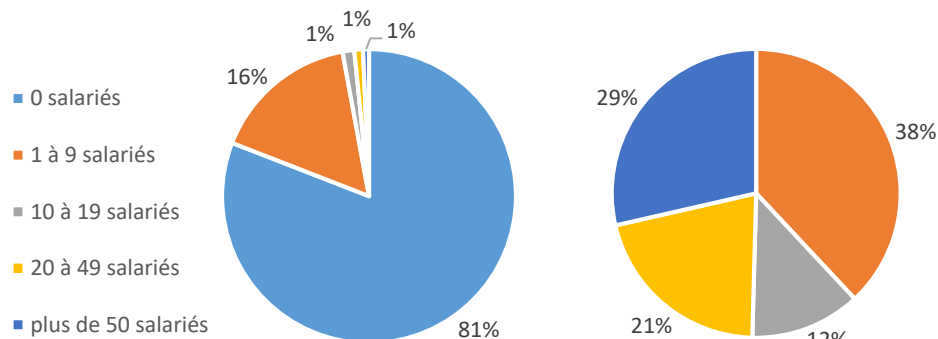
## 3.4.2. Une majorité de petites entreprises

Le tissu entrepreneurial de Rivière-Salée est constitué en grande majorité de TPE: 97% des entreprises de la commune disposent de moins de 10 salariés (98% pour la CAESM, 97% pour la Martinique).

Si la grande majorité des entreprises de la commune sont des entreprises unipersonnelles, 29% des salariés travaillant à Rivière-Salée sont employés dans un établissement comptant plus de 50 salariés. Les petites entreprises industrielles ou artisanales sont nombreuses sur la commune et sont principalement localisées dans les zones d'activités de la Laugier et de l'Espérance (réparation automobile, ébénisterie, céramique, etc.).

Depuis 2006, 131 entreprises sont créées en moyenne chaque année sur la commune: le rythme de création d'entreprises a augmenté de manière significative à partir de 2008-2009 avec la mise en place du statut d'autoentrepreneur (163 créations en 2009, 167 en 2010) mais tend à se tasser depuis quelques années pour revenir au niveau de 2006-2007 (112 entreprises créées en 2013).

Etablissements par nombre de salariés Nombre de salariés par taille d'établissement



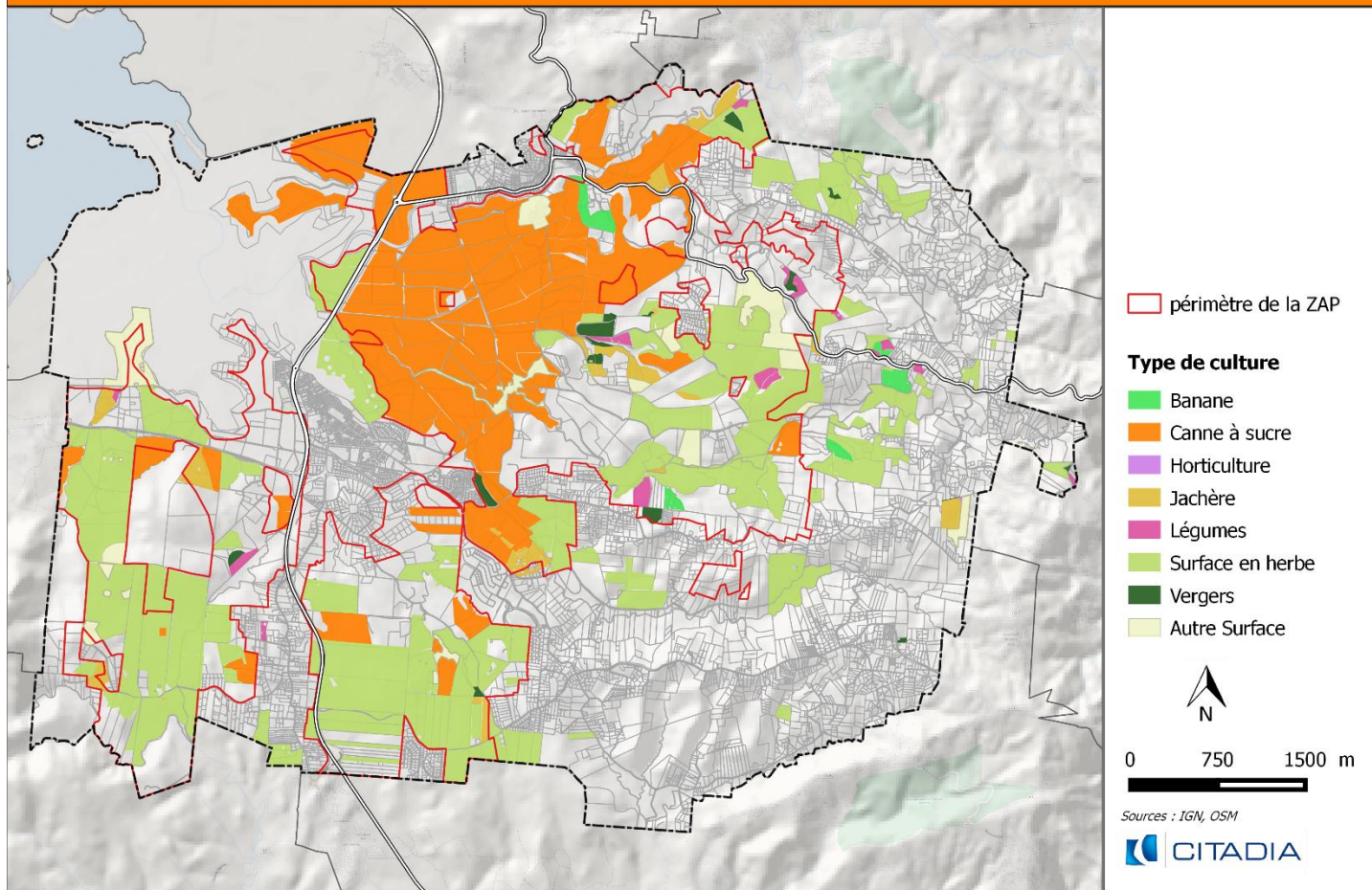
Source : INSEE RGP 2012

La construction de locaux par an et type d'activité (en m <sup>2</sup> )						
	Commerces	Bureaux	Locaux industriels	Bâtiments agricoles	Entrepôts	Total
2004	42	187	859	98	0	1 186
2005	176	403	628	0	12	1 219
2006	0	534	0	542	0	1 076
2007	724	0	0	0	80	804
2008	350	0	0	0	0	350
2009	0	488	0	0	0	488
2010	0	65	0	100	0	165
2011	270	391	0	0	218	879
2012	0	0	0	390	0	390
2013	0	943	0	0	0	943
2004-2013	<b>1562</b>	<b>3011</b>	<b>1487</b>	<b>1130</b>	<b>310</b>	<b>7 500</b>
	21%	40%	20%	15%	4%	100%

### 3.4.3. L'agriculture

#### Registre parcellaire graphique de 2014

PLU de Rivière Salée - Avril 2016



Rivière-Salée dispose d'une tradition agricole héritée de l'histoire et de la géographie de la commune.

Après une longue période marquée par la monoculture de la canne, l'occupation agricole saléenne se caractérise aujourd'hui par une grande diversité de filières et d'orientations techniques.

**Rivière Salée est située dans l'aire d'Appellation d'Origine Contrôlée « Rhum de la Martinique » depuis 1996.**

La culture de la canne reste l'activité économique dominante dans la plaine alluviale autour des plantations Lapalun, même si elle représente aujourd'hui moins de 40% de l'occupation agricole de la commune.

Les activités d'élevage représentent aujourd'hui la principale occupation agricole de la commune (50% de l'occupation agricole est dédiée aux surfaces en herbe) principalement sur les versants des mornes, notamment à Médecin, Sans Pareil, La Haut et au Val d'Or.

De nombreuses cultures spécialisées dans la production de banane (15ha), le maraichage (30ha) et l'horticulture dans une moindre mesure (<1ha) sont également localisées sur les mornes habités de la commune (notamment à Fond-Masson, Guinée-Fleury, Courbaril ou La Haut) et sont généralement organisées sous forme de jardins créoles plantés en vivriers. La diversité des orientations agricoles saléennes donne lieu à des structures foncières spécifiques: grandes exploitations regroupées pour la production de canne et l'élevage extensif, parcellaire morcelé et plus réduit pour les activités spécialisées, etc.

## Les chiffres clés de l'agriculture saléenne

Structure des exploitations		
Taille en superficie agricole utilisée (SAU)	Exploitation (nb)	S.A.U (ha)
Moins de 1 ha	52	21,1
1 à moins de 2 ha	27	35,3
2 à moins de 5 ha	59	174,2
5 à moins de 10 ha	32	219,9
10 à moins de 20 ha	17	221,7
20 ha et plus	15	896,1
<b>Total exploitations</b>	<b>202</b>	<b>1568,3</b>

Structure des exploitations de Rivière-Salée en 2010  
(source : Recensement Agricole)

Cultures	Surface en ha
Surface des terres agricoles de la commune	1568,2
Banane fruit variété export	5,5
Canne à sucre	585,3
Cultures légumières	26,1
Cultures fruitières semi permanentes	0
Cultures fourragères	0
Autres (semences)	0
Jachères	96
Jardins familiaux	4,5
Cultures fruitières permanentes	8,3
Surfaces toujours en herbe	815,6
Cultures florales	0,6

Surface de cultures en fonction du type de culture  
en 2010 (Source : Recensement Agricole)

## Les mutations de l'agriculture saléenne

En 2012, Rivière-Salée recense :

- 91 emplois agricoles (soit 3% de l'emploi salarié de la commune) ;
- 202 exploitations ayant leur siège sur la commune, soit près de 10% des établissements économiques saléens mais trois fois moins qu'en 2000 (620 exploitations recensées) ;
- Une surface agricole utile (SAU) de 1 568ha, contre 2 230ha en 2000 soit une diminution de l'ordre de 30% au cours des 10 dernières années.

Ces dernières années, les activités agricoles saléennes ont été confrontées au développement de l'urbanisation et à une pression foncière importante, qui s'est notamment exercée sur les petites exploitations spécialisées.

La commune présente aujourd'hui de très nombreuses terres considérées en friche, c'est-à-dire non cultivées ou sous-exploitées. La municipalité conduit actuellement une procédure terres en friche en lien avec la SAFER afin de favoriser la remise en culture agricole des parcelles en friche. Ce sont au final plus de 600 ha de terres agricoles qui sont concernées par la procédure et donc aujourd'hui confrontées à des problématiques liées à l'indivision, à la spéculation foncière ou à la remise en culture personnelle.

	1988	2000	2010
<b>Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune</b>	<b>408</b>	<b>620</b>	<b>202</b>
Travail dans les exploitations en unité de travail annuel	426	423	186
Cheptel (en unité de gros bétail)	1903	3427	2296
<b>Surface agricole utilisée (ha)</b>	<b>1758</b>	<b>2230</b>	<b>1568</b>
Surface en terres labourables (ha)	625	721	732
Cultures permanentes (ha)	113	97	14
Surface toujours en herbe (ha)	1017	1404	816



Plusieurs initiatives agricoles ont récemment vu le jour à Rivière-Salée: projet d'installation de la ferme d'insertion à Desmarinières, réintroduction de la production de cacao, développement de la transformation locale et de la vente de productions en circuits-courts, aménagement de jardins familiaux à Thoraille, etc.

Ces nouvelles pratiques agricoles sont aujourd'hui des leviers intéressants en faveur de la diversification des activités agricoles et du développement d'une agriculture de proximité sur la commune.



### 3.4.4. Les zones d'activités Laugier et L'Espérance

#### Occupation du sol et activités économiques

Situées dans la continuité sud de Grand-bourg et en entrée de ville, ces deux zones d'activités se caractérisent par une grande mixité de fonctions et d'activités économiques. Aménagées à la fin des années 1980 pour accueillir des activités artisanales et industrielles, ces deux zones ont vu progressivement s'installer de nombreux locaux commerciaux et de services. La mutation des fonctions économiques de la Laugier et L'Espérance est à l'origine de nombreux impacts sur le fonctionnement des zones en terme de trafic, de stationnement et de nuisances et entraînant des logiques concurrentielles avec Grand-bourg en matière d'implantations commerciales et de services.

#### Caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères

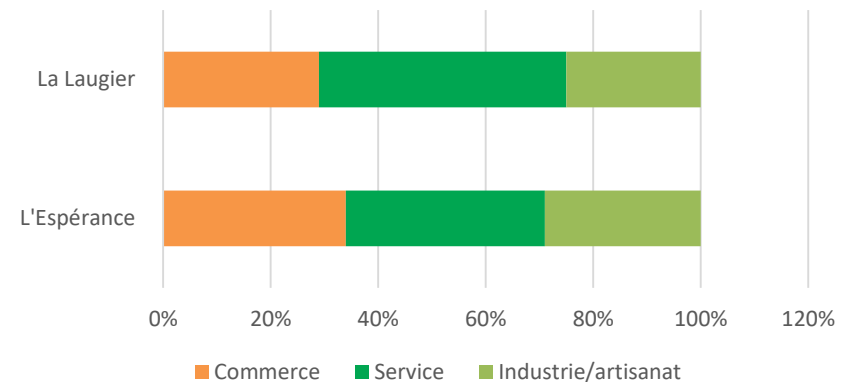
Si ces deux zones présentent une bonne visibilité et une accessibilité satisfaisante, dont une proximité les transports en commun, des contraintes fortes existent en matière de stationnement et d'accès au sein de la zone. Par ailleurs, ces zones présentent une assez faible qualité architecturale et paysagère d'ensemble avec une absence de cohérence, des bâtiments anciens, des matériaux de faible qualité et un stationnement très visible, souvent en front de rue, une absence d'alignement des façades et peu de cohérence dans la signalétique.

#### Capacités d'évolution

Au regard du taux de remplissage élevé de la zone, les marges d'évolution des deux zones résident dans la maîtrise des implantations et la requalification de l'existant, notamment à travers la mutualisation du stationnement, la mobilisation des locaux vacants et l'amélioration du traitement architectural et paysager.



Répartition des entreprises par secteur d'activité

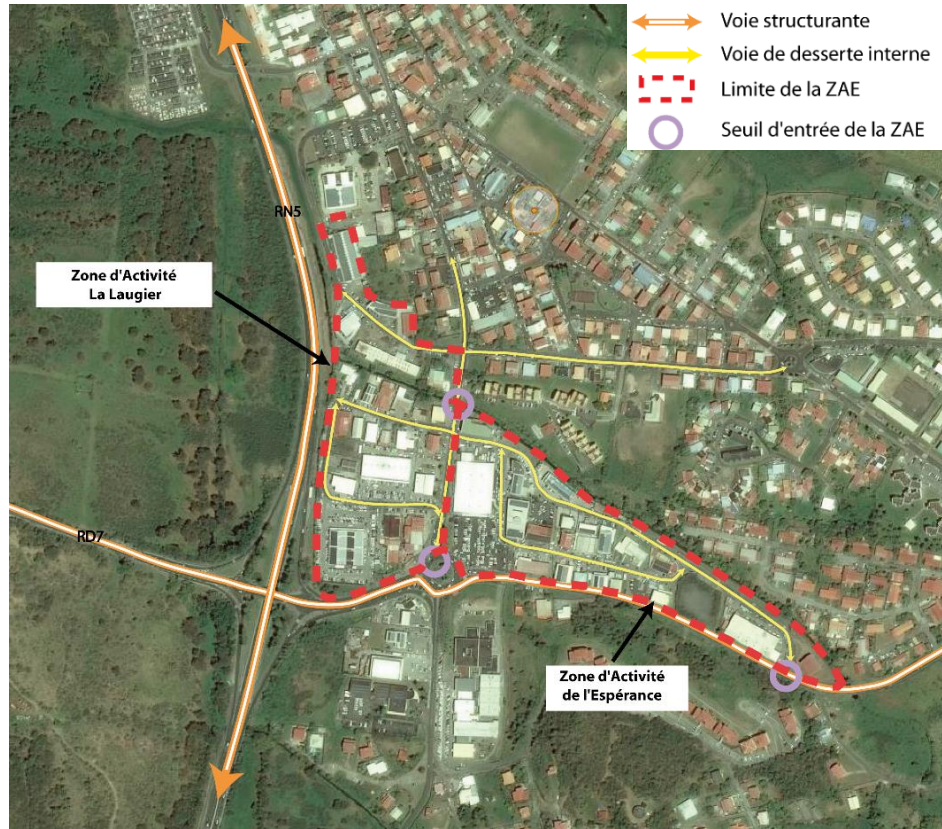


Source : CCIM, 2008

	La Laugier	L'Espérance
<i>Superficie des parcelles</i>	53 982m <sup>2</sup>	34 520m <sup>2</sup>
<i>Nombre de parcelles</i>	37	31
<i>Locaux disponibles</i>	3	1
<i>Superficie parcelles disponibles</i>	8 227m <sup>2</sup>	368m <sup>2</sup>

Source : CCIM, 2008

# Les zones d'activités Laugier et l'Espérance



Source : Citadia Conseil



## 3.4.5. Le site de l'ancienne usine de Rivière-Salée

### Occupation du sol et activités économiques

Créé en 1980 suite à la fermeture de l'usine, le site se situe en entrée de ville nord de la commune, entre Petit-bourg et le rond point de la RN5. Le site est délimité au nord par la rivière Salée et s'ouvre sur les plantations Lapalun au sud. Ce tènement constitué de trois vastes parcelles pour une surface d'environ 7 ha accueille plusieurs bâtiments d'activités dont les locaux de l'ancienne usine et un bâtiment de vente de cycles. Le site est également bordé par 8 maisons accolées en bande qui accueilleraient autrefois les cadres de l'usine et qui souffrent aujourd'hui d'une vétusté importante du bâti.

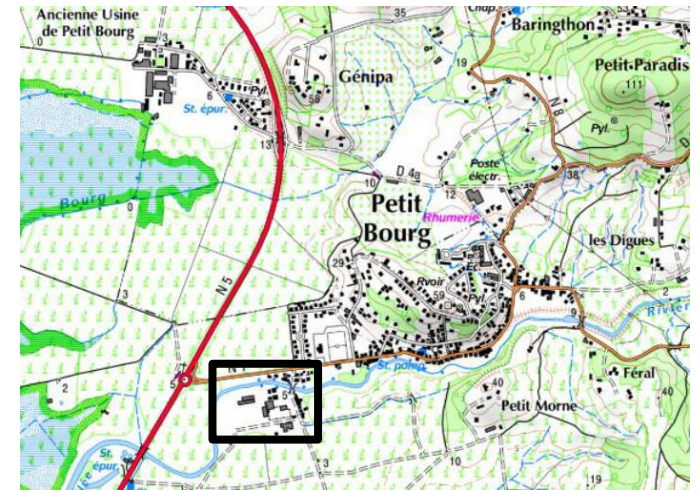
Malgré un positionnement privilégié en entrée de ville et à proximité immédiate des axes de communication structurants de la commune, l'accès à cette zone est peu visible et difficile (notamment pour les poids-lourds) du fait, d'une part, d'un accès unique, à angle droit sur la RN7 très fréquentée et d'autre part du fait d'un pont à circulation alternée sur la Rivière-Salée. En outre, la présence du dépôt d'explosifs contraint l'évolution du site.

### Caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères

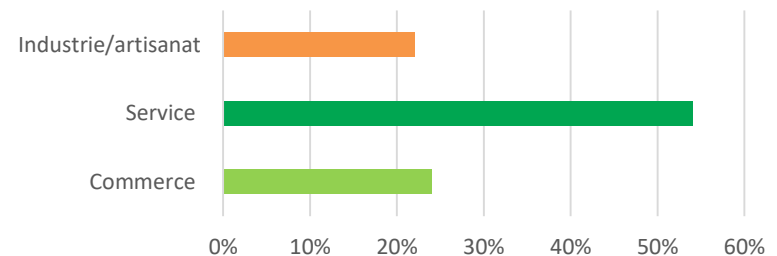
La qualité paysagère et architecturale de la zone a été améliorée, notamment grâce à une entretien régulier et des travaux de valorisation du patrimoine industriel, mais reste aujourd'hui encore perfectible : le secteur présente de vastes espaces non utilisés à l'ouest ainsi que des espaces en friches ou servant de dépôt de matériaux.

### Capacités d'évolution

Malgré des contraintes importantes liées à la configuration géographique de la zone et aux périmètres du PPR Croix-Rivail (présence de la rivière salée, proximité des espaces agricoles, accessibilité contrainte), ce site constitue un espace économique à enjeux au regard de sa position stratégique et compte tenu des disponibilités foncières/immobilières existantes. L'avenir du secteur nécessite donc une réflexion globale sur les modalités de requalification et de mutation de la zone, en concertation avec les entrepreneurs et la municipalité.



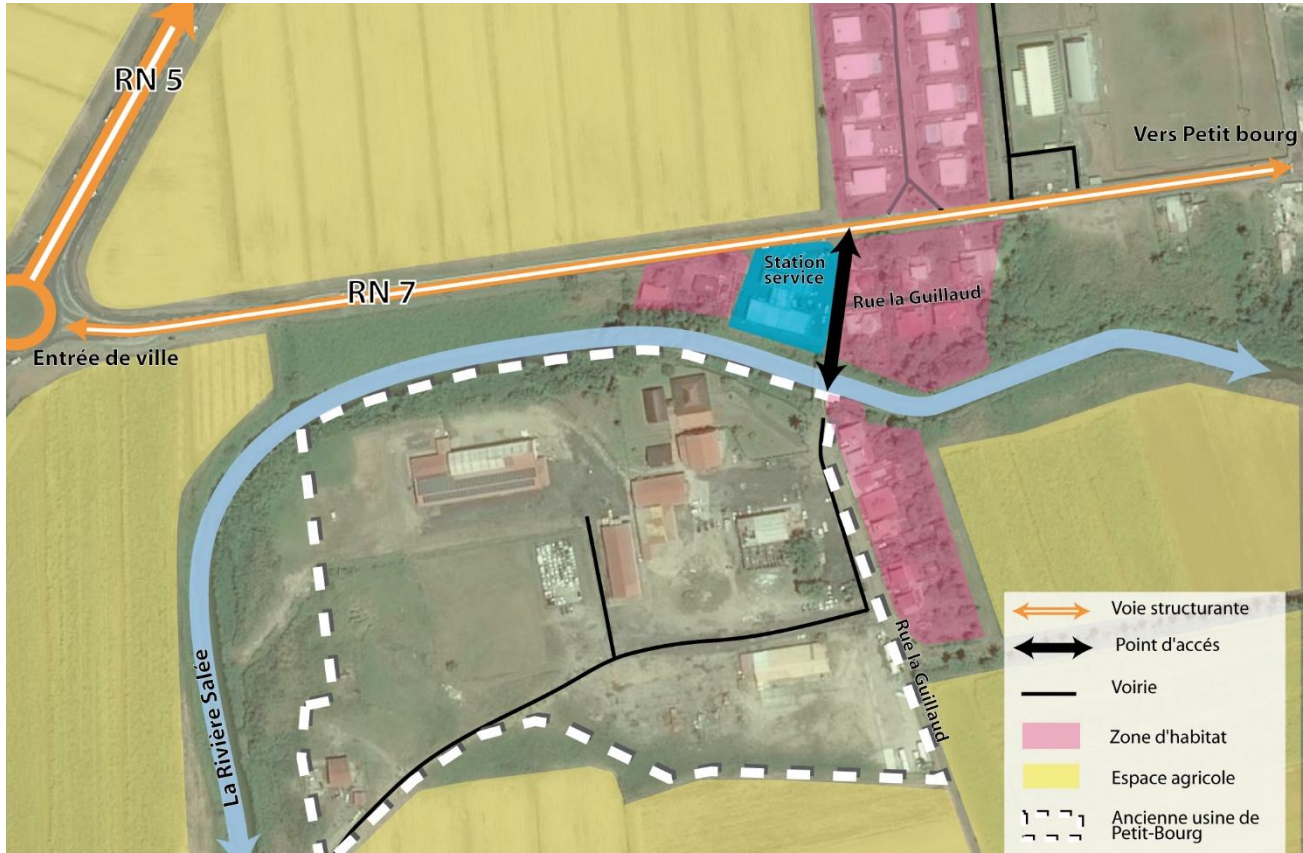
Répartition des entreprises par secteur d'activité



Site ancienne usine de Petit-bourg	
Superficie des parcelles	73 291m <sup>2</sup>
Nombre de parcelles	3
Locaux disponibles	1
Superficie parcelles disponibles	14 080m <sup>2</sup>

Source : CCIM, 2008

# Ancienne usine de Petit-bourg



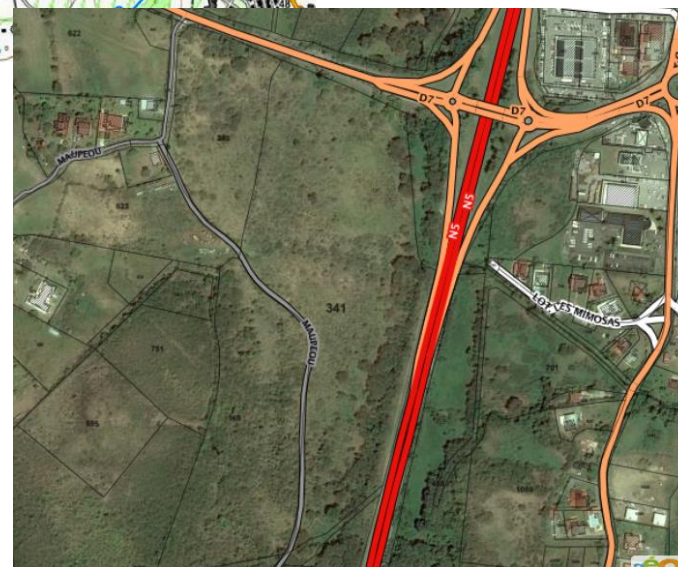
### 3.4.6. Le projet de zone d'activités de Maupéou

Porté par la CAESM sur une superficie de 9ha, le projet de zone d'activités de Maupéou est situé en bordure de la RD7 reliant Rivière-Salée aux Trois-Ilets, en entrée de ville et à proximité des zones d'activités de l'Espérance et la Laugier.

Initialement dédié à l'accueil d'activités agroalimentaires, le projet repose sur une programmation économique mixte et prévoit notamment d'accueillir le futur siège de la CAESM (bâtiment certifié HQE), une offre d'accueil en immobilier d'entreprises de type pépinières ou hôtel d'entreprises et plusieurs lots divisibles à la demande. La possibilité d'accueillir le second complexe cinéma de l'Espace Sud pourrait par ailleurs être envisagée sur la zone.

La complémentarité avec les zones de l'Espérance et la Laugier et la maîtrise des implantations économiques constituent deux enjeux majeurs dans les années à venir afin de limiter les logiques concurrentielles et éviter la dévitalisation des zones d'activités existantes.

Engagée dans une démarche AEU, la zone bénéficiera par ailleurs d'une desserte bus en bordure de RN 5 ou de RD7, tandis qu'un mur végétal en front de RN5 ainsi qu'une noue paysagère sur la voie de desserte interne compléteront l'aménagement de la zone.



Localisation et occupation du sol sur le site de Maupéou

# Le profil environnemental et fonctionnel de Rivière-Salée

## Synthèse des enjeux

- La poursuite de l'optimisation de la collecte pour une meilleure valorisation et un moindre impact paysager
- Le renforcement de l'adhésion au tri sélectif pour une plus grande valorisation et la limitation de l'enfouissement
- La poursuite de l'usage économe de la ressource en eau et la lutte contre les pertes en réseau
- La réduction de l'impact de l'assainissement sur la ressource et les milieux, notamment par la recherche de l'amélioration de l'assainissement autonome et la réhabilitation des réseaux
- La maîtrise de la pollution atmosphérique liée à la RN5 en favorisant un report modal et la limitation de l'exposition des habitants à proximité
- La maîtrise des consommations électriques du bâti et la couverture des besoins énergétiques par des énergies renouvelables locales, notamment le solaire
- Le développement de la pratique des modes doux en rendant plus accessible et agréable la pratique, et en donnant une place plus importante aux piétons
- L'amélioration de l'organisation du stationnement à Grand-bourg, Petit-bourg et dans les quartiers
- La promotion de pratiques de mobilité alternatives à la voiture individuelle, notamment pour les déplacements quotidiens et de proximité
- La requalification des zones d'activités de la Laugier et l'Espérance et la pérennisation de leur vocation économique et artisanale
- La redynamisation commerciale de Grand-bourg et Petit-bourg
- Le maintien du tissu d'équipements et de services de proximité dans les quartiers et notamment les écoles et les foyers ruraux
- La limitation des implantations commerciales et de services dans les zones d'activités économiques de la Laugier et l'Espérance
- La mutation du site de l'ancienne usine de Petit-bourg, en lien avec les sensibilités environnementales et les contraintes du site
- La performance environnementale et la qualité paysagère de la zone d'activités de Maupéou, située en entrée de ville et à proximité immédiate de la RN5
- L'accueil d'activités économiques complémentaires aux activités implantées à la Laugier et l'Espérance sur la zone d'activité future de Maupéou
- L'aménagement de connexions adaptées et sécurisées entre Maupéou, Grand-bourg et le reste de la commune




# Rivière-Salée



## 4

---

**Synthèse prospective : contraintes et potentialités de développement de la commune**



Dossier  
d'approbation

Diagnostic et état initial de  
l'environnement

**PLU**  
Plan local d'urbanisme

# 4.1. Une Trame Verte et Bleue omniprésente

## 4.1.1. Pourquoi une Trame Verte et Bleue?

La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à constituer, ou à reconstituer, un réseau écologique cohérent pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter et se reproduire, et ainsi conserver la capacité des écosystèmes de rendre des services à l'Homme.

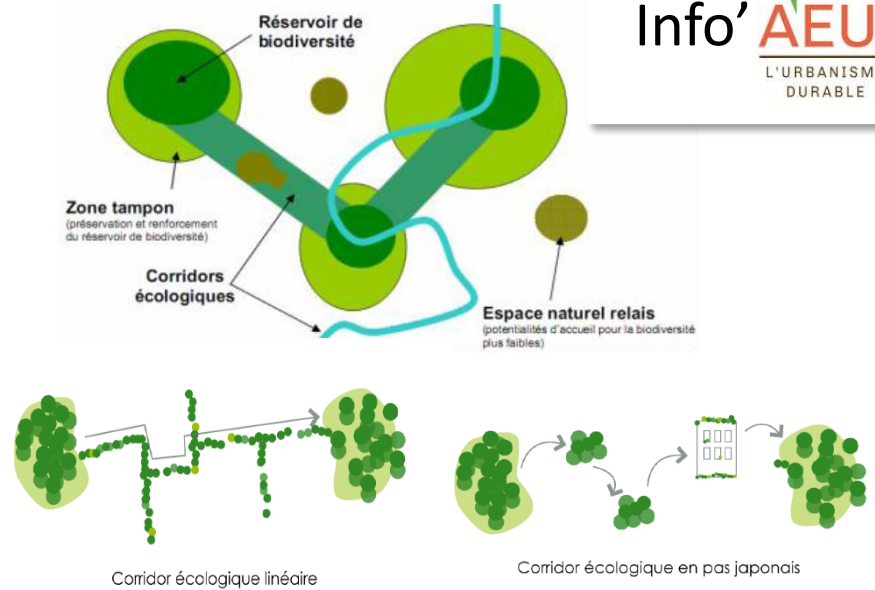
La Trame Verte et Bleue est un maillage d'éléments présentant un intérêt du point de vue de la préservation et la valorisation de la biodiversité. Elle est constituée de :

- Réservoirs de biodiversité : milieux les plus remarquables du point de vue de la biodiversité (espèces jugées prioritaires ou déterminantes notamment).
- Corridors écologiques : nature plus ordinaire permettant les échanges entre les réservoirs de biodiversité. Les déplacements permettent à la faune de subvenir à la fois à ses besoins journaliers (nutrition), saisonniers (reproduction) ou annuels (migration).
- Espaces naturels relais/zones refuges : espace de taille relativement petite où certaines espèces trouvent un milieu suffisamment adapté pour subsister le temps de rejoindre leur habitat naturel.

En milieu urbain, 2 types de corridors écologiques sont à valoriser pour faciliter les échanges entre les réservoirs :

- Les corridors linéaires : il s'agit d'espaces de nature ordinaire présentant une continuité au sol;
- Les corridors en pas japonais : il s'agit d'éléments de nature ordinaire localisés en îlots ponctuels. Exemples : les jardins dans le tissu pavillonnaire, les espaces verts publics...

A ces services écologiques, il convient d'ajouter les bénéfices environnementaux (pollution de l'air, îlots de chaleur urbains, consommation d'énergie, gestion des eaux pluviales...), sociaux, esthétiques, hédoniques, culturels et éducatifs, voire spirituels procurés par la nature.



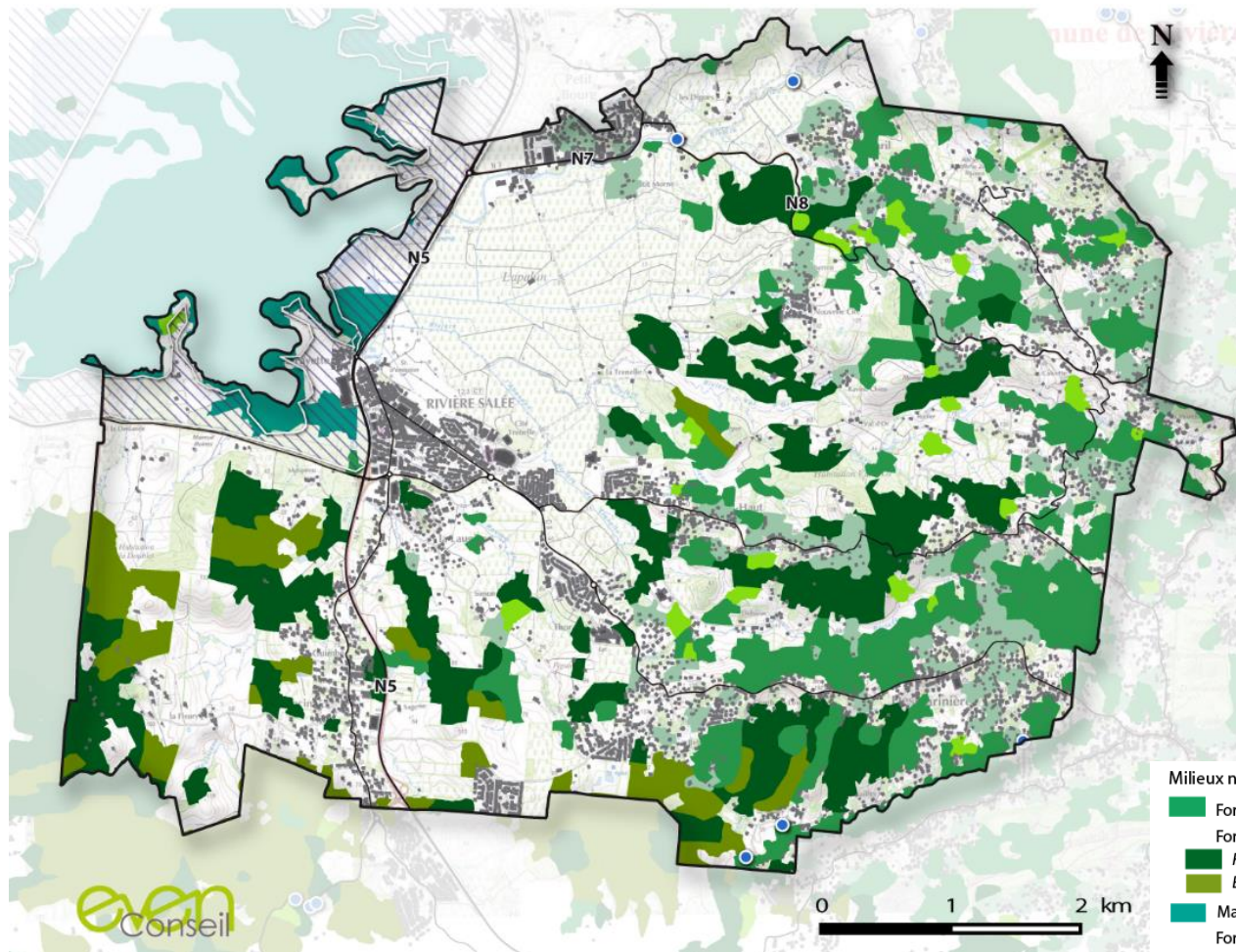
Source : Even Conseil



## 4.1.2. Des milieux boisés divers

PLU de Rivière Salée - février 2016

Les boisements sont présents au sein des mornes, notamment là où les pentes n'ont pas permis d'y développer de l'agriculture ou d'y implanter de nouvelles urbanisations. A Rivière Salée plusieurs types de milieux boisés peuvent être observés :



- Les forêts moyennement humides, aussi dénommées forêts mésophiles : un véritable réservoir génétique par la présence de nombreuses espèces arborées rares en Martinique;
- Les forêts sèches, dites xérophiles : dans des zones à pluviométrie plus faible, elles forment une couronne arborée dispersée de l'est à l'ouest;
- Les mangroves : Le terme « mangrove » désigne une formation végétale de la zone humide caractéristique des milieux marins tropicaux dans laquelle dominent les palétuviers, arbres halophytes qui peuvent croître dans des sols gorgés d'eau salée. La mangrove de Génipa a une végétation à caractère essentiellement arborescent, mais aussi arbustif, très rarement herbacé. Elle fait partie des zones humides protégées par la convention RAMSAR.

### Milieux naturels

- Forêt moyennement humide ou humide
- Forêt sèche
- Haute
- Basse
- Mangrove
- Formation arborée
- Sur terrain agricole
- Avec habitations

Un projet de Réserve Naturelle Régionale sur la baie de Génipa

- ▨ Zone tampon
- ▨ Zone de protection renforcée



Des boisements sous pression qui font l'objet de défrichage, pas toujours autorisés par les structures compétentes, en vue d'une mise en culture ou de nouvelles constructions.

Source: EVEN Conseil – Février 2016

Des constructions à vocation d'habitat qui s'insèrent au sein des espaces densément boisés.

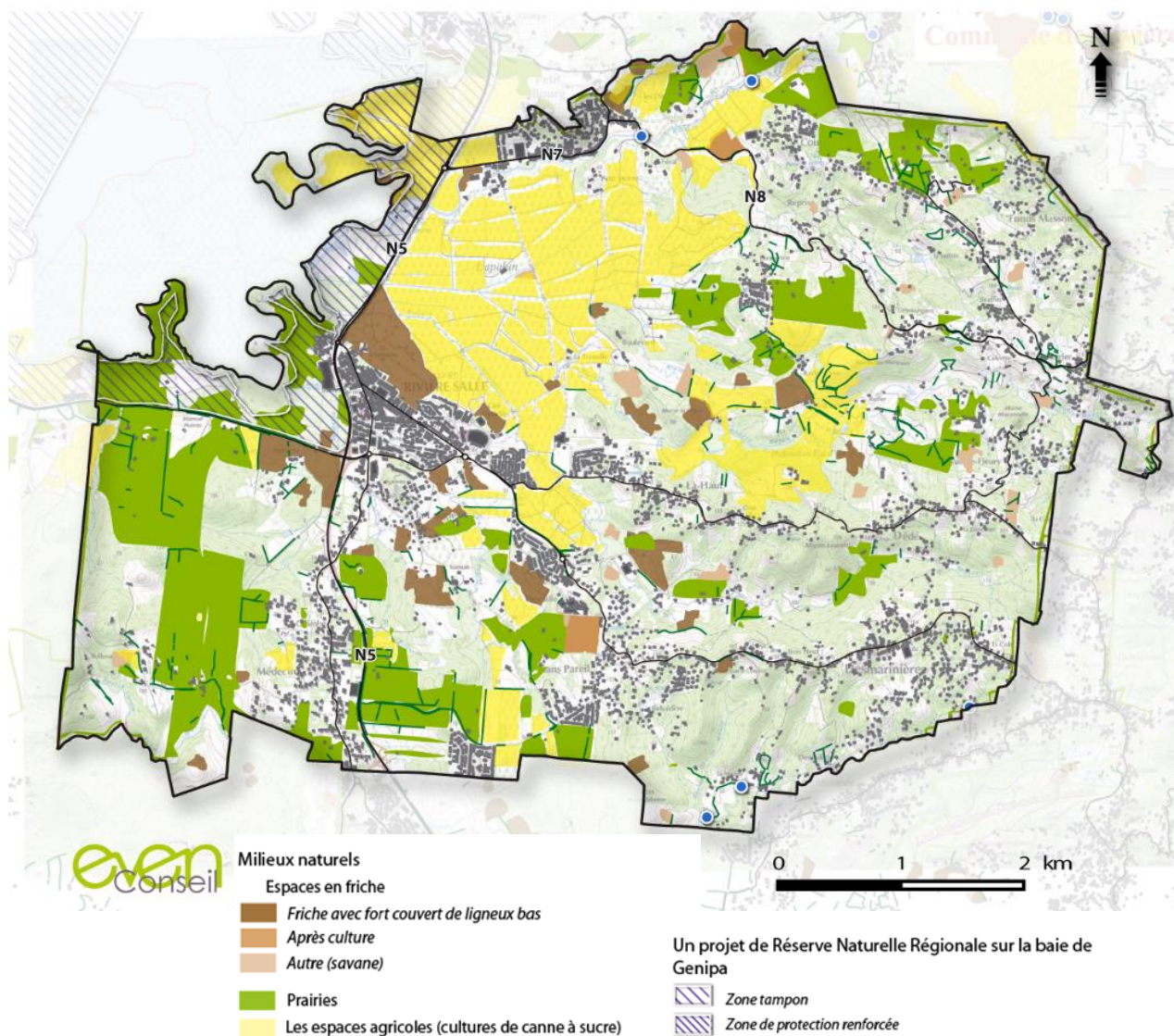
Source: EVEN Conseil – Février 2016



## 4.1.3. Des milieux ouverts dominés par la culture de la canne à sucre

PLU de Rivière Salée - février 2016

Les milieux ouverts à Rivière Salée sont principalement représentés par les champs de canne à sucre dans la plaine alluviale. De façon plus marginale, on peut aussi retrouver des espaces de culture vivrière de petite taille ou de savanes dans les mornes.



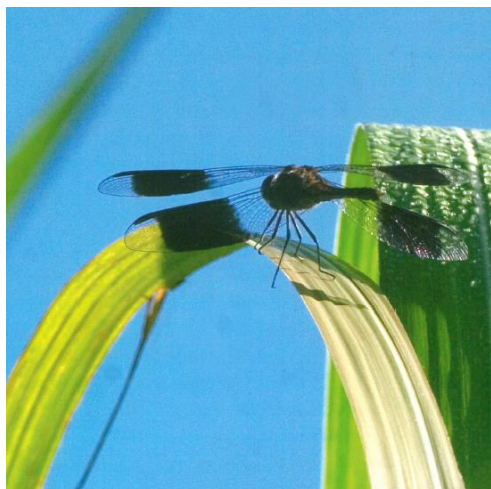
- Les champs de canne sont le support d'une biodiversité certaine: insectes, oiseaux, espèces floristiques dans les espaces annexes... Néanmoins, les espèces doivent s'accommoder du dérangement régulier lié à l'activité de production de la canne.
- Les savanes présentent une naturalité qui permet également d'accueillir des espèces faunistique lors de leur cycle de vie. De la même manière, des espèces floristiques peuvent s'y développer;
- Au sein de ces espaces ouverts, les haies représentent des milieux relais particulièrement intéressants. Les haies présentent un intérêt floristique indéniable, par la diversité des essences d'arbres et d'arbustes qu'elles présentent. A cette diversité floristique est associée une diversité faunistique représentée par tous les grands groupes d'espèces qui peuvent trouver refuge, alimentation, zone de reproduction ou habitat au sein des haies.
- La commune compte également quelques espaces de friches où le délaisement de l'Homme permet un développement naturel de la nature avec des étages de végétation divers permettant d'accueillir des cortèges d'espèces tout aussi variés.



Des espaces de savane, notamment aux alentours du quartier Médecin, qui peuvent être utilisés par certaines espèces comme zone de nourrissage, de repos ou de transit.  
Source: EVEN Conseil – Février 2016



Une diversité d'espèces floristiques aux abords des cultures de canne : « Zeb a pik » (*Ludwigia octovalvis*)  
Source: Pierre Courtinard, « Plaine Sucrée, Rivière Salée », 2006



Des insectes trouvent refuge dans les champs de canne: Libellule (*Erythrodiplax umbrata*)

Source: Pierre Courtinard, « Plaine Sucrée, Rivière Salée », 2006

Astrild cendré (*Estrilda troglodytes*)

Source: Pierre Courtinard, « Plaine Sucrée, Rivière Salée », 2006



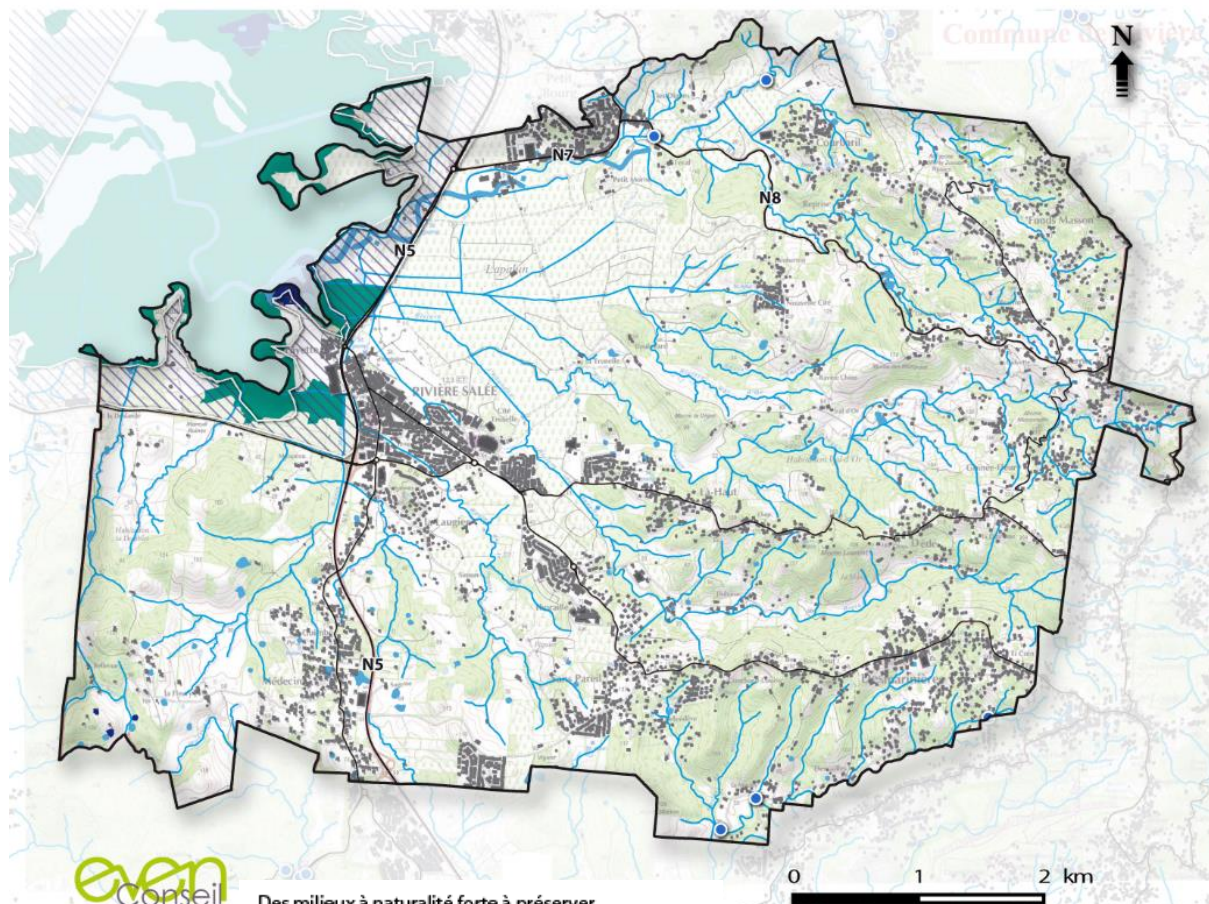
Des champs de canne à sucre investis par les espèces animales, notamment l'avifaune: Merle à lunettes, « Grive chat » (*Turdus nudigenis*)

Source: Pierre Courtinard, « Plaine Sucrée, Rivière Salée », 2006



## 4.1.4. Une trame bleue dense et complexe

PLU de Rivière Salée - février 2016



Le réseau hydrographique de Rivière Salée est très dense, entre rivières et ravines. Il se structure autour d'un cours d'eau d'importance qu'est la rivière Salée, alimentant notamment la mangrove et drainant un bassin versant dont les limites vont au-delà de la commune.

Présentant actuellement un état écologique moyen, l'objectif de restauration du bon état écologique de la Rivière Salée est reporté en 2027. Concernant l'état chimique, l'objectif de restauration du bon état est fixé en 2015, au regard du bon état actuel du cours d'eau. Ainsi, le potentiel d'accueil de la biodiversité de la Rivière Salée peut être optimisée en améliorant la qualité de l'eau et donc de ses habitats.

Les cours d'eau et ravines ont parfois été aménagés, notamment dans les zones urbanisées, pour améliorer leurs fonctions hydrauliques pour la gestion des eaux pluviales (imperméabilisation des berges, busage...). Cela réduit considérablement leur potentiel écologique en supprimant les habitats naturels connexes de ces cours d'eau.

Avec les forêts des grands massifs montagneux de l'île, les zones humides de la Martinique sont les seuls milieux qui incluent encore un grand nombre d'espèces directement issues de la végétation précolombienne. Ces milieux naturels sont représentés essentiellement par les massifs de mangroves et de forêts marécageuses et par les zones humides d'altitude.

La commune de Rivière-Salée compte 12 zones humides inventoriées sur son territoire.

even  
Conseil

### Des milieux à naturalité forte à préserver

- Protection des zones humides
- Préservation des cours d'eau, corridors aquatiques

### Des éléments anthropiques qui réduisent la fonctionnalité écologique des milieux

- L'urbanisation diffuse / linéaire
- Les voies routières principales
- Les obstacles ponctuels à l'écoulement des eaux

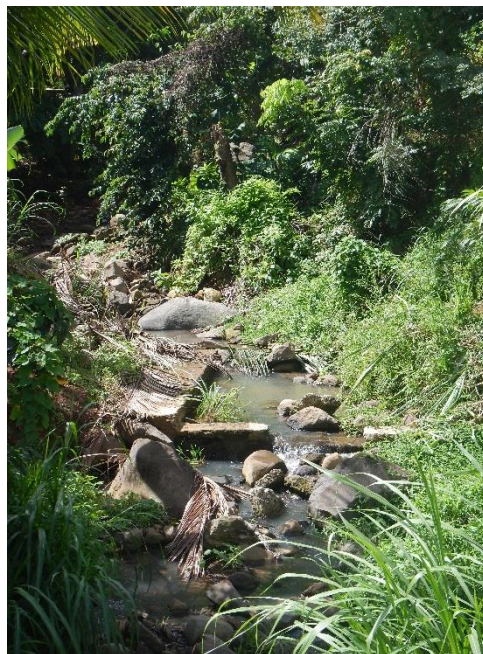
### Des réservoirs de biodiversité majeurs

- Les mangroves, à la jonction des milieux forestiers et humides
- Rivière Salée, un réservoir-corridor d'envergure insulaire
- Un projet de Réserve Naturelle Régionale sur la baie de Genipa
  - ▨ Zone tampon
  - ▨ Zone de protection renforcée



Exemple de la Ravine de la Laugier dont le lit a été entièrement comblé et imperméabilisé pour limiter les inondations de la zone d'activité qu'elle traverse. Le cours d'eau n'assure plus ses fonctions d'habitat.

Source: EVEN Conseil – Février 2016



Exemple du Ruisseau Fond Masson dont le lit est resté à l'état naturel. Le mélange de pierres et de végétation offre un habitat propice à l'accueil d'une certaine biodiversité aquatiques, amphibie et terrestre.

Source: EVEN Conseil – Février 2016



Exemple de la rivière Bêtes Rouges dont le lit est concerné par un passage à gué. L'écoulement de l'eau et le déplacement des espèces est donc fortement impacté.

Source: EVEN Conseil – Février 2016

## 4.1.5. Des réservoirs de biodiversité locaux



La commune ne compte pas de périmètre spécifique traduisant la présence de réservoir de biodiversité à Rivière Salée tels que les ZNIEFF par exemple.

Toutefois, la mangrove représente un milieu particulièrement intéressant et remarquable, à l'échelle de l'île de la Martinique, tant de par la nature de cet habitat que par les espèces qu'il accueille. De plus, le projet de Réserve Naturelle Régionale de la baie de Génipa qui la concerne vient confirmer ces constats.

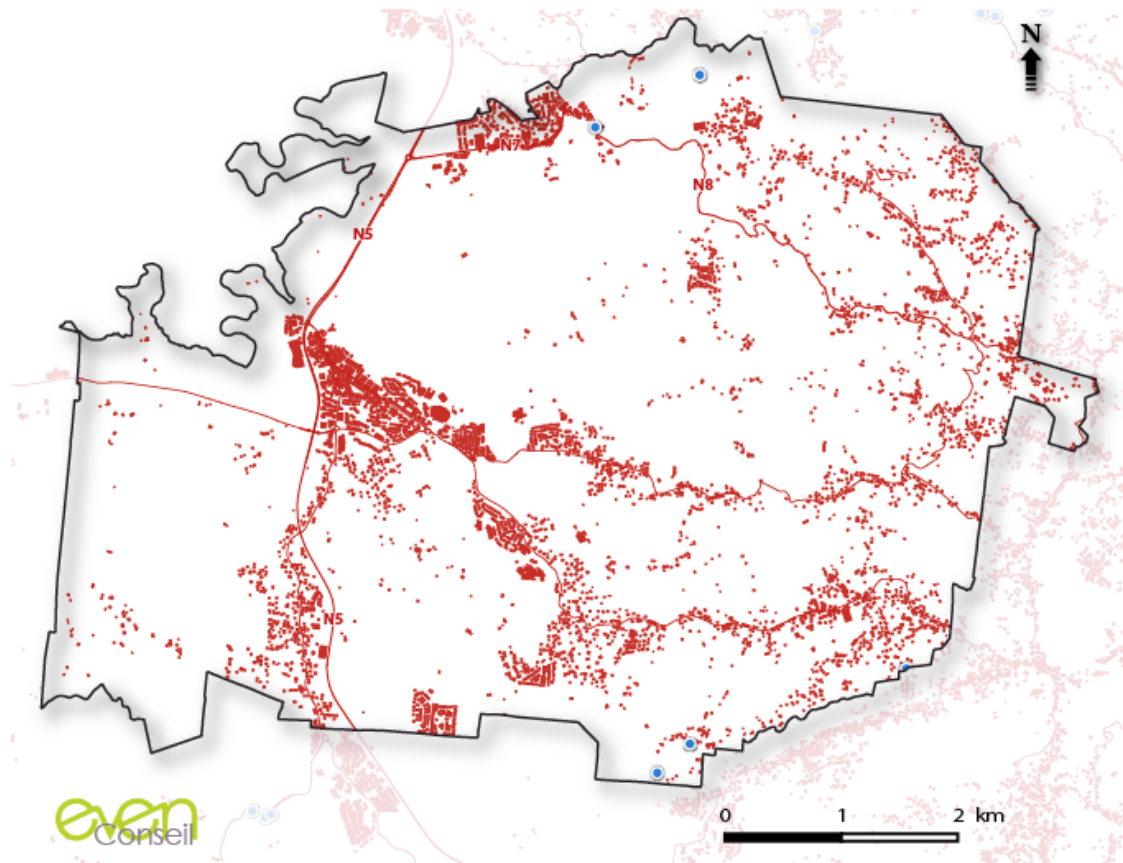
Cet espace représente donc un réel réservoir de biodiversité.

Par ailleurs, comme énoncé précédemment, les forêts mésophiles représentent des espaces remarquables du point de vue de la biodiversité puisqu'elles accueillent près d'un quart des espèces arborées, dont des espèces rares en Martinique, et 50 % de l'avifaune de l'île. De plus, ces milieux subissent des pressions anthropiques importantes, notamment des pressions foncières liées aux activités agricoles et urbaines (9/10<sup>ème</sup> de sa superficie totale en Martinique détruits). Nous les considérons donc comme des réservoirs de biodiversité locaux à Rivière Salée car ces forêts relèvent d'un patrimoine local nécessitant une préservation durable.

En outre, la rivière Salée, cours d'eau structurant du territoire et de la Trame Bleue est considérée également comme un réservoir-corridor local. De sa qualité écologique dépend étroitement la préservation de la mangrove en tant que réservoir de biodiversité.

Enfin, un espace remarquable est localisé en limite de la commune. Il s'agit de l'Arrêté de Protection de Biotope du Bois La Charles situé à Saint-Esprit qui accueille notamment des espèces animales et végétales protégées. Il convient donc de considérer le lien entre cet espace et le réseau écologique de Rivière Salée qui lui est attenant.

## 4.1.6. Les pressions qui s'exercent sur les continuités écologiques



Des éléments anthropiques qui réduisent la fonctionnalité écologique des milieux

- L'urbanisation diffuse / linéaire
- Les voies routières principales
- Les obstacles ponctuels à l'écoulement des eaux

Les infrastructures de transport sont les principales causes de fragmentation (ou rupture) du réseau écologique. Leur impact est plus ou moins conséquent selon l'importance de la voie (franchissement quasiment impossible pour la RN5 par exemple, contrairement au réseau secondaire), et la localisation de l'infrastructure (dans un faisceau de migration ou non).

Les RN5, RN7 et RN8 constituent les infrastructures les plus fragmentantes pour le territoire.

De plus l'urbanisation diffuse mais conséquente le long de ces axes de communication renforce cet effet fragmentant en rendant difficile le passage des espèces, notamment les plus grandes. La fragmentation est plus ou moins importante selon la densité de l'urbanisation de la zone.

Le réseau hydrographique de la commune ne comporte que peu d'ouvrages représentant un obstacle à l'écoulement et au déplacement des espèces et ceux-ci sont liés aux ponts (radiers, passages à gué). Ils s'empêchent donc pas nécessairement le déplacement des espèces.

Des aménagements sont possibles afin de supprimer ces obstacles, de restaurer l'écoulement naturel des eaux ou de permettre la libre circulation des espèces: effacement des ouvrages, ouverture partielle de l'ouvrage, passe à poisson...

Enfin, l'introduction de nouvelles espèces animales ou végétales dans les écosystèmes de la Martinique peut se produire naturellement à partir des îles voisines ou artificiellement par l'intermédiaire de l'homme. Les risques liés à l'introduction de nouvelles espèces sur des îles sont encore plus critiques que sur un continent du fait de la fragilité de leur équilibre faunistique ou floristique. A titre d'exemple, les espèces invasives en Martinique sont l'iguane vert (*Iguana iguana*), le poisson-lion (*Pterois volitans*), les rats et les chats devenus sauvages, etc.



## 4.1.7. Une nature en ville qui peut être support de biodiversité et réduit l'effet d'obstacle des zones urbanisées



Des espaces publics plantés comme espaces relais dans la trame verte urbaine  
Source: EVEN Conseil – Avril 2016



Des abords de liaisons douces végétalisés, potentiels corridors urbains  
Source: EVEN Conseil – Avril 2016



Des jardins privés qui présentent une végétation dense et variée, qui sont de réels espaces relais  
Source: EVEN Conseil – Avril 2016



Des enrochements favorables aux reptiles  
Source: EVEN Conseil – Avril 2016



Des plantations en ville qui peuvent être favorables aux insectes  
Source: EVEN Conseil – Avril 2016

La présence de la nature en ville permet de réduire l'effet d'obstacle que peuvent entraîner les zones urbanisées par rapport au déplacement des espèces.

Le maintien de « poches » vertes dans le tissu urbain permet alors d'offrir aux espèces, notamment volantes, des espaces de repos, de transit, de nourrissage...

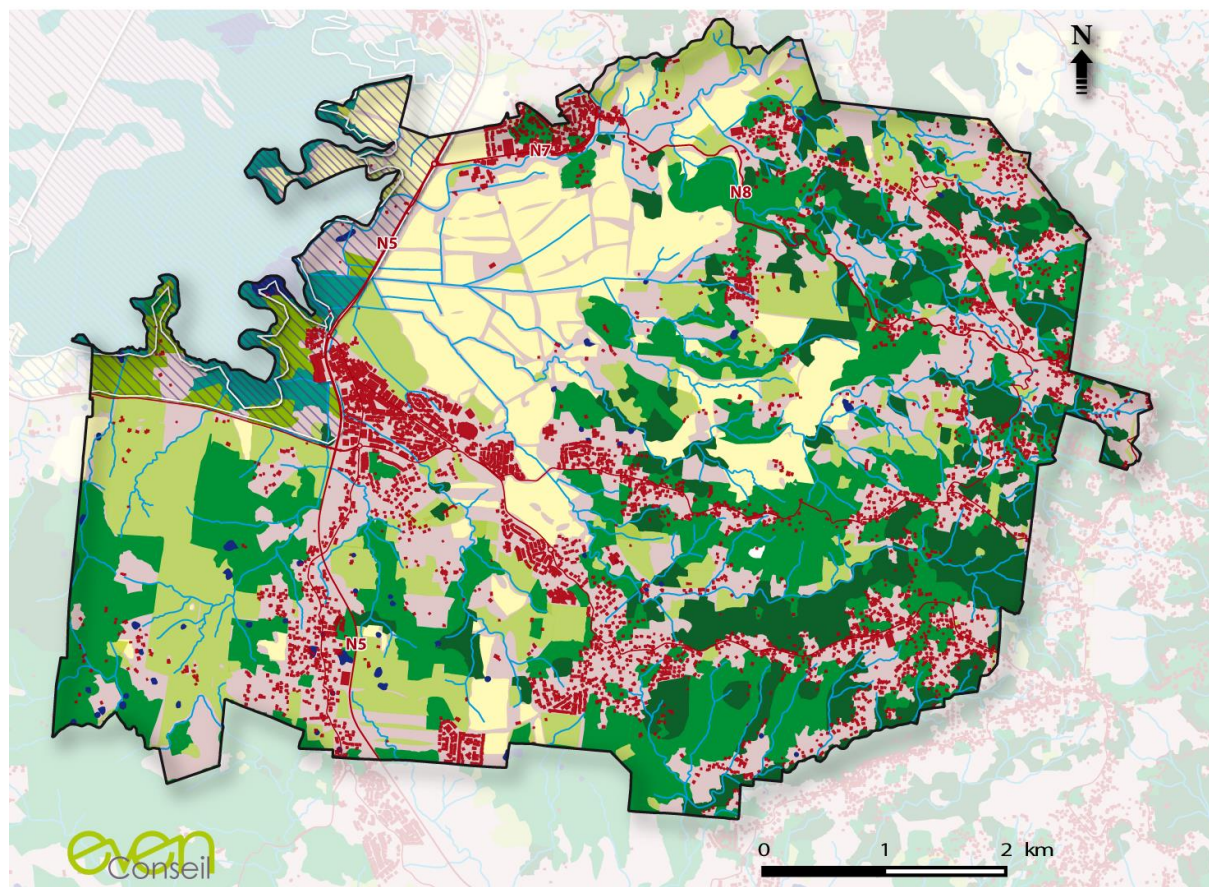
Ils participent ainsi à la fonctionnalité globale du réseau écologique local.

A Rivière-Salée, on trouve d'ores et déjà une nature en ville de la nature en ville, notamment grâce aux jardins privatifs, et à certains espaces publics plantés.

## 4.1.8. Des échanges entre le littoral et les mornes à maintenir

UNE TRAME VERTE ET BLEUE PORTEUSE DE RICHESSES ECOLOGIQUES AVEREES, A PRESERVER ET A VALORISER PAR SA DECOUVERTE

PLU de Rivière Salée - février 2016



Des réservoirs de biodiversité à préserver

- Protection de la densité boisée des mangroves
- Protection de la forêt humide à moyennement humide, à la richesse écologique reconnue
- Espaces ouverts connecté au réseau des réservoirs
- Rivière Salée, un réservoir-corridor d'envergure insulaire
- Un projet de Réserve Naturelle Régionale sur la baie de Genipa
- Zone tampon
- Zone de protection renforcée

Des espaces à forte naturalité à préserver voire restaurer

**Milieux forestiers**

- Des espaces forestiers (forêt sèche et autres formations arborées)

**Milieux ouverts**

- Préservation des espaces en friches et prairies, continuum écologique

**Milieux aquatiques et humides**

- Protection des zones humides
- Préservation des cours d'eau, corridors aquatiques

Concilier les enjeux de développement urbain avec la trame verte et bleue

- Les espaces agricoles (cultures de canne à sucre)
- Renforcer et préserver la place du végétal au sein des espaces plus urbanisés du territoire
- Maîtriser l'urbanisation diffuse / linéaire afin de limiter la consommation des espaces naturels et agricoles
- Les voies routières, sources de fragmentation écologique
- Les obstacles ponctuels à l'écoulement des eaux

## 4.2. Des coupures vertes pour nécessaires au bon fonctionnement du territoire

Les coupures vertes sont des espaces de respiration agricoles et naturels entre les différentes entités bâties (bourgs, quartiers, écarts...).

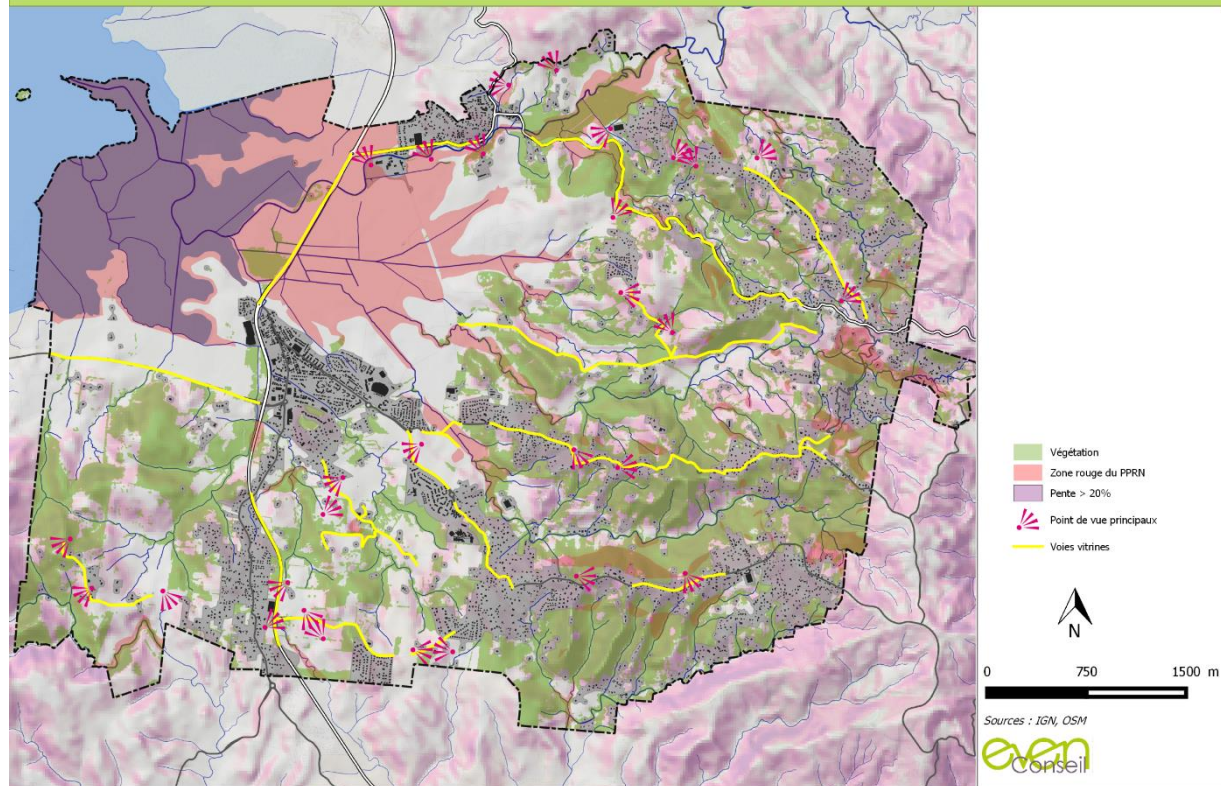
Ces espaces sont essentiels dans le fonctionnement de la commune car ils permettent à la fois:

- une meilleure lisibilité de son organisation en garantissant l'identification claire des différents quartiers et donc la préservation de leur identité;
- une meilleure fonctionnalité écologique en préservant des espaces de continuités nécessaires aux déplacements des espèces;
- une qualité paysagère renforcée notamment par la préservation des vues et perspectives lointaines offertes au sein de ces coupures vertes...;

Ces espaces ont donc été définis en s'appuyant sur les éléments physiques, naturels ou paysagers qui dessinent ces coupures entre les quartiers. Les pentes fortes, difficilement constructibles, et les zones soumises à un risque élevé (zones rouge du PPRN) ont également été prises en compte.

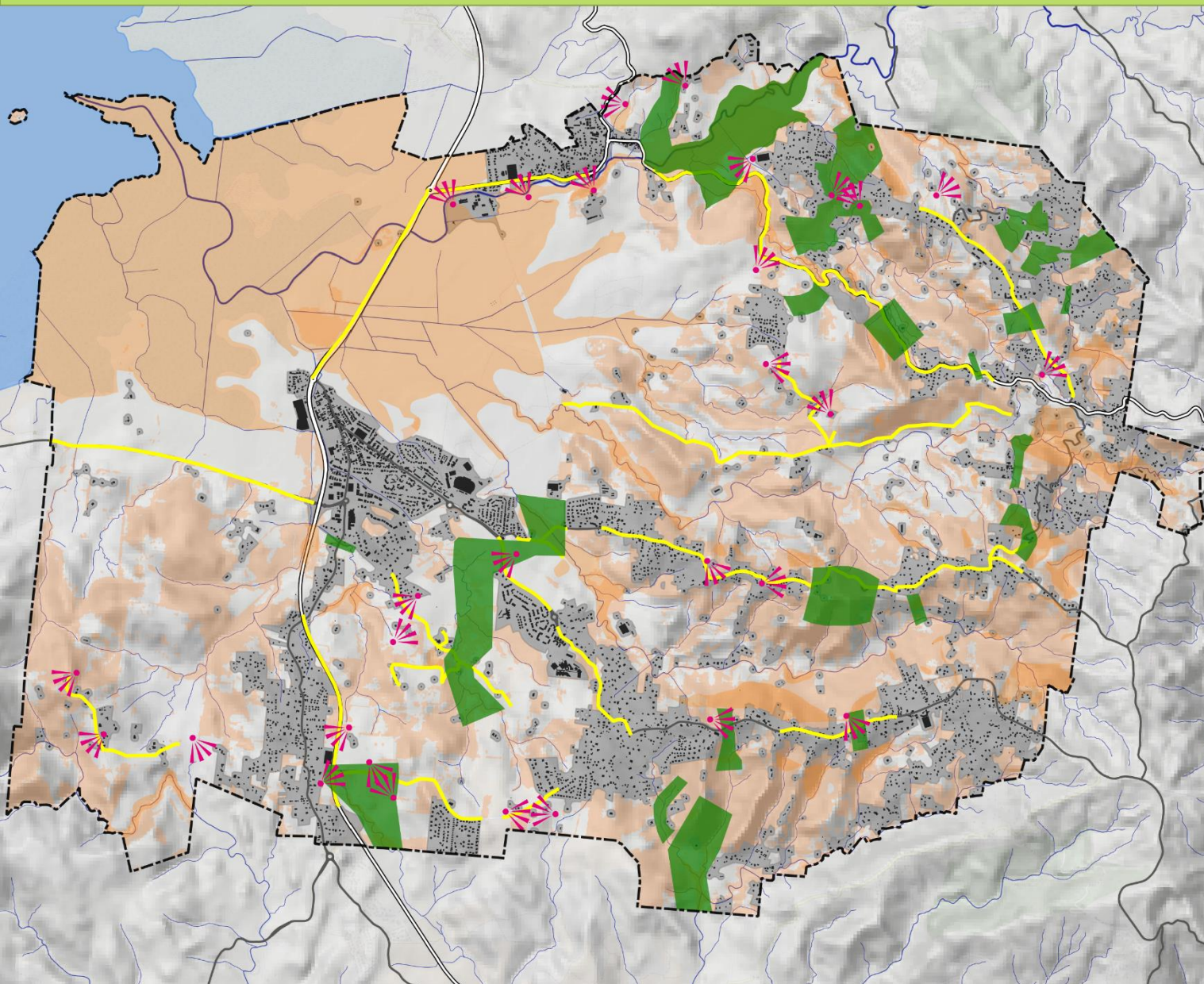
### Des éléments physiques et paysagers qui déterminent les coupures vertes





PLU de Rivière Salée - Juin 2016

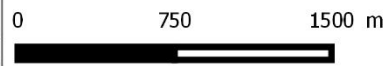


# Des éléments physiques et paysagers qui déterminent les coupures vertes

PLU de Rivière Salée - Juin 2016



-  Coupures vertes
-  Végétation et zone rouge PPRN
-  Point de vue principal
-  Voies vitrines



Sources : IGN, OSM



## 4.3. Une géographie particulière qui génère des risques importants

### 4.3.1. Des risques qui impactent la commune régulièrement

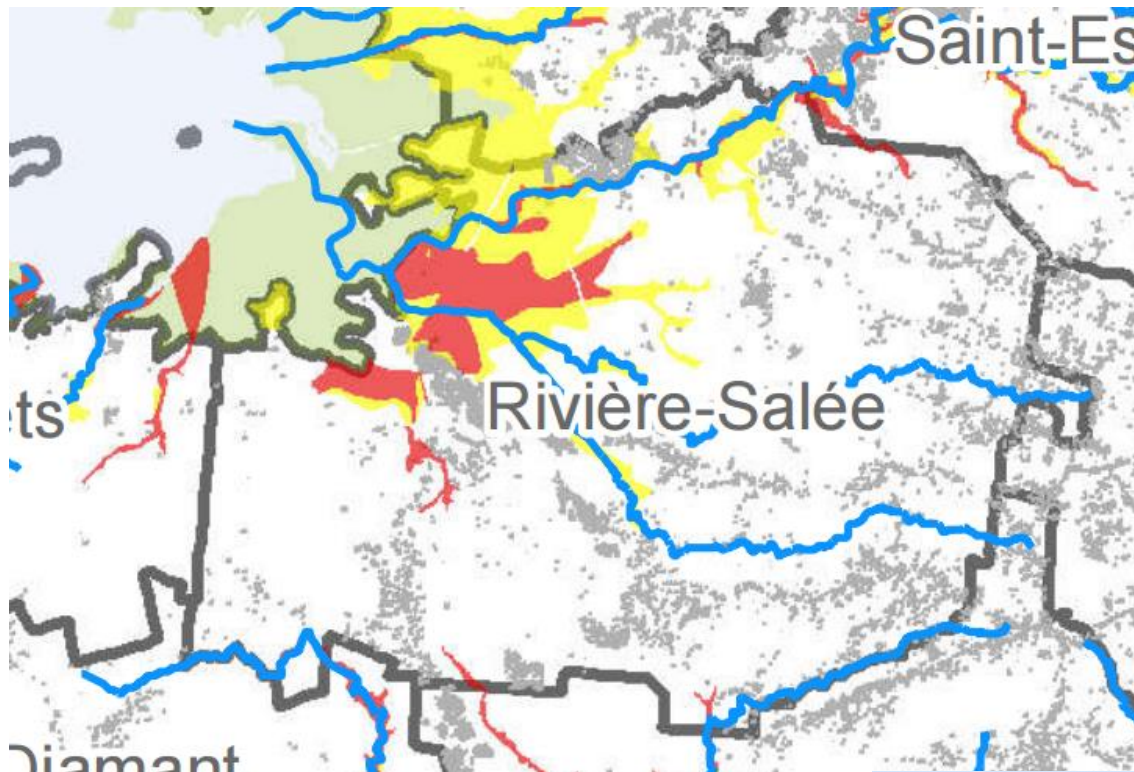
La ville de Rivière Salée est soumise à 5 risques naturels principaux :

- Le risque inondation (crues torrentielles, Le débordement des principaux cours d'eau...);
- Le risque mouvement de terrain (lié aux éboulements, chutes de pierres et de blocs, coulée de boue et glissement de terrain);
- Le risque sismique ;
- Le risque lié aux aléas littoraux (Submersion, houle et érosion) ;
- Le risque de tsunamis;
- Le risque lié aux éruptions volcaniques.

La ville a déjà subi plusieurs épisodes reconnus catastrophes naturelles et ayant fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance entre 1990 et 2015.

Type	Début le	Fin le	Arrêté le
Phénomènes tropicaux (ouragan, onde), inondations, coulées de boue, éboulements...	03/10/1990	04/10/1990	12/10/1990
Inondations, coulées de boue, éboulements, glissements ou affaissements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues consécutifs au passage de la dépression tropicale Iris	26/08/1995	27/08/1995	19/09/1995
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	04/09/1995	05/09/1995	06/11/1995
Inondations, coulées de boue, éboulements, glissements ou affaissements de terrain consécutifs au passage de l'ouragan Marylin	14/09/1995	15/09/1995	06/11/1995
Inondations et coulées de boue, vents cycloniques	17/08/2007	17/08/2007	14/11/2007
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	04/05/2009	05/05/2009	20/07/2009
Inondations et coulées de boue	06/11/2015	06/11/2015	18/11/2015

### 4.3.2. Des inondations\* qui perturbent le fonctionnement de la ville, voire de l'île



Extrait de la carte de l'aléa inondation sur la Martinique  
Source : Observatoire de l'Eau Martinique - Novembre 2012



\*Pour une définition de ce risque, se reporter au glossaire

Le réseau hydrographique de Rivière Salée est dense et souvent proche des zones habitées. Il génère ainsi un risque d'inondation certain. De plus, la taille du bassin versant, le relief et l'intensité des précipitations engendrent des crues très rapides qui augmentent la vulnérabilité du territoire.

Par ailleurs, d'autres facteurs influencent ce risque. En effet, la forte urbanisation en amont (et l'imperméabilisation que cela induit), associée aux actions de défrichement (suppression de la capacité de la végétation à retenir l'eau et les sols), va provoquer des flux de ruissellement plus importants et plus rapides qui vont alimenter les crues des cours d'eau et ravines, et générer des inondations en aval. Ainsi, on a pu observer une augmentation des phénomènes d'inondation par ruissellement au niveau de l'entrée de Grand-bourg suite à la forte urbanisation du quartier de Médecin.

En outre, le mauvais entretien des rivières et l'accumulation des matières en suspension va engendrer des problèmes d'écoulement au niveau des rivières et ravines. C'est notamment le cas pour la Rivière Salée qui ne bénéficie plus de l'entretien assuré auparavant par les producteurs de canne à sucre. Par conséquent, le lit est encombré et s'envase progressivement, et est donc plus aisément sujet aux crues. L'enjeu est d'autant plus important sur la Rivière Salée que les crues entraînent des inondations de Petit-bourg, mais provoquent également l'inondation de la RN5, pouvant aller jusqu'à son obstruction totale. La liaison principale reliant le sud de l'île à Fort-de-France est alors coupée nécessitant un report du trafic sur les axes de communication secondaires.

Un programme de travaux hydrauliques sur la rivière est aujourd'hui à l'étude afin de réduire l'importance des inondations.

### 4.3.3. Des mouvements de terrain\* localisés



▼ **Mouvements de terrain**

- Glissement
- ◆ Eboulement
- ▼ Coulee
- ★ Effondrement
- ▲ Erosion des berges

▼ **Communes avec mouvements non cartographiables**

- Mouvements de terrain non localisés

Répartition et types de risques au sein de la commune saléenne  
 Source : GEORISQUE -Commune de Rivière Salée

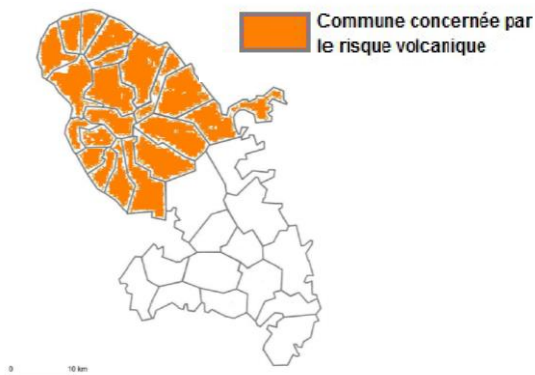
La commune de Rivière Salée est concernée par plusieurs types d'instabilités de terrain.

Les principaux phénomènes observés sont des glissements de terrain\*, des coulées de boue\*, des chutes de blocs et éboulements\*.

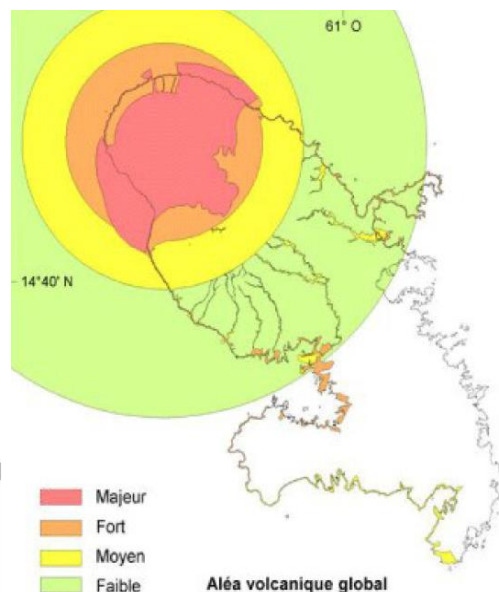
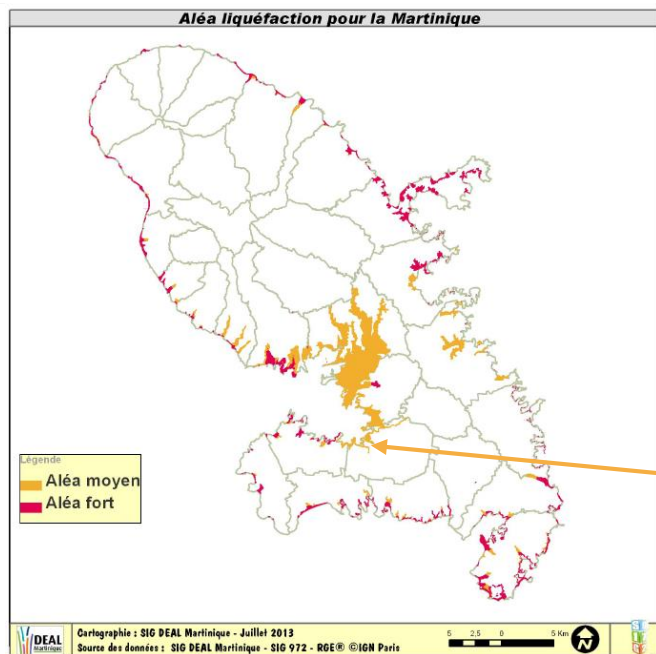
Ces risques sont localisés mais se répartissent sur une grande partie du territoire. Ainsi, les phénomènes de glissement de terrain sont observés dans les mornes, où le relief est particulièrement favorable à cet aléa. En revanche, l'érosion des berges\* concerne la vallée de la Rivière Salée et celle de la rivière Trénelles. Enfin des éboulements ont été recensés au niveau du quartier de Dédé.

\*Pour une définition de ce risque, se reporter au glossaire

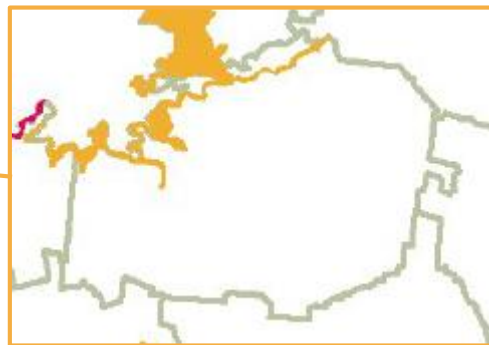
## 4.3.4. Un aléa sismique\* important mais une commune épargnée par les éruptions de la montagne Pelée



Source : SIDPC 972 - octobre 2013



Cartographie de l'aléa volcanique global  
Source : BRGM – cartographie GEODE Caraïbe



La commune de Rivière Salée est concernée par la zone de sismicité 5, comme toute la Martinique, donc soumise à un risque fort. En effet, la Martinique est concernée par les séismes que connaissent les Petites Antilles et qui sont dus principalement au mouvement de subduction de deux plaques océaniques, la plaque « Amérique » s'enfonçant sous la plaque « Caraïbe ».

Par conséquent, des normes parasismiques doivent être respectées dans les règles de la construction.

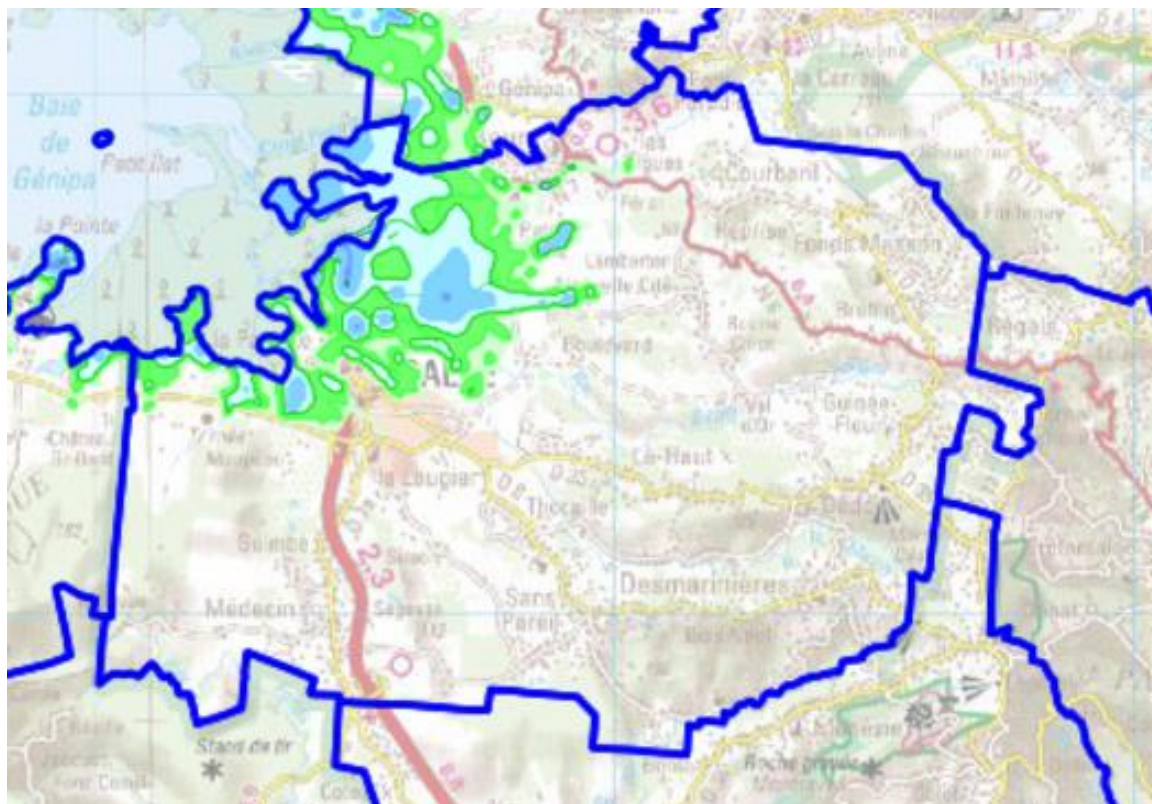
En lien la commune est concernée par un aléa moyen de liquéfaction des sols

A cela s'ajoute le risque volcanique engendré par l'activité présente au Nord de l'île, au niveau de la montagne Pelée. Rivière Salée n'est pas concernée directement par ce risque. Elle fait ainsi partie des communes accueillant la population évacuée du Nord de l'île. Sa façade littorale pourrait être impactée de manière indirecte par les effets collatéraux de l'éruption.

\*Pour une définition de ce risque, se reporter au glossaire



## 4.3.5. Des risques induits par la proximité du littoral



Carte de vulnérabilité de la commune de Rivière Salée face aux aléas littoraux  
Source : CARTELIE-  
Developpement-durable.gouv.fr



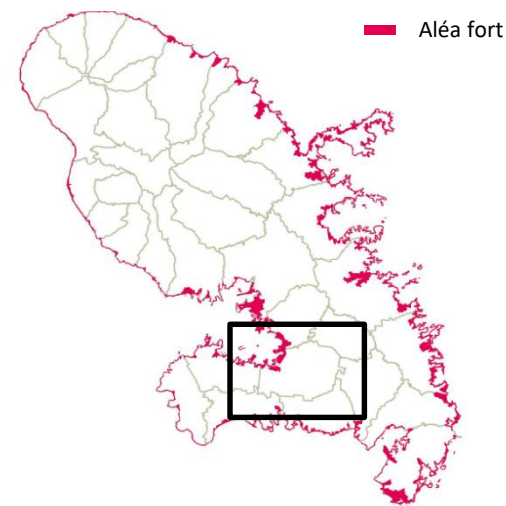
Rivière Salée est touchée par 3 types d'aléas littoraux :

- l'aléa submersion marine\*,
- l'aléa houle cyclonique\*,
- l'aléa érosion marine\*.

La position de la plaine de Rivière Salée en dessous du niveau de la mer rend la commune particulièrement vulnérable aux aléas littoraux, notamment aux phénomènes de submersion marine. Cette problématique doit d'autant plus être prise en compte que le changement climatique entrainera une élévation du niveau de la mer.

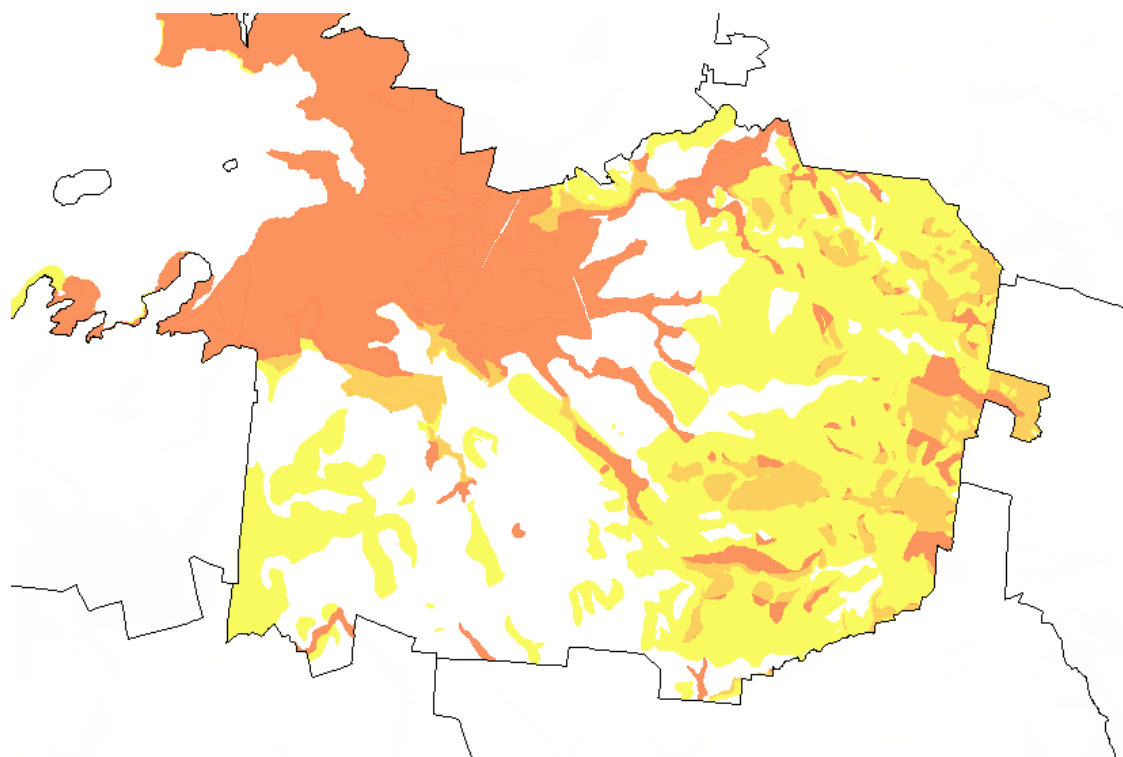
De plus, au vu de l'activité volcanique locale, la commune est également soumise à un aléa fort de tsunamis\*.

\*Pour une définition de ce risque, se reporter au glossaire



Cartographie de l'aléa tsunami en Martinique réalisée dans le cadre des PPRN  
Source : SIG- DEAL Martinique - Juillet 2013

## 4.3.6. Un Plan de Prévention des Risques Naturels unique pour une prise en compte globale de la problématique



- prescriptions particulières
- réalisation au préalable d'un aménagement global
- pas de constructions autorisées sauf exceptions précisées
- pas de constructions autorisées
- zone naturelle protégée

Zonage réglementaire du PPRN approuvé de Rivière Salée  
Source : DEAL

Le PPR de la commune de Rivière Salée a été prescrit par arrêté préfectoral en date du 6 septembre 2002 et approuvé par arrêté préfectoral du 06 février 2004.

Sa révision a été prescrite par arrêté préfectoral le 19 septembre 2011. Le document devrait être approuvé au cours de l'année 2016.

En Martinique, le risque naturel est une composante importante de l'aménagement de l'île par l'ampleur des phénomènes et de ses conséquences sur les personnes et les biens. Cela nécessite donc de développer une politique globale.

La méthode d'élaboration des PPR a été définie globalement à l'échelle du département afin de garantir un traitement homogène des aléas qui concernent les communes limitrophes.

Le PPRN en vigueur de Rivière Salée impacte l'aménagement de la commune de manière plus ou moins importante sur une vaste part de sa superficie. Les règles afférentes à ces zones devront être prises en considération lors de l'élaboration du projet d'aménagement. Les règles du nouveaux PPRN devront être intégrées dès son approbation.

Le zonage du projet de PPRN est sur la page suivante.

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS**  
**Carte REGLEMENTAIRE 2013**  
 Commune de RIVIERE SALEE

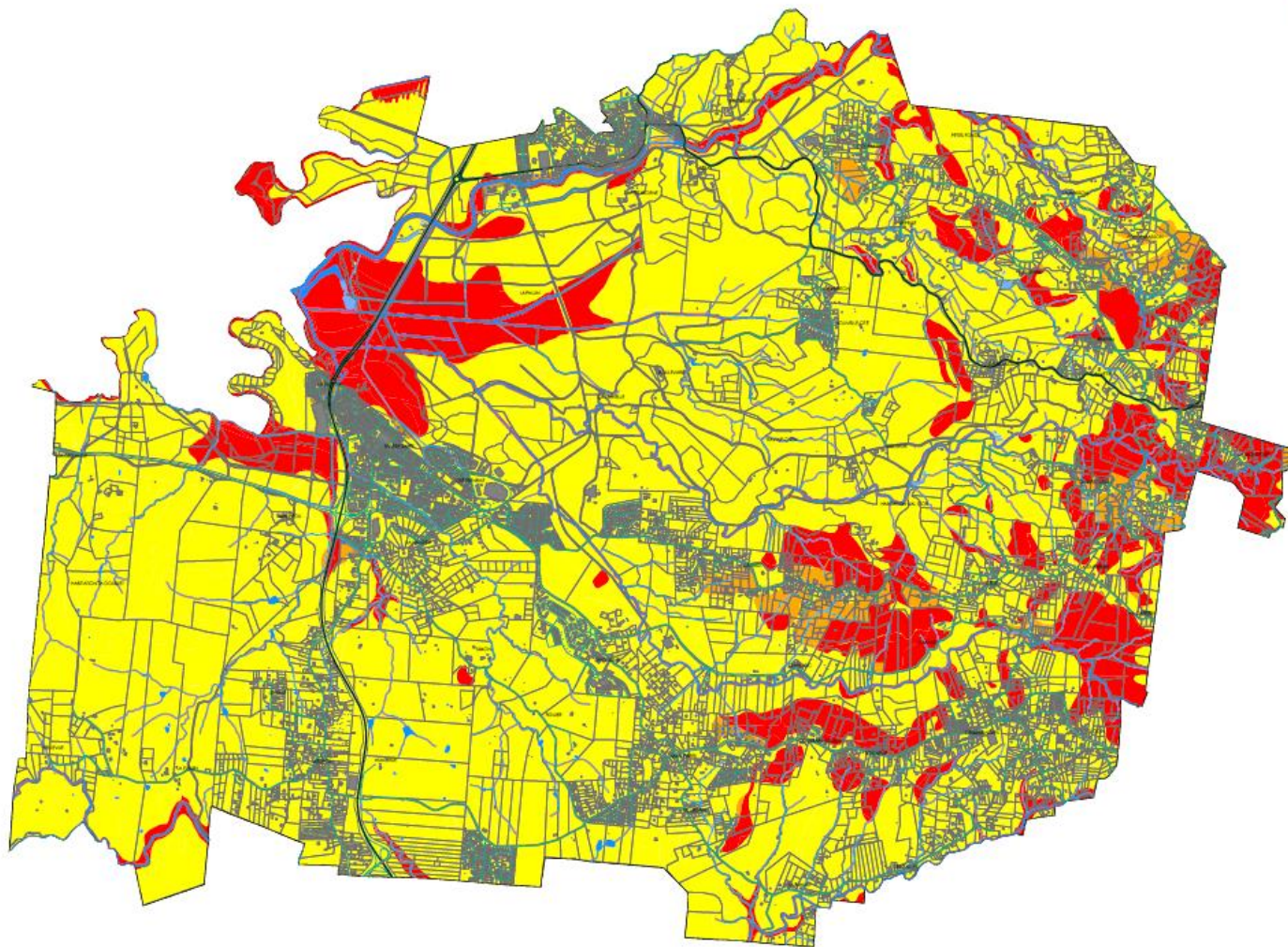


Echelle 1/10 000<sup>0</sup>



INDICE	DATE	MODIFICATIONS
1	Février 2012	Première édition
2	Septembre 2012	Revue de fond
3	Décembre 2013	Approbation

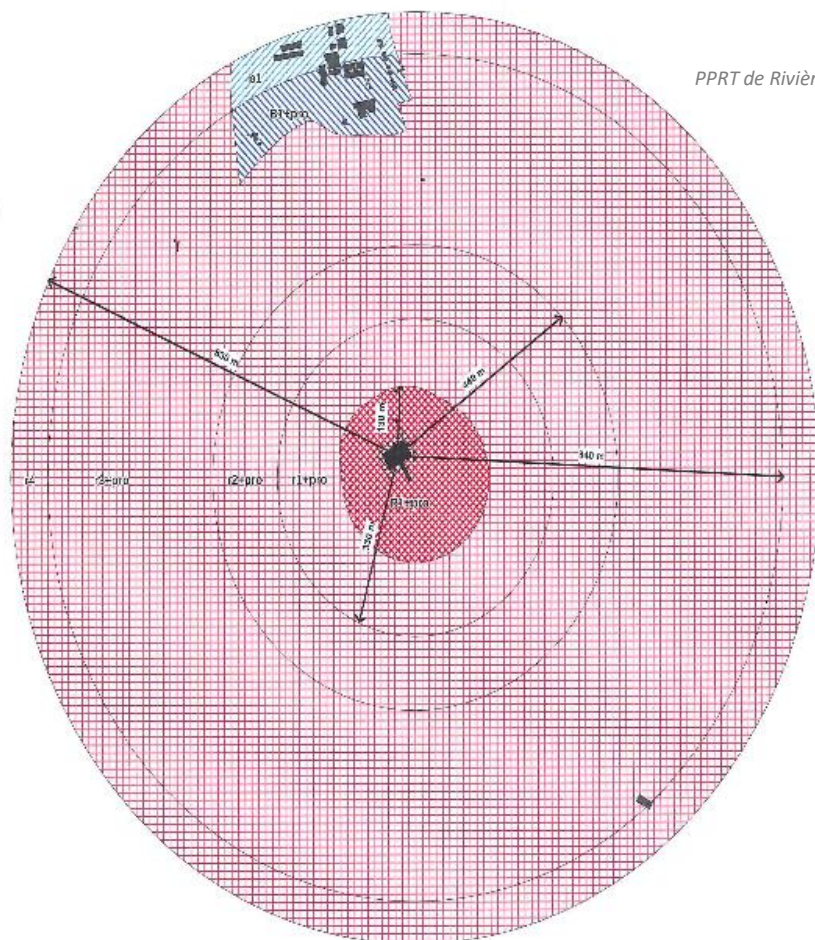
Groupement Expert Révision 2011 | www.gpr2011.com | contact@gpr2011.com



Sources: Données SIG DEAL Martinique, Données IGN


Zonage réglementaire du projet de PPRN de Rivière Salée  
 Source : DEAL


## 4.3.7. Des risques technologiques peu nombreux mais potentiellement dangereux





PPRT de Rivière Salée (GIE) Croix Rivail-  
Zonage réglementaire  
Source : DEAL

### Zonage "Brut"

 Zone d'interdiction stricte R

 Zone d'interdiction r

 Zone d'autorisation B

 Zone d'autorisation b

### Elements de repérage

 Emplacement GIE Croix rivail

 Bâti

La commune recense un site SEVESO\* à Seuil Haut: le dépôt d'explosifs du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Croix Rivail, situé en zone agricole entre Petit-bourg et Rivière Salée.

Unique dépôt d'explosifs civils du département, il couvre les besoins de l'ensemble de la Martinique.

Le PPRT du GIE Croix Rivail a été approuvé le 24 novembre 2011 et permet de contraindre strictement les dynamiques d'urbanisation à proximité du site afin de prévenir le risque.

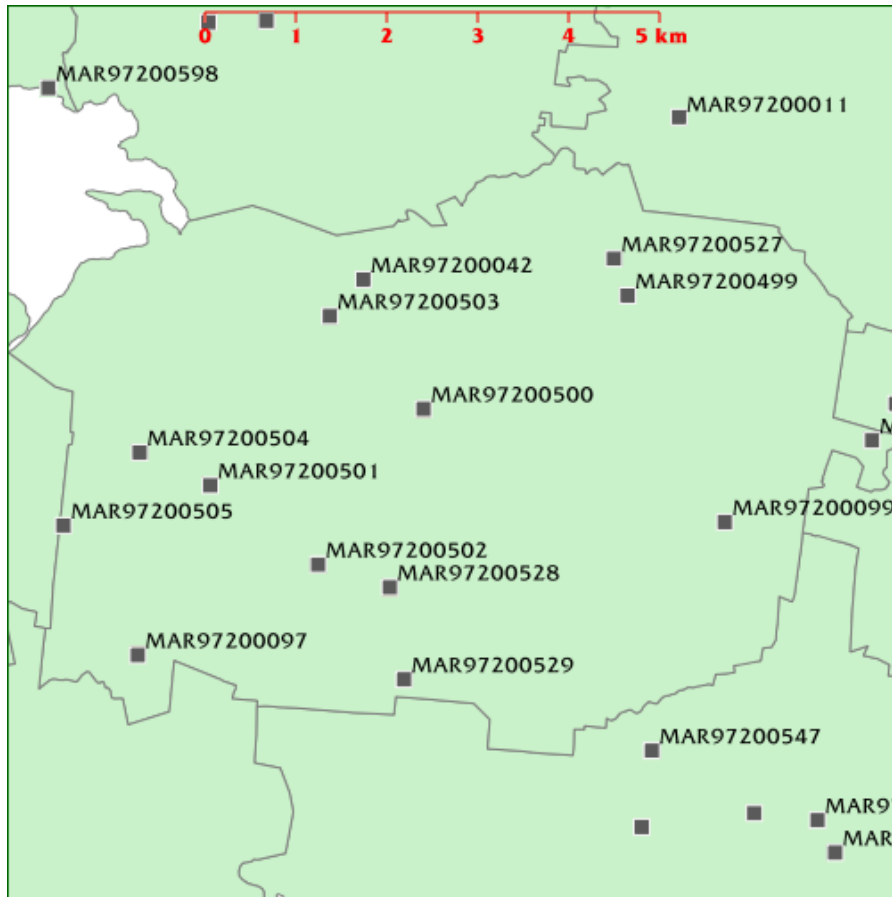
La commune compte 2 autres Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)\*, non SEVESO mais soumises à autorisation ou à enregistrement, donc générant un risque plus faible : La SNEC MAC (carrière d'extraction située au quartier La Reprise) et la station-service TOTAL.

Sur le territoire saléen, on note également un risque lié au transport de matières dangereuses (TMD)\* qui s'effectue par voies routières et voies maritimes:

Il concerne d'abord le périmètre d'étude du dépôt d'explosifs du GIE de Croix Rivail. Le trajet identifié traverse la zone d'activités de l'ancienne usine de Rivière-Salée dans sa partie est, puis emprunte un chemin privé et barré à d'autres circulations. Enfin, la Route Nationale (RN5) est concernée par un fort trafic de bouteilles de gaz et de carburants destinés aux stations-services. Quant aux transports de matières dangereuses par voies maritimes, il touche toute la Martinique.

\*Pour une définition de ce risque, se reporter au glossaire

## 4.3.8. Une pollution des sols assez faible



- Sites Basias (XY centre du site)(\*\*)
- Communes avec sites non localisés(\*\*)

Localisation des sites industriels et activités de services de la base de données BASIAS  
Source : BASIAS-brgm

La commune ne compte que peu de sites pollués. La base de données BASOL\* du Ministère répertorie 2 sites à Rivière Salée:

Le premier se situe au niveau de l'ancienne usine de Petit-bourg: Second site illégalement exploité par la société MétalCaraib (après le Lamentin), ce site a servi à l'exploitation illégale d'un dépôt de déchets métalliques et de véhicules hors d'usage non dépollués, entre mi 2012 et fin 2012. La nature des matériaux traités, ainsi que l'absence totale de dispositifs permettant d'éviter ou de limiter la dispersion de produits dangereux issus de ces déchets dans le milieu naturel permettent de l'identifier comme site pollué. Ce site doit faire l'objet d'un diagnostic.

Le second concerne l'ancienne station-service ESSO de Grand-bourg exploitée jusqu'en décembre 2005. En décembre 2010, le terrain a par la suite été vendu à la mairie de Rivière-Salée, qui l'a aménagé pour un usage de parking municipal. La majeure partie de l'emprise a été imperméabilisée (asphalte et béton), supprimant ainsi toute voie de transfert potentielle.

La base de données BASIAS\*, quant à elle, dénombre 27 points de vigilance liés à des activités passées ou actuelles pouvant générer des pollutions des sols. Cela concerne notamment des activités liées aux anciennes distilleries, des stations-services ou des casses automobiles.

Enfin, la commune est peu touchée par la pollution des sols, notamment par le chlordécone, induite par la culture de bananes que peut connaître le reste de l'île. En effet, ce type de culture n'est quasiment pas développé à Rivière Salée.

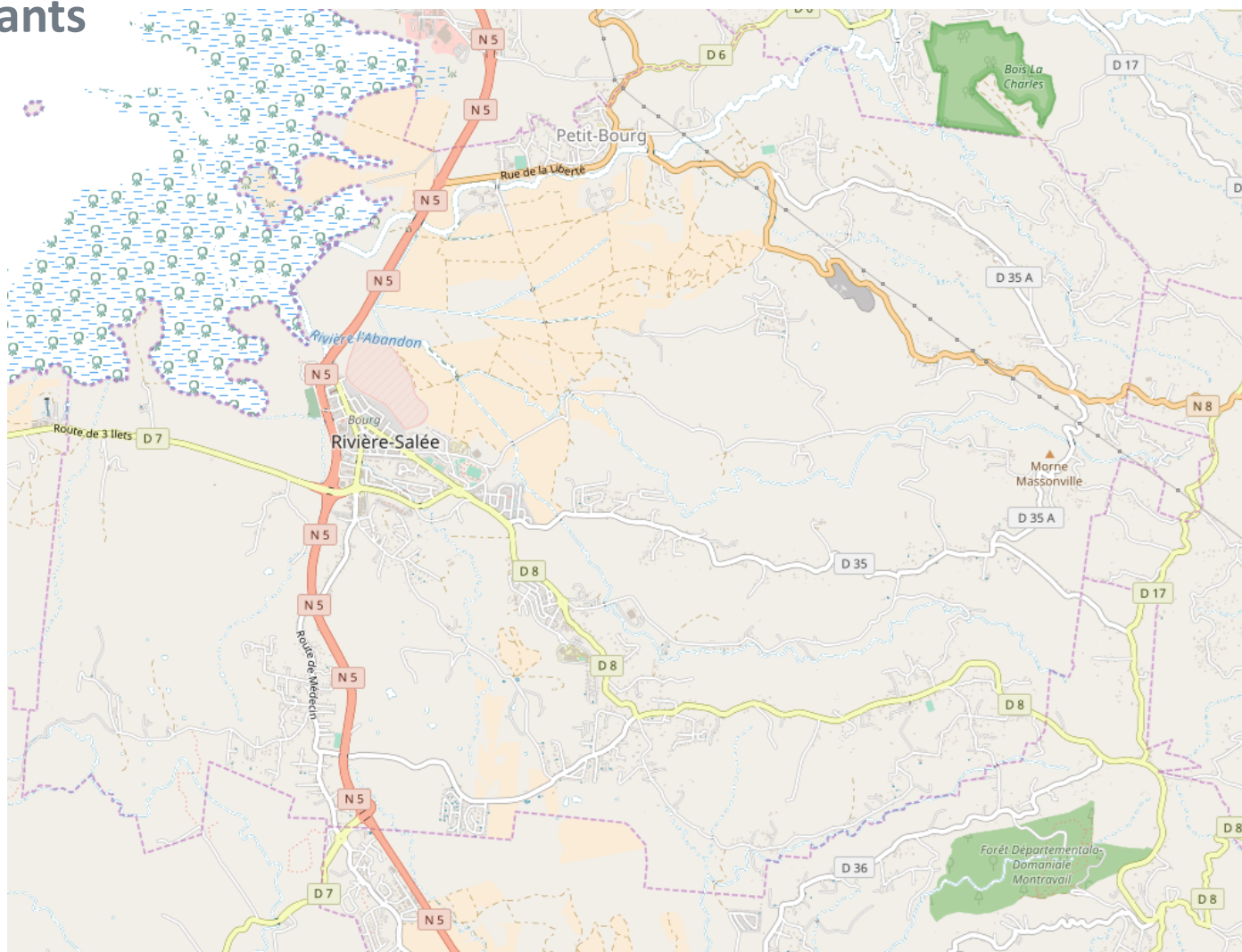
\*Pour une définition, se reporter au glossaire

## 4.3.9. Des nuisances sonores importantes liées au trafic routier sur les axes structurants

Rivière Salée supporte un trafic intense lié au transit entre Fort-de-France et le sud martiniquais. La majorité des déplacements est supportée par la route nationale 5. Cet axe structurant génère des nuisances sonores importantes à ses abords. Les quartiers de La Fayette, La Laugier et Grand Bourg sont les plus impactés par le trafic routier dense. Le Petit-Bourg est concerné par l'autre axe structurant de la commune : la route nationale 8. Grand-Bourg et Petit-Bourg accueillent la plupart des équipements et services de la commune, ainsi les aménagements prévus dans ces quartiers devront veiller à préserver les populations de l'exposition au bruit de ces deux infrastructures routières.

Par ailleurs, le classement sonore des routes départementales\* fait apparaître des axes secondaires sources de nuisances pour les riverains :

- la RD8, classée en catégorie 4 par arrêté préfectoral, qui permet de relier Grand-bourg à la polarité du quartier de Desmarinières, mais également à Sainte Luce et Rivière Pilote;
- la RD7, classée en catégorie 3 qui permet de relier la commune des Trois-llets et qui génère elle aussi des nuisances sonores importantes. Cependant, elle n'impacte que peu d'habitations sur la commune de Rivière Salée.



\*Pour une définition, se reporter au glossaire

## 4.4. Analyse de la consommation d'espaces agricoles et naturels au cours des 10 dernières années

### 4.4.1. Principes méthodologiques

Au titre de l'article L.151-4 du Code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLU « analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme ». Celui-ci « expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques ».

L'analyse de la consommation d'espaces agricoles et naturels sur la commune de Rivière-Salée a été réalisée à partir d'un traitement cartographique semi-automatisée à partir des dernières ressources géomatiques mises à disposition par l'IGN (Référentiel grande échelle 2013) et de vérifications manuelles réalisées à l'appui des photos aériennes et de plusieurs visites de terrain.

L'analyse a donc été réalisée sur la période 2004 (date d'approbation du PLU) et 2013 (dernière campagne de mise à jour des données de l'IGN) au sein des espaces constructibles du PLU de 2004 (zones urbaines U, à urbaniser AU et naturelles soumises à risque Nr) à travers la méthodologie suivante :

1. Identification des parcelles bâties et non bâties en 2013 ;
2. Identification des parcelles bâties et non bâties en 2004 ;
3. Identification des parcelles artificialisées et des parcelles densifiées entre 2004 et 2013 qui correspondent aux deux modèles de développement de l'urbanisation observés sur la commune au cours des 10 dernières années.

Les constructions réalisées entre 2004 et 2013 au sein des zones agricoles (IA, 2A) et naturelles (IN, 2N) ne sont pas intégrées à l'analyse.

#### Définitions :

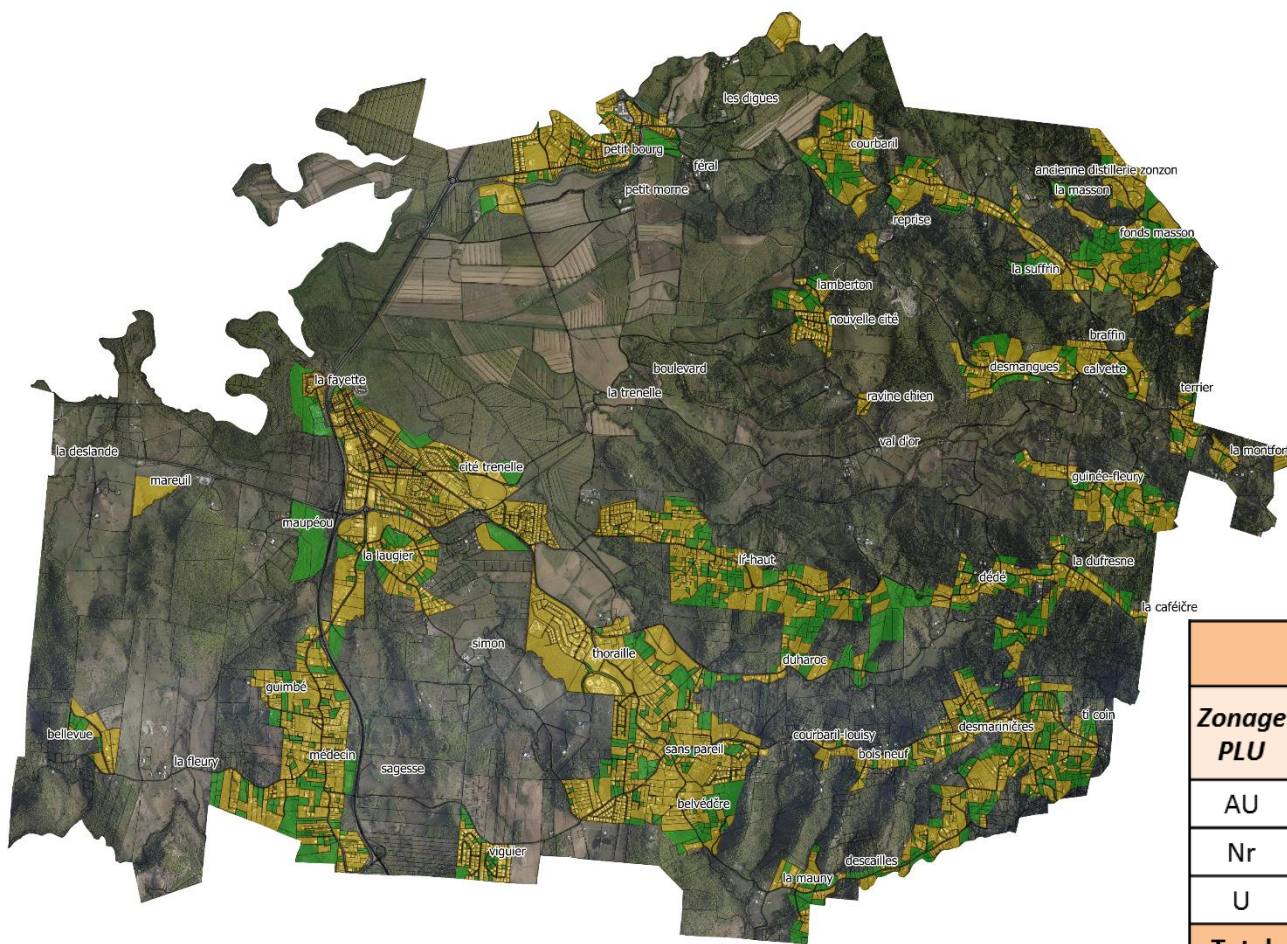
- Les parcelles artificialisées désignent les parcelles entièrement non bâties en 2004 et ayant accueilli une ou plusieurs nouvelles constructions entre 2004 et 2013 ;
- Les parcelles densifiées désignent les parcelles bâties en 2004 ayant accueilli une ou plusieurs nouvelles constructions entre 2004 et 2013 dans le cadre d'une opération de lotissement ou d'une opération de construction réalisée sans division parcellaire.








## 4.4. Analyse de la consommation d'espaces agricoles et naturels au cours des 10 dernières années

### 4.4.2. Les parcelles bâties et non bâties dans les espaces constructibles du PLU en 2013



#### Légende

-  Enveloppe urbaine de 2013
- Espaces constructibles 2013**
-  Parcelles bâties en 2013
-  Parcelles non bâties en 2013

Sources : IGN  
Date : 17/02/2017



2013			
Zonage PLU	Surface totale (ha)	Dont parcelles bâties (ha)	Dont parcelles non bâties (ha)
AU	199,88	128,17	71,70
Nr	81,90	38,27	43,64
U	613,72	451,59	162,14
<b>Total</b>	<b>895,50</b>	<b>618,03</b>	<b>277,47</b>

## 4.4. Analyse de la consommation d'espaces agricoles et naturels au cours des 10 dernières années

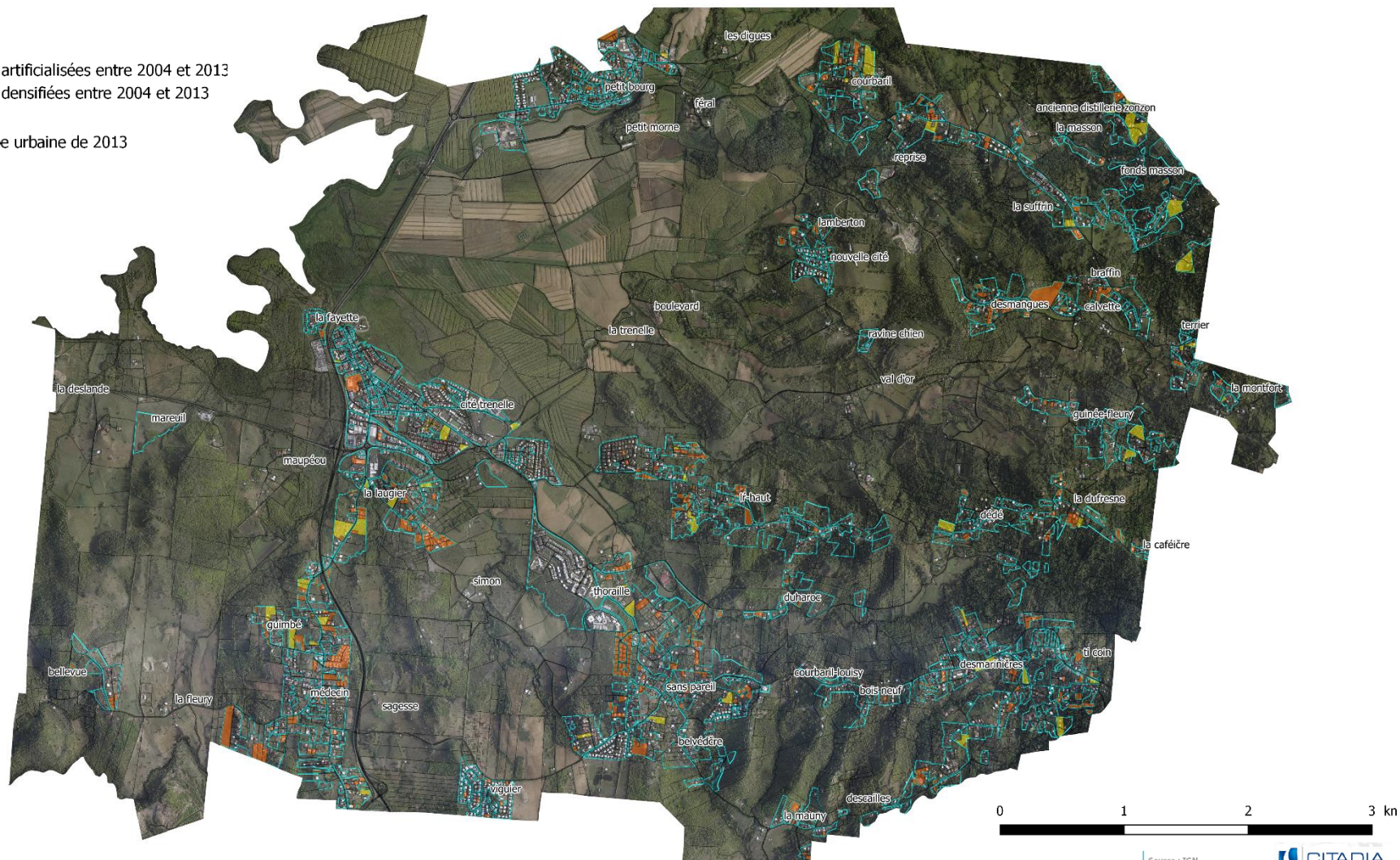
### 4.4.3. Les parcelles artificialisées et densifiées entre 2004 et 2013 dans les espaces constructibles du PLU

#### Légende

Parcels artificialisés entre 2004 et 2013

Parcels densifiés entre 2004 et 2013

Enveloppe urbaine de 2013



Source : IGM

CITADIA

## 4.4. Analyse de la consommation d'espaces agricoles et naturels au cours des 10 dernières années

### 4.4.3. Les parcelles artificialisées et densifiées entre 2004 et 2013 dans les espaces constructibles du PLU

2004			
Zonage PLU	Surface totale (ha)	Dont parcelles bâties (ha)	Dont parcelles non bâties (ha)
AU	199,88	114,92	84,95
Nr	81,90	37,74	44,16
U	613,72	409,47	204,25
<b>Total</b>	<b>895,50</b>	<b>562,14</b>	<b>333,36</b>

2013			
Zonage PLU	Surface totale (ha)	Dont parcelles bâties (ha)	Dont parcelles non bâties (ha)
AU	199,88	128,17	71,70
Nr	81,90	38,27	43,64
U	613,72	451,59	162,14
<b>Total</b>	<b>895,50</b>	<b>618,03</b>	<b>277,47</b>

2004-2013		
Zonage PLU	Parcelles artificialisées (ha)	Parcelles densifiées (ha)
AU	13,25	5,43
Nr	0,52	1,14
U	42,12	15,90
<b>Total</b>	<b>55,89</b>	<b>22,46</b>

Entre 2004 et 2013, les parcelles artificialisées dans les espaces constructibles du PLU représentent une surface totale de près de 56ha, soit un rythme de consommation d'espaces agricoles et naturels moyen de l'ordre de 5,6ha/an, réparti comme suit :

- 75% en zone urbaine U, soit 42,12ha ;
- 24% en zone à urbaniser AU, soit 13,25ha ;
- 1% en zone naturelle soumise à risque, soit 0,52ha.

Sur cette même période, la consommation d'espaces dans les zones agricoles et naturelles s'élève à 23ha, dont :

- 95% en zone agricole, soit 21,91ha ;
- 5% en zone naturelle, soit 1,36ha.

Entre 2004 et 2013, les parcelles ayant fait l'objet d'opérations de densification dans les espaces constructibles du PLU représentent une surface totale de 22ha, soit un rythme moyen de l'ordre de 2,2ha/an, réparti comme suit :

- 71% en zone urbaine U, soit 15,9ha ;
- 24% en zone à urbaniser AU, soit 5,43ha ;
- 5% en zone naturelle soumise à risque, soit 1,14ha.

Au global, la consommation d'espaces observée entre 2004 et 2013 s'élève à 102ha, dont :

- 56ha de parcelles artificialisées dans les zones U, AU et Nr du PLU de 2004 ;
- 23ha de parcelles densifiées dans les zones U, AU et Nr du PLU de 2004 ;
- 23ha consommés en zones agricoles ou naturelles.

# 4.5. Les capacités de densification et de mutation des espaces urbanisés

## 4.5.1. Principes méthodologiques

Au titre de l'article L.151-4 du Code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLU analyse la « capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers ».

L'analyse des capacités de densification et de mutation des espaces urbanisés du PLU de Rivière-Salée consiste à recenser les dents creuses et les parcelles mutables situées au sein des espaces constructibles donc potentiellement disponibles pour accueillir de nouvelles constructions sans consommer de nouveaux espaces actuellement à vocation agricole ou naturelle.

L'analyse a donc été réalisée au sein de zones urbaines (U) à vocation dominante d'habitat qui correspondent aux secteurs déjà urbanisés et aux secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter, à savoir : la zone Ub (zone urbaine mixte de centralité regroupant les agglomérations de Grand-bourg et Petit-bourg), la zone Up (zones urbaine à vocation patrimoniale), zone Um (zone urbaines de mutation située dans a continuité des agglomérations de Grand-bourg et Petit-bourg), zones Uc (zone urbaine dense à dominante d'habitat intermédiaire et collectif) et zone Ud (zone urbaine diffuse au caractère de compagne habitée dans les quartiers).

### Définitions :

- Les dents creuses regroupent les parcelles entièrement non bâties (parcelles dont le coefficient d'emprise au sol est nul) desservies par une infrastructure routière publique ou privée. Compte-tenu de la diversité des caractéristiques du parcellaire sur la commune en terme de superficie et d'implantation, les surfaces minimales des dents creuses ont été définie à partir de la taille moyenne des parcelles dans chacune des zones urbaines (U) à vocation dominante d'habitat. Ce parti pris méthodologique répond à une logique de faisabilité en permettant d'exclure les parcelles de surface réduite ou à la configuration complexe ne permettant pas d'accueillir directement une nouvelle construction.
- Les parcelles mutables correspondent aux parcelles potentiellement divisibles ou accueillant un ou plusieurs bâtiments potentiellement dégradé ou vacant.

Zonage	Seuil minimum (m <sup>2</sup> )
Ub	300
Up	
Um	800
Ud	1500
Uc	1700

Le repérage des dents creuses et des parcelles mutables a donc été réalisé à partir d'un traitement cartographique automatisé, croisé avec les potentialités foncières repérées par l'ADUAM à Grand-bourg et Petit-bourg, puis affiné à travers des analyses par photo-interprétation et plusieurs visites de terrain.

## 4.5. Les capacités de densification et de mutation des espaces urbanisés

### 4.5.1. Principes méthodologiques

L'identification des dents creuses et des parcelles mutables a été réalisée à partir d'une grille d'analyse multicritères permettant de croiser :

- **Les enjeux environnementaux, agricoles et paysagers** afin de prendre en compte les objectifs de préservation et de mise en valeur des espaces soumis aux risques, présentant des sensibilités naturelles ou paysagère, des contraintes topographiques liées au relief ou caractérisées par un usage agricole.
- **Les enjeux urbains et d'aménagement du territoire** permettant d'identifier les secteurs d'urbanisation stratégiques au sein des espaces urbanisés au regard de leur superficie et domanialité, de leur proximité aux secteurs accueillant des équipements, commerces et services, des arrêts de transports en commun.

Chaque parcelle identifiée a fait l'objet d'une notation appréciée au regard des différents enjeux environnementaux et urbains qui permet de déterminer les différentes contraintes et potentialités pour accueillir de nouvelles constructions. Chaque note est associée à un coefficient de rétention foncière spécifique pour tenir compte des situations de blocage susceptible d'empêcher la mobilisation de certaines parcelles à l'horizon du PLU (10 ans), du fait des situations d'indivision ou de la temporalité nécessaire pour faire émerger des opérations de construction au sein des enveloppes urbanisées (contraintes techniques, juridiques ou techniques).



*Exemple de dent creuse et de parcelle potentiellement mutable à Grand-bourg. Source : Citadia Conseil, octobre 2016*

## 4.5. Les capacités de densification et de mutation des espaces urbanisés

Notation	Coefficient de rétention foncière	Filtres urbains et environnementaux
<b>0</b>	<b>100%</b>	Dents creuses ou parcelles potentiellement mutables situées en zone rouge du projet de PPR et rendues de fait inconstructibles.
<b>1</b>	<b>60%</b>	Dents creuses ou parcelles potentiellement mutables caractérisées par une utilisation agricole en activité (ilots agricoles déclarés PAC en 2014 recensés par le Registre parcellaire graphique).
		Dents creuses ou parcelles potentiellement mutables dont la pente moyenne est supérieure ou égale à 30%.
		Dents creuses ou parcelles potentiellement mutables situées dans un réservoir de biodiversité forestier, une coupure d'urbanisation, dans un quartier concerné par une problématique de ruissellement des eaux pluviales ou situées dans un rayone de 300m d'un point de vu paysager remarquable.
<b>2</b>	<b>50%</b>	Dents creuses ou parcelles potentiellement mutables contiguës qui forment un tènement foncier dont la superficie est supérieure à 5 000m <sup>2</sup> et constituent de ce fait un secteur stratégique pour accueillir une opération d'aménagement d'ensemble ;
<b>3</b>	<b>50%</b>	Dents creuses ou parcelles potentiellement mutables situées à plus de 15mn à pied de Grand-bourg et Petit-bourg ou à plus de 5/10 mn à pied d'un arrêt de bus ou d'un pôle de service de proximité (accueillant à minima un commerce de proximité, une équipement public ou un service à la personne).
<b>4</b>	<b>40%</b>	Dents creuses ou parcelles potentiellement mutables situées à moins de 15mn à pied de Grand-bourg et Petit-bourg ou à moins de 5/10 mn à pied d'un arrêt de bus ou d'un pôle de service de proximité (accueillant à minima un commerce de proximité, une équipement public ou un service à la personne).
<b>5</b>	<b>30%</b>	Dents creuses ou parcelles potentiellement mutables situées à Grand-bourg et Petit-bourg. Dents creuses ou parcelles potentiellement mutables appartenant à la commune ou en courts d'acquisition par l'Etablissement Public Foncier (EPF).

## 4.5. Les capacités de densification et de mutation des espaces urbanisés

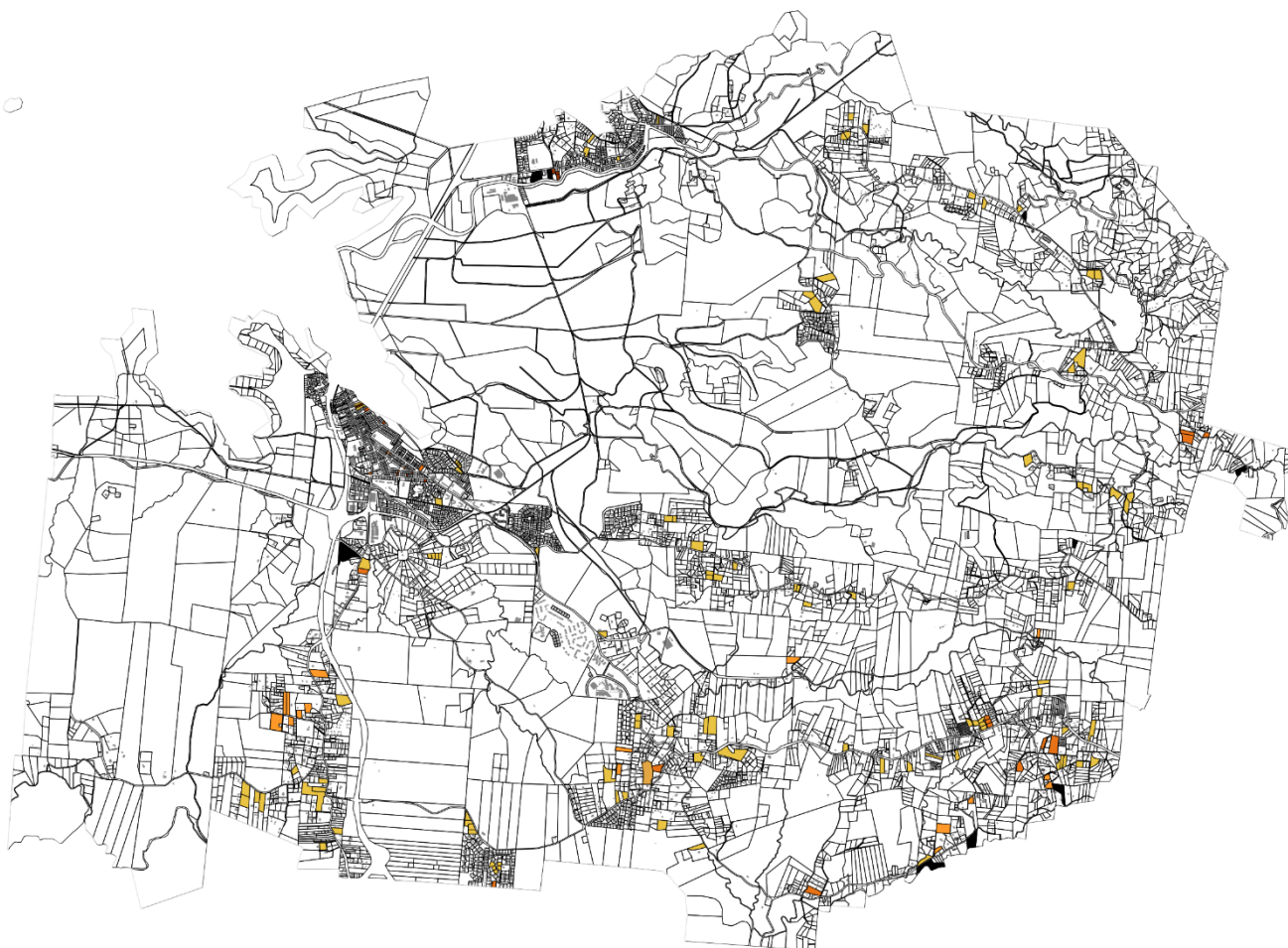
### 4.5.2. Résultats de l'analyse multicritères

Aucune parcelle n'est comptabilisée plus d'une fois.  
Chaque filtre extrait les parcelles en partant de la note la plus basse à la plus élevée

Zonage\Notation	0	1	2	3	4	5	6	Surface brute
Ub	0,72	0,26	0,00	0,00	0,14	0,11	0,28	1,52
Uc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04	0,04
Ud	3,54	25,26	1,04	5,18	3,44	0,00	0,00	38,46
Um	0,00	0,49	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00	0,59
Up	0,00	0,17	0,00	0,00	0,01	0,10	0,02	0,30
Total brut	4,26	26,19	1,04	5,18	3,69	0,20	0,35	40,92
% Réention	100%	60%	50%	50%	40%	30%	30%	
% mobilisation	0%	40%	50%	50%	60%	70%	70%	
Surface nette	0,00	10,48	0,52	2,59	2,22	0,14	0,24	16,19

Zonage\Notation	0	1	2	3	4	5	6	Nombre total de parcelles
Ub	2	2	0	0	7	2	6	19
Uc	0	0	0	0	0	0	1	1
Ud	7	92	1	16	13	0	0	129
Um	0	7	0	0	1	0	0	8
Up	0	2	0	0	2	2	3	9
Nombre total de parcelles	9	103	1	16	23	4	10	

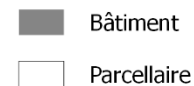
## 4.5.2. Résultats de l'analyse multicritères



### Potentiel foncier par note

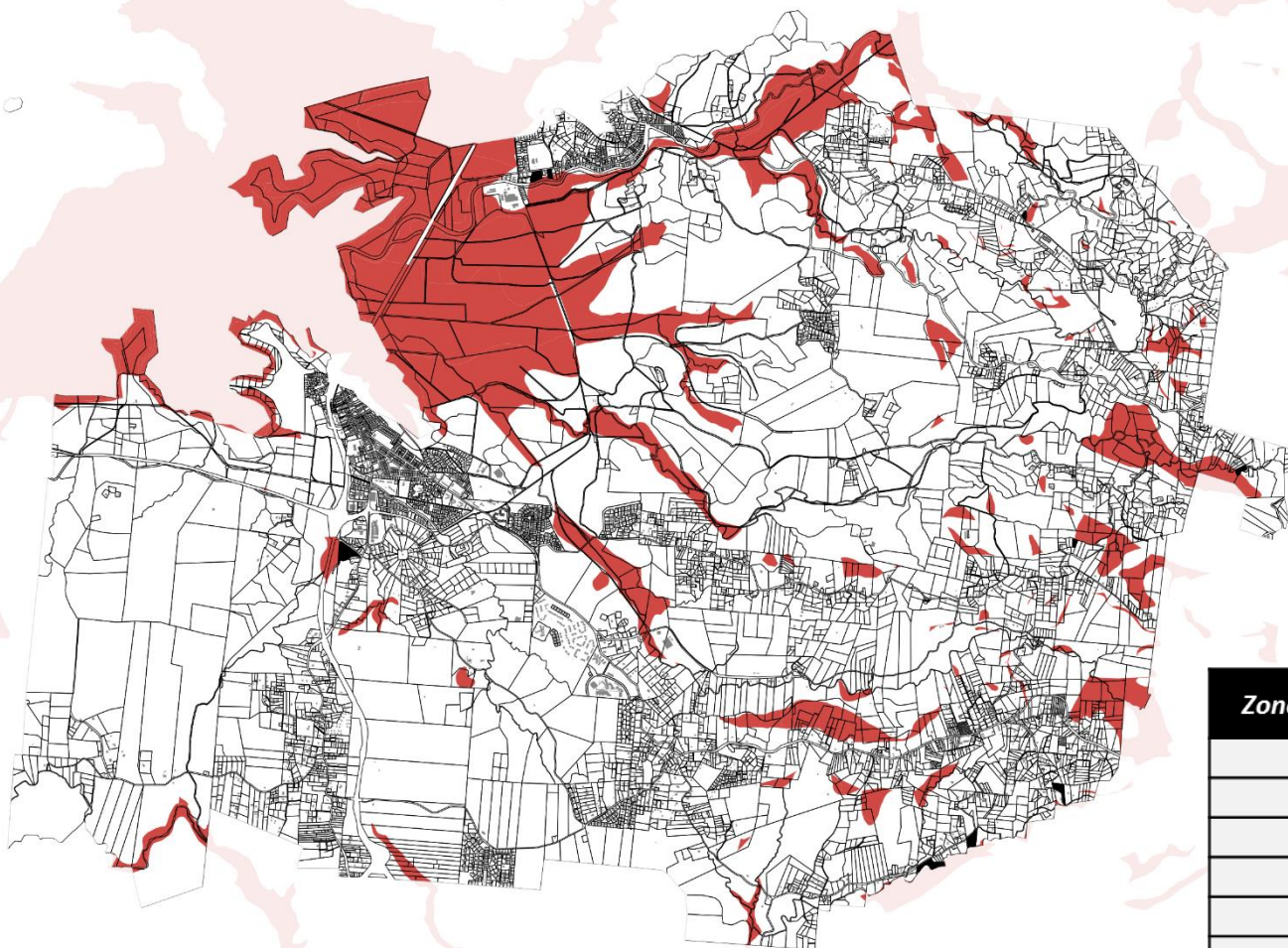


### Fond de plan





### 4.5.3. Déclinaison de l'analyse multicritères



**Potentiel foncier par note**

■ 0

**Filtre**

■ PPR zone rouge

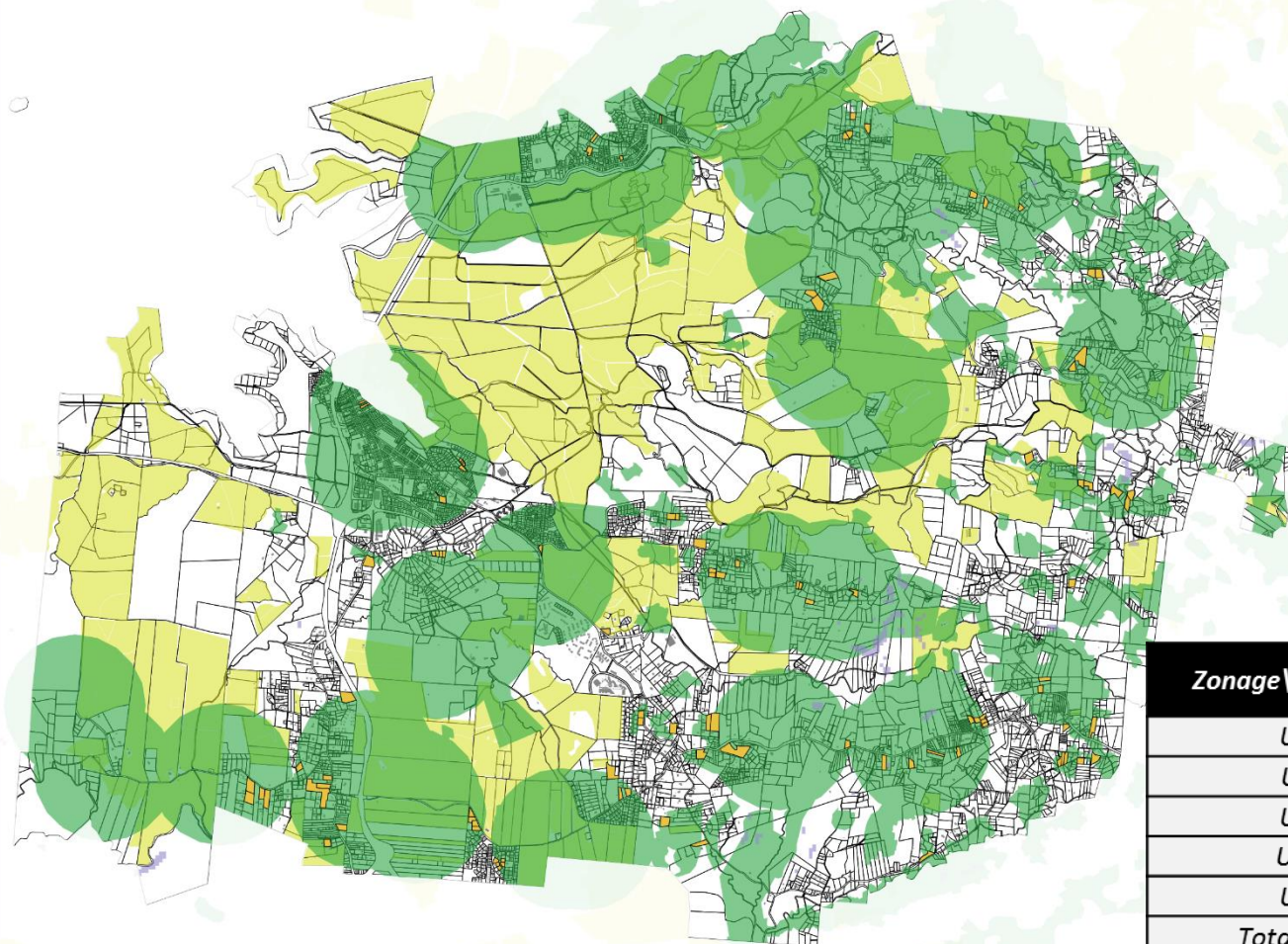
**Fond de plan**

■ Bâtiment

□ Parcellaire

Zonage\Notation	Surfaces (ha)	Nombre de parcelles
<i>Ub</i>	0,72	2
<i>Uc</i>	0,00	0
<i>Ud</i>	3,54	7
<i>Um</i>	0,00	0
<i>Up</i>	0,00	0
<b>Total brut</b>	4,26	9
<b>% Rétention</b>	100%	
<b>% mobilisation</b>	0%	
<b>Surface nette</b>	0,00	

## 4.5.3. Déclinaison de l'analyse multicritères



### Potentiel foncier par note

1

### Filtre

Zones de protection (coupures vertes, périmètre point de vue, réservoir de biodiversité terrestre)

Pentes supérieures à 30°

Zones agricoles

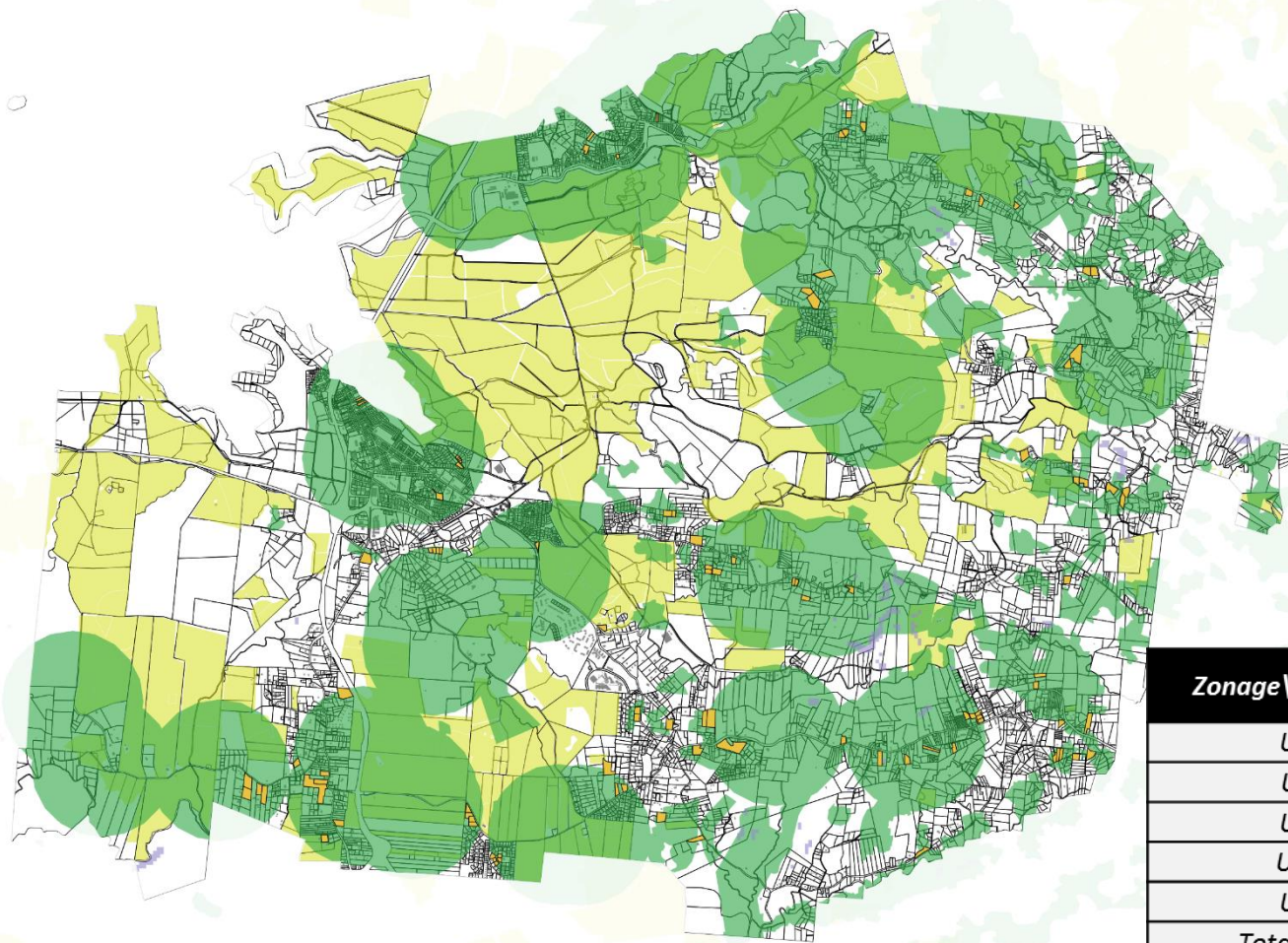
### Fond de plan

Bâtiment

Parcellaire

Zonage\Notation	Surfaces (ha)	Nombre de parcelles
<i>Ub</i>	0,26	2
<i>Uc</i>	0,00	0
<i>Ud</i>	25,26	92
<i>Um</i>	0,49	7
<i>Up</i>	0,17	2
<b>Total brut</b>	<b>26,19</b>	<b>2</b>
<b>% Réention</b>	<b>60%</b>	
<b>% mobilisation</b>	<b>40%</b>	
<b>Surface nette</b>	<b>10,48</b>	

### 4.5.3. Déclinaison de l'analyse multicritères



**Potentiel foncier par note**

1

**Filtre**

Zones de protection (coupures vertes, périmètre point de vue, réservoir de biodiversité terrestre)

Pentes supérieures à 30°

Zones agricoles

**Fond de plan**

Bâtiment

Parcellaire

Zonage\Notation	Surfaces (ha)	Nombre de parcelles
Ub	0,26	2
Uc	0,00	0
Ud	25,26	92
Um	0,49	7
Up	0,17	2
<b>Total brut</b>	<b>26,19</b>	<b>2</b>
% Réention	60%	
% mobilisation	40%	
<b>Surface nette</b>	<b>10,48</b>	

### 4.5.3. Déclinaison de l'analyse multicritères

Quartier Sans-Pareil



Potentiel foncier par note

2

Fond de plan

Bâtiment

Parcelle

Zonage\Notation	Surfaces (ha)	Nombre de parcelles
<i>Ub</i>	0,00	0
<i>Uc</i>	0,00	0
<i>Ud</i>	1,04	1
<i>Um</i>	0,00	0
<i>Up</i>	0,00	0
<b>Total brut</b>	<b>1,04</b>	<b>1</b>
<i>% Rétention</i>	50%	
<i>% mobilisation</i>	50%	
<b>Surface nette</b>	<b>0,52</b>	

### 4.5.3. Déclinaison de l'analyse multicritères



**Potentiel foncier par note**

■ 3

**Filtre**

■ Accessibilité à 10 minutes à pieds d'un arrêt de bus

■ Accessibilité à 20 minutes à pieds de Grand Bourg et petit bourg

**Fond de plan**

■ Bâtiment

□ Parcellaire

Zonage\Notation	Surfaces (ha)	Nombre de parcelles
<i>Ub</i>	0,00	0
<i>Uc</i>	0,00	0
<i>Ud</i>	5,18	16
<i>Um</i>	0,00	0
<i>Up</i>	0,00	0
<b>Total brut</b>	5,18	16
<b>% Réention</b>	50%	
<b>% mobilisation</b>	50%	
<b>Surface nette</b>	2,59	

### 4.5.3. Déclinaison de l'analyse multicritères



**Potentiel foncier par note**

4

**Filtre**

Accessibilité à 10 minutes à pieds d'un arrêt de bus

Accessibilité à 20 minutes à pieds de Grand Bourg et petit bourg

**Fond de plan**

Bâtiment

Parcellaire

Zonage \ Notation	Surfaces (ha)	Nombre de parcelles
<i>Ub</i>	0,14	7
<i>Uc</i>	0,00	0
<i>Ud</i>	3,44	13
<i>Um</i>	0,10	1
<i>Up</i>	0,01	2
<b>Total brut</b>	<b>3,69</b>	<b>23</b>
<b>% Réention</b>	<b>40%</b>	
<b>% mobilisation</b>	<b>60%</b>	
<b>Surface nette</b>	<b>2,22</b>	

## 4.5. Les capacités de densification et de mutation des espaces urbanisés

### 4.5.3. Déclinaison de l'analyse multicritères



Grand-bourg

Zonage\Notation	Surfaces (ha)	Nombre de parcelles
<i>Ub</i>	0,11	2
<i>Uc</i>	0,00	0
<i>Ud</i>	0,00	0
<i>Um</i>	0,00	0
<i>Up</i>	0,10	2
Total brut	0,20	4
% Réention	30%	
% mobilisation	70%	
Surface nette	0,14	



Petit-bourg

# Contraintes et potentialités de développement de la commune

## Synthèse des enjeux

- La protection des espaces naturels les plus remarquables, avec en premier plan la Mangrove, par sa valorisation et une prise de conscience des saléens et des visiteurs
- Le maintien des espaces de cultures et des savanes dans leur diversité pour que ces espaces participent aux continuités écologiques
- La préservation des cours d'eau et ravines, de leur profil naturel et des habitats connexes (dont les zones humides) afin d'optimiser leur rôle de corridor écologique mais également de permettre une meilleure gestion du ruissellement et des inondations associées
- La limitation de la fragmentation du réseau écologique par la maîtrise du mitage et de l'urbanisation linéaire, et donc le maintien des coupures d'urbanisation
- La protection des coupures vertes de toute urbanisation pour garantir un fonctionnement optimal du territoire
- La prise en compte des risques naturels et technologiques par l'intégration des Plans de Prévention des Risques dans les réflexions d'aménagement
- La maîtrise de l'ambiance sonore à proximité de la RN5 et dans Grand-bourg et Petit-bourg pour un cadre de vie apaisé et agréable
- Le développement de l'urbanisation prioritairement au sein de l'enveloppe urbaine actuelle de la commune
- La mobilisation des dents creuses situées en dehors des espaces à enjeux environnementaux, paysagers et agricoles



# Rivière-Salée

*Ici,  
tout pousse  
à prendre racine*

